

FORMATIONS
PARIS - LYON 2015

BANQUE ASSURANCE

- Marchés financiers
- Métiers de la banque
- Gestion du patrimoine
- Droit et opérations bancaires internationales
- Fondamentaux juridiques de l'assurance
- Assurances de dommages et responsabilité civile (IARD)
- Assurances de personnes
- Comptabilité et Actuariat
- Gestion des risques et gouvernance

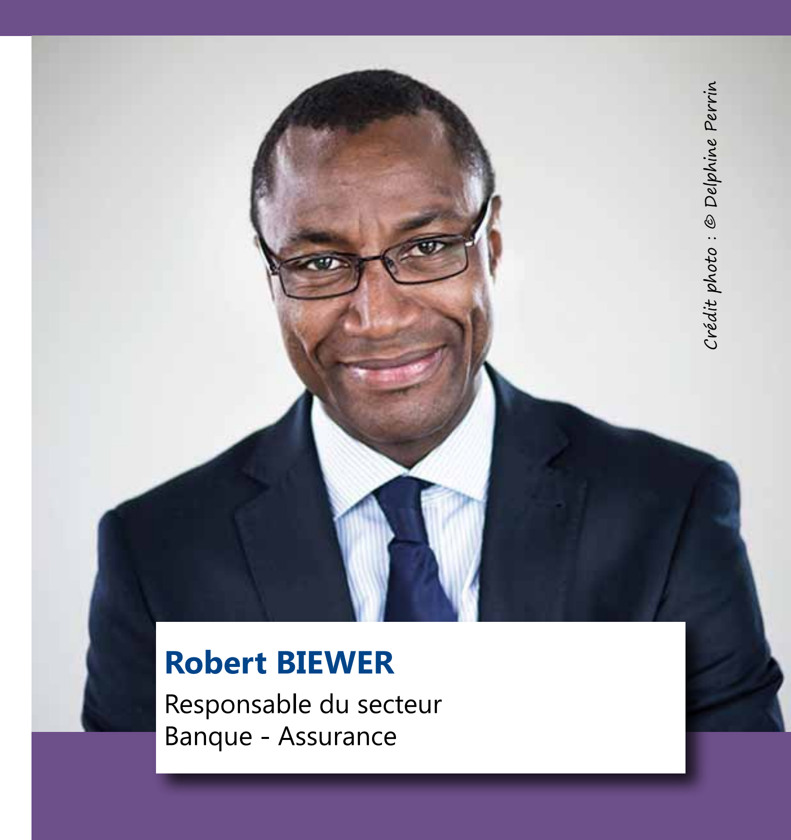
WWW.EFE.FR

BANQUE ASSURANCE

Tutelle commune de l'ACPR, mêmes exigences en matière prudentielle, devoir de conseil et d'information au diapason... : **la convergence du cadre réglementaire** est devenue une réalité **pour les entreprises du secteur de la banque et de l'assurance**.

Ce souci d'harmonisation s'étend progressivement à leurs **intermédiaires (IAS et IOBSP)**, désormais soumis aux mêmes obligations en matière d'immatriculation à l'ORIAS et de capacité professionnelle notamment.

Notre offre de formation **Banque-Assurance 2015** s'appuie sur une ingénierie pédagogique innovante, vous permettant d'avoir des **réponses pratiques et opérationnelles** aux enjeux qui vous préoccupent au quotidien dans le domaine de la distribution des **produits bancaires et d'assurance**.



Robert BIEWER
Responsable du secteur
Banque - Assurance

144 FORMATIONS



- 14 NOUVEAUTÉS
- 4 CYCLES LONGS
- 5 PARCOURS MÉTIERS & 1 CYCLE CERTIFIANT VALIDÉS PAR UN CP FFP

SOMMAIRE

VOTRE CATALOGUE EFE

BANQUE ASSURANCE

VOTRE CATALOGUE EFE

SE REPÉRER DANS LE CATALOGUE

NOS ÉQUIPES À VOTRE ÉCOUTE

SERVICE CLIENTS INTER :

01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr

SERVICE CLIENTS INTRA :

01 44 09 25 07
intra@efe.fr

MODE D'EMPLOI





NOUVEAU
Parce que vos métiers évoluent, nos formations aussi !



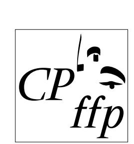
BLENDED LEARNING
Nos 350 formations mixant présentiel et modalités distancielles
Plus d'informations p. 8



SUPPORT ÉCRIT DÉMATÉRIALISÉ
Votre support pédagogique accessible en ligne pendant 6 mois



ANGLAIS
Because it's the business language, let's train in english!



CP FFP
Formations validées par un Certificat Professionnel FFP
Plus d'informations p. 10



PARCOURS MÉTIER
Repérez les formations courtes pour créer votre parcours métier
Plus d'informations p. 11



DIPLÔME
Nos formations diplômantes en version executive
Plus d'informations p. 10

WWW.EFE.FR // EFE 7 JOURS SUR 7

RETROUVEZ TOUTE NOTRE ACTUALITÉ
ET L'ENSEMBLE DE NOTRE OFFRE

LE CATALOGUE EN VERSION INTERACTIVE
LE BON GESTE POUR LA PLANÈTE



UNE OFFRE DE FORMATION MULTIFORMAT…

150 CONFÉRENCES D'ACTUALITÉ

- Des **journées professionnelles** à forte valeur ajoutée
- Animées par les **experts reconnus** du moment
- Pour échanger les **meilleures pratiques** avec ses pairs



900 FORMATIONS CATALOGUE

- **L'expertise et la pédagogie** sur des formats courts et longs
- Animées par des **opérationnels** passionnés par leur métier
- Garantissent un **retour sur investissement immédiat**

10 SUMMER DAYS

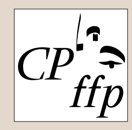


- 3,5 jours consécutifs pour **mettre à jour ses pratiques**
- Un format unique alternant **compétences métiers et relationnelles**

63 DIPLÔMES ET CERTIFICATS

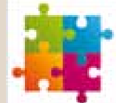


- **Masters / Mastères en version executive** compatibles avec une activité professionnelle



- **Certificat professionnel FFP** pour attester de la maîtrise d'un métier, d'une fonction, d'une activité

SOLUTIONS INTRA - SUR MESURE



- L'assurance d'une **réponse adaptée** à son contexte, sa culture d'entreprise et ses objectifs business
- Un suivi jusqu'à la **mesure des résultats** et des effets produits

FORMATIONS E-LEARNING



- **BLENDED LEARNING**
  Des modalités distancielles pour vous accompagner avant, pendant et après la formation en présentiel
- **EXTENSION LEARNING**
  Formations 100 % à distance combinant modules e-learning, classes virtuelles et e-tutorat
- **COMMUNAUTÉS D'APPRENANTS**
  Une plate-forme collaborative pour partager savoirs et pratiques





POUR APPRENDRE AUTREMENT



LA PÉDAGOGIE PRO® PAR EFE

Pratiquer grâce à une pédagogie professionnalisante, dispensée par des experts de terrain
Répondre de manière concrète aux problématiques métiers des participants
Optimiser l'acquisition des savoirs grâce au Blended Learning et aux communautés d'apprenants



LES JEUX PÉDAGOGIQUES

- Le **Méli-mélo** pour découvrir un contenu
- Le **Domino quiz** pour mesurer les prérequis
- Le **Juri-bingo** pour évaluer les connaissances acquises
- La **Course aux savoirs** pour partager des pratiques et/ou appliquer une technique

ENGAGEMENT PARTENAIRES EFE ENGAGEMENT

LES ANIMATEURS LABELLISÉS PAR EFE

- Des **opérationnels** sélectionnés pour leur expertise
- **Formés à la pédagogie**, puis **labellisés** " Partenaires EFE "
- **Évalués** à chaque animation sur leurs **compétences techniques et pédagogiques**



LA DIGITAL ROOM

- Un lieu stratégique où cohabitent **web**, **radio**, **télé**, **mobile** et **réseaux sociaux**
- Vivez une expérience digitale, scénarisée et collective pour **intégrer les réflexes numériques à 360°**

DU BLENDED LEARNING...

350 FORMATIONS intégrant des modalités distancielles pour vous accompagner avant, pendant et après la formation en présentiel



e-évaluation amont | module e-learning | formation présentielle | exercices d'intersession | formation présentielle | e-évaluation aval | classe virtuelle | communautés d'apprenants



E-ÉVALUATION AMONT
Pour tester son niveau de connaissances en amont de la formation présentielle



MODULE E-LEARNING
- Soit pour se préparer au présentiel
- Soit pour renforcer l'acquisition de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences



FORMATION PRÉSENTIELLE
Pour vivre des mises en situation et partager des retours d'expériences avec ses pairs



EXERCICES D'INTERSESSION
Dans les formations longues, pour valider les acquis et préparer la session suivante



E-ÉVALUATION AVAL
Pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression



CLASSE VIRTUELLE
- Soit pour favoriser les retours d'expériences post formation
- Soit pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance dans les formations certifiantes



COMMUNAUTÉS D'APPRENANTS
Une plate-forme collaborative pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation

AU 100 % À DISTANCE





50 FORMATIONS 100 % À DISTANCE

Pour se former à tout moment, à son rythme et au meilleur coût

- Des **modules e-learning** conçus par nos experts et 100 % opérationnels



- Des **" Extension Learning "** conçus par E-Learning Time et CrossKnowledge, combinant modules e-learning, classes virtuelles et e-tutorat

Retrouvez notre offre sur www.efe.fr



ÉCHANGEZ AVEC NOS EXPERTS EN LIGNE

- **9 newsletters mensuelles gratuites** sur nos domaines experts pour décoder l'actualité de votre métier
- Retrouvez nos experts sur les **blogs thématiques EFE** et commentez l'actualité



Abonnez-vous gratuitement !

Rejoignez-nous !








DIPLÔMES & CERTIFICATS



LES MASTERS / MASTÈRES

EFE ET SES PARTENAIRES proposent des formations diplômantes version Executive, compatibles avec votre activité professionnelle





MASTER GESTION FISCALE DE L'ENTREPRISE

Diplôme national
en partenariat
avec Sciences Po Aix

Plus d'informations sur www.efe.fr



sciencespo.aix

MASTER MANAGEMENT PUBLIC ET GOUVERNANCE

Diplôme national
en partenariat avec
Sciences Po Aix

Plus d'informations sur www.efe.fr

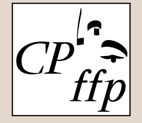




MASTÈRE SPÉCIALISÉ MONTAGE D'OPÉRATIONS EN AMÉNAGEMENT, URBANISME & IMMOBILIER

Accrédité par la Conférence des Grandes Écoles,
en partenariat avec Kedge Business School

Plus d'informations sur www.efe.fr



LES CERTIFICATS PROFESSIONNELS FFP

32 CYCLES CERTIFIANTS

30 PARCOURS MÉTIERS

La Certification Professionnelle FFP, délivrée par un jury d'experts, valide des compétences en attestant de la maîtrise d'un métier, d'une fonction, d'une activité.

■ **Bénéfices pour le salarié**
- La validation officielle des acquis de la formation
- La reconnaissance des compétences professionnelles

■ **Bénéfices pour l'entreprise**
- La mesure objective des résultats de la formation
- La garantie du développement des compétences de vos collaborateurs

Retrouvez la liste des cycles certifiants CP FFP sur www.efe.fr et les parcours métiers dans nos domaines experts.

LA VAE - VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Savez-vous que votre expérience vaut un diplôme ?

La VAE permet de :
- ■ valider des savoirs, savoir-faire et compétences acquis dans une activité, une fonction, un métier
- ■ obtenir, sans formation ou avec un complément de formation, une certification professionnelle

Un processus en 3 étapes :
1. Étude de recevabilité de la candidature
2. Constitution du dossier de VAE et accompagnement personnalisé sur demande
3. Validation totale ou partielle des compétences clés devant un jury de certification

La certification obtenue par la VAE est la même que celle obtenue par la formation continue.

RETROUVEZ LES CONDITIONS, MODALITÉS ET FINANCEMENTS SUR **WWW.EFE.FR**

VOTRE PARCOURS MÉTIER À LA CARTE





VALIDEZ VOS COMPÉTENCES MÉTIER AVEC EFE EN 3 ÉTAPES

1. Sélectionnez votre métier, EFE identifie pour vous les compétences associées

30 PARCOURS MÉTIERS À VOTRE DISPOSITION :

1. Chef de projet
2. Manager de proximité
3. Middle manager
4. Top manager
5. Responsable RH
6. Responsable formation
7. Juriste d'entreprise
8. Juriste en droit social
9. Juriste en droit des sociétés
10. Juriste en droit des contrats
11. Juriste en droit bancaire
12. Juriste en droit des assurances
13. Assistant(e) juridique
14. Responsable financier
15. Chef comptable
16. Contrôleur de gestion
17. Fiscaliste d'entreprise
18. Ingénieur patrimonial
19. Intermédiaire en assurance
20. Gestionnaire des sinistres IARD
21. Acheteur public
22. Responsable urbanisme et aménagement
23. Aménageur
24. Chargé d'opérations immobilières
25. Maître d'ouvrage
26. Directeur immobilier
27. Responsable SSE
28. Responsable environnement
29. Responsable énergie
30. Assistant(e) de direction

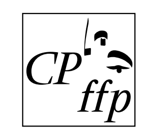
Retrouvez les parcours métiers dans nos domaines experts et repérez les formations associées grâce au picto



2. Identifiez vos compétences et vos besoins pour construire votre parcours à la carte

- Je veux apprendre un métier, je choisis le cycle certifiant correspondant **(voir p. 18)**
- Je veux compléter mon expertise métier : je sélectionne les formations dont j'ai besoin à l'aide du picto **parcours métier** pour construire mon parcours métier
- Je maîtrise toutes les compétences de mon métier et je passe directement à l'étape 3

3. Certifiez vos compétences métier



- Pour les cycles certifiants et les parcours métiers : optez pour la **certification CP FFP** sur simple demande (option payante)
- Pour une **certification CP FFP en candidat libre** : déposez un dossier attestant de votre expertise métier et soutenez un mémoire professionnel devant un jury **(voir p. 10)**

NOS ÉQUIPES À VOTRE ÉCOUTE :
01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr

10 BONNES RAISONS

FORMATIONS CATALOGUE

1 DES FORMATIONS CONÇUES PAR DES PROFESSIONNELS POUR DES PROFESSIONNELS

- Des **spécialistes sectoriels EFE**
- **Experts** en contenu
- **Formés à la pédagogie** pour construire l'offre formation

2 UNE ÉQUIPE D'ANIMATEURS EXPERTS DE TERRAIN, PÉDAGOGUES ET IDENTIFIÉS

- **Sélectionnés** pour leurs compétences opérationnelles
- **Formés à nos méthodes de pédagogie interactive**
- **Leurs noms et qualités affichés sur les programmes**

3 UN LIEU D'ÉCHANGES À FORTE VALEUR AJOUTÉE

- **2 à 15 participants** par session pour faciliter l'apprentissage
- Un espace privilégié de **networking et d'échanges professionnels**

4 UN SUPPORT PÉDAGOGIQUE ET UN BILAN QUALITÉ DÉMATÉRIALISÉS

- Un **support pédagogique** accessible en ligne pendant 6 mois
- **À J+3 un bilan qualité dématérialisé** pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation
- **Une e-évaluation des acquis réalisée à froid** pour les formations qui le prévoient

5 LES GARANTIES D'ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE RÉFÉRENCE

- **Membre de la FFP** www.ffp.org
- **Certificat de qualification ISQ OPQF** www.isqualification.com
- **Homologations :**
  - **CNB** www.cnb.avocat.fr
  - **CSN** www.notaires.fr
  - **CNCC** www.cncc.fr

SERVICE CLIENTS INTER

01 44 09 25 08

infoclient@efe.fr





SOLUTIONS INTRA - SUR MESURE

6 UNE ANALYSE DÉTAILLÉE DE VOS ENJEUX

- Une **compréhension précise et créative** de votre contexte, votre culture d'entreprise et vos objectifs business
- Des **entretiens de cadrage** avec les responsables et managers opérationnels pour **sécuriser le projet**

7 UNE RÉPONSE SOUS 48 HEURES

- **48 heures** pour une formation catalogue déclinée en intra
- **5 jours** pour une solution sur mesure

8 UNE ÉQUIPE PROJET DÉDIÉE

- Un **chef de projet** pour coordonner l'action des experts et du formateur référent
- Un **pilotage** de la conception au déploiement pour s'adapter en permanence
- Une **assistante administrative et logistique** dédiée à la réussite de votre projet

9 UNE ÉVALUATION OPÉRATIONNELLE POST FORMATION

- **À chaud** pour apprécier l'atteinte des objectifs et la qualité de l'animation
- **À froid** pour mesurer concrètement le Return on Learning et la réelle mise en application des acquis

10 DISPOSITIFS BLENDED ET SOCIAL LEARNING

- Des parcours de formation associant **présentiel, modules e-learning et outils collaboratifs**
- La conception de **modules e-learning sur mesure**
- La création d'une **plate-forme collaborative** dédiée à votre projet

SERVICE CLIENTS INTRA
01 44 09 25 07
intra@efe.fr

LES SERVICES + D'EFE...

DES SESSIONS GARANTIES

- Identifiées sur notre site www.efe.fr
- Proposées par nos conseillers lors de votre inscription

UN CONSEIL OPÉRATIONNEL ET FINANCIER

- Une équipe **à votre écoute** pour vous orienter dans vos choix et **simplifier vos démarches administratives**
- Un conseil avisé sur les **modalités de financement** de la formation pour **optimiser votre budget**

UNE RELATION CLIENT DE PROXIMITÉ

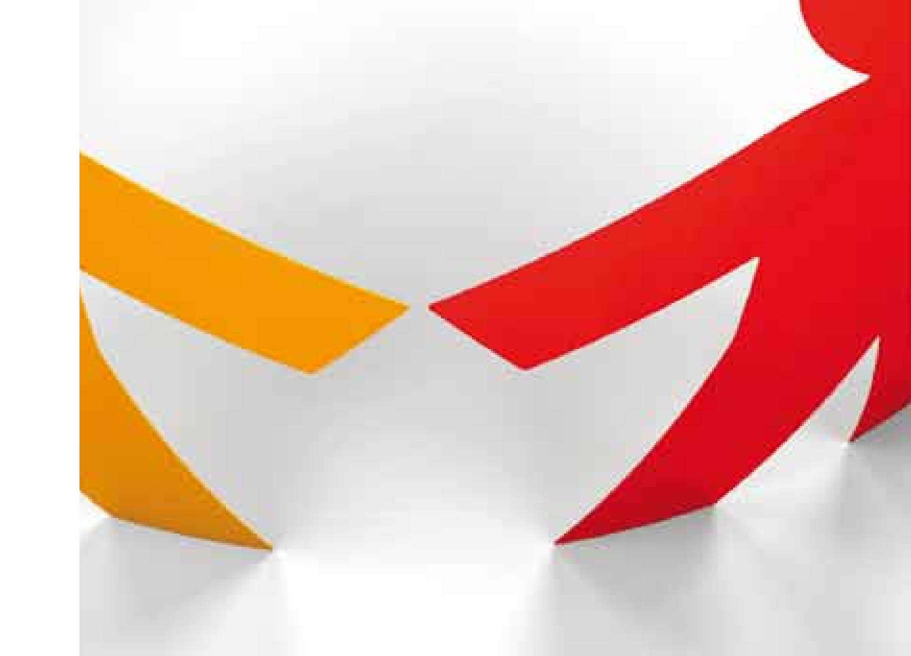
- Un **accompagnement permanent** avant, pendant et après la formation assuré par l'ensemble des équipes d'EFE
- Votre **fidélité récompensée** : ventes flash et promotions dédiées vous sont réservées

UNE DÉMARCHE QUALITÉ ORIENTÉE RÉSULTATS

- Un **taux de satisfaction annuel de 98,2 %**
- Un **rappel systématique** des participants insatisfaits pour trouver des solutions alternatives
- **LEARNING ADVISOR®** : les avis et recommandations des participants à nos formations pour un choix éclairé

Retrouvez Learning Advisor® sur chaque formation





RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS :

01 44 09 25 08

infoclient@efe.fr

POUR VOUS FACILITER LA FORMATION



DES CONDITIONS TARIFAIRES CLAIREMENT IDENTIFIÉES

- **Nouveau client** : 15 % de réduction sur votre 2e commande dans un délai de 3 mois après la 1re inscription
- **10 % de réduction** sur le 2e collaborateur inscrit à une même session de formation
- **15 % de réduction** dès le 3e collaborateur inscrit à une même session de formation
- **Des accords cadres** négociés annuellement pour optimiser votre plan de formation

POUR EN BÉNÉFICIER, CONTACTEZ LE

01 44 09 25 08

DES ACCORDS CADRES POUR DES PRESTATIONS DÉDIÉES

- Une **remise annuelle** négociée pour l'ensemble de vos établissements
- Un **interlocuteur unique** en charge du suivi de votre compte
- Une **gestion** administrative et un **suivi** post-formation **adaptés à vos exigences**
- Un **traitement prioritaire** de vos demandes de formation intra sur mesure

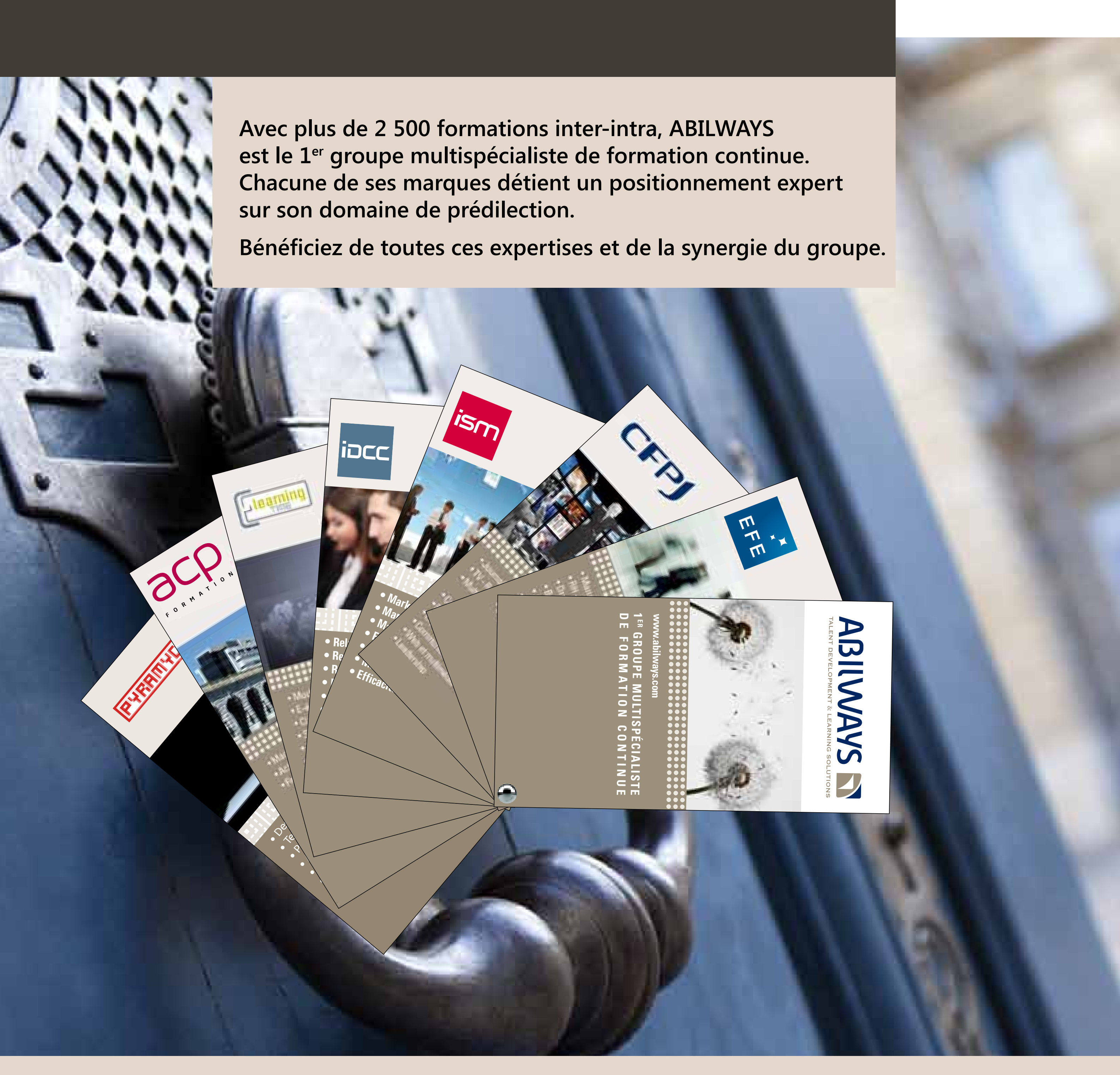
CONTACTEZ NOTRE SERVICE GRANDS COMPTES AU

01 44 09 25 07

LE GROUPE

Avec plus de 2 500 formations inter-intra, ABILWAYS est le 1[er] groupe multispécialiste de formation continue. Chacune de ses marques détient un positionnement expert sur son domaine de prédilection.

Bénéficiez de toutes ces expertises et de la synergie du groupe.



WWW.ABILWAYS.COM

RETROUVEZ TOUTE NOTRE ACTUALITÉ
ET L'ENSEMBLE DE NOTRE OFFRE

ABILWAYS



www.efe.fr

1 000 formations destinées aux secteurs privé et public, toutes déclinables en intra
- Management et efficacité professionnelle
- RH - Droit social
- Droit des affaires
- Finance - Gestion
- Fiscalité - Comptabilité
- Banque - Assurance
- Environnement - Énergie
- Secteur public



www.cfpj.com

CFPJ Communication

200 formations dédiées aux techniques de communication
3 000 professionnels formés chaque année, en inter ou en intra
- Communication interne et externe
- Web et multimédia
- Communication visuelle
- Relations presse
- Expression orale et écrite
- Leadership

CFPJ Médias

La formation continue des journalistes et des médias
200 formations en multimédia, audiovisuel et presse écrite



www.pyramyd.fr

150 formations destinées aux professionnels de la création et de la communication visuelle
- Design et création graphique
- Technologies web et production digitale
- Applis mobiles
- PAO
- Photo / Vidéo / 3D

e-learning Time

www.elearningtime.com

Division e-Learning du groupe ABILWAYS
- Conception de parcours blended ou 100 % distanciel
- Dispositifs e-learning pour vos collaborateurs, vos clients, vos produits
- Modules scénarisés, vidéos, gamification
- Mobile learning
- Social learning et espaces collaboratifs



www.ism.fr

400 formations, à Paris et en région, en inter comme en intra
- Marketing stratégique et opérationnel, marketing digital, marketing direct, études marketing
- Vente
- Commercial
- Management et efficacité professionnelle



www.idcc.fr

40 formations
- Relation client
- Satisfaction client
- Développement des compétences et management de proximité



www.acpformation.fr

130 formations destinées au secteur public
- Marchés publics
- Achats publics
- Finances publiques



Le groupe à l'international

IFE BENELUX
www.ifebenelux.com

300 formations inter toutes déclinables en intra
Français, anglais et néerlandais
Bruxelles, Namur, Anvers et Luxembourg

IFE PORTUGAL
www.ife.pt.com

130 formations, salons professionnels et congrès, 7 magazines spécialisés

BANQUE - ASSURANCE

Formations longues et certifiantes

Marchés financiers

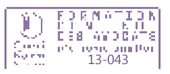
Métiers de la banque

Gestion de patrimoine



Votre support pédagogique accessible en ligne pendant 6 mois pour toutes les formations

Gestion de patrimoine (suite)


Liste des formations homologuées par le CNB sur www.efe.fr


Votre support pédagogique accessible en ligne pendant 6 mois pour toutes les formations

Droit et opérations bancaires internationales

Fondamentaux juridiques de l'assurance

Assurances de dommages et responsabilité civile (IARD)

Assurances de personnes

Comptabilité et actuariat

Gestion des risques et gouvernance



Votre support pédagogique accessible en ligne pendant 6 mois pour toutes les formations

Sommaire par niveau

Sommaire par niveau

Domaines : DROIT ET OPÉRATIONS BANCAIRES INTERNATIONALES | FONDAMENTAUX JURIDIQUES DE L'ASSURANCE | ASSURANCES DE DOMMAGES ET RESPONSABILITÉ CIVILE (IARD)

INITIATION – 1

PERFECTIONNEMENT – 2

EXPERTISE – 3



ASSURANCES DE PERSONNES

- Assurance vie et gestion de patrimoine p. 58
- Assurance complémentaire santé p. 136
- Assurance emprunteur p. 129
- Généralisation de la complémentaire santé **Nouveau** p. 137
- Maîtriser le système de protection sociale p. 130
- Assurance vie : cadre juridique et fiscal p. 125
- Prévoyance collective p. 132
- Prévoyance des travailleurs non salariés p. 131
- Assurances de personnes p. 134
- Assurance dépendance p. 135
- Assurance vie et clause bénéficiaire p. 126
- Gérer les fonds en euros des contrats d'assurance vie p. 128
- Assurance vie : les unités de compte p. 127
- Prévoyance collective et retraite **Conférence d'actualité** - p. 133

COMPTABILITÉ ET ACTUARIAT

- Les fondamentaux de la comptabilité vie p. 138
- Contrôle de gestion en assurance **Nouveau** p. 145
- Les fondamentaux de la comptabilité non-vie p. 139
- Pratiquer la fiscalité en assurance p. 146
- Les documents comptables d'une société d'assurances p. 140
- Gérer les taxes majeures en assurance p. 147
- Les fondamentaux de la comptabilité d'une mutuelle p. 144
- Initiation aux techniques actuarielles **Formation intensive** p. 149
- Maîtriser les bases de la réassurance p. 153
- Comptabilité des intermédiaires en assurance p. 141
- Statistiques en assurance dommages p. 150
- Approfondir la comptabilité des assurances p. 142
- Maîtriser la gestion actif-passif en assurance p. 151
- Taxe spéciale sur les conventions d'assurance **Nouveau** - p. 148
- Pratiquer la réassurance **Formation intensive** p. 152
- Les clauses de réassurance p. 154
- Comptabiliser et gérer les placements et produits dérivés p. 143

GESTION DES RISQUES ET GOUVERNANCE

- Solvency 2 p. 155
- Conformité du contrôle interne en assurance p. 158
- Le contrôle interne dans une mutuelle p. 159
- MCEV, IFRS et Solvabilité 2 p. 156
- Les mutuelles face à Solvabilité 2 p. 157



Juriste spécialisé en droit bancaire

Le juriste en droit bancaire assure une veille permanente des évolutions légales, réglementaires et jurisprudentielles qui affectent les activités du secteur bancaire. Intervenant en appui des directions opérationnelles, il vérifie la conformité des produits et des documents contractuels aux exigences réglementaires.

LES GRANDS BLOCS DE COMPÉTENCES SONT :

1 - Maîtriser le cadre légal et réglementaire de l'activité bancaire
2 - Maîtriser les produits et services bancaires
3 - Prévenir et gérer les risques liées aux opérations bancaires





Juriste spécialisé en droit bancaire
Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du parcours
Parcours validé par l'ISQ-OPQF (descriptif p. 10)
Prix HT de l'option CP FFP : **900 €**

▪1 Maîtriser le cadre légal et réglementaire de l'activité bancaire

L'essentiel du droit bancaire (6 jours)	**p. 78**

▪2 Maîtriser les produits et services bancaires

Commercialisation des produits financiers (2 jours)	**p. 82**
Contrôle des pratiques commerciales en assurance (1 jour)	**p. 103**
Pratique du cautionnement (2 jours)	**p. 86**
Utiliser au mieux les garanties financières (2 jours)	**p. 85**
Bordereau Dailly, affacturage, assurance-crédit, escompte (1 jour)	**p. 87**
Maîtriser le droit des produits dérivés (2 jours)	**p. 83**

▪3 Prévenir et gérer les risques liées aux opérations bancaires

Conformité et contrôle interne dans la banque (2 jours)	**p. 53**
Lutte contre le blanchiment (1 jour)	**p. 80**
Procédures collectives (2 jours)	**www.efe.fr**
Maîtriser les voies d'exécution (2 jours)	**www.efe.fr**



Code 92304

Contactez-nous au 01 44 09 25 08
pour construire votre parcours métier à la carte et bénéficiez d'un tarif dégressif sur les modules de votre choix



Ingénieur Patrimonial

Évoluant au sein d'une banque de réseau, d'une compagnie d'assurance, d'un cabinet de conseil en gestion de patrimoine indépendant, d'une société de gestion ou d'une plateforme de gestion privée en ligne, l'ingénieur patrimonial a pour mission de développer et d'accompagner une clientèle de particuliers dans la gestion et l'optimisation de leur patrimoine, en leur proposant des stratégies de placement pertinentes et adaptées à leurs objectifs patrimoniaux.

LES GRANDS BLOCS DE COMPÉTENCES SONT :

1 - Acquérir une méthodologie pour établir un audit patrimonial
2 - Maîtriser les techniques d'optimisation patrimoniale
3- Définir une stratégie patrimoniale et prévenir les risques

Option CPFFP CP ffp

Ingénieur Patrimonial
Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du parcours
Parcours validé par l'ISQ-OPQF (descriptif p. 10)
Prix HT de l'option CP FFP : **900 €**

▪1 Acquérir une méthodologie pour établir un audit patrimonial

▪2 Maîtriser les techniques d'optimisation patrimoniale

▪3 Définir une stratégie patrimoniale et prévenir les risques

23 jours
161 heures
Code 92305

Contactez-nous au 01 44 09 25 08
pour construire votre parcours métier à la carte et bénéficiez d'un tarif dégressif sur les modules de votre choix

Parcours métier

Juriste spécialisé en droit des assurances

Le juriste en droit des assurances valide toutes les étapes nécessaires à la réalisation d'une opération d'assurance, de la conclusion du contrat à la gestion du sinistre. Il participe à la création de nouveaux produits et rédige les documents d'information utilisés pour la commercialisation des produits d'assurance. Il assiste les équipes opérationnelles dans le cadre d'une gestion amiable ou judiciaire des sinistres.

LES GRANDS BLOCS DE COMPÉTENCES SONT :

1 - Maîtriser la réglementation du secteur de l'assurance
2 - Rédiger et valider les contrats d'assurance
3 - Maîtriser les étapes de la gestion des sinistres

Option CPFFP 

Juriste spécialisé en droit des assurances

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du parcours

Parcours validé par l'ISQ-OPQF (descriptif p. 10)

Prix HT de l'option CP FFP : **900 €**

22 jours
154 heures
Code 92307

Contactez-nous au 01 44 09 25 08
pour construire votre parcours métier à la carte et bénéficiez d'un tarif dégressif sur les modules de votre choix



Gestionnaire des sinistres IARD

Le métier de gestionnaire des sinistres IARD consiste à prendre en charge la gestion des dossiers de sinistres Incendie, Accidents et Risques Divers, de la déclaration du sinistre jusqu'à l'indemnisation. Il évalue le montant du dommage après avoir vérifié que la garantie souscrite couvre le sinistre déclaré par l'assuré et procède au règlement des prestations prévues au contrat. Enfin, il agit dans le cadre contentieux lors d'un différend avec un tiers victime ou avec un assuré.

Option **CPFFP**

Gestionnaire des sinistres IARD

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du parcours

Parcours validé par l'ISQ-OPQF (descriptif p. 10)

Prix HT de l'option CP FFP : **900 €**

LES GRANDS BLOCS DE COMPÉTENCES SONT :

1 - Instruire les dossiers de sinistres

2 - Procéder à l'indemnisation des sinistres

3 - Suivre les procédures contentieuses

1 Instruire les dossiers de sinistres

2 Procéder à l'indemnisation des sinistres

3 Suivre les procédures contentieuses

24 jours
168 heures
Code 92308

Contactez-nous au 01 44 09 25 08
pour construire votre parcours métier à la carte et bénéficiez d'un tarif dégressif sur les modules de votre choix



Spécialiste des marchés financiers

L'essor des produits financiers sophistiqués permet aux investisseurs d'obtenir des rendements élevés. Néanmoins ces produits génèrent également des risques qui peuvent fortement perturber le fonctionnement des marchés. Comprendre les mécanismes des différents produits et instruments financiers et analyser les stratégies mises en œuvre, sont des préalables indispensables pour toute personne souhaitant découvrir l'organisation et le fonctionnement des marchés financiers.

OBJECTIFS

- Découvrir les mécanismes des marchés financiers.
- Analyser les caractéristiques des principaux produits financiers et les risques liés.
- Maîtriser l'utilisation et la valorisation des produits monétaires et obligataires.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales sur le fonctionnement des marchés financiers.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables financiers, trésoriers et comptables
- Inspecteurs, auditeurs, juristes
- Toute personne souhaitant maîtriser les mécanismes des marchés financiers

ANIMATEURS

Didier BALDO, Consultant en finance de marché

Andréa BRIGNONE, Consultant en gestion de risque de marché, SIGRE

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de comprendre l'organisation et le fonctionnement des marchés financiers et distinguer les principaux instruments financiers et leurs risques.



L'ÉCONOMIE ET LES MARCHÉS FINANCIERS

OBJECTIF

- Acquérir une culture financière.

PROGRAMME

Analyser la demande intérieure

- Le produit intérieur brut
- La consommation des ménages, l'investissement des entreprises…
  Étude de cas : analyse des derniers chiffres du PIB trimestriel français

Analyser la demande extérieure

- La balance des paiements
- Les déterminants du taux de change effectif et de la compétitivité
  Étude de cas : analyse de la balance des paiements de la zone euro

Mesurer l'impact de la politique monétaire sur les marchés

- Le rôle de la banque centrale
- Les déterminants de l'inflation et des taux d'intérêt
  Étude de cas : analyse des dernières décisions de politique monétaire de la BCE et de la FEDon : formulation d'une demande argumentée



MATHÉMATIQUES FINANCIÈRES

OBJECTIF

- Effectuer des calculs d'actualisation.

PROGRAMME

Utiliser Excel pour calculer les taux d'intérêts

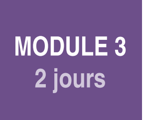
- Rappel des fonctionnalités d'Excel utilisées en calcul financier
- Conventions de calcul des taux d'intérêt
  Exercice d'application : conversion de différents taux d'intérêt ayant des bases de calcul différentes

Déterminer la rentabilité d'un placement

- Déterminer le profil de trésorerie d'un investissement
  Exercice d'application : calculs de TRI et de VAN pour différents projets d'investissement et placements financiers ou immobiliers

Découvrir les bases de statistiques et de probabilités

- Statistiques descriptives
- Notion de variable aléatoire et de distribution statistique
  Exercice d'application : manipulation de séries financières sur Excel



ORGANISATION DES MARCHÉS : RÉGLEMENTATION, ACTEURS ET INFRASTRUCTURES

OBJECTIF

- Intégrer le cadre réglementaire des marchés financiers.

PROGRAMME

Intégrer la théorie des marchés financiers

- Les fonctions des marchés financiers
- Les différents compartiments des marchés

Analyser le fonctionnement des marchés financiers

- Distinction entre marchés de gré à gré et marchés organisés
  Exercice d'application : fonctionnement de NYSE Euronext et de LCH-Clearnet

Maîtriser la réglementation et la régulation des marchés

- Les directives MIF et post-marché et leur transposition en France
- Le rôle et les prérogatives de l'AMF
  Exercice d'application : analyse d'un prospectus AMF

Découvrir la comptabilité des instruments financiers

- Les différentes catégories comptables de titres financiers
- Les normes IFRS appliquées aux instruments financiers
  Exercice d'application : illustrations simples des techniques comptables



FONDAMENTAUX DES MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

OBJECTIF

- Comprendre les mécanismes fondamentaux et les principaux instruments des marchés de taux d'intérêt.

PROGRAMME

Les taux : règles et modalités de calcul

- Rappel sur les taux d'intérêt : proportionnel, actuariel, continu
  Exercice d'application : calcul des taux forward à partir des taux du marché et construction de la courbe des taux

Marché des produits monétaires cash et dérivés

- Organisation du marché monétaire, produits monétaires cash
  Exercice d'application : calcul du taux FRA 3 mois d'un montant notionnel de 10 millions d'euros

Marché des produits obligataires cash et dérivés

- Marché primaire et secondaire des obligations
  Exercices d'application : calcul du taux actuariel d'une obligation et détermination du prix, évaluation du prix d'un swap de taux en mark-to-market

Option CPFFP 

Spécialiste des marchés financiers

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du cycle

Cycle validé par l'ISQ-OPQF (descriptif p. 10)

Prix HT de l'option CP FFP : 900 €

CYCLE CERTIFIANT

15 jours 106 heures

Paris - Promotion 1
16-17 mars, 9-10 avril, 18-19 mai, 11-12 juin, 6-7 juillet, 10-11 septembre, 24 septembre*, et 12 au 14 octobre 2015

Paris - Promotion 2
14-15 septembre, 5-6 octobre, 5-6 novembre, 3-4 décembre 2015, 7-8 janvier, 22 janvier*, 4-5 février et 9 au 11 mars 2016

Code 92269 - 15 jours (106 heures)
Tarif HT : 8 400 € - *repas inclus*

CURSUS CERTIFIANT

21 jours 150 heures

Pour aller encore plus loin et renforcer vos compétences métier, choisissez le cursus 21 jours : les 15 jours du cycle certifiant + 6 jours complémentaires

Exemple de cursus certifiant :
Cycle certifiant **" Spécialiste des marchés financiers "**
+ Les marchés des matières premières p. 33 (2 jours)
+ Les marchés de l'énergie et des dérivés énergétiques p. 34 (2 jours)
+ Conformité et contrôle interne dans la banque p. 53 (2 jours)

Code 92269 - 21 jours (150 heures)
Tarif HT : 11 800 € - *repas inclus*



e-évaluation amont | formation présentielle | exercices d'intersession | formation présentielle | classe virtuelle* | formation présentielle | e-évaluation aval | communauté d'apprenants

* classe virtuelle d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)

MODULE 5 — 2 jours
FONDAMENTAUX DES MARCHÉS ACTIONS ET CHANGE

OBJECTIF
- Comprendre les mécanismes des marchés actions et change.

PROGRAMME
Analyse fondamentale de la valorisation des actions
- L'environnement macroéconomique
- L'environnement sectoriel et l'analyse concurrentielle
  Étude de cas : analyse fondamentale du cours d'une action du CAC 40

Analyse technique du cours d'une action
- L'analyse chartiste
- Les indicateurs techniques et statistiques
  Étude de cas : analyse d'une configuration technique de marché

Présentation du marché des changes
- Typologie des acteurs et des transactions
  Exercice d'application : calcul de cours croisés sur les taux de change

La couverture du risque de change
- Change à terme, swap de change et options de change
  Exercice d'application : couverture du risque de change avec différentes techniques (futures, swaps, options)

MODULE 6 — 2 jours
INTRODUCTION À L'ALLOCATION D'ACTIFS ET À LA GESTION DE PORTEFEUILLE

OBJECTIF
- Maîtriser les fondamentaux de l'allocation d'actifs et de la gestion d'un portefeuille.

PROGRAMME
Politique d'investissement et réglementation
- Le marché des OPC
  Exercice d'application : évolutions du marché des OPC

Théorie de la gestion du portefeuille
- Modèle de Markowitz, MEDAF

Sélection de titres et gestion d'un portefeuille en actions
- Choix d'un style de gestion et sélection des titres
  Étude de cas : analyse des différents types d'OPC

Analyse de la performance et du risque d'un portefeuille
- Stratégies de couverture contre les risques de change et de marché
  Étude de cas : analyse de la performance de différents OPC

MODULE 7 — 2 jours
GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

OBJECTIF
- Maîtriser l'organisation des marchés financiers et les réglementations en vigueur.

PROGRAMME
Présentation du référentiel de gestion des risques
- Le cadre réglementaire et le référentiel de contrôle interne

Gestion du risque de marché et du risque de contrepartie
- Portée et couverture des exigences de fonds propres
- Méthodologie d'évaluation des actifs
  Exercice d'application : calcul de la VaR à 99 % sur un portefeuille d'actifs financiers selon différentes méthodes

Gestion du risque opérationnel
- Recommandations du Comité de Bâle sur le risque opérationnel
  Exercice d'application : illustrations de différents modèles de gestion du risque opérationnel

Le plan de continuité d'activité
- Principes directeurs du Comité de Bâle pour la mise en place d'un plan de continuité en cas de survenance d'un risque majeur

MODULE 8 — 1 jour
LA CRISE FINANCIÈRE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

OBJECTIF
- Analyser le processus de gestion des crises financières

PROGRAMME
Analyser les origines de la crise et son déroulement
- Les subprimes et la crise immobilière
- La crise de liquidité bancaire et des dettes souveraines

Analyser les outils de gestion des crises bancaires
- Les conséquences réglementaires pour les établissements bancaires et financiers
- La gestion des liquidités et les cœfficients de liquidité
- La limitation de l'effet de levier et les cœfficients de levier
- Les stress tests
  Étude de cas : analyse des conséquences de la crise de la zone euro sur les marchés

Rechercher l'amélioration des rendements
- La gestion obligataire
- Les produits structurés

Les marchés financiers - Niveau 1

Découvrir les mécanismes des marchés de capitaux



Les marchés financiers sont de plus en plus complexes en raison du développement de l'ingénierie financière et de la multiplicité des organes qui interviennent pour les réguler. Accéder à une meilleure connaissance de l'organisation de ces marchés et des produits qui sont proposés est donc indispensable, pour tout professionnel qui souhaite développer sa culture financière.

OBJECTIFS

- Découvrir les mécanismes des marchés financiers.
- Analyser les caractéristiques des principaux produits financiers et leurs risques.
- Acquérir une culture financière pour mieux comprendre l'évolution des marchés.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales en finance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Trésoriers et juristes
- Responsables back-office et reporting
- Toute personne n'intervenant pas directement sur les marchés financiers et souhaitant s'initier à leurs mécanismes

ANIMATEUR

Bernard DUMEC
Professeur Associé de finance

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92019	26-27 janvier 2015 4-5 juin 2015 21-22 septembre 2015
Tarif HT : 1 580 € *repas inclus*	7-8 décembre 2015 28-29 janvier 2016

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Les marchés financiers Niveau 2 " (code 92042 p. 31).

PROGRAMME — Initiation

Maîtriser les concepts fondamentaux

Découvrir le système financier : système bancaire et marchés de capitaux
- Différencier finance directe et indirecte
- Cerner le comportement des différents acteurs
- Distinguer économie d'endettement et économie de marchés financiers
- Découvrir les mutations récentes du système financier

Maîtriser l'organisation et le fonctionnement du marché des capitaux en France
- Définition et aperçu de la gamme des produits
- Comprendre la confrontation entre l'offre et la demande
- Étudier la composition de l'Eurolist d'Euronext
- Le marché réglementé et le marché de gré à gré
- Obtenir un ordre de grandeur des marchés
- Les différents objectifs d'intervention des opérateurs : couverture...

Intégrer le concept d'actualisation

- Identifier les différents taux d'intérêt
- Définir la valeur actuelle d'un titre

Exercice d'application : application du taux actuariel

Détailler les principaux marchés et produits financiers

Comprendre les caractéristiques du marché monétaire
- Distinguer instruments monétaires au comptant et à terme

Cerner la dynamique du marché obligataire
- Décomposer les paramètres clés d'une obligation

Exercice d'application : calcul de la valeur d'une obligation
- Comprendre la cotation d'une obligation
- Lister les risques d'une obligation

Cerner le rôle du marché des actions : fonctionnement de l'Eurolist
- Assimiler la typologie des différents compartiments et les critères de classement des sociétés
- Découvrir la nouvelle gamme d'indices
- Analyse fondamentale de la valeur des actions : évaluation par les dividendes
- Être admis sur Alternext : conditions

Analyser les caractéristiques du marché des changes
- Aborder et maîtriser le risque de change
- Le change comptant et à terme

Exercice d'application : calcul d'un cours à terme

Maîtriser le principe de l'option
- Analyser les déterminants du prix de l'option : valeur intrinsèque et valeur temps
- Estimer les profils de gain des stratégies optionnelles simples

Exercice d'application : élaboration d'un tableau récapitulatif des différents produits dérivés

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de cerner le fonctionnement des marchés financiers.



Les marchés financiers - Niveau 2

Distinguer les principaux marchés et produits financiers

Le renforcement des réglementations sur les marchés engendre de nouvelles pratiques financières. Celles-ci intéressent tout naturellement les professionnels de l'industrie financière et les investisseurs qui souhaitent maîtriser le fonctionnement des marchés, leurs techniques et leurs produits.

OBJECTIFS

- Maîtriser l'organisation et le fonctionnement des marchés financiers.
- Maîtriser l'évaluation et les risques des différents produits financiers.
- Appliquer les bases de calcul monétaire et obligataire.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les marchés financiers - Niveau 1 " (code 92019 p. 30) ou " Maîtriser les bases des marchés financiers " (code 92119 p. 32).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables middle office et back-office de marché, responsables de la conformité
- Responsables financiers et comptables, responsables trésorerie
- Toute personne souhaitant maîtriser les mécanismes des marchés financiers

ANIMATEUR

Abderman SOLTANI
Chargé de mission back-office marchés des capitaux
NATIXIS

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92042	23-24 mars 2015
Tarif HT : 1 725 €	25-26 juin 2015
repas inclus	1er-2 octobre 2015
	14-15 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**



Salle de formation équipée d'un ordinateur par participant

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Maîtriser les marchés obligataires " (code 92037 p. 37).

PROGRAMME — Perfectionnement

Approfondir sa connaissance des marchés financiers : organisation et fonctionnement

Autodiagnostic : chaque participant évalue sa pratique et ses connaissances

- Le système financier
- Les différents instruments financiers : titres de créances, actions, options et swaps
- La typologie des marchés
- Les conditions d'un marché compétitif
- Les fonctions du marché financier
- L'organisation d'EURONEXT
- Les traits caractéristiques des acteurs
- Le comportement des opérateurs

Rappels de mathématiques financières

- Taux d'intérêt : simples et composés, précomptés et post-comptés
- Échéancier d'emprunt : in fine, zéro-coupon, échéance et amortissement constant
- Capitalisation et actualisation
- Valeur actuelle d'un titre financier, Valeur Actuelle Nette (VAN) et taux actuariel

Identifier les principaux marchés et produits financiers

Marchés de taux d'intérêt

- Description des marchés de taux
- Instruments monétaires au comptant
- Instruments monétaires à terme : forward-forward et Forward Rate Agreement (FRA)

Marché obligataire

- Paramètres clés d'une obligation
- Valeur d'une obligation : actualisation des flux futurs, cotation " au pied de coupon " et coupon couru
- Risques d'une obligation : risque de défaut, rating et de taux
- Gestion obligataire : taux de rendement actuariel à l'émission, calcul des intérêts courus, déterminants des prix obligataires (maturité et coupon), sensibilité et duration
- Courbe des taux et taux forwards

Exercice d'application : évaluation d'un Bon du Trésor à Intérêts Annuels (BTAN)

Marché des actions

- L'émission d'actions : augmentation de capital, droit de souscription et droit d'attribution
- L'évaluation par les dividendes / par les multiples
- Les éléments de gestion des actions : la droite de marché

Exercice d'application : évaluation du Price Earnings Ratio (PER) d'une action

Marché des changes

- La description du marché
- Le risque de change
- Le change comptant, le change à terme et les swaps de change

L'option

- Le principe de l'option
- Les déterminants du prix de l'option : valeur intrinsèque et valeur temps
- Les profils de gains des stratégies optionnelles simples
- L'option de change, l'option de taux : cap et floor
- Les stratégies de couverture

Étude de cas : analyse d'une option de change

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les spécificités de chaque produit financier.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

Maîtriser les bases des marchés financiers

Cycle long pour comprendre les marchés de capitaux



En dehors des emprunts bancaires classiques, les marchés financiers sont devenus l'une des principales sources de financement des entreprises et des États, qui peuvent ainsi financer leurs besoins de trésorerie en émettant des titres financiers tels que les actions ou les obligations. Connaître les spécificités de chaque marché permet de recourir à des produits financiers adaptés à ses besoins.

OBJECTIFS

- Maîtriser le fonctionnement des différents marchés et leurs finalités.
- Cerner leur organisation, mécanismes et usances.
- Mesurer l'importance de la politique monétaire.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales sur le fonctionnement des marchés financiers.

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs de services financiers
- Risk managers
- Juristes

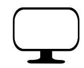
ANIMATEUR

Brigitte LE RIDOU DUSSAUT
Consultante en finance de marché
CO13 CONSULTING

4 jours 28 heures	**Paris**
Code 92119	22-23 janvier et 29-30 janvier 2015 + 17 mars 2015*
Tarif HT : 2 590 € *repas inclus*	15-16 juin et 22-23 juin 2015 + 7 septembre 2015*
	19-20 novembre et 26-27 novembre 2015 + 7 janvier 2016*
	25-26 janvier et 1er-2 février 2016 + 16 mars 2016*

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**



Salle de formation équipée d'un ordinateur par participant

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Produits structurés " (code 92096 p. 38).

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les différents compartiments des marchés financiers.

PROGRAMME — Initiation

MODULE 1 Identifier les principaux marchés financiers

Organisation et fonctionnement des marchés financiers

Cerner le rôle et le fonctionnement des différents marchés et de leurs acteurs

- Les acteurs économiques
- Les différentes fonctions et typologies des marchés financiers : marché organisé, de gré à gré, cash et future
- Les organismes de régulation

Suivre le déroulement d'une transaction sur les marchés

- La négociation
- La compensation et le règlement / livraison
- Les opérations de post marché : middle et back-office

Étude de cas : analyse des différentes opérations qui suivent le dénouement d'une transaction

Les caractéristiques des principaux marchés financiers

Le marché action

- Découvrir les actions et les opérations sur titres
- Analyser et maîtriser la négociation des actions
- Identifier les indices boursiers : l'indice Cotation Assistée en Continu (CAC), les autres indices français et les indices européens et étrangers

Exercice d'application : simulation d'exécution d'ordres de bourse

Le marché monétaire

- Comprendre le marché interbancaire
- Découvrir le fonctionnement du marché des titres de créances négociables

Le marché des changes

- Acteurs et type de cotation

Le marché obligataire

- Distinguer les différents types d'obligations
- Connaître le fonctionnement du marché obligataire

Exercice d'application : calcul du taux de rendement d'une obligation

MODULE 2 Découvrir la gestion collective et les marchés dérivés

La gestion collective

Comprendre la gestion collective

- Définition
- Cadre et contraintes réglementaires

La fiscalité des valeurs mobilières

- Connaître la taxation des revenus des valeurs mobilières
- Comprendre la taxation des plus-values sur valeurs mobilières

Test de connaissances : validation des acquis au travers d'un QCM

Les marchés dérivés

Comprendre le fonctionnement des marchés à terme ferme ou " futures "

- Les différents produits des marchés de gré à gré : Swaps, Forward Rate Agreeement (FRA)
- Le mode de fonctionnement des contrats " futures " : la cotation et les règles de compensation
- Les futures sur indice
- Les contrats de taux

Connaître le fonctionnement des marchés optionnels

- Caractéristiques générales des options
- Les déterminants du prix d'une option
- Les différents contrats d'options : option de change, CAP, FLOOR, COLLAR, options sur action, options sur taux...

Exercice d'application : mise en place d'une stratégie de couverture

Les marchés de matières premières

Identifier les différents marchés de matières premières

- Analyser la place des matières premières sur les marchés financiers
- Les marchés agricoles, des métaux et de l'énergie



e-évaluation amont → formation présentielle → exercices d'intersession → formation présentielle → e-évaluation aval → classe virtuelle*

Les marchés des matières premières

Mettre en œuvre la bonne stratégie financière

Des sous-jacents aux produits dérivés fermes et optionnels en passant par les mécanismes de formation des prix, les marchés des matières premières et de ses dérivés répondent à des règles et à un fonctionnement bien précis. Couverture, arbitrage ou spéculation afin de mettre en œuvre la stratégie choisie, il est impératif d'en maîtriser tous les aspects.

OBJECTIFS

- Maîtriser le fonctionnement des marchés des matières premières.
- S'approprier les mécanismes de formation des prix.
- Utiliser les produits dérivés matières premières en fonction de la stratégie adoptée.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les marchés financiers- Niveau 1 " (code 92019 p. 30) ou " Maîtriser les bases des marchés financiers " (code 92119 p. 32).

PUBLIC CONCERNÉ

- Traders matières premières et dérivés matières premières
- Sales de matières premières
- Collaborateurs des services financiers

ANIMATEUR

Brigitte LE RIDOU DUSSAUT
Consultante en finance de marché
CO13 CONSULTING

2 jours
14 heures

Code 92188

Tarif HT : 1 580 €

repas inclus

Paris
23-24 mars 2015
15-16 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**



Salle de formation équipée d'un ordinateur par participant

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Les marchés de l'énergie et des dérivés énergétiques " (code 92138 p. 34).

PROGRAMME — Initiation

Identifier les différents marchés de matières premières

Autodiagnostic : chaque participant évalue ses connaissances sur les marchés de matières premières et sur les produits dérivés liés

Faire le point sur le commerce de matières premières
- Fonctionnement du commerce international des matières premières
- Le rôle des matières premières sur les marchés financiers
- Les caractéristiques du système et les intervenants

Découvrir les différents marchés et les bourses de matières premières
- Marchés agricoles : céréales, oléagineux, sucre, café, coton, caoutchouc...
- Métaux et produits précieux : or, argent, diamants...
- Marchés de l'énergie : pétrole, gaz naturel, charbon
- Marché du CO_2...

Focus sur les marchés de l'énergie : pétrole, gaz et électricité
- Les caractéristiques des marchés de l'énergie : histoire et géopolitique
- Les différents acteurs
- Les mécanismes des marchés de l'énergie
- La formation des prix sur les marchés de l'énergie : concepts de prix spot et de prix forward, saisonnalité des prix et volatilité...

Maîtriser les mécanismes des produits dérivés de matières premières

Maîtriser le fonctionnement des marchés des produits dérivés
- Marchés organisés et Over The Counter (OTC)
- La formation des prix

Définir les caractéristiques et différencier les produits dérivés utilisés
- Les forwards
- Futures : mécanismes, structures de marchés (Backwardation/Contango) et stratégies des différents acteurs
- Swaps
- Options : principes, utilisation et gestion des risques
- Les déterminants du prix d'un contrat à terme sur les matières premières

Recourir aux différentes stratégies de trading sur les marchés à terme
- Couverture
- Arbitrage
- Spéculation

Exercice d'application : détermination de la stratégie de couverture la plus adaptée en fonction de la situation d'un opérateur

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de comprendre le fonctionnement des marchés de matières premières et d'utiliser les produits dérivés de matières premières dans le cadre des différentes stratégies financières.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

3 QUESTIONS À L'EXPERT



1 • Quel est le rôle des marchés de matières premières ? Les marchés de matières premières permettent la détermination d'un prix d'équilibre en confrontant l'offre et la demande des différents produits disponibles.

2 • Quels produits sont échangés sur ces marchés ? On distingue traditionnellement sur les marchés de matières premières trois grandes familles de produits : les matières premières agricoles, les métaux et l'énergie.

3 • Qui participe à ces échanges ? Les acteurs de ces marchés sont des producteurs (exploitants, sociétés minières, industriels...), des institutions financières (banques, sociétés de gestion, investisseurs institutionnels, hedge funds...) et des sociétés (en tant qu'émetteurs sur le marché primaire, ou comme investisseurs).

BANQUE - ASSURANCE

Les marchés de l'énergie et des dérivés énergétiques

Caractéristiques, prix et couverture

À l'image des autres matières premières, l'énergie a son propre marché. Des sous-jacents aux produits dérivés fermes et optionnels, en passant par les mécanismes de formation des prix, le marché de l'énergie et des dérivés énergétiques répond à des règles et à un fonctionnement à part entière.

OBJECTIFS

- Cerner les concepts clés des marchés de l'énergie.
- Maîtriser le mode de fonctionnement des marchés futures et de gré à gré.
- Maîtriser la valorisation et la gestion des options sur produits énergétiques.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les bases des marchés financiers " (code 92119 p. 32).

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs des services financiers
- Sales de produits énergétiques
- Toute personne travaillant dans le secteur énergie

ANIMATEUR

Abderman SOLTANI
Chargé de mission back-office marchés des capitaux
NATIXIS

2 jours
14 heures

Code 92138

Tarif HT : 1 690 €
repas inclus

Paris
1er-2 juin 2015
1er-2 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**



Salle de formation équipée d'un ordinateur par participant

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Les marchés du carbone et des GES " (code 40064 p. 35) ou " Finance Carbone " (code 40074 p. 35).

PROGRAMME — Perfectionnement

Analyser les caractéristiques des marchés de l'énergie

Identifier les produits sous-jacents au marché de l'énergie
- Les marchés du pétrole, du gaz et de l'électricité
- Light, sweet, brent, heating, gaz naturel, charbon et propane

Intégrer la structure du marché : principaux acteurs et motivations
- Fonctionnement des marchés futures : NYMEX, LME...
- Fonctionnement des marchés de gré à gré

Découvrir pourquoi les entreprises ont recours à ce marché
- Utiliser les dérivés énergétiques pour gérer les risques

Maîtriser la formation des prix sur les marchés de l'énergie

Analyser les concepts de prix spot forward
Lire la structure à terme des prix
Expliquer les situations de déport et de report
Illustrer la saisonnalité des prix et la volatilité
- Les principaux facteurs qui affectent les prix de ces marchés
- Les principales sources de volatilité
- Comprendre pourquoi la structure du marché est susceptible d'affecter les prix

Étude de cas : analyse de la structure à terme des prix sur le contrat light sweet crude oil sur le Nymex et mise en place d'une position longue

Se couvrir sur les marchés de l'énergie

Les produits dérivés fermes
- Forwards
- Futures et stratégies de base
- Swaps

Exercice d'application : couverture par une entreprise du risque de hausse du marché du pétrole, et mise en parallèle des résultats obtenus en fonction d'une couverture sur les futures et sur les swaps

Les produits dérivés optionnels
- Options
- Options exotiques : barrières, digitales, asiatiques...
- Gestion en delta neutre : neutraliser le risque directionnel
- Stratégies straddle et strangle
- Tunnels haussiers ou baissiers
- Calls et puts ladder

Exercice d'application : valorisation sous Excel d'un call sur un contrat de gaz naturel du Nymex et couverture de la position et gestion à partir de ses greeks

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les principaux instruments financiers et leurs principales utilisations des dérivés énergétiques.

QUELQUES MOTS DE +



Vers une régulation salutaire des OTC

La virulence de la crise a mis en exergue le déficit de régulation des dérivés OTC (opérations négociées de gré à gré) attaché au risque systémique, qui est capable d'emporter tout le système financier et bancaire et affecter ainsi durablement l'économie réelle.
La création d'un référentiel central des dérivés OTC permet de mieux surveiller et gérer le risque associé à l'usage de ce type d'instruments financiers. S'agissant de montants bien supérieurs à ceux de la finance traditionnelle, ce besoin de régulation ne peut qu'être salutaire.

Les marchés du carbone et des GES





Maîtriser les fondements du système européen d'échange de quotas CO_2

La politique européenne en matière de lutte contre le changement climatique repose notamment sur des mécanismes relevant à la fois d'une logique réglementaire et d'une logique de marché.

OBJECTIFS

- Faire le point sur le contexte réglementaire.
- Maîtriser les obligations associées au système européen d'échange de quotas d'émission CO_2.
- Intégrer les opportunités économiques et financières du marché d'échange de quotas.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales sur les enjeux des réglementaires et financiers des gaz à effet de serre.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables environnement
- Responsables développement durable
- Responsables financiers et juridiques

ANIMATEUR

Brigitte LE RIDOU DUSSAUT
Consultante en finance de marché
CO13 CONSULTING

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de respecter vos obligations vis-à-vis du système européen d'échange de quotas CO_2 et de tirer parti des mécanismes associés.

PROGRAMME — Initiation

Faire le point sur les connaissances en matière de gaz à effet de serre et leur impact sur le climat
- Intégrer les points clés de la convention cadre des Nations-Unies et du protocole de Kyoto
- Maîtriser le cadre réglementaire européen : la directive " ETS " et ses évolutions

Cerner le contexte international et européen

Maîtriser le système européen d'échange de quotas d'émission
- Le champ d'application : intégrer les principes définissant les installations visées
- Maîtriser les nouvelles modalités d'allocation des quotas
- Surveiller et déclarer les émissions

Test de connaissances : synthèse des évolutions majeures sur le fonctionnement du système européen

S'approprier les mécanismes de marchés
- Intégrer les possibilités de mise en commun des quotas : cadre réglementaire et juridique

Exercice d'application : définition d'une stratégie de couverture du risque carbone et réalisation des opérations correspondantes à partir d'un exemple concret de détention de quotas

Recourir aux mécanismes de projets MDP et MOC
- Intégrer le cadre réglementaire
- Cerner les principes de fonctionnement

Étude de cas : présentation d'exemples d'investissements dans des projets MDP

1 jour – 7 heures
Code 40064
Tarif HT : 875 €
repas inclus
Paris
28 mai 2015
23 novembre 2015

Finance Carbone





Pour une bonne utilisation des actifs financiers sur les marchés du carbone

La mise en œuvre de systèmes internationaux de limitation des émissions de gaz à effet de serre, contraignants ou volontaires, génère des " permis d'émission " correspondant à différents types d'actifs échangeables sur des marchés.

OBJECTIFS

- Recourir aux stratégies de marché utilisées sur les quotas et les crédits carbone.
- Intégrer les spécificités des marchés OTC / marchés organisés.
- S'approprier les mécanismes de formation des prix sur les marchés carbone au comptant et à terme.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les marchés du carbone et des GES " (code 40064 p. 35).

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne en charge des problématiques carbone et souhaitant s'approprier les mécanismes financiers associés

ANIMATEUR

Brigitte LE RIDOU DUSSAUT
Consultante en finance de marché

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'utiliser les actifs financiers sur les marchés du carbone.

PROGRAMME — Perfectionnement

Faire le point sur les mécanismes Kyoto
- Recenser les institutions associées, les objectifs et les mécanismes de marché
- Identifier les points clés de la directive européenne et les conséquences des dernières conférences internationales
- S'approprier la terminologie et le vocabulaire des marchés CO_2

Autodiagnostic : validation de ses connaissances sur les mécanismes Kyoto

S'approprier les mécanismes de la finance carbone
- Identifier les places de marché
- Les plates-formes de CO_2 : maîtriser le fonctionnement des marchés spot et dérivés
- Utiliser les différents produits financiers carbone selon leurs caractéristiques
- Identifier et recourir aux différentes stratégies de marché
- Maîtriser les fondamentaux du marché
- Les acteurs des marchés des quotas et crédits

Exercice d'application : mise en œuvre des stratégies de couverture et d'arbitrage d'un opérateur selon sa situation

Analyser le marché carbone européen
- Tirer les leçons des phases 1 (2005-2007) et 2 (2008-2012)
- Les caractéristiques de cette phase expérimentale
- Comprendre les circonstances de la chute du cours du quota en fin de période
- Mettre en œuvre les dispositions nouvelles apportées à l'EU ETS pour la phase 3, 2013-2020
- Appliquer les réformes mises en place
- Intégrer les perspectives du marché du carbone européen



Code 40074
Tarif HT : 895 €
repas inclus
Paris
29 mai 2015
24 novembre 2015

BANQUE - ASSURANCE

Les fondamentaux des instruments financiers

Titres et gestion de portefeuille



Actions, obligations, titres de créances négociables ou produits dérivés... autant d'instruments financiers que les banques et les entreprises utilisent au quotidien. Aussi, une connaissance de leurs caractéristiques, de leur fonctionnement et des risques liés est aujourd'hui indispensable.

OBJECTIFS

- Identifier les caractéristiques propres et les finalités des principaux instruments financiers.
- Découvrir leur fonctionnement et leur utilisation.
- En mesurer les risques respectifs.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales sur le fonctionnement des marchés financiers.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables back-office
- Inspecteurs et auditeurs
- Toute personne souhaitant acquérir une connaissance de base des instruments financiers

ANIMATEUR

Pierre-Francis LOBE
Consultant en finance de marché

2 jours 14 heures	**Paris** 30-31 mars 2015 29-30 juin 2015 27-28 août 2015 17-18 décembre 2015
Code 92018	
Tarif HT : 1 580 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Produits structurés " (code 92096 p. 38).

PROGRAMME — Initiation

Identifier les différents marchés financiers et leurs rôles respectifs

Le marché monétaire et le marché financier
- Rôle et fonctionnement
- Opérateurs

Les marchés dérivés
- Rôle et principes de fonctionnement

Identifier les différentes catégories de titres

Identifier les modifications apportées par l'ordonnance du 08/01/09 relative aux instruments financiers
- Définition des instruments financiers : titres financiers (titres de capital, de créances, parts d'Organisme de Placement Collectif) et contrats financiers (instruments financiers à terme)

Les titres représentatifs de fonds propres
- Actions ordinaires, actions à dividende prioritaire sans droit de vote, bons de souscription d'actions, certificats d'investissement, actions reflets, actions de préférence...
- Les droits de l'actionnaire
- Évaluer les risques

Les titres intermédiaires entre actions et obligations
- Obligations convertibles, obligations remboursables en actions...
- Les droits du porteur et les risques

Les titres représentatifs de fonds empruntés à court terme
- Les titres de créances négociables : émetteurs, rôle et fonctionnement

Les titres représentatifs de fonds empruntés à long terme
- Obligations classiques, obligations à taux variable, obligations indexées, titres participatifs...
- Les droits du porteur d'une obligation et ses risques
- Les modes de cotation des obligations

Exercice d'application : détermination du prix d'une obligation

Les produits dérivés
- Contrats à terme
- Swaps
- Options

Exercice d'application : calcul de la valeur d'une option

Découvrir la gestion de portefeuille

Les méthodes
- La diversification
- La gestion passive, active et la garantie

Les OPC
- Rôle et caractéristiques
- Les différentes catégories : Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et Fonds Commun de Placement (FCP)
- OPC de distribution et de capitalisation, monétaires, obligataires, actions, diversifiés et garantis : objectifs

Exercice d'application : élaboration d'un tableau récapitulatif des principales stratégies de couverture

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les différentes catégories d'instruments financiers.



Maîtriser les marchés obligataires



Valorisation et gestion des risques

Le marché obligataire est un moyen de financement à long terme. La maîtrise des caractéristiques de chaque type d'obligation est essentielle pour tout utilisateur.

OBJECTIFS
- Assimiler les techniques des marchés obligataires.
- Cerner les motivations des émetteurs et des investisseurs.
- Maîtriser les techniques de valorisation, de couverture et de gestion des portefeuilles obligataires.

PRÉREQUIS
Avoir suivi " Les fondamentaux des instruments financiers " (code 92018 p. 36).

PUBLIC CONCERNÉ
- Collaborateurs de services financiers
- Ingénieurs financiers, trésoriers et directeurs financiers
- Toute personne souhaitant acquérir une connaissance des marchés obligataires

ANIMATEUR
Sandrine BOUVET
Expert en marchés financiers fixed income

COMPÉTENCES MÉTIER
À l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les risques liés à l'investissement obligataire.

PROGRAMME — Perfectionnement

Découvrir les marchés obligataires
- Les principaux marchés de la dette d'État
- Les marchés de la dette privée
- Les grandes familles de produits

Intégrer les méthodologies de valorisation des obligations
- Identifier les paramètres-clés des obligations
  Exercice d'application : calcul d'un coupon en fonction des bases exact/365 et exact/360
- Valorisation à partir du taux actuariel de l'obligation
- Valorisation à partir de la courbe des taux zéro-coupon
  Exercice d'application : calcul du prix d'une obligation à taux fixe à partir de son taux actuariel et de la courbe des taux zéro-coupon

Maîtriser les outils de mesure et de gestion des risques de taux
- Identifier les principaux indicateurs de risque utilisés
- Estimer la variation du prix de l'obligation à partir de la sensibilité et de la convexité de l'obligation
  Exercice d'application : calcul du DV01 et de la sensibilité d'une position sur US treasury d'une maturité résiduelle de cinq ans, payant un coupon semi-annuel

Utilisation des swaps de taux pour couvrir une obligation
- Connaître le fonctionnement des swaps de taux
- Identifier les caractéristiques principanles d'un asset swap
  Exercice d'application : estimation du spread d'une obligation à partir d'un écran de cotation

2 jours 14 heures Code 92037	Tarif HT : 1 690 € *repas inclus*	**Paris** 16-17 mars 2015 24-25 septembre 2015

Maîtriser les produits dérivés de taux

Différencier produits dérivés fermes et produits optionnels

Les marchés financiers de taux sont divisés en grands compartiments, d'abord le cash avec les marchés monétaires et obligataires, et plus récemment celui des dérivés. Savoir identifier les risques des différents produits et les utiliser efficacement est indispensable aussi bien pour les gérants de portefeuille que pour les responsables financiers d'entreprises.

OBJECTIFS
- Découvrir les différentes conventions de marché en matière de produits dérivés taux.
- Cerner l'intérêt des produits optionnels par rapport aux produits fermes.
- Maîtriser l'utilisation des produits dérivés tant pour la couverture que pour l'arbitrage.

PRÉREQUIS
Avoir suivi " Les marchés financiers - Niveau 2 " (code 92042 p. 31).

PUBLIC CONCERNÉ
- Toute personne souhaitant approfondir ses connaissances sur les produits dérivés

ANIMATEUR
Sandrine BOUVET
Expert en marchés financiers fixed income

COMPÉTENCES MÉTIER
À l'issue de cette formation, vous serez capable de distinguer les différents produits dérivés taux.

PROGRAMME — Expertise

Pratiques et conventions de marché

Acteurs, conventions de calcul et de date de paiement
- Rôle des émetteurs et besoins des investisseurs
- Conventions de calcul d'intérêt
- Base exact/360 money market
- Base exact/exact actuarielle
- Convention 30/360 bond basis

Conventions de date de paiement
- Calcul d'échéanciers d'intérêts post et précomptés
- Fréquences de paiement
  Exercice d'application : transformation d'un taux actuariel base exact/365 en taux monétaire base exact/360

Produits dérivés fermes

Forward rate agreement (FRA)
- Principe et garantie du taux forward
- Prendre position sur un segment de la courbe des taux
  Exercice d'application : calcul du taux de FRA six mois dans neuf mois

Swaps de taux

Principe du swap de taux : jambe fixe / jambe variable

Swaps de taux Libor ou Euribor
- Calcul de la courbe des taux zéro-coupon
  Exercice d'application : utilisation d'un swap Euribor pour la couverture d'un emprunteur à taux fixe

Les autres types de swaps
- Swaps de taux contre Euro Overnight Index Average (EONIA)
- Swaps de devises

Contrats futures de taux

Futures de taux court terme
- Contrats Euribor et Eurodollar
- Mécanisme et principe du cary trade

Produits dérivés optionnels
- Options " vanilles " ou de première génération (caps, floors et swaptions)
- Stratégies à base de cap(s) et floor(s)
  Exercice d'application : mise en place d'uns stratégie de collar

2 jours 14 heures Code 92112	Tarif HT : 1 790 € *repas inclus*	**Paris** 26-27 mars 2015 5-6 octobre 2015

Produits structurés

Maîtriser les techniques et leur utilisation

Les produits structurés sont des placements financiers qui permettent à tout investisseur, cherchant à diversifier ses placements, d'obtenir un rendement supérieur aux produits financiers classiques tels que les actions et obligations.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes d'utilisation des produits structurés et savoir faire une évaluation.
- Améliorer la qualité des recommandations relatives aux stratégies d'investissement.
- Acquérir les fondamentaux et faire le point sur les derniers produits en développement.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les fondamentaux des instruments financiers " (code 92018 p. 36).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gérants de portefeuille et leurs assistants
- Analystes quantitatifs, traders et sales
- Directeurs financiers et risk managers

ANIMATEUR

Pierre-Francis LOBE
Consultant en finance de marché

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de distinguer les différentes techniques d'utilisation des produits structurés.

PROGRAMME — Perfectionnement

Découvrir le mécanisme des produits structurés

Autodiagnostic : chaque participant évalue sa pratique et identifie les points forts et les améliorations à apporter

Connaître les produits structurés

Analyser les différents supports
- Dépôts à terme
- Titres du marché monétaire
- Obligations zéro-coupon
- Euro Medium Term Note (EMTN)

Les options de première et seconde génération
- Options vanilles : définition, profil et valorisation
- Options à barrières
- Options binaires

Exercice d'application : établissement d'un pricer d'options vanilles sous Excel

Identifier les principaux produits structurés

Produits structurés à capital non garanti
- Reverse convertible sur action ou obligation
- Reverse convertible à barrière activante ou désactivante

Produits structurés à capital garanti
- Call et put
- Call spread / put spread
- Strangle et straddle

Exercice d'application : mise en place d'un comparateur des produits structurés sous Excel

Utiliser les produits structurés
- Utiliser les produits structurés pour la couverture de portefeuille
- Analyser et suivre les risques
- Intégrer les aspects fiscaux et juridiques

Exercice d'application : technique de montage des principaux produits structurés

2 jours 14 heures Code 92096	Tarif HT : 1 725 € *repas inclus*	**Paris** 8-9 juin 2015 19-20 novembre 2015

Options, futures et produits dérivés

Comprendre les mécanismes des dérivés

Le recours aux options, futures et produits dérivés fait aujourd'hui partie des pratiques courantes des entreprises dans leurs opérations de couverture. Il convient dès lors d'en maîtriser les mécanismes pour les utiliser au mieux et en limiter les risques.

OBJECTIFS

- Maîtriser les mécanismes et les principes d'utilisation des options, futures et produits dérivés.
- Cerner les mécanismes d'évaluation.
- Faire le point sur les derniers produits en développement.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les fondamentaux des instruments financiers " (code 92018 p. 36).

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne amenée à utiliser des options, futures et produits dérivés

ANIMATEUR

Pierre-Francis LOBE
Consultant en finance de marché

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les principes d'utilisation des options, futures et produits dérivés.

PROGRAMME — Perfectionnement

Découvrir les instruments dérivés

Autodiagnostic : chaque participant évalue sa pratique et identifie les points forts et les améliorations à apporter
- Définir les instruments dérivés linéaires et non linéaires
- Comprendre les modes d'organisation des marchés : Over The Counter (OTC) et marchés organisés

Comprendre les contrats à terme et les swaps
- Évaluer les contrats forward et futures
- Définir le principe de couverture
- Acquérir les mécanismes de l'évaluation des swaps

Exercice d'application : calcul de facteurs d'actualisation et de taux à terme et étude d'un évaluateur de swaps de taux d'intérêt

Maîtriser les mécanismes des options
- Introduction au marché des options
- Pricing des options de première génération et principes de couverture

Exercice d'application : étude et élaboration d'un pricer d'option Black et Scholes avec un calculateur des sensibilités sous Excel
- Les options " non vanilles " : les digitales et leurs combinaisons avec les vanilles, les asiatiques, les barrières...

Exercice d'application : évaluation et couverture des options asiatiques

Identifier les autres produits dérivés
- Les options exotiques : les variances swaps, les Targeted Accrual Redemption Note (TARN)

Exercice d'application : application de la méthode Monte-Carlo sous Excel

2 jours 14 heures Code 92092	Tarif HT : 1 725 € *repas inclus*	**Paris** 13-14 avril 2015 1er-2 octobre 2015

Maîtriser les techniques de titrisation

Découvrir les actifs titrisables et les modalités de transfert de risque

Opération de transformation d'éléments d'actifs en titres négociables qui ont vocation à être cédés à des tiers investisseurs, la titrisation est une opération financière complexe. De la construction du portefeuille de référence à l'émission en passant par la constitution d'un véhicule ad hoc, chaque opération comporte des contraintes d'ordre juridique et comptable qu'il convient de maîtriser.

OBJECTIFS

- Découvrir les principaux types de titrisations.
- Maîtriser les techniques de tranching spécifiques aux opérations de titrisation.
- Cerner les motivations des émetteurs et des investisseurs.

PRÉREQUIS

Avoir une connaissance des marchés financiers ou avoir suivi " Les marchés financiers - Niveau 2 " (code 92042 p. 31).

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs des services financiers
- Trésoriers et directeurs financiers
- Banquiers d'affaires

ANIMATEUR

Jacques SOUQUIERES
Managing director, Financial activities & International department
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

1 jour 7 heures

Code 92129

Tarif HT : 975 €

repas inclus

Paris
31 mars 2015
7 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " De Bâle 2 à Bâle 3 " (code 92150 p. 51).

PROGRAMME — Initiation

Découvrir les objectifs et les caractéristiques du marché

Connaître l'organisation du marché
- Identifier les principaux acteurs
- Connaître les spécificités du marché français
- Découvrir le principe de redistribution du risque de crédit
- Assurer l'émission d'obligations représentatives de portefeuilles d'actifs

Une valorisation délicate sujette au risque de modèle
L'impact de Bâle 2 sur ce marché

Analyser les mécanismes et la structure des opérations

Construire un portefeuille de référence
- Identifier les actifs susceptibles d'être titrisés
- Créances bancaires, instruments financiers, dérivés de crédit...
- Titres adossés à des actifs homogènes : Asset Backed Securities (ABS), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS) et Commercial Mortage-Backed Securities (CMBS)
- Titres adossés à des actifs hétérogènes : Collateralised Debt Obligation (CDO) et square CDO

Mettre en place un véhicule ad hoc appelé Special Purpose Vehicule (SPV)
- Créer un SVP
- Maîtriser les modalités d'une émission d'obligations titrisées
- Déconnecter le risque de crédit du portefeuille et celui du cédant
- Comprendre le mécanisme du portage des actifs du portefeuille de reférence

Découper l'émission en plusieurs tranches

Cerner le rôle déterminant des agences de ratings
Découvrir les méthodologies de notation en matière de titrisation
- Hiérarchie des risques basée sur le rating
- Rang de priorité décroissant sur les revenus
- Attribution séquentielle des pertes

Structurer l'opération de titrisation
- Mettre en œuvre le tranching
- Émettre les tranches sénior, mezzanine et equity
- Maîtriser les techniques de " réhaussement de crédit "
- Constituer une réserve des premières pertes

Exercice d'application : description complète du schéma de flux d'une opération de titrisation d'un portefeuille de 100 millions d'euros : flux entre la SPV et le cédant initiateur du montage, flux entre la SPV et les investisseurs des obligations titrisées, tranche sénior notée AAA, mezzanine notée BBB et equity non notée

Titrisation synthétique

Maîtriser les principes d'une opération de titrisation " financée "
Construire synthétiquement une opération de titrisation
Immuniser exclusivement le risque de crédit d'un portefeuille ou non
- Immunisation exclusive du risque de crédit du portefeuille
- Recours au marché des Credit Default Swap (CDS)
- Construction d'un CDO synthétique à partir de CDS

Exercice d'application : description complète du schéma de flux d'un CDO synthétique partiellement financé

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les mécanismes communs à tous les montages de titrisation.

BANQUE - ASSURANCE

Maîtriser les bases des OPC

Classification AMF, styles de gestion et allocation d'actifs



Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) ou Fonds Commun de Placement (FCP), fonds actions, obligataires, gestion active, indicielle ou alternative : un Organisme de Placement Collectif (OPC) peut prendre de multiples formes. Afin de gérer ou de commercialiser au mieux les fonds confiés par les investisseurs, il convient d'en maîtriser tous les aspects.

OBJECTIFS

- Analyser les évolutions du marché des OPC et intégrer les directives européennes (UCITS) en matière d'OPC.
- Maîtriser les différents types d'OPC, le cadre réglementaire et les différents styles de gestion mis en œuvre.
- Acquérir une bonne compréhension des techniques modernes de construction de portefeuilles, de mesure des risques et d'analyse des performances.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales sur les instruments financiers et la gestion de portefeuille ou avoir suivi " Les fondamentaux des instruments financiers " (code 92018 p. 36).

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs des services financiers
- Auditeurs et risks managers
- Toute personne souhaitant maîtriser les bases des OPC

ANIMATEURS

Frédérique HOUZÉ
Responsable Contrôle dépositaire
STATE STREET BANQUE SA

Jean-Christophe COTTA
Directeur Général
ALLOCATION & SÉLECTION



Code 92146

Tarif HT : 2 295 €

repas inclus

Paris
18 au 20 mars 2015
12 au 14 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**



Salle de formation équipée d'un ordinateur par participant

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Maîtriser le cadre réglementaire des OPC " (code 92022 p. 40).

PROGRAMME — Initiation

Typologie des OPC

Définir un OPC
- Différences entre SICAV et FCP
- Acteurs : sociétés de gestion, dépositaires, valorisateurs et commissaires aux comptes
- Documentation : DICI, note détaillée et rapport annuel
- Notion de coordination : passeport européen
- Typologie : OPC tous souscripteurs et OPC réservés à certains investisseurs
- Contraintes réglementaires
- Vie des OPC : création, mutation, changement, liquidation

Étudier la classification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- OPC actions, obligataires, monétaires et monétaires court terme
- OPC diversifiés, de fonds alternatifs et à formule
- OPC particuliers

Cerner le cadre réglementaire
- Autorité de tutelle et les associations de place
- Les textes de référence, les travaux en cours : UCIT IV, AIFM et MIF 2

Analyser les styles de gestion

Gestion indicielle versus stock picking
- Définir le benchmark du fonds
- Découvrir le tracking-error

Gestion growth versus gestion value

Exercice d'application : mesure comparée des performances d'un fonds growth et d'un fonds value / analyse des structures respectives de portefeuille

Gestion alternative ou à rendement absolu
- Arbitrage de convertibles et de volatilité
- Fonds de Commodities Trading Advisors (CTA)
- Arbitrages de fusions-acquisitions
- Fonds long / short equity, distressed, fixed income arbitrage et global macro

Exercice d'application : stratégie d'arbitrage de la structure par terme de volatilité de l'euroStoxx50 / évolution du vega de la position

Allocation d'actifs, mesure des performances et des risques

Maîtriser les méthodes de construction d'un portefeuille
- Allocation tactique versus stratégique
- Détermination du couple risque/rendement
- Mise en œuvre de techniques de diversification

Exercice d'application : amélioration du profil risque / rentabilité d'un portefeuille composé d'actions et d'obligations

Mesurer les risques
- Estimation de la volatilité cible de l'OPC
- Mesure statistique du risque et calcul de VaR

Analyser les performances : principaux indicateurs
- Mesure de l'alpha et du bêta
- Le R2 et la fréquence des gains
- L'exposant de Hurst ou la mesure de la persistance des rendements

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser la classification AMF des OPC ainsi que les styles de gestion des fonds et des hedge funds.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Maîtriser le cadre réglementaire des OPC

Pour limiter les risques et responsabilités des sociétés de gestion



Les Organismes de Placement Collectif (OPC) sont soumis à un cadre réglementaire contraignant et complexe. Directives Undertakings for Collective Investment In Transferable Securities (UCITS), devoir de conseil et d'information vis-à-vis des investisseurs, démarches auprès de l'AMF... autant d'obligations et de contraintes qu'il convient de maîtriser afin de limiter les risques et responsabilités liés.

OBJECTIFS

- Cerner l'environnement réglementaire des OPC.
- Identifier les risques et les responsabilités.
- Maîtriser les ratios OPC.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les bases des OPC " (code 92146 p. 40).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables gestion OPC
- Dépositaires OPC et juristes
- Toute personne souhaitant maîtriser les aspects réglementaires des OPC

ANIMATEUR

Frédérique HOUZÉ
Responsable Contrôle dépositaire
STATE STREET BANQUE SA

2 jours
14 heures

Code 92022

Tarif HT : 1 680 €
repas inclus

Paris
13-14 avril 2015
1er-2 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Réglementation AMF pour les sociétés de gestion " (code 92134 p. 42).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser l'environnement pratique et réglementaire des OPC

Cerner l'industrie de la gestion collective en France

Maîtriser le cadre juridique
- Connaître les textes applicables
- Le marketing financier : son cadre juridique. Les personnes qui peuvent commercialiser
- Les éléments d'information à faire figurer sur les documents promotionnels
- Le devoir de conseil et d'information vis-à-vis du porteur
- La fiscalité applicable à la gestion collective

Analyser la forme juridique des OPC
- FCP et SICAV
- Connaître les principales différences juridiques

Maîtriser la typologie des différentes sortes d'OPC
- Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR), Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)...
- Définition, réglementation applicable, règles de constitution et de fonctionnement, fiscalité...

Identifier les différents types de classifications des OPC
- Actions françaises, européennes et internationales
- Obligations européennes et internationales
- Monétaires européens et internationaux
- Fonds alternatifs, à formule et diversifiés

Exercice d'application : à partir d'un tableau listant les classes d'OPC, analyse commentée des contraintes d'investissement

Créer un OPC
- Les étapes clés et les démarches
- Les documents juridiques

Exercice d'application : rédaction du prospectus

Vie sociale des OPC
- Modifications, transformations, fusions, liquidations, dissolutions...

Certification des OPC à la clôture de l'exercice

Montage d'OPC à capital garanti

Maîtriser les risques et responsabilités liés

Connaître la typologie des risques
- Risques juridiques et réglementaires, financiers, opérationnels, commerciaux, fiscaux, informatiques et déontologiques

Identifier les risques conjoints : indéfinis et solidaires
- De la société de gestion et du dépositaire

Sécuriser les risques : la démarche à suivre
- Sélection des sociétés de gestion et du dépositaire : notations internes, notation AMR-Fitch IBCA, certification IMR...

Déterminer les responsabilités
- Des organes d'administration et de gestion d'OPC
- Du dépositaire

Exercice d'application : à partir d'un exemple de création d'un OPC, élaboration d'une grille de notation et d'évaluation du risque

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser le cadre réglementaire des OPC.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

Réglementation AMF pour les sociétés de gestion

Maîtriser les obligations et les règles de bonne conduite



Chaque société de gestion est soumise à une réglementation de l'AMF de plus en plus complexe couvrant aussi bien la surveillance de la société, de ses salariés, de ses partenaires et sous-traitants, que celle de ses produits et services. Pour éviter tout risque de sanction, il est indispensable de maîtriser les obligations professionnelles et réglementaires.

OBJECTIFS

- Cerner les obligations professionnelles et réglementaires applicables aux sociétés de gestion.
- Maîtriser les impacts de la réglementation AMF sur son activité et identifier les procédures et démarches à mettre en œuvre.
- Identifier et anticiper les risques de mise en jeu de la responsabilité de la société de gestion.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser le cadre réglementaire des OPC " (code 92022 p. 41) ou " Maîtriser les bases du droit financier " (code 92085 p. 75).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes de société de gestion
- Responsables de la conformité et du contrôle interne
- Gérants

ANIMATEUR

Frédérique HOUZÉ
Responsable Contrôle dépositaire
STATE STREET BANQUE SA

2 jours 14 heures	**Paris** 8-9 juin 2015 17-18 novembre 2015
Code 92134	
Tarif HT : 1 725 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Maîtriser le fonctionnement d'un FCPR / FPCI / FCPI / FIP " (code 92049 p. 43).

PROGRAMME — Expertise

Identifier les différentes sources légales et réglementaires applicables aux sociétés de gestion et à leur périmètre d'activité

Lister les textes applicables
- La réglementation européenne, législative et réglementaire
- Les codes de bonne conduite, les engagements contractuels et les engagements statutaires

Cerner le cadre légal des sociétés de gestion agréées en France, leur périmètre d'activité en France et à l'étranger
- Processus d'agrément
- Fonctionnement et opportunités liées au passeport européen (UCITS IV)

Connaître les modalités d'agrément des sociétés de gestion et les contraintes d'organisation interne

Analyser les modalités liées à l'agrément de la société de gestion
- Processus d'agrément et de mise à jour
- Les obligations de reporting internes et externes

Appliquer les règles de bonne conduite et de gouvernance
- Lutte anti-blanchiment, conformité et contrôle interne, conflits d'intérêts, abus de marché...

Exercice d'application : choix de statuts adaptés suivant des exemples concrets de projet

Appliquer la réglementation liée aux produits et services offerts en France par une société de gestion

Connaître la réglementation applicable à la gestion collective

Classification des Organismes de Placement Collectif (OPC)
- Les actifs éligibles
- Restrictions d'investissement : ratios réglementaires, calcul des engagements...
- Conditions d'agrément et de contrôle des OPC
- Cadre réglementaire pour la gestion alternative à la française

Les mandats de gestion individuelle

Le conseil en investissement financier

La Réception - Transmission d'Ordres (RTO)

Exercice d'application : exemple des structurations d'OPC

Lister les obligations et responsabilités contractuelles des sociétés de gestion

Face aux distributeurs
- Les relations avec les distributeurs

Face aux investisseurs
- Particuliers, institutionnels, gestion collective et individuelle

Face à des partenaires ou sous-traitants
- Dépositaire et valorisateur
- Délégation de gestion et de conseil
- Prestataire informatique

Mise en situation : illustration des différentes obligations et responsabilités contractuelles des sociétés de gestion par des décisions de jurisprudence ou des cas de litiges

Le contrôle des sociétés de gestion

Cerner le rôle et les pouvoirs de l'AMF et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
- Comprendre leur fonctionnement et leur champ d'action
- Analyser la réglementation et les différents niveaux de textes

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en œuvre les obligations réglementaires et les engagements contractuels des sociétés de gestion françaises.



Maîtriser le fonctionnement d'un FCPR / FPCI / FCPI / FIP

Cadre juridique et fiscal



Les Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR), les Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) anciennement dénommés fonds communs de placement à risques à procédure allégée, les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) et les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) sont des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières orientés vers l'investissement risqué et sont, de ce fait, soumis à un cadre prudentiel et fiscal précis.

OBJECTIFS

- Cerner l'environnement juridique, fiscal et comptable des FCPR, FPCI, FCPI et FIP.
- Maîtriser les modalités de mise en place et de fonctionnement.
- Intégrer les exigences de l'Autorité des Marchés Financiers.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les bases des OPC " (code 92146 p. 40).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes et fiscalistes
- Gestionnaires OPC
- Toute personne souhaitant maîtriser le fonctionnement d'un FCPR et d'un FPCI

ANIMATEURS

Christophe SEVENNEC
& Camille-Maya HUREL
Avocats Associés
CHAMMAS & MARCHETEAU

1 jour
7 heures

Code 92049

Tarif HT : 980 €
repas inclus

Paris
10 juin 2015
30 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Construction de portefeuille et gestion des risques " (code 92097 p. 45).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser le cadre réglementaire et fiscal

Identifier les actifs éligibles
- Les ratios applicables
- Les titres éligibles au ratio de 50 %
- Les autres titres éligibles à l'actif du FCPR et du FPCI
- Les règles de division des risques
- Le ratio d'emprise pour les FPCI
- Liquidation des FCPR et des FPCI

Exercice d'application : calcul des ratios

Étudier la fiscalité applicable et en tirer parti
- Les porteurs de parts
- Les conditions d'éligibilité au Plan d'Épargne en Actions (PEA)

Identifier les différentes structures possibles

Différencier FCPR et FPCI
- Procédure d'agrément : les exigences de l'AMF, les pièces à fournir et le calendrier
- FPCI : les souscriptions concernées
- Les règles prudentielles
- Frais de gestion : des exigences à la hausse

Analyser les spécificités des FCPI
- Les contraintes d'investissement : ratios à respecter, entreprises éligibles...
- Les contraintes de gestion propre

Investir dans un FIP
- Les caractéristiques : durée, entreprises éligibles et conditions d'investissement, investisseurs visés...
- Objectifs et avantages
- La combinaison FIP/FCPI

Exercice d'application : FCPR, FPCI, FCPI, FIP... : choix du fonds adapté à ses besoins

Faire le point sur la gestion, le fonctionnement du fonds et de l'équipe de gestion

Appliquer les règles de déontologie en vigueur
- Les règles de bonne conduite à respecter
- Les situations de conflits d'intérêts
- Le contrôle de l'AMF
- Les pratiques de la place

Exercice d'application : élaboration d'un code de bonne conduite

Lister les contraintes comptables
- Les participations non cotées
- Les engagements hors bilan
- La distribution d'actifs et d'avoirs
- Les valeurs liquidatives
- La présentation des états financiers

Aborder l'intéressement de l'équipe de gestion : les difficultés à résoudre
- Les conditions minimales pour la société de gestion
- Les actionnaires
- Le Carried Interest

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les modalités de fonctionnement et de gestion des différents fonds.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

Pratique de la comptabilité des OPC

Maîtriser les principes et schémas d'écriture comptables

Ayant pour vocation d'être gérés par des professionnels pour des non-professionnels, les Organismes de Placement Collectif (OPC) sont soumis à des règles d'évaluation et de comptabilisation particulières définies par le plan comptable des OPC dont il convient de maîtriser les principes généraux.

OBJECTIFS

- Réaliser les différentes écritures comptables.
- Mettre à jour ses connaissances sur le plan comptable.
- Déterminer la valeur liquidative des OPC.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les bases des OPC " (code 92146 p. 40) ou " Maîtriser le cadre réglementaire des OPC " (code 92022 p. 41).

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs des services comptables OPC
- Valorisateurs et dépositaires
- Toute personne amenée à pratiquer des écritures comptables pour les OPC

ANIMATEURS

Dominique DUNEAU
Senior Manager
& Lola ESPANA BOUZIN
Senior Manager Département Services d'Investissement
KPMG AUDIT

2 jours
14 heures

Code 92058

Tarif HT : 1 660 €
repas inclus

Paris
21-22 mai 2015
23-24 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Conformité et contrôle interne dans la banque " (code 92069 p. 53).

PROGRAMME — Perfectionnement

Autodiagnostic : le point sur ses connaissances des principes généraux de la comptabilité OPC

Maîtriser l'environnement des OPC

Lister les principaux acteurs
- La société de gestion, le dépositaire, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et le commissaire aux comptes : identifier leurs rôles respectifs

Analyser la typologie et les mécanismes des OPC
- Définir un OPC
- Les différentes catégories
- L'information financière permanente et périodique : contenu et fréquence
- Les mécanismes spécifiques
- Les ratios réglementaires applicables et leur évolution récente
- Maîtriser les aspects techniques, administratifs et comptables des OPC

Examiner les documents de référence
- Identifier les principaux changements issus de la réglementation et du comptable
- Le prospectus

Découvrir la structure des comptes d'un OPC et visualiser le plan comptable
- Champ d'application, dispositions générales et principes spécifiques

Maîtriser les spécificités comptables des OPC
- Notion de valeur liquidative et d'actif net
- Identifier les dérogations aux principes comptables généraux : capital variable, devise de tenue de comptabilité...
- Comprendre le fonctionnement des comptes de régularisation
- Assimiler les règles de valorisation
- Intégrer la notion de cours forcé
- Règles de comptabilisation
- Méthodes de comptabilisation des revenus, règles de paiement des dividendes et acomptes sur dividendes
- Frais de gestion : fixes, variables...

Mettre en pratique les schémas d'écritures comptables

Schémas d'écritures simples

Souscription et rachat de parts
Exercice d'application : passage des différentes écritures sur la base de données de départ (nombre de parts souscrites, Valeur Liquidative, droit d'entrée...)

Achat de valeurs mobilières
Exercice d'application : passage d'écritures d'achat de titres

Valorisation
Exercice d'application : passage des écritures de valorisation et détermination de la valeur liquidative de l'OPC

Tombée de coupon obligataire
Exercice d'application : passage des écritures d'encaissement de revenu en mode coupon encaissé et coupon couru

Frais de gestion / frais réels / autres charges
Exercice d'application : passage des écritures dans le cas d'une provision quotidienne et d'un paiement en fin de mois

Opérations complexes : fusion, scission...

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les particularités comptables d'un organisme placement collectif.

Construction de portefeuille et gestion des risques

Comprendre et utiliser les techniques d'allocation d'actifs

Pour gérer un portefeuille en minimisant les risques, la diversification de ses placements semble être la meilleure stratégie pour obtenir un rapport optimal entre le rendement et le risque. Pour cela, tout gérant de portefeuille doit bien maîtriser le comportement des différents actifs financiers ainsi que les techniques de construction d'un portefeuille financier.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes d'allocation d'actifs.
- Construire et piloter un portefeuille d'actifs.
- Mesurer la performance de son allocation.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les bases des OPC " (code 92146 p. 40).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de la gestion diversifiée
- Gérants de portefeuille
- Conseillers en investissements financiers

ANIMATEUR

Jean-Christophe COTTA
Directeur Général
ALLOCATION & SÉLECTION

2 jours
14 heures

Code 92097

Tarif HT : 1 660 €

repas inclus

Paris
15-16 juin 2015
26-27 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Réglementation AMF pour les sociétés de gestion " (code 92134 p. 42).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser le cadre général de la gestion d'actifs

Cerner les enjeux de la gestion d'actifs
- Présentation de l'allocation d'actifs et des différents acteurs

Différencier les formes de gestion
- Gestion pour compte de tiers, pour compte propre
- Gestion directe versus gestion déléguée
- La gestion sous mandat

Exercice d'application : intérêt des principaux rapports annuels à étudier

Connaître le comportement des différentes classes d'actif

Distinguer les différents produits financiers
- Marché monétaire, obligations, actions, produits à terme, produits alternatifs et devises
- Leurs caractéristiques

Examiner les différentes gestions
- Actions : styles de gestion, univers d'investissement...
- Obligations : les différentes signatures et les styles de gestion
- Gestion alternative

Étude de cas : étude historique du comportement des actifs

Étudier les fondements théoriques et pratiques de construction d'un portefeuille financier

Comprendre l'apport des pionniers de la finance et les théories récentes
- Markowitz, Fama, Sharpe, Roll, Merton et Modigliani

Identifier les outils d'aide à la décision

Étude de cas : étude simple d'une optimisation sous contrainte Markowitz

Construire un portefeuille diversifié : le processus à suivre

Maîtriser les différentes étapes de constitution d'un portefeuille
- Quantifier les préférences
- Sélectionner les produits financiers
- Déterminer les ratios d'information
- Les outils, le paramétrage et les pièges à éviter

Enseignements pratiques

Exercice d'application : construction d'un portefeuille OPC actions, d'un mandat diversifié sans contrainte réglementaire, d'un mandat d'assurance ou de mutuelle et d'un mandat de gestion patrimoniale

Mesurer la performance et les risques associés

Identifier les principaux indicateurs de performance et de risque
- Volatilité, VaR, tracking error, indicateurs de performance absolue ou relative, ratios de sensibilité...

Étude de cas : analyse de tracking error et de VaR

Diagnostiquer le profil de risque
- Estimer le risque : les modèles à utiliser

Attribution ou contribution de performance
- Les contributions de l'allocation tactique d'actifs et de la sélection de titres
- Faire des choix sectoriels ou géographiques

Exercice d'application : à partir des objectifs et contraintes d'un investisseur, détermination de son allocation d'actifs

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les étapes de la constitution d'un portefeuille financier.

Maîtriser la gestion actif-passif bancaire

Pour optimiser l'allocation des risques de l'ALM

L'Asset and Liability Management est une méthode qui permet notamment à une banque, de gérer la composition et l'adéquation de l'ensemble de ses actifs et passifs et de son hors-bilan. Les outils ALM sont de plus en plus sophistiqués et automatisés. Afin de les utiliser au mieux, il faut maîtriser les risques de bilan bancaire et les méthodes de mesure et de gestion de ces risques.

OBJECTIFS

- Faire le point sur les risques et leur méthode d'évaluation.
- Identifier les impacts des normes IFRS.
- Mettre en place et faire vivre un système ALM.

PRÉREQUIS

Avoir des notions de base en comptabilité ou avoir suivi " Pratiquer l'analyse financière - Niveau 2 " (code 91044 sur www.efe.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Contrôleurs de gestion et responsables du contrôle interne
- Gestionnaires actif-passif
- Toute personne associée à l'utilisation des outils de la gestion-actif bancaire

ANIMATEUR

Frédéric ALEXIS
Actuaire conseil
Ancien gestionnaire actif-passif au sein d'un établissement bancaire

2 jours
14 heures

Code 92053

Tarif HT : 1 790 €
repas inclus

Paris
1er-2 juin 2015
1er-2 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

Calculatrice indispensable

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " De Bâle 2 à Bâle 3 " (code 92150 p. 51).

PROGRAMME — Expertise

Cerner le cadre et les objectifs de l'ALM

Maîtriser les risques du bilan bancaire
- Identifier les principaux risques stratégiques et opérationnels
- Optimiser l'allocation des risques
- Aperçu des méthodes de mesure : Gaps, Valeur Actuelle Nette et Value-at-Risk…

Respecter la réglementation prudentielle

Intégrer les conséquences du passage aux IFRS
- Identifier les changements liés à l'IAS 39
- Tableau récapitulatif

Mesurer et gérer l'ensemble des risques

Risque de liquidité
- Définir les facteurs de risque
- Connaître le déroulement du risque dans le temps
- Évaluer le gap
- Maîtriser les ratios de liquidité

Exercice d'application : calcul des gaps de liquidité

Mesurer l'exposition au risque de change
- Distinguer position de change comptable et économique
- Analyser le risque d'assiette et le risque de change

Étude de cas : examen de solutions de couverture de remontée du résultat en devise

Risque de taux global
- Calculer le risque au niveau d'une transaction et d'un portefeuille
- Mesurer le risque de taux global : VAN, duration, sensibilité, VaR…
- Encadrer le risque : définir une stratégie de couverture et d'anticipation
- Focus IAS 39 : enregistrement de couverture et volatilité des fonds de placement…

Exercice d'application : calcul des gaps de taux, visualisation de l'impact financier et comptable

Options cachées
- Estimer l'exposition sur les options cachées

Étude de cas : méthode utilisée dans une grande banque de la place

Risque de crédit et de contrepartie
- Gérer le risque de contrepartie sur les produits dérivés
- Classification par rating et évolution du ratio de solvabilité
- Estimer la probabilité de défaut et les provisions économiques

Étude de cas : passage en revue des différentes techniques de réduction du risque de crédit

Optimiser l'organisation interne de la gestion actif-passif

Organiser la fonction : faire le point sur les missions d'un service ALM
- Utiliser les outils de l'ALM : les logiciels du marché

Positionner l'ALM au sein de la banque
- Rôle du comité ALM
- Poids de la gestion de bilan par rapport aux activités de la banque

Exercice d'application : construction d'un tableau de bord ALM

Dynamiser l'allocation de fonds propres
- Adapter le niveau et la gestion des FP aux risques
- Augmenter le retour sur FP : enjeux du placement des FP réels
- Mettre en place des indicateurs de rentabilité

Partage d'expériences : échanges sur les enseignements à tirer de différentes organisations de gestion actif-passif

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'utiliser les différentes techniques de la gestion actif-passif et de mesurer les risques liés à l'ALM.

Pratiquer le contrôle de gestion bancaire

Du calcul des coûts au pilotage de l'activité bancaire

Comme n'importe quelle entreprise, chaque banque dispose de son propre contrôle de gestion. Identifier les bons indicateurs, choisir la méthode de calcul adaptée ou mettre en place un tableau de bord efficace pour mesurer la performance, sont autant de missions dévolues au contrôle de gestion qu'il convient d'adapter aux spécificités du secteur bancaire.

OBJECTIFS

- Faire les meilleurs choix organisationnels.
- Recenser les indicateurs les plus pertinents.
- Passer du calcul des coûts au pilotage de l'activité bancaire.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la comptabilité bancaire.

PUBLIC CONCERNÉ

- Contrôleurs de gestion et responsables financiers
- Responsables comptables
- Inspecteurs et auditeurs internes

ANIMATEUR

Philippe CHANOINE
Spécialiste des opérations sur titres

2 jours 14 heures

Code 92015

Tarif HT : 1 660 €

repas inclus

Paris
18-19 juin 2015
7-8 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

Calculatrice indispensable

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Méthodes ABC et ABM " (code 60019 sur www.efe.fr).

PROGRAMME — Perfectionnement

Mettre en place le contrôle de gestion bancaire

Définir la fonction et son contenu

Construire une organisation

- Lister les compétences indispensables du contrôleur de gestion
- Choisir son rattachement hiérarchique
- Arbitrer entre centralisation et décentralisation
- Intégrer les spécificités des banques à réseau
- Coordonner les différentes missions : comptabilité, audit interne...

Étude de cas : identification des difficultés de mise en place de différents projets et bénéfices des solutions retenues

Mesurer et analyser les performances bancaires

Recenser les différents axes de mesure : produits, services, métiers, centres de responsabilité, clients...

Exercice d'application : sur la base de données fictives, arbitrage entre une mesure de performance par segment ou métier, par client ou groupe de clients et choix des indicateurs les plus adaptés

Calculer le Produit National Brut (PNB) par centre de profit

- Répartir les commissions
- Calculer la marge sur intérêts

Exercice d'application : calcul du float et des capitaux moyens d'un centre de profit

Choisir la méthode de calcul des charges et des coûts d'opération la plus adaptée

- Comprendre l'architecture globale de calcul de charges et coûts d'opération
- Arbitrer entre coût réel complet, coût standard...

Exercice d'application : détermination des prix de revient de prestations bancaires sur la base des données fournies

Développer de nouveaux indicateurs non-financiers

Mesurer la performance à partir de tableaux de bord

Exercice d'application : élaboration du tableau de bord d'une agence

Passer à la gestion prévisionnelle

- Comprendre la démarche prévisionnelle
- Fixer les objectifs et les plans d'action
- Établir les budgets : le suivi à mettre en place

Identifier les limites des systèmes traditionnels

Étudier la solution Activity Based Costing / Activity Based Management (ABC/ABM)

Appliquer la méthode ABC en environnement bancaire

Identifier les inducteurs de coûts et de ressources

Exercice d'application : pilotage des activités de back-office et intégration des coûts de traitement back-office dans le calcul de la rentabilité des opérations générées par le front-office

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les principes et techniques du contrôle de gestion bancaire.

3 QUESTIONS À L'EXPERT



1 • **Quel est le rôle du contrôle de gestion ?** Le rôle du contrôle de gestion est de mieux appréhender dans la banque toutes les contraintes budgétaires, règlementaires, stratégiques, de pilotage et de gestion.

2 • **Quelles sont les particularités du contrôle de gestion pour les banques ?** Les spécificités du contrôle de gestion sont la comptabilité bancaire, les règlements bancaires, l'IFRS, les ratios bancaires, les contraintes de places et la multicapacité des prestataires de services d'investissement.

3 • **Qui peut le mettre en œuvre ?** Les contrôleurs de gestion de 2e et 3e niveaux, ainsi que la direction générale

Le résultat fiscal dans les établissements financiers

Calculer la charge d'impôt sur les bénéfices des banques



La charge d'impôt sur les bénéfices des banques et des établissements financiers est déterminée sur la base de son résultat fiscal. Ce résultat fiscal est calculé à partir du résultat comptable. Il convient donc de maîtriser non seulement les spécificités de la fiscalité des banques et des établissements financiers, particulièrement en matière d'impôt sur les sociétés, tout en respectant les règles de sous-capitalisation. Mais également de maîtriser un certain nombre de réglementations spécifiques aux établissements financiers pour déterminer le résultat fiscal et sa traduction dans la liasse fiscale en vue de déterminer sa charge d'impôt.

OBJECTIFS

- Appliquer les règles spécifiques de détermination du résultat fiscal des banques et des établissements financiers.
- Établir la liasse fiscale spécifique aux banques.
- Optimiser le résultat fiscal et limiter le montant de la charge d'impôt.

PRÉREQUIS

Être impliqué dans l'établissement de la liasse fiscale de son entreprise.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables comptables et financiers, fiscalistes
- Responsables comptables et financiers de banques et établissements financiers
- Avocats et experts-comptables

ANIMATEUR

Vincent GARCIA
Avocat Associé
PDGB Société d'Avocats

2 jours 14 heures

Code 30114

Tarif HT : 1 440 €
repas inclus

Paris
28-29 mai 2015
28-29 septembre 2015
3-4 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " TVA sur les opérations bancaires et financières " (code 30115 p. 49).

PROGRAMME — Initiation

Maîtriser les règles de passage du résultat comptable au résultat fiscal des banques et des établissements financiers

Appliquer les règles de territorialité de l'IS
- Appliquer les principes de l'OCDE
- Focus sur les succursales étrangères
- Déduire les intérêts versés
- Déduire les provisions pour créances douteuses détenues dans un établissement situé à l'étranger
- Déduire les frais généraux liés à un établissement hors de France

Procéder au traitement fiscal des postes comptables
- Distinction des immobilisations et des charges
- Les charges : amortissements, provisions, charges financières, frais généraux, charges exceptionnelles
- Les produits : prise en compte des stocks, les reprises de provisions

Appliquer les règles spécifiques applicables aux provisions
- Distinguer les cas de provisions des risques pays et les provisions spécifiques sur prêts à moyen et long termes
- Définir la notion de provisions sur les intérêts courus sur les créances douteuses
- Appliquer la méthode globale pour calculer la provision sur les intérêts courus sur les créances douteuses
- Définir les critères de provisionnement retenus

Exercice d'application : détermination des corrections fiscales à apporter au résultat comptable au sein d'un établissement financier

Déterminer la charge d'impôt sur les bénéfices de la banque

- Déterminer le taux d'imposition
- Procéder à la liquidation de l'impôt
- Payer l'impôt

Exercice d'application : détermination de la charge d'impôt à comptabiliser

Limiter la déductibilité des charges financières

Respecter les règles de sous-capitalisation

Appliquer l'article 212 du CGI aux établissements et opérations de crédit
- Calculer le ratio d'endettement
- Définir la notion de capitaux propres
- Calculer le ratio de couverture d'intérêts

Appréhender les impacts des règles anti sous-capitalisation

Cerner les autres dispositifs limitant la déductibilité des charges financières
- Limite de taux
- Rabot
- Charges liées à l'acquisition de titres de participation
- Imposition minimale des entreprises liées
- Amendement Charasse - spécifique à l'intégration fiscale

Exercice d'application : quote-part d'intérêts différés et détermination des trois plafonds - en fonction du ratio d'endettement, du ratio de couverture d'intérêts et des intérêts servis par des sociétés liées

Maîtriser les règles de fiscalité des opérations sur titres

- Appliquer le régime du long terme
- Traiter fiscalement les prêts de titres, les pensions livrées et les opérations de réméré
- Distinguer les titres de placement, des titres de transaction et des titres d'investissement
- Traiter les frais d'acquisition et de cession de titres de participation

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de déterminer la charge d'impôt de votre banque ou de votre établissement financier en limitant vos risques de contrôle et de rehaussement.

TVA sur les opérations bancaires et financières

Maîtriser les obligations déclaratives et bénéficier des droits à déduction

Le sort des opérations financières, du point de vue de la TVA, nécessite d'examiner leur situation au regard du champ d'application de la TVA, matière qui a donné lieu à une jurisprudence abondante. En effet, les opérations bancaires et financières entrent dans le champ d'application de la TVA même si certaines opérations sont soumises à des règles spécifiques relevant des dispositions des articles 260 B, 260 C et 261 C du CGI. Ces règles doivent donc être maîtrisées afin de limiter le montant de TVA que l'établissement financier doit acquitter et bien gérer les droits à déduction.

OBJECTIFS

- Maîtriser les mécanismes de base de la TVA qui s'appliquent aux opérations bancaires et financières.
- Identifier le champ d'application de cette TVA spécifique en déterminant les opérations hors champ, celles qui sont exonérées et celles qui sont imposables de plein droit ou sur option.
- Exercer les droits à déduction et déterminer les coefficients de taxation.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en mécanismes de la TVA ou avoir suivi " Les bases de la TVA " (code 30007 sur www.efe.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de la TVA dans les établissements financiers
- Responsables fiscaux et financiers, fiscalistes
- Avocats fiscalistes et juristes
- Experts comptables et commissaires aux comptes

ANIMATEUR

Olivier CORTEZ
Avocat Associé
HEDEOS - Société d'Avocats

2 jours 14 heures

Code 30115

Tarif HT : 1 495 €
repas inclus

Paris
4-5 juin 2015
1er-2 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " TVA : territorialité des prestations de services " (code 30054 sur www.efe.fr).

PROGRAMME — Perfectionnement

Délimiter le champ d'application de la TVA sur les opérations bancaires et financières

Identifier les opérations dans le champ et hors champ

- Définir la notion d'assujetti et de redevable à la TVA
- Identifier les opérations entrant dans le champ et celles hors champ de la TVA
- Appréhender la nature des prestations de services au sein de l'établissement financier

Déterminer les opérations bancaires et financières imposables et celles qui sont exonérées

- Analyser les opérations exonérées en vertu de l'article 261 C du CGI
- Distinguer le régime applicable pour les crédits, la gestion de fonds communs, un dépôt de fonds, une constitution de garanties, des devises...
- Appliquer le régime aux OPCVM et aux opérations de courtage et/ou aux services aux émetteurs

Choisir ou non l'option et connaître les cas de dénonciation de l'option

Exercice d'application : chaque cas particulier est illustré par un exercice de détermination de la TVA sur les opérations bancaires et financières

Maîtriser les règles de territorialité de la TVA applicables aux banques et établissements financiers

Appliquer les règles de territorialité en matière de prestations de services

- Examiner la notion d'établissement stable, d'utilisation et d'exploitation effective en matière de TVA bancaire et financière
- Focus sur le cas spécifique des prestations rendues à un non-assujetti non communautaire

Déterminer la nature des prestations et les critères de territorialité

- Nouveau principe d'imposition des prestations au lieu d'établissement du preneur
- Distinguer les prestations " matériellement localisables " et les prestations " immatérielles "

Exercice d'application : détermination de la nature de diverses prestations et du lieu d'imposition à la TVA applicable aux opérations bancaires et financières

Déterminer les droits à déduction et déclarer la TVA : appliquer les spécificités des opérations de banque

- Déterminer la base d'imposition de la TVA en appliquant les spécificités liées aux opérations bancaires et financières
- Identifier le fait générateur et la date d'exigibilité
- Déterminer les cœfficients de déduction applicables
- Retenir le bon chiffre d'affaires pour calculer le coefficient de taxation forfaitaire
- Établir la facture

Exercice d'application : calcul des droits à déduction relatifs aux produits financiers et détermination des obligations afférentes en matière de déclaration et de facturation

Assimiler les impacts en matière de taxe sur les salaires, de taxe sur les transactions financières et sur la cotisation sociale des sociétés

- Appliquer les règles d'assujettissement à la taxe sur les salaires en intégrant le cas de secteurs distincts
- Distinguer avec le régime de la taxe sur les transactions financières
- Calculer la cotisation sociale des sociétés (C3S) en appliquant les règles spécifiques aux établissements de crédit

Exercice d'application : calcul de la C3S dans le cadre d'un exemple chiffré

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de déterminer les droits à déduction de votre établissement financier et d'appliquer les règles de TVA liées aux opérations bancaires et financières.

Maîtriser les bases du risk management

Techniques de mesure du risque

La fonction risk management est incontournable dans les banques et la crise financière actuelle ne fait que renforcer l'importance du métier et des techniques associées. Connaître les différents risques et les indicateurs de mesure devient une exigence pour toute personne impliquée dans la gestion d'un établissement financier.

OBJECTIFS

- Découvrir la mesure locale et statistique du risque.
- Cerner les concepts de sensibilité, convexité et grecques de portefeuille.
- Identifier la difficulté de mesurer les risques sur des positions non linéaires taux et optionnelles.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances fondamentales sur les produits financiers et la réglementation bancaire.

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs des services financiers
- Analystes financiers
- Toute personne souhaitant maîtriser les techniques du risk management

ANIMATEUR

Andréa BRIGNONE
Consultant en gestion de risque de marché
SIGRE

2 jours
14 heures

Code 92113

Tarif HT : 1 580 €
repas inclus

Paris
19-20 mars 2015
7-8 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gestion du risque opérationnel " code (92055 p. 52).

PROGRAMME — Initiation

Analyser la typologie et cerner les dimensions du risque

Risques de marché
- Risques principaux et résiduels
- Risques taux, change, actions et matières premières
- Risques de spread et de base

Risques de crédit
- Savoir ce qu'est un " événement de crédit "
- Défaut d'emprunteurs, de contreparties ou d'émetteurs
- Agences de rating / spread de crédit / probabilité de défaut
- Concepts de " exposure at default " et " loss given default "

Risques opérationnels
- Concept de Straight Through Processing (STP)
- Identification des risques opérationnels
- Défaut de procédures, des systèmes ou de personnel

Risque de bilan / risque Asset and Liability Management (ALM)
- Notion de gap de taux en ALM
- Valeur Actuelle Nette (VAN), sensibilité et limite
- Options cachées

Facteurs de développement du risk management
- Croissance du volume des produits dérivés
- Catastrophes financières
- Processus de réglementation prudentielle / Bâle 2

Découvrir la mesure locale du risque

Concept de linéarité du pay-off d'une position
- Positions non linéaires taux, crédit et optionnelles

Mesure locale du risque de position taux et crédit
- Sensibilité, DV01/convexité
- Déformations de la courbe de taux : obligataire et swaps
- Déformations de la courbe de spreads de crédit

Mesure locale du risque de positions optionnelles
- Grecques de portefeuille : delta, gamma, véga, thêta et rho
- Concept de smile, skew et surface de volatilité

Exercice d'application : mesure de la variation du prix d'une obligation / prise en compte des effets sensibilité et convexité / ratio de couverture

Découvrir la mesure statistique du risque / concept de Value at Risk (VaR)

Définition de la VaR

Typologie de VaR
- VaR absolue / relative / marginale

Modalités de calcul de la VaR
- Approches paramétrique / historique / Monte-Carlo

Limites des calculs de VaR
- Mise en œuvre de simulations de crise et de stress tests
- Développer une méthodologie de back-testing de la VaR

Exercice d'application : calcul de la VaR 95 % cinq jours d'un portefeuille obligataire investi sur le marché US

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les techniques de mesure des risques.

De Bâle 2 à Bâle 3

Maîtriser les ratios de solvabilité des banques



Le rôle stratégique du secteur bancaire dans les économies nationales explique l'objectif permanent des autorités de tutelle d'assurer sa sécurité et sa stabilité. Gestion des risques opérationnels, processus de notation et de suivi des risques de crédit, solvabilité et rentabilité des fonds propres, sont autant de contraintes réglementaires qui ont des incidences sur les activités des banques.

OBJECTIFS

- Cerner les enjeux de Bâle 3 et ses conséquences sur les métiers.
- Maîtriser les trois piliers du dispositif Bâle 2.
- Identifier les différents paramètres de calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit et opérationnel.

PRÉREQUIS

Avoir une connaissance des produits de marchés et de la réglementation du secteur bancaire.

PUBLIC CONCERNÉ

- Inspecteurs, auditeurs
- Responsables risk management
- Responsables ALM, directeurs financiers et trésoriers

ANIMATEUR

Andréa BRIGNONE
Consultant en gestion de risque de marché
SIGRE

2 jours 14 heures

Code 92150

Tarif HT : 1 580 €

repas inclus

Paris
11-12 juin 2015
8-9 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Conformité et contrôle interne dans la banque " (code 92069 p. 53).

PROGRAMME — Initiation

Cerner l'évolution du dispositif réglementaire

Maîtriser le dispositif réglementaire de Bâle 2
- Une démarche internationale
- Le ratio Cooke et ses limites

Prévenir et gérer les risques de crédit
- Les paramètres bâlois et les garanties
- Les portefeuilles bâlois

Exercice d'application : affectation dans les portefeuilles bâlois
- Exigence minimale en fonds propres

Exercice d'application : rapprochement et grille de pondération des risques : Internal Rating Based Foundation

Exercice d'application : comparaison de deux prêts sans garantie : B1 versus B2
- Enchaînement des processus opérationnels Bâle 2

Identifier les risques de marché et les risques opérationnels

Cerner les spécificités des piliers 2 et 3
- Pilier deux : processus de surveillance prudentielle
- Pilier trois : discipline de marché

Fonds propres économiques et autres notions réglementaires
- Le ratio de solvabilité
- Les fonds propres réglementaires, les fonds propres comptables et le capital économique

Intégrer les évolutions réglementaires prudentielles de Bâle 3
- La couverture des risques, le renforcement du capital
- L'encadrement de la liquidité, de la diminution du levier et de la pro-cyclicité

Mesurer les implications de Bâle 2 et 3 sur le risque de crédit

Évolutions, projets et outils

Analyser les impacts de Bâle 2 sur la tarification des établissements de crédit

Exercice d'application : mesure de l'impact sur la marge en fonction des différentes garanties reçues

Vision globale du coût de revient et de la tarification

Maîtriser les nouveaux dispositifs de risques opérationnels

Intégrer les exigences de Bâle 2 en termes de gestion des risques opérationnels pour les institutions financières
- Les exigences réglementaires pour la prévention des risques opérationnels
- Tendances et orientations de l'industrie bancaire en matière d'organisation, d'approche et de solutions pour la gestion des risques opérationnels
- Lien entre risques opérationnels et fonds propres économiques
- Reporting réglementaire COREP

Articuler l'organisation de la gestion du risque opérationnel avec les dispositifs de contrôle interne et de conformité
- Articulation entre ces différents dispositifs
- Coordination avec le responsable du Plan de Continuité d'Activité (PCA)
- Contribution du directeur sécurité à la formalisation de l'évaluation du risque
- L'apport du responsable de la conformité

Cartographier et quantifier les risques opérationnels : best practices
- Modèles et conditions clés de réussite
- Apports et limites de la cartographie dans la quantification des risques opérationnels

Évoluer vers une gestion proactive des risques opérationnels

Exercice d'application : simulation d'un risque opérationnel

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'intégrer les nouvelles exigences réglementaires de Bâle 3.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

Gestion du risque opérationnel

Cartographier les risques et organiser une cellule de gestion



Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs. L'impact de ce risque sur leurs fonds propres doit inciter les banques à sensibiliser et à impliquer leurs collaborateurs dans l'évaluation des risques qui sont applicables à leur activité.

OBJECTIFS

- Maîtriser les divers paramètres et composantes du risque opérationnel.
- Élaborer des cadres et des structures de gestion du risque.
- Réussir la création d'une cellule de gestion du risque opérationnel.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les bases du risk management " (code 92113 p. 50).

PUBLIC CONCERNÉ

- Risk managers
- Auditeurs internes et inspecteurs
- Toute personne chargée de la gestion du risque opérationnel

ANIMATEUR

Andréa BRIGNONE
Consultant en gestion de risque de marché
SIGRE

1 jour 7 heures

Code 92055

Tarif HT : 980 €

repas inclus

Paris
12 juin 2015
9 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Conformité et contrôle interne dans la banque " (code 92069 p. 53).

PROGRAMME — Perfectionnement

Découvrir les fondamentaux en matière de risque opérationnel

Définir le risque opérationnel

- Resituer le risque opérationnel dans son contexte réglementaire
- Connaître les concepts de base : les multiples dimensions du risque, les pertes événementielles, les facteurs de risque, les pertes moyennes, inattendues et catastrophiques
- Les dépendances entre les facteurs de risque et les événements

Délimiter le périmètre des risques opérationnels

- Appréhender l'impact du nouvel accord de Bâle
- Mesurer les conséquences du ratio Mc Donough sur le risque opérationnel

Mettre en œuvre les moyens permettant de répondre aux exigences de fonds propres

- Les différentes approches : indicateur de base, standard et mesures avancées
- Les normes de gestion à respecter en fonction de l'approche choisie
- Les outils de mesure des risques

Exercice d'application : appréhension des enjeux et des difficultés liés à l'identification des diverses composantes du risque opérationnel à travers l'analyse d'exemples concrets

Organiser et gérer les risques opérationnels

Adapter son organisation

Améliorer son système d'information

Diminuer le facteur humain

Transférer le risque aux assurances

Suivi et reporting des risques opérationnels

- Typologie des risques opérationnels
- Identification des risques et des facteurs de risque
- Segmentation par ligne métier
- La cartographie des risques : mettre en place une méthode d'évaluation et choisir des indicateurs clés
- Organiser la collecte des données
- Organiser des systèmes de reporting cohérents et efficaces
- Créer une cellule de gestion du risque opérationnel : les étapes et les difficultés

Étude de cas : mise en place et suivi d'une cellule de gestion du risque opérationnel

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les différents outils de mise en place et de suivi d'une cellule de gestion du risque opérationnel.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

TESTEZ-VOUS !



Parmi les incidents suivants, quel est celui qui ne relève pas du risque opérationnel ?

a. Un incendie du centre informatique
b. La faillite de son principal prestataire informatique
c. Une erreur dans le codage du taux de prélèvement libératoire sur certains produits d'épargne
d. Un changement d'actionnaire majoritaire à la suite d'une OPA hostile

Solution : d - Le changement d'actionnaire majoritaire à la suite d'une OPA hostile ne relève pas du risque opérationnel. Il relève plutôt du risque financier pour l'épargnant qui serait un actionnaire de la banque en question.

Conformité et contrôle interne dans la banque

Les procédures à mettre en place





Renforcés par les modifications du règlement CRBF 97-02, la crise et la nouvelle régulation qui en découle, la conformité et le contrôle interne sont devenus un enjeu majeur pour les banques. Définir l'organisation et mettre en place les contrôles périodiques et permanents adéquats prennent ainsi une place stratégique.

OBJECTIFS

- Améliorer l'efficacité des procédures de contrôle interne.
- Identifier les zones à risque.
- Mettre en place la fonction contrôle de la conformité.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des métiers et de la réglementation du secteur bancaire.

PUBLIC CONCERNÉ

- Contrôleurs internes
- Compliance officers
- Auditeurs internes

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Juriste spécialisé en droit bancaire**.

Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 24

ANIMATEUR

André JACQUEMET
Associé
BPA

2 jours 14 heures

Code 92069

Tarif HT : 1 660 €

repas inclus

Paris
25-26 juin 2015
17-18 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Lutte contre le blanchiment " (code 92008 p. 80).

PROGRAMME — Perfectionnement

Définir le cadre général du contrôle interne et de la conformité

- SOX, le référentiel Committee of Sponsoring Organizations (COSO), Loi de Sécurité Financière (LSF), Bâle 2, règlement du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financière (CCLRF).

Autodiagnostic : évaluation des connaissances sur les principes du contrôle interne en milieu bancaire

Piloter le contrôle interne et la conformité dans le secteur bancaire

- Préalable : identifier les activités bancaires à surveiller et les activités à risque

Distinguer et positionner les acteurs du contrôle

- Contrôle permanent, contrôle périodique, contrôle de conformité, déontologie, gestion des risques... Distinctions et interactions
- Positionnement des différentes fonctions : règles d'indépendance à respecter et possibilités de cumul
- Les possibilités d'externalisation
- Relations avec la direction et les opérationnels

Connaître l'étendue des missions

- Vérifier la conformité, le respect des procédures, la qualité de l'information comptable et financière
- Mettre en place des systèmes d'analyse et de mesure des risques opérationnels

Exercice d'application : élaboration d'un programme de missions de contrôle

Identifier le risque de mise en jeu de la responsabilité

- Une obligation de moyens renforcée
- Identifier les personnes responsables
- Les précautions à prendre

Organiser le contrôle interne : les procédures à mettre en place

- Préalable : les structures à contrôler et le cas des activités à l'étranger
- Périodicité, traçabilité et formalisme des contrôles

Mettre en place les contrôles permanents

- Contrôles de 1er niveau, de 2e et 3e niveaux
- L'articulation entre les différents niveaux de contrôle
- Le recueil des procédures

Maîtriser les risques

- Cartographie des risques bancaires : identification et classification
- Évaluation et niveau d'exposition aux risques

Étude de cas : analyse critique de la cartographie des risques d'un établissement et adaptation des concepts au contrôle spécifique d'une banque de réseau ou des activités de marché

Mettre en œuvre les contrôles périodiques

- Définir un rythme de contrôle
- Les personnes pouvant exercer le contrôle
- Le plan de contrôle du contrôle interne : fonctionnement et objectif
- Les modalités d'évaluation des procédures

Gérer les dysfonctionnements constatés

- Les dispositifs de remontée des dysfonctionnements
- La mise en place et le suivi d'actions correctrices

Rédiger le rapport de contrôle interne

- Objectif et contenu

Étude de cas : analyse critique et commentée des meilleures pratiques

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'évaluer l'efficacité des procédures de contrôle interne.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Pratiquer la gestion de patrimoine

Cycle long pour répondre aux attentes de la clientèle patrimoniale



Gérer un patrimoine ne s'improvise pas. Il est essentiel de connaître l'ensemble des mécanismes juridiques et fiscaux qui gouvernent les différentes composantes d'un patrimoine et d'assimiler les techniques financières utilisées dans la gestion d'un portefeuille d'actifs. Une parfaite maîtrise de ces outils permet de proposer les montages les plus appropriés à la situation du client.

OBJECTIFS

- Maîtriser les savoirs techniques, juridiques et fiscaux indispensables.
- Arbitrer efficacement entre les différents produits.
- Développer et gérer une clientèle patrimoniale.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales en droit civil et une maîtrise de la fiscalité des particuliers ou avoir suivi " Maîtriser les bases de la fiscalité personnelle " (code 30072 p. 67).

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne exerçant une activité de conseil et de vente de services et de produits financiers

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Ingénieur patrimonial**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 25

ANIMATEUR

Francine TORTIGET
Consultante en gestion du patrimoine

6 jours 42 heures	**Paris**
Code 92309	11-12 décembre 2014, 15-16 janvier et 12-13 février + 31 mars 2015*
Tarif HT : 3 360 € *repas inclus*	9-10 avril, 4-5 mai et 4-5 juin + 10 septembre 2015*
	17-18 septembre, 12-13 octobre et 5-6 novembre 2015 + 8 janvier 2016*
	10-11 décembre 2015, 18-19 janvier et 11-12 février + 23 mars 2016*

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

Calculatrice indispensable

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'établir de manière structurée un diagnostic complet du patrimoine adapté aux besoins de vos clients.

PROGRAMME — Initiation

MODULE 1 Maîtriser le droit et la fiscalité du patrimoine

Organiser un patrimoine en fonction des situations familiales et des régimes matrimoniaux
Exercice d'application : choix d'un régime matrimonial

De l'optimisation de la situation familiale à l'optimisation successorale
- Transmettre au conjoint, au partenaire pacsé et au concubin
- Améliorer les droits des bénéficiaires : donation entre époux, changement de régime matrimonial...
- Transmettre aux descendants

Exercice d'application : recherche des meilleures solutions de transmission à partir d'une situation patrimoniale donnée

Optimiser la fiscalité du patrimoine
- Accompagner le client dans ses déclarations
- Utiliser les techniques d'allègement de l'ISF

Exercice d'application : sur la base de données fournies, calcul de l'impôt, identification des charges déductibles, des réductions et calcul de l'ISF
- Maîtriser la fiscalité des plus-values mobilières et immobilières

MODULE 2 Recourir efficacement aux marchés financiers, à l'immobilier et aux assurances de personnes

Évaluer la part des valeurs mobilières dans la composition et le développement du patrimoine
- Différencier les valeurs mobilières selon les besoins et les attentes du client
- Distinguer les modes de gestion
- Acquérir les bases de l'analyse et du calcul de la rentabilité

Mise en situation : choisir la part des valeurs mobilières dans un patrimoine donné

Rechercher l'optimisation fiscale de l'épargne
- Identifier les différentes enveloppes fiscales : PERP, PEA, FCPR et FCPI
- Maîtriser les aspects techniques et fiscaux de l'assurance vie
- Proposer une solution retraite et prévoyance adaptée

Mise en situation : calcul et conseil d'une sortie en capital ou d'une rente viagère pour un client prenant sa retraite

Mener un diagnostic immobilier
- Identifier les produits et les techniques de défiscalisation

Mise en situation : calcul de l'optimisation fiscale de l'investissement retenu
Exercice d'application : formuler différents conseils pour un patrimoine donné

MODULE 3 Optimiser les relations avec une clientèle patrimoniale

Optimiser l'approche et la découverte de la clientèle
- Reconnaître les clients " haut de gamme "
- Repérer les attentes du client
- Organiser le recueil d'informations
- Conduire l'entretien découverte

Mise en situation : entraînement au décodage des besoins d'un client fictif et au recueil des informations essentielles

Optimiser la communication
- Dresser un bilan et une analyse patrimoniaux
- Élaborer des solutions : formulation écrite et orale

Étude de cas : analyse du fond et de la forme de différents rapports de diagnostics patrimoniaux
- Mettre en œuvre les solutions et le suivi
- Maîtriser les techniques de négociation

Mise en situation : les participants s'approprient l'argumentation client et apprennent à traiter les questions et les objections

Maîtriser les risques et les responsabilités
- Respecter le devoir d'information et de conseil ainsi que le secret professionnel
- Connaître la démarche Know Your Client (KYC)
- Mesurer la responsabilité du Conseil en Gestion de Patrimoine
- Cerner la notion d'abus de droit : les contours de l'abus de droit, les montages à haut risque fiscal, l'étude du rapport du comité de l'abus de droit fiscal

Étude de cas : tirer les enseignements de la jurisprudence
Exercice d'application : préparation du diagnostic global d'un client



e-évaluation amont → formation présentielle → exercices d'intersession → formation présentielle → e-évaluation aval → classe virtuelle*



* classe virtuelle d'1h30 de 11h à 12h30 (convocation à 10h30)

Gestion de patrimoine pour assistant(e)

Comprendre les bases



L'assistant(e) en gestion de patrimoine est le principal relais sur lequel s'appuie le conseiller en gestion de patrimoine pour établir un bilan patrimonial. Il/elle participe ainsi au recueil d'informations sur le patrimoine du client, réalise des audits patrimoniaux et assure le suivi des contacts et des dossiers. Autant de missions qui exigent une bonne connaissance de l'environnement juridique, fiscal et financier d'un patrimoine.

OBJECTIFS

- Repérer et analyser l'ensemble des composants d'un patrimoine.
- Cerner les objectifs de la gestion de patrimoine.
- Identifier le rôle du diagnostic patrimonial.

PRÉREQUIS

Évoluer dans le métier de la gestion de patrimoine.

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant(e)s de chargés de clientèle privée et de gestionnaires de patrimoine
- Chargés de clientèle particuliers juniors

ANIMATEUR

Philippe MALZAC
Consultant en gestion de patrimoine

2 jours
14 heures

Code 92311

Tarif HT : 1 395 €
repas inclus

Paris
28-29 mai 2015
26-27 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Initiation à l'ingénierie patrimoniale " (code 92310 p. 68).

PROGRAMME — Initiation

Test de connaissances : le point sur le métier de gestionnaire de patrimoine

Maîtriser l'organisation du métier de la gestion de patrimoine

Identifier les acteurs sur le marché
- Banques de réseau, banques privées, compagnies d'assurances, Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI), notaires...

Repérer les métiers de la gestion de patrimoine
- Assimiler les différences entre chargés de clientèle privée, gestionnaires de patrimoine, gérants de fortune, gérants de portefeuille, juristes, fiscalistes...

Présenter les principales segmentations de la clientèle
- Retail, personal banking, gestion privée, gestion de fortune...
- La classification par montants d'avoirs et par potentiel

Exercice d'application : analyse et classement des clients types par segmentation

Organiser les composantes objectives d'un patrimoine

Assimiler l'investissement immobilier
- L'immobilier de détention et de rapport

Identifier l'épargne classique
- Le livret A, le Livret de Développement Durable (LDD), le Plan Épargne Logement (PEL), le Compte Épargne Logement (CEL)...

Cerner la bourse
- La différence entre actions et obligations
- Le gain et le risque propres à chaque valeur, les durées de placement conseillées

Comprendre les organismes de placement collectif (OPC)
- Appréhender le fonctionnement des OPC
- Connaître les avantages de la gestion collective

L'assurance vie
- Assimiler le principe de l'assurance vie

Exercice d'application : classement des différents produits selon leur risque et leur durée de détention

Identifier les objectifs du client

Constituer un capital
- Choisir entre investir dans une acquisition immobilière à crédit ou rester locataire en investissant sur des actifs financiers

Valoriser un capital
- Penser à épargner pour la retraite
- Se constituer une épargne de précaution

Rechercher des revenus complémentaires

Transmettre un patrimoine

Exercice d'application : analyse des besoins patrimoniaux de clients types

Cerner le rôle du diagnostic patrimonial

Comprendre le recueil d'informations

Exercice d'application : identification des objectifs du client et des placements correspondant à son profil

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'intégrer les spécificités juridiques et fiscales des différents produits financiers.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

Gestion de patrimoine pour chargés de clientèle

Maîtriser les techniques patrimoniales et le diagnostic patrimonial



Pour conseiller efficacement un client patrimonial, il faut d'abord évaluer son patrimoine afin de détecter ses besoins. C'est l'objectif du diagnostic patrimonial. Par ailleurs, se familiariser avec l'environnement juridique et fiscal des différents montages permet de proposer une solution optimale et sécurisée.

OBJECTIFS

- Définir l'environnement du client patrimonial.
- Repérer et analyser les objectifs du client pour établir son diagnostic patrimonial.
- Identifier les techniques de la gestion de portefeuille et de l'assurance vie.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales en droit civil et une maîtrise de la fiscalité des particuliers ou avoir suivi " Maîtriser les bases de la fiscalité personnelle " (code 30072 p. 67).

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés de clientèle particuliers
- Conseillers en gestion de patrimoine juniors

ANIMATEUR

Francine TORTIGET
Consultante en gestion du patrimoine

2 jours 14 heures
Code 92312
Tarif HT : 1 495 €
repas inclus

Paris
18-19 juin 2015
19-20 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**
Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**



EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Maîtriser les techniques de gestion de patrimoine " (code 92313 p. 57).

PROGRAMME — Initiation

Analyser l'approche du client patrimonial

- Présenter les principales segmentations de la clientèle
- Comprendre l'approche globale du client

Exercice d'application : analyse et classement des clients types par segmentation

Identifier les principaux objectifs du client patrimonial

- Valoriser un capital
- Protéger sa famille
- Réduire la pression fiscale
- Transmettre un patrimoine personnel et professionnel

Exercice d'application : analyse des besoins patrimoniaux de clients types

Maîtriser la technique du diagnostic patrimonial

- Intégrer l'importance du recueil d'informations
- Dresser un bilan et une analyse patrimoniaux
- Formuler des solutions

Mise en situation : entraînement au décodage des besoins d'un client fictif, et au recueil des informations essentielles

Cerner l'environnement du client patrimonial

Maîtriser son environnement juridique

- Faire le point sur la situation familiale du client
- Différencier les régimes matrimoniaux

Cerner son environnement fiscal

- L'Impôt sur le Revenu (IR) et l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)
- Les incidences fiscales des placements mobiliers et immobiliers

Inventorier les stocks

Recenser les flux

Exercice d'application : sur la base de données fournies, calcul de l'impôt, identification des charges déductibles, des réductions…

Identifier les techniques de la gestion de portefeuille

Classer les actifs

- Taux, change, actions, produits dérivés, OPC…

Comprendre l'allocation d'actifs : les portfolio models

Exercice d'application : classement des actifs par risque et durée de détention

Comprendre les mécanismes de l'assurance vie

- Maîtriser les aspects réglementaires
- Connaître la gamme des produits

Exercice d'application : simulations de placement en fonction des attentes du client

Maîtriser les risques et les responsabilités

- Respecter le devoir d'information et de conseil
- Connaître la démarche Know Your Customer (KYC)
- Mesurer la responsabilité du Conseil en Gestion de Patrimoine
- Cerner la notion d'abus de droit : les contours de l'abus de droit, les montages à haut risque fiscal, l'étude du rapport du comité de l'abus de droit fiscal

Exercice d'application : identification des objectifs client et préconisation de solutions de placement selon différents cas

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de proposer des solutions de placement adaptées à la situation et au profil du client.



Maîtriser les techniques de gestion de patrimoine

De l'audit patrimonial à l'optimisation fiscale



À l'heure où la concurrence prime, il est primordial de pouvoir appréhender et gérer en toute autonomie la situation d'un client. Un conseil éclairé passe par la maîtrise de bases incontournables permettant une gestion globale efficace de situations complexes.

OBJECTIFS

- Acquérir une méthodologie pratique de l'audit patrimonial.
- Maîtriser les règles fondamentales de détention, de gestion et de transmission patrimoniales.
- Préconiser le montage adapté au profil et aux besoins du client.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales en droit civil et une maîtrise de la fiscalité des particuliers ou avoir suivi " Maîtriser les bases de la fiscalité personnelle " (code 30072 p. 67).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de patrimoine, chargés de clientèle particuliers
- Clercs de notaire
- Toute personne souhaitant maîtriser les techniques juridiques et fiscales de gestion patrimoniale

ANIMATEUR

Francine TORTIGET
Consultante en gestion du patrimoine

2 jours 14 heures	**Paris** 26-27 mars 2015 25-26 août 2015 1er-2 décembre 2015
Code 92313	
Tarif HT : 1 550 € *repas inclus*	**Lyon** 26-27 mars 2015 1er-2 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance vie et gestion de patrimoine " (code 92314 p. 58).

PROGRAMME — Perfectionnement

Mener à bien un audit patrimonial

Collecter les informations relatives au client
- Situation personnelle, familiale et professionnelle
- Définition du profil de risque du client

Diagnostic économique et juridique du patrimoine
- Repérer les points à analyser
- Déterminer les objectifs poursuivis
- Formuler des préconisations en fonction des résultats du diagnostic

Exercice d'application : simulations d'audit et de diagnostic

Optimiser la fiscalité du patrimoine

Détention et gestion de patrimoine
- Fiscalité du capital et de ses revenus
- Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) : la gestion de la base imposable, les investissements pour le réduire, l'optimisation par le démembrement de propriété...
- Impôt sur le revenu (IR) : utiliser les charges, les réductions et crédits d'impôt ainsi que l'imputation des déficits
- Les supports de défiscalisation mobiliers et immobiliers
- Plus-values sur cessions mobilières ou immobilières
- Assurance vie : la fiscalité appliquée lors de la transmission

Transmission de patrimoine et optimisation fiscale
- Transmission à destination du conjoint
- Les droits légaux du conjoint
- Liquider le régime matrimonial
- Donation entre époux, avantages matrimoniaux : utilité après la loi TEPA
- La place du conjoint survivant dans les familles recomposées
- Concubins, partenaires pacsés : leurs droits, la fiscalité applicable...
- Transmission à destination des descendants
- Succession : l'ordre des héritiers, les modalités d'acceptation...
- Passif successoral : la protection des héritiers, renonciation à succession et renonciation anticipée à l'action en réduction
- Donation, donation-partage : donner une liberté encadrée - la situation à l'ouverture de la succession : réserve/quotité disponible, rapport/réduction

Exercice d'application : recherche des meilleures solutions d'optimisation fiscale à partir d'une situation patrimoniale donnée

Maîtriser les risques et les responsabilités

Abus de droit dans la gestion patrimoniale
- Les montages à haut risque fiscal : le démembrement de propriété et les SCI - les limites
- Les moyens de prévention

Les montages suscitant des difficultés de gestion : les solutions

Devoir d'information et de conseil, secret professionnel : identifier leur portée et les précautions à prendre

Jeu de rôles : élaboration d'un plan de bonne conduite gestionnaire de patrimoine / client

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en pratique les bases tant fiscales que civiles de l'ingénierie patrimoniale.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Assurance vie et gestion de patrimoine

Élaborer une stratégie de placement



Bâtir une stratégie efficace de gestion de patrimoine implique une connaissance approfondie de l'assurance vie, de ses mécanismes techniques à ses aspects fiscaux, en passant par l'ensemble des clauses juridiques qui peuvent être optimisées.

OBJECTIFS

- Présenter les principaux atouts de l'assurance vie par rapport aux autres placements.
- Optimiser l'ensemble des techniques de l'assurance vie pour bâtir une stratégie de gestion de patrimoine performante.
- Prévenir les difficultés juridiques et fiscales de l'assurance vie.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales en fiscalité des particuliers ou avoir suivi " Maîtriser les bases de la fiscalité personnelle " (code 30072 p. 67).

PUBLIC CONCERNÉ

- Conseillers en gestion de patrimoine
- Chargés de clientèle particuliers ou professionnels
- Intermédiaires des réseaux d'assurances

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Ingénieur patrimonial**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 25

ANIMATEUR

Laetitia LLAURENS
Avocat à la Cour
LEX PATRIMONIS

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92314	2-3 février 2015 8-9 juin 2015 1er-2 décembre 2015 8-9 février 2016
Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	**Lyon** 8-9 juin 2015 1er-2 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance vie et clause bénéficiaire " (code 92245 p. 126).

PROGRAMME — Initiation

Découvrir l'univers de l'assurance vie

Cerner les spécificités juridiques et fiscales de l'assurance vie par rapport aux autres produits de placement

- Les différences majeures liées aux produits : PEA assurance, PEA bancaire et PEA PME
- Les incidences sur les régimes matrimoniaux
- Le cadre fiscal : ses évolutions, ses enjeux

Analyser la gamme des produits d'assurance et de capitalisation

- Assurance décès individuelle, assurance vie individuelle
- Les contrats " vie universelle "
- Les contrats " multisupports "
- Les contrats Fourgous, euro-croissance, euro-diversifié, vie génération

Partage d'expériences : les évolutions récentes relatives à la réglementation de l'assurance vie

Maîtriser les différentes stratégies patrimoniales reposant sur l'assurance vie

Veiller à la rédaction des clauses juridiques

- Préciser le régime de la propriété des sommes versées par un souscripteur sur un contrat d'assurance
- L'acceptation de la clause bénéficiaire : les avantages
- La souscription démembrée : comment la réussir
- La clause bénéficiaire démembrée : mirage, réel intérêt fiscal
- L'assurance vie comme instrument de garantie : les impacts patrimoniaux du nouveau droit de saisie des contrats d'assurance vie

Exercice d'application : rédaction de la clause bénéficiaire, les écueils à éviter

Maîtriser les fondamentaux techniques de l'assurance vie

- Les obligations légales de l'assureur sur la participation aux bénéfices
- Déterminer le taux technique d'un contrat d'assurance
- Les mécanismes des provisions mathématiques en assurance vie

Optimiser les aspects fiscaux des contrats d'assurance vie

- Déterminer le capital maximum à verser sur un contrat d'assurance souscrit par une personne de plus de 70 ans
- Le cas du contribuable non imposable et l'exonération d'impôt sur les plus-values engendrées par le contrat d'assurance vie
- Optimiser le plafonnement de l'ISF par l'assurance vie
- Fiscalité des non-résidents : rachat, décès
- Effets de la loi TEPA sur le contrat d'assurance
- Le sort des prélèvements sociaux lors du décès de l'assuré
- Identifier les solutions d'optimisation au-delà du soixante-dixième anniversaire de l'assuré
- Cerner les avantages fiscaux du nouveau contrat Vie génération
- Mesurer les intérêts de la transformation Fourgous ou en euro-croissance de certains contrats

Partage d'expériences : construction d'une stratégie de gestion de patrimoine autour de l'assurance vie

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'élaborer une stratégie de placement autour de l'assurance vie afin d'optimiser la gestion patrimoniale de votre clientèle.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval





ASSURANCE VIE

9 & 10 décembre 2015



Cette conférence est l'occasion d'intégrer **toute l'actualité légale et jurisprudentielle relative à la gestion des contrats d'assurance vie** tant sur le régime juridique que fiscal. L'occasion de faire le point sur les meilleures stratégies d'optimisation patrimoniale et fiscale en envisageant de nombreuses problématiques qui se posent régulièrement.

EFE vous propose de **faire le point en deux jours, en compagnie des meilleurs experts en épargne patrimoniale**, sur les **techniques de démembrement** de la clause bénéficiaire qui permettent d'optimiser au mieux l'assurance vie, sur le régime juridique des personnes vulnérables dans le cadre d'une assurance vie, sur les **risques fiscaux**, les **stratégies fiscales** les plus efficaces liées à l'assurance vie et sur la gestion des **contrats d'assurance vie dans un contexte international** en découvrant les avantages de la réglementation luxembourgeoise.

Pour vous inscrire, contactez-nous :
01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr

Plus de 2 300 participants en 23 ans ! Et vous ?

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement :

- appliquer les derniers textes législatifs
- maîtriser le régime juridique et fiscal des contrats d'assurance vie
- gérer les contrats d'assurance vie dans un cadre international en bénéficiant des avantages de la réglementation luxembourgeoise

Parmi les témoignages...

" Formation très riche dans son contenu. J'ai particulièrement apprécié l'approche chiffrée qui a illustré de manière très claire les propos. " **CAPEOR**

" Bon rythme, formation dynamique et appréciable. " **CNP ASSURANCES**

" Interventions très satisfaisantes, de grande clarté avec des exemples appréciés. Tous les sujets abordés résonnent au quotidien dans mon activité et donneront lieu à des échanges au sein de l'entreprise. " **NATIXIS ASSURANCES**

Approche patrimoniale globale du chef d'entreprise

Maîtriser la méthodologie



La méthode de l'approche patrimoniale globale implique d'analyser et de diagnostiquer la situation de son client avant de lui préconiser des conseils. Poser les bonnes questions, être pertinent dans son approche et apporter des solutions adaptées, cela nécessite de maîtriser cette méthode devenue le standard de qualité minimum exigé et qui fait, en outre, l'objet de spécificités pour le chef d'entreprise.

OBJECTIFS

- Identifier les évolutions juridiques et fiscales et les traduire en opportunités pour les actionnaires de sociétés familiales.
- Décliner les stratégies patrimoniales les plus pertinentes selon les situations concernées et les objectifs poursuivis.
- Utiliser judicieusement les structures de détention du patrimoine et les crédits de développement et d'optimisation.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en ingénierie fiscale du patrimoine ou avoir suivi " Initiation à l'ingénierie patrimoniale " (code 92310 p. 68).

PUBLIC CONCERNÉ

- Conseillers et ingénieurs patrimoniaux
- Chargés d'affaires dans le secteur du private equity mid cap
- Avocats, notaires et experts-comptables

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Ingénieur patrimonial**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 25

ANIMATEUR

Philippe VILLECOURT
Consultant en gestion de patrimoine
ELYSÉES AVENIR PATRIMOINE

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92315	19-20 mars 2015 15-16 octobre 2015
Tarif HT : 1 595 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Transmettre une entreprise " (code 30032 p. 66).

PROGRAMME — Expertise

Maîtriser la méthodologie de l'approche patrimoniale globale

Aborder la découverte de la situation
- Identifier les bonnes questions à poser
- Savoir écouter et rebondir en fonction des réponses données

Analyser la situation
- Définir une grille de lecture
- Identifier les indicateurs pertinents en fonction de l'objectif poursuivi

Établir le diagnostic patrimonial
- Les clés d'une bonne rédaction
- Savoir le présenter au client

Exercice d'application : rédaction d'un diagnostic patrimonial à partir d'une situation concrète

Identifier les évolutions juridiques et fiscales afin de les traduire en opportunités

Les modifications du droit de la famille

L'impôt sur les sociétés
- Cession de participations, distribution des dividendes, régime des groupes de sociétés…

Les transmissions et cessions de sociétés
- Le point sur les lois Dutreil et Jacob
- L'imposition des plus-values

Étude de cas : les nouvelles modalités du partage successoral appliquées à une situation concrète

Les stratégies patrimoniales adaptées au chef d'entreprise à caractère familial

Optimiser fiscalement la situation
- Minorer les frottements fiscaux
- Déterminer la politique de revenus
- Assurer la sécurité financière de la famille

Optimiser juridiquement la situation
- Restructurer le patrimoine
- Organiser la transmission
- Développer le patrimoine

Exercice d'application : chaque problématique est illustrée par un exercice d'application à résoudre en commun

Cerner les outils d'optimisation et de développement

Utiliser l'assurance vie, le contrat de capitalisation, la holding et la société civile

Utiliser l'effet de levier du crédit

Exercice d'application : calcul d'un effet de levier du crédit dans le cadre d'investissements immobiliers

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez décrypter les attentes et les besoins du chef d'entreprise afin d'apporter des solutions efficaces dans un climat de confiance.

Droit patrimonial de la famille

Maîtriser les régimes matrimoniaux, PACS, divorce, libéralités et successions




Le droit patrimonial de la famille régit les relations pécuniaires liant les membres d'une même famille dans le cadre d'un mariage, d'un PACS, d'un divorce ou en cas de décès. Dans un contexte où le concept de famille a beaucoup évolué, le législateur a fait preuve d'adaptation au fur et mesure des réformes relatives à la gestion et à la transmission du patrimoine qu'il est important de maîtriser.

OBJECTIFS

- Identifier les différents régimes matrimoniaux et le régime du PACS.
- Prévoir les conséquences patrimoniales d'un divorce.
- Maîtriser les principes du droit des donations et des successions.

PRÉREQUIS

Être impliqué dans la gestion et/ou la transmission de patrimoine

PUBLIC CONCERNÉ

- Conseillers en gestion de patrimoine
- Collaborateurs des études notariales
- Experts-comptables

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Ingénieur patrimonial**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 25

ANIMATEUR

Christophe SIBERCHICOT
Chargé d'enseignement en fiscalité patrimoniale
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

3 jours 21 heures	**Paris**
Code 92316	16 au 18 mars 2015 1er au 3 juillet 2015 18 au 20 novembre 2015
Tarif HT : 1 895 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Droit des successions et des libéralités " (code 30051 p. 62).

PROGRAMME — Initiation

Repérer les différents régimes matrimoniaux

Passer au crible les différents régimes matrimoniaux
- Communauté universelle
- Communauté légale
- Séparation de biens
- Séparation de biens et société d'acquêts

Participation aux acquêts

Identifier les possibilités de protection complémentaire
- Étude des différentes clauses permettant d'aménager le régime matrimonial
- Clause d'apport, clause de partage, clause d'attribution et clause de préciput

Cerner les conditions et la procédure pour changer de régime matrimonial

Maîtriser les conséquences d'un changement de régime matrimonial

Test de connaissances : les régimes matrimoniaux

Identifier le régime juridique et fiscal du PACS

Déterminer les effets juridiques du PACS

Appliquer le régime de l'indivision

Identifier les conséquences fiscales de la souscription d'un PACS

Étude de cas : examen de la situation patrimoniale de deux pacsés et des conséquences juridiques et fiscales

Maîtriser les conséquences fiscales et patrimoniales d'un divorce

Identifier les différentes formes de divorces

Gérer les conséquences fiscales et patrimoniales d'un divorce
- Liquidation de la communauté
- Donations et avantages matrimoniaux
- Maîtriser la fiscalité des prestations compensatoires et des pensions alimentaires

Étude de cas : analyses de liquidations de communauté suite à divorce

Maîtriser les règles relatives aux donations et aux successions

Identifier la typologie des donations
- Donations notariées
- Dons manuels
- Donation-partage
- Libéralités graduelles ou résiduelles

Le régime juridique et fiscal des donations
- Le rapport civil
- Le rappel fiscal

Exercice d'application : calcul des droits dans différentes hypothèses

Les différentes étapes d'un règlement successoral
- Connaître les règles en matière de dévolution successorale
- Sort du conjoint survivant
- Liquidation de la succession
- Acceptation ou renonciation
- Partage

Faire un point sur le mandat posthume

Exercice d'application : liquidation d'un régime matrimonial suite à un décès, règlement de la succession et calcul des droits de mutation à titre gratuit

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'appliquer les différents régimes matrimoniaux en vue de maîtriser les conséquences juridiques et fiscales inhérentes aux diverses problématiques familiales.


e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Droit des successions et des libéralités

Maîtriser les donations et la dévolution successorale

Le régime fiscal des donations se distingue de celui qui régit les successions. Les règles fiscales peuvent permettre d'opérer la transmission de son patrimoine sans en payer le " prix fort " car il existe de nombreuses techniques, parmi lesquelles la donation-partage par exemple, qui permettent d'anticiper et de limiter fiscalement le règlement d'une succession.

OBJECTIFS

- Cerner le régime juridique et fiscal des donations.
- Maîtriser les règles de dévolution successorale.
- Mettre en œuvre le règlement d'une succession.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en fiscalité du patrimoine ou avoir suivi " Droit patrimonial de la famille " (code 92316 p. 61).

PUBLIC CONCERNÉ

- Conseillers en gestion de patrimoine et conseillers en investissements financiers
- Collaborateurs des études notariales
- Juristes fiscalistes
- Avocats

ANIMATEUR

Christophe SIBERCHICOT
Chargé d'enseignement en fiscalité patrimoniale
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2 jours 14 heures	**Paris** 28-29 mai 2015 21-22 septembre 2015 10-11 décembre 2015
Code 30051	
Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	**Lyon** 19-20 mai 2015 3-4 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Fiscalité du patrimoine " (code 30050 p. 69).

PROGRAMME — Perfectionnement

Les différents outils d'anticipation successorale

Identifier les différentes formes de donations
- Donations notariées
- Autres formes de donations : dons manuels, donations indirectes, donations déguisées...
- Réserve et réversion d'usufruit
- Maîtriser les aspects fiscaux

Étude de cas : exemples d'utilisations optimales des abattements et des tranches basses

Saisir le mécanisme de la donation-partage

- Opérer un partage anticipé
- Connaître le champ d'application de la donation-partage
- Identifier les spécificités de la donation-partage transgénérationnelle
- Cerner les règles fiscales applicables

Analyser le régime des libéralités résiduelles et graduelles
- Objet d'une libéralité résiduelle ou graduelle
- Définir la fiscalité applicable

Cerner le dispositif de la renonciation anticipée à l'action en réduction
- Identifier les règles applicables : savoir qui peut renoncer et au profit de qui
- Les conséquences civiles et fiscales

Maîtriser les règles de dévolution successorale

Identifier les héritiers

Déterminer les droits du conjoint survivant

Calculer la part revenant à chaque héritier

Maîtriser le régime juridique des donations
- Donations rapportables
- Donations préciputaires

Cerner les règles relatives au règlement d'une succession

Assimiler les nouvelles modalités de l'acceptation d'une succession

Maîtriser les règles de gestion du patrimoine successoral
- Mandat de gestion (rôle, rémunération, responsabilité et durée du mandat)
- Le régime de l'indivision

Maîtriser les modalités du partage successoral
- Partage amiable
- Partage judiciaire
- Égalité en valeur

Estimer les droits de mutation à titre gratuit
- Évaluer l'assiette
- Calculer le montant des droits
- Maîtriser le mécanisme du rappel fiscal

Exercice d'application : calcul des droits dans différentes hypothèses

Établir une déclaration de succession

Payer les droits : délais, modalités et régime de paiement fractionné ou différé

Maîtriser les spécificités liées à un démembrement
- Évaluer l'usufruit
- Calculer les droits dus lors d'une succession démembrée

Exercice d'application : règlement d'une succession, identification des héritiers et de la part leur revenant et calcul des droits de mutation à titre gratuit

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de réduire l'impact fiscal lié à la transmission d'un patrimoine privé.

Structurer son patrimoine en société

Société civile, SAS, SARL et holding patrimoniale



Le recours à une société afin d'optimiser ou de structurer son patrimoine est un choix qui peut se révéler très judicieux et permettre une rationalisation importante des coûts fiscaux liés à la gestion ou à la transmission de ses avoirs. Pour choisir au mieux la structure la plus adéquate, il est donc essentiel de faire le point sur les différentes entités existantes et d'en maîtriser leurs applications.

OBJECTIFS

- Découvrir l'intérêt patrimonial du recours à une société.
- Maîtriser les caractéristiques juridiques, fiscales et sociales de chaque structure présentée.
- Maîtriser les diverses applications de la holding patrimoniale.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en ingénierie fiscale du patrimoine ou avoir suivi " Initiation à l'ingénierie patrimoniale " (code 92310 p. 68).

PUBLIC CONCERNÉ

- Conseillers en gestion de patrimoine
- Juristes et fiscalistes
- Avocats, notaires, experts-comptables et commissaires aux comptes

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Ingénieur patrimonial**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 25

ANIMATEUR

Henry ROYAL
Expert en patrimoine
Enseignant en Master 2
ESCP-Europe, KEDGE, IAE Bordeaux, Caen, Poitiers

2 jours 14 heures	**Paris** 21-22 mai 2015 28-29 septembre 2015 14-15 décembre 2015
Code 92317	
Tarif HT : 1 550 € *repas inclus*	**Lyon** 21-22 mai 2015 14-15 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Régime fiscal de la société civile " (code 92319 p. 65).

PROGRAMME — Perfectionnement

Connaître les principes applicables à la société civile

Maîtriser les règles juridiques encadrant son fonctionnement
- Utiliser la liberté contractuelle : droit de vote plural, répartition inégalitaire du dividende
- Clauses d'agrément, d'inaliénabilité et de rachat forcé

Analyser les règles d'imposition
- Capital fort ou faible
- Repérer dans quelles situations opter pour l'IS

Repérer les avantages patrimoniaux d'une société civile
Étude de cas : montage patrimonial avec une SCI

SARL, SAS : choisir la structure la mieux appropriée pour gérer son patrimoine et en assimiler les modalités de création, de fonctionnement et de dissolution

Tirer profit des effets de levier juridiques et financiers de la SAS
- Actions de préférence à droit de vote plural et à dividende majoré

Optimiser l'effet de levier fiscal
- Sursis d'imposition, régimes des sociétés mères, intégration fiscale, titres de participation, fusion-absorption...
- Mesurer les opportunités et les contraintes

Mettre en place une holding patrimoniale

Choisir la forme sociale la mieux adaptée à ses objectifs
Constituer la holding : choix de la chronologie la plus avantageuse
Optimiser l'impôt sur le revenu, l'ISF et les droits de mutation
- Les exonérations totales ou partielles : les pactes Dutreil
- Les engagements de conservation
- Choisir entre holding animatrice ou passive

Gérer et transmettre son patrimoine privé

Étude de cas : la holding, un outil précieux

- Faciliter l'acquisition d'une entreprise
- Le LBO familial
- Optimiser la transmission au sein de la famille
- Concilier les intérêts divergents des majoritaires et des minoritaires
- Équilibrer patrimoine privé et patrimoine professionnel : la holding de rachat
- Vendre dans les meilleures conditions fiscales
- Concilier donation et vente de l'entreprise

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en place une holding patrimoniale et de conseiller vos clients sur les schémas juridiques et fiscaux les plus efficaces.

Holding patrimoniale

Gérer et transmettre son patrimoine via une holding



L'instabilité fiscale actuelle conduit de plus en plus les chefs d'entreprises à créer des holdings patrimoniales. En effet, la holding est devenue l'un des outils phares sur la palette des techniques d'ingénierie juridique à la disposition des avocats, notaires et conseils en gestion de patrimoine. Le recours à une société holding est une solution classique de structuration du patrimoine des personnes physiques permettant de limiter l'imposition immédiate des revenus, afin de favoriser leur réinvestissement.

OBJECTIFS

- Mettre en pratique les règles juridiques et fiscales applicables aux sociétés holdings.
- Identifier et mesurer l'intérêt de recourir à une holding patrimoniale pour gérer ou transmettre son patrimoine.
- Maîtriser toutes les techniques d'optimisation fiscale grâce au recours à une holding patrimoniale.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en ingénierie fiscale du patrimoine ou avoir suivi " Initiation à l'ingénierie patrimoniale " (code 92310 p. 68).

PUBLIC CONCERNÉ

- Conseillers en gestion de patrimoine
- Juristes et fiscalistes
- Avocats, notaires, experts-comptables et commissaires aux comptes

ANIMATEUR

Henry ROYAL
Expert en patrimoine
Enseignant en Master 2
ESCP-Europe, KEDGE, IAE Bordeaux, Caen, Poitiers

1 jour 7 heures	**Paris** 22 mai 2015 29 septembre 2015 15 décembre 2015
Code 92318	
Tarif HT : 985 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Pactes Dutreil Transmission et ISF " (code 30085 p. 67).

PROGRAMME — Perfectionnement

Mettre en place une holding patrimoniale

Choisir la forme sociale la plus adaptée à ses objectifs

- SAS ou société civile
- Mesurer l'intérêt de recourir à une société holding
- Contrôler et gérer son patrimoine privé

Constituer la holding et choisir la chronologie la plus avantageuse

Appliquer le régime fiscal de la société holding

Optimiser l'impôt sur le revenu, l'ISF et les droits de mutation

- Choisir l'IR ou l'IS
- Les exonérations totales ou partielles : les pactes Dutreil
- Déterminer les engagements de conservation
- Choisir entre holding animatrice ou passive

Gérer la holding au regard de l'ISF

- Appliquer la réforme de l'ISF aux holdings
- Appliquer la décote sociétaire
- Cas spécifique du groupe de sociétés : appliquer les nouveaux critères de la holding animatrice

Étude de cas : analyse d'un exemple chiffré de constitution d'une holding patrimoniale

Gérer et transmettre son patrimoine professionnel via une holding

- La holding patrimoniale : outil d'optimisation du coût fiscal d'une cession d'entreprise ou d'une transmission de patrimoine
- Apport des titres de l'entreprise à une nouvelle société holding soumise à l'IS
- La cession par la société holding des titres reçus à l'occasion de l'apport
- Recourir au LBO familial
- Optimiser la transmission au sein d'une famille
- Équilibrer patrimoine privé et professionnel : recourir à une holding de rachat
- Vendre dans les conditions fiscales les plus optimales
- Distinguer le régime de la donation de l'entreprise de la cession à titre onéreux
- Utiliser des montages recourant au démembrement de propriété

Exercice d'application : calcul des plus-values et des droits d'enregistrement dans un exemple tiré de la pratique professionnelle

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en place une stratégie patrimoniale efficace en constituant une holding.

Régime fiscal de la société civile

Stratégies patrimoniales via une société civile



Recourir à une société civile est un bon moyen de faciliter la gestion d'un patrimoine, particulièrement un patrimoine immobilier, et d'anticiper sa transmission. Ce type de structure est un outil efficace pour mettre en place une véritable stratégie patrimoniale qui offre différents montages possibles, en particulier sur le plan fiscal, à condition toutefois d'en maîtriser les régimes juridique et fiscal.

OBJECTIFS

- Appliquer les règles juridiques et fiscales relatives aux sociétés civiles.
- Recourir à la société civile pour gérer son patrimoine privé ou professionnel.
- Limiter les risques civils ou fiscaux liés au recours à une société civile.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en droit des sociétés ou avoir suivi " Droit des sociétés pour non-juristes " (code 20001 sur www.efe.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés de clientèle
- Conseillers en gestion de patrimoine
- Juristes et experts-comptables

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Ingénieur patrimonial**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 25

ANIMATEUR

Régis STEINER
Avocat
CABINET JUDICIA CONSEILS

1 jour
7 heures
Code 92319
Tarif HT : 975 €
repas inclus

Paris
25 mars 2015
30 septembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Structurer son patrimoine en société " (code 92317 p. 63).

PROGRAMME — Initiation

Cerner la typologie des sociétés civiles

Déterminer l'objet d'une société civile

Société civile immobilière
- Choisir entre l'indivision et le recours à la société civile
- Société civile de location, SCPI...

Société civile professionnelle
- Cession de l'usufruit temporaire dans le cadre d'une détention de l'immobilier de l'entreprise

Société civile patrimoniale
- La holding sous forme de société civile
- La société civile de portefeuille

Appliquer le régime juridique et fiscal des sociétés civiles

Caractéristiques juridiques de la société civile
- Constituer la société et tenir compte des conditions de constitution
- Appliquer les règles relatives aux statuts et aux apports
- Connaître le mode de fonctionnement d'une société civile

Test de connaissances : les règles applicables aux sociétés civiles

Identifier les avantages fiscaux de la société civile
- Distinguer les notions de transparence fiscale et de translucidité fiscale
- Appréhender les règles d'imposition du résultat de la société
- Appliquer l'article 238 bis K du CGI
- Distinguer la société civile à l'IS de la société civile relevant de l'IR
- Imposition des associés personnes physiques et des associés personnes morales

Obligations comptables et fiscales de la société civile

Exercice d'application : calcul du bénéfice imposable de la société civile et de la quote-part imposable au nom de chaque associé

Éviter les risques liés au recours d'une société civile

Appréhender les risques civils
- Gérer le départ ou le décès d'un associé
- Solutionner un cas de mésentente

Connaître les risques fiscaux et les inconvénients d'une société civile
- Enregistrer comptablement toutes les opérations de la société civile
- Focus sur le sort fiscal des comptes courants d'associés

Éviter l'abus de droit

Utiliser la société civile dans la gestion du patrimoine privé ou professionnel

Constituer et gérer un patrimoine familial
- Gérer les actifs de la société en optimisant les revenus et les plus-values mobilières et immobilières
- Définir en amont la notion de prépondérance immobilière
- Pratiquer le démembrement de propriété : répartir la charge fiscale entre le nu-propriétaire et l'usufruitier
- Identifier les conséquences en matière d'ISF

Transmettre un patrimoine immobilier via la société civile
- Recourir à la société civile immobilière
- Optimiser la transmission : réserves facultatives et statutaires, compte courant, capital fort ou faible

Étude de cas : transmission du patrimoine via une société civile

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de recourir à une société civile afin d'optimiser la gestion de votre patrimoine privé ou professionnel.

Créer et gérer une société civile immobilière

L'impact fiscal des montages SCI

La société civile immobilière est une société civile qui a un objet immobilier. La SCI facilite la transmission des biens immobiliers et permet ainsi de conférer des avantages fiscaux et patrimoniaux.

OBJECTIFS

- Cerner les règles juridiques et fiscales applicables aux sociétés civiles immobilières.
- Mesurer les incidences de l'option à l'IS.
- Organiser la sortie des associés.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en fiscalité.

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de patrimoine et conseillers en investissements financiers
- Avocats et notaires
- Juristes et fiscalistes

ANIMATEUR

Léa FAULCON
Avocat Associé
BLACKBIRD BASCHET

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de limiter les impacts fiscaux liés aux divers montages de SCI dans le cadre de vos stratégies patrimoniales immobilières.

PROGRAMME — Perfectionnement

Envisager les différentes utilisations d'une SCI

- Intégrer la SCI dans une stratégie patrimoniale
- Recourir à la SCI pour organiser son patrimoine
- Utiliser la SCI dans le cadre d'une opération de crédit-bail
- Assurer la gestion d'immeubles locatifs
- Minimiser la pression fiscale de l'ISF

Maîtriser les règles pour une meilleure gestion juridique

- Les différentes formes de structures sociétaires immobilières
- Les apports
- Rédiger les statuts
  Étude de cas : analyse commentée de statuts
- Déterminer le montant optimal pour le capital social
  Exercice d'application : calcul du montant optimal du capital social d'une SCI donnée
- Organiser le partage des pouvoirs et de la responsabilité
- Cerner les garanties lors de la création

Analyser l'impact fiscal des montages SCI

- Opter ou non pour l'IS
- Définir le régime d'imposition...
- Tenir compte de la TVA
- Déterminer le résultat fiscal
  Exercice d'application : préparation de la déclaration 2072

Impact fiscal de la détention d'une société civile immobilière par des actionnaires étrangers

Gérer au mieux, fiscalement et juridiquement, la sortie de la société civile immobilière

- Examiner les différentes hypothèses de sortie
- Identifier les précautions à prendre

2 jours – 14 heures
Code 30017

Tarif HT : 1 495 €
repas inclus

Paris
9-10 mars 2015
1er-2 juin 2015
15-16 octobre 2015

Transmettre une entreprise

Transmission à titre gratuit ou onéreux



Transmettre une entreprise pose de multiples questions : les formalités obligatoires, les étapes incontournables, les différents régimes fiscaux applicables... Pour organiser cette transmission dans les meilleures conditions, le chef d'entreprise doit donc la préparer.

OBJECTIFS

- Déchiffrer les étapes clés de la transmission.
- Préparer l'entreprise et optimiser la transmission.
- Mettre en œuvre les montages adéquats.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en fiscalité du patrimoine.

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de patrimoine
- Avocats et notaires, juristes et fiscalistes

ANIMATEUR

Paul DUVAUX
Avocat fiscaliste
CABINET DUVAUX

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre les principales techniques juridiques et fiscales facilitant la transmission d'entreprise.

PROGRAMME — Initiation

Maîtriser les aspects juridiques et fiscaux de la transmission à titre gratuit

Anticiper la transmission
- Intégrer les contraintes familiales et patrimoniales de votre client
- Changer de régime matrimonial
- Conclure un engagement de conservation des titres

Mettre en œuvre une donation-partage avant la cession
Étude de cas : favoriser un de ses descendants lors d'une transmission d'entreprise

Prévoir un mandat à effet posthume
- La mise en place
- Rôle, responsabilités et pouvoirs du mandataire

Les différentes formes de transmission à titre gratuit
- Donation, donation-partage, démembrement de propriété, testament...

Optimiser la cession à titre onéreux

Préparer la transmission
- Mise en société de l'entreprise individuelle
- Restructurer/changer la forme sociale de la société cible
- Réorganiser la répartition du capital de la société

Créer une holding
- Choix de la forme sociale
- Montages d'optimisation avec une holding
- Mesurer les enjeux fiscaux
  Étude de cas : présentation d'un montage d'apport-cession

Maîtriser les modalités de la vente

Négocier et rédiger les actes

Maîtriser la fiscalité applicable...
- À la transmission à titre gratuit
- À la cession à titre onéreux
  Exercice d'application : exemples de calcul



Code 30032

Tarif HT : 1 440 €
repas inclus

Paris
21-22 janvier 2015
1er-2 juin 2015
23-24 nov. 2015
20-21 janvier 2016

Lyon
1er-2 juin 2015
23-24 nov. 2015

Pactes Dutreil Transmission et ISF

Transmettre l'entreprise familiale de manière optimale

Passer par la technique de la holding dans le cadre d'une transmission intrafamiliale nécessite notamment une bonne maîtrise du dispositif fiscal relatif au pacte Dutreil. Il est ainsi utile de connaître les meilleures méthodes pour rédiger un pacte adapté.

OBJECTIFS

- Limiter l'impact de la fiscalité applicable aux transmissions familiales d'entreprise.
- Mettre en place et rédiger un pacte Dutreil adapté.
- Bénéficier des avantages fiscaux liés aux engagements de conservation.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en gestion de patrimoine.

PUBLIC CONCERNÉ

- Conseillers en gestion de patrimoine et CIF
- Ingénieurs patrimoniaux
- Avocats et experts-comptables

ANIMATEUR

Christine TURLIER
Avocat Associé, diplômée Notaire
FIDAL

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de rédiger un pacte Dutreil adapté à la situation afin d'optimiser la transmission de l'entreprise familiale.

PROGRAMME — Perfectionnement

Transmettre une entreprise ou une société

Bénéficier de l'exonération partielle de droits de mutation

Déterminer les mutations et les titres concernés dans le cadre d'une transmission de société

- Délimiter le champ d'application de l'article 787 B du CGI
- Identifier les conditions d'application pour bénéficier du régime de faveur
- Faire le point sur l'engagement collectif des titres (durée, quotas de titres soumis à l'engagement, signataires…)
- Sécuriser l'engagement collectif
- Respecter les conditions de l'engagement individuel
- Apport de titres à une société holding

Optimiser la transmission d'une entreprise individuelle

- Délimiter le champ d'application de l'article 787 C du CGI
- Déterminer le délai de détention des biens

Étude de cas : exemples chiffrés d'exonération totale ou partielle dans une situation donnée

Rédiger un pacte Dutreil adapté à ses besoins

- Identifier les clauses risquées
- Focus sur la clause de répartition des pouvoirs
- Rédiger efficacement la clause d'agrément et la clause d'inaliénabilité

Détention du pouvoir au travers d'une holding : déterminer le nombre de parts sociales à détenir

Structurer sa holding

- Choisir la forme sociale la mieux adaptée
  Exercice d'application : tableau synthétique des avantages et des inconvénients des formes sociales possibles
- Optimiser l'ISF et les droits de mutation

1 jour — 7 heures
Code 30085

Tarif HT : 955 €
repas inclus

Paris
23 janvier 2015 / 3 juin 2015
25 nov. 2015 / 22 janv. 2016

Maîtriser les bases de la fiscalité personnelle

Les revenus imposables et les obligations déclaratives



La fiscalité personnelle s'applique aux personnes physiques, sans compter les personnes imposées en tant qu'entrepreneur individuel.

OBJECTIFS

- Maîtriser les clés de la fiscalité des revenus d'activité professionnelle.
- Remplir la déclaration de revenus d'activité professionnelle d'un client.

PRÉREQUIS

Vouloir approfondir ses connaissances en fiscalité personnelle.

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés de clientèle particuliers
- Conseillers en gestion de patrimoine juniors
- Avocats fiscalistes juniors

ANIMATEUR

Jenny LAMY
Avocat fiscaliste

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de déterminer l'assiette imposable, de déclarer et de gérer le paiement de l'impôt sur le revenu de vos clients.

PROGRAMME — Initiation

Assimiler les différentes étapes du calcul de l'impôt sur le revenu

- Détermination des revenus catégoriels du foyer fiscal
- Détermination de l'impôt
- Paiement de l'impôt et calcul séparé des prélèvements sociaux

Faire les bons choix pour optimiser la fiscalité des revenus du travail

- La question des frais professionnels
- Choisir entre le régime réel ou l'option pour le forfait
- Tirer profit des règles de rattachement au foyer fiscal
- Remplir une déclaration de revenus
  Étude de cas : analyse d'un cas complexe

Maîtriser la fiscalité des revenus de capitaux mobiliers

- Faire le point sur les modalités de calcul de l'impôt
  Exercice d'application : calcul de l'imposition de revenus mobiliers
- Tirer profit des produits bancaires à fiscalité avantageuse

Maîtriser la fiscalité des revenus fonciers

- La notion du revenu foncier imposable
- Faire le point sur le régime réel et le régime simplifié
- Opter pour la location meublée professionnelle ou non professionnelle
- Identifier les régimes d'incitation fiscale à l'investissement locatif
- Maîtriser les obligations déclaratives en matière de revenus fonciers
  Exercice d'application : élaboration des déclarations 2042 et 2044

2 jours — 14 heures
Code 30072

Tarif HT : 1 395 €
repas inclus

Paris
1er-2 juin 2015
26-27 novembre 2015

Initiation à l'ingénierie patrimoniale

Intégrer les bases de la fiscalité du patrimoine





L'optimisation fiscale tient une place très importante dans la gestion de patrimoine. Afin de maîtriser les bases de la fiscalité patrimoniale, les gestionnaires de patrimoine doivent impérativement savoir limiter l'impact de l'imposition, réduire les bases d'imposition ou encore différer le paiement de l'impôt.

OBJECTIFS

- Maîtriser les savoirs techniques, juridiques et fiscaux nécessaires à l'appréhension de la fiscalité patrimoniale.
- Proposer des stratégies fiscales patrimoniales adaptées à la situation du client.
- Identifier les risques fiscaux.

PRÉREQUIS

Vouloir développer ses connaissances en ingénierie patrimoniale.

PUBLIC CONCERNÉ

- Conseillers en gestion de patrimoine et CIF
- Ingénieurs patrimoniaux
- Chargés de clientèle particuliers

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Ingénieur patrimonial**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 25

ANIMATEUR

Grégoire MASURE
Conseiller patrimonial, Diplôme supérieur du Notariat
CGP & Associés



Code 92310

Tarif HT : 1 895 €

repas inclus

Paris
16 au 18 février 2015
10 au 12 juin 2015
18 au 20 novembre 2015
15 au 17 février 2016

Lyon
10 au 12 juin 2015
18 au 20 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Maîtriser les bases de la fiscalité personnelle " (code 30072 p. 67) et " Fiscalité du patrimoine " (code 30050 p. 69).

PROGRAMME — Initiation

Établir un bilan patrimonial

Repérer les attentes du client

Recueillir les informations pertinentes à l'établissement d'un bilan
- Poser les bonnes questions
- Aborder la situation familiale, le statut professionnel, le niveau et la nature des revenus

Conduire un entretien découverte

Dresser un bilan patrimonial et l'analyser
- Analyser la situation
- Établir un diagnostic patrimonial

Exercice d'application : rédaction d'un diagnostic patrimonial à partir d'une situation donnée

Maîtriser les différents mécanismes de base de la fiscalité du patrimoine

Maîtriser l'impôt sur le revenu et la fiscalité catégorielle
- Gérer les revenus professionnels
- Traiter fiscalement les stock-options, les jetons de présence et les comptes courants d'associés
- Maîtriser les règles des revenus fonciers

Appliquer le régime de la fiscalité des revenus de capitaux mobiliers
- Modalités de calcul de l'impôt
- Identifier les abattements, les crédits d'impôt et les déductions possibles
- Opter, ou non, pour le prélèvement forfaitaire libératoire
- Gérer les revenus tirés des PEA, des FCPR, des FCPI, des PEL et des CEL

Exercice d'application : détermination et calcul de l'imposition des revenus de capitaux mobiliers

Intégrer le régime fiscal des plus-values
- Distinguer les plus-values mobilières des plus-values immobilières
- Calculer le montant de la plus-value
- Déterminer le prix de revient
- Traiter fiscalement une moins-value

Exercice d'application : calcul du montant de la plus-value réalisée par un chef d'entreprise

Appliquer des stratégies patrimoniales adaptées à l'interlocuteur

Identifier les évolutions en matière de fiscalité du patrimoine
- Prendre en compte la réforme de la fiscalité du patrimoine
- Faire le point sur le régime Dutreil
- Appliquer les nouvelles modalités en droit de la famille

Préconiser et mettre en œuvre des solutions patrimoniales
- Recourir à l'assurance vie
- Restructurer le patrimoine
- Recourir à une holding patrimoniale
- Créer une SCI

Optimiser fiscalement la situation
- Limiter ou réduire les frottements fiscaux
- Minorer l'assiette d'imposition

Étude de cas : mise en place d'une stratégie d'optimisation fiscale patrimoniale

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'analyser la situation fiscale du client afin de limiter au maximum son exposition.



Fiscalité du patrimoine

Minimiser l'impôt sur le patrimoine



Le patrimoine peut être imposé en raison de sa transmission et/ou de sa détention. Les principaux impôts qui frappent la détention d'un patrimoine sont l'IR et l'ISF.

OBJECTIFS

- Mettre en application la fiscalité des revenus et des plus-values.
- Déceler l'essentiel en matière d'ISF.
- Maîtriser les aspects fiscaux de la transmission du patrimoine.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Initiation à l'ingénierie patrimoniale " (code 92310 p. 68).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de patrimoine, conseillers en investissements financiers
- Avocats, notaires, juristes et fiscalistes

ANIMATEUR

Léa FAULCON
Avocat Associé
BLACKBIRD BASCHET

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de maîtriser toutes les nouvelles règles de fiscalité du patrimoine afin de mieux conseiller vos clients dans leur stratégie fiscale patrimoniale.

PROGRAMME — Initiation

Impôt sur le revenu : maîtriser la fiscalité catégorielle
- Revenus professionnels : identifier les cas particuliers
- Revenus mobiliers : cerner les principes d'imposition
- Revenus fonciers : gérer fiscalement un patrimoine immobilier

Intégrer le régime fiscal des plus-values
- Plus-values immobilières
- Plus-values mobilières
- Connaître les différents régimes de faveur

  Exercice d'application : calcul du montant de la plus-value pour un chef d'entreprise prenant sa retraite

Assimiler l'essentiel des principes d'imposition à l'ISF
- Cerner l'étendue du patrimoine taxable
- Le champ d'application de l'ISF
- Maîtriser les réductions d'ISF : investissements PME, dons...

  Étude de cas : analyse de patrimoines et exemples d'application

Maîtriser les aspects fiscaux de la transmission du patrimoine
- Traitement fiscal d'une opération d'apport-cession
- Traitement fiscal du Pacte Dutreil Transmission
- Traitement fiscal des donations et donations-partages

  Étude de cas : analyse de liquidation d'une opération d'apport-cession

2 jours 14 heures	Tarif HT : 1 440 € *repas inclus*	**Paris** 16-17 mars 2015, 25-26 juin 2015, 7-8 décembre 2015
Code 30050		

Démembrement de propriété

Maîtriser les impacts fiscaux de l'usufruit et de la nue-propriété

Le démembrement de propriété est une technique juridique dont le principe réside dans la séparation du droit de propriété en deux éléments : l'usufruit et la nue-propriété. Ce mécanisme permet d'apporter des solutions patrimoniales efficaces dans la mesure où la séparation des valeurs du bien démembré engendre une diminution des coûts fiscaux.

OBJECTIFS

- Mettre en place un schéma d'optimisation patrimoniale efficace.
- Réussir l'organisation et la transmission de son patrimoine.
- Identifier les risques fiscaux.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Fiscalité du patrimoine " (code 30050 p. 69).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de patrimoine, conseillers en investissements financiers
- Avocats et notaires, juristes et fiscalistes

ANIMATEUR

Olivier ROCCA
Consultant en gestion de patrimoine
SOLARIS SEP

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de maîtriser toutes les techniques de démembrement de propriété.

PROGRAMME — Perfectionnement

Définir le démembrement
- Faire le point sur les droits du nu-propriétaire et ceux de l'usufruitier
- Durée de l'usufruit
- Définir quand un démembrement prend fin
- Démembrement de titres sociaux
- Démembrement de valeurs mobilières
- Mesurer les problèmes juridiques
- Intégrer les aspects fiscaux

Utiliser le démembrement de propriété dans une stratégie patrimoniale
- Cerner les différentes applications patrimoniales du démembrement
- Démembrement et assurance vie

  Exercice d'application : mise en place de montages intégrant le démembrement

Maîtriser les aspects fiscaux du démembrement de propriété
- Répartir la charge fiscale entre le nu-propriétaire et l'usufruitier : appliquer les règles
- Cerner les problèmes posés par la présence de droits démembrés à l'actif du bilan
- Identifier les limites

  Étude de cas : étude des montages préconisés à l'épreuve de l'article 751 du CGI

2 jours 14 heures	Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	**Paris** 19-20 mai 2015, 23-24 novembre 2015
Code 30014		

BANQUE - ASSURANCE

Fiscalité internationale du patrimoine

Maîtriser le cadre légal de la délocalisation

Les multiples stratégies d'optimisation fiscale en matière de gestion de patrimoine conduisent les professionnels du patrimoine à maîtriser désormais les impacts fiscaux des principaux supports d'investissement internationaux.

OBJECTIFS
- Maîtriser les règles de territorialité des impôts.
- Cerner les mécanismes des conventions fiscales.
- Définir la gestion des donations et des successions.

PRÉREQUIS
Avoir suivi " Fiscalité du patrimoine " (code 30050 p. 69).

PUBLIC CONCERNÉ
- Conseillers en gestion de patrimoine
- Avocats et notaires
- Experts-comptables

ANIMATEUR
Léa FAULCON, Avocat Associé
BLACKBIRD BASCHET

COMPÉTENCES MÉTIER
À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'élaborer une stratégie fiscale patrimoniale dans un contexte international.

PROGRAMME — Initiation

Faire le point sur les règles de territorialité des différents impôts

Cerner la notion de domicile fiscal
- Définir les critères au regard du droit français
- Examen de l'article 4B du CGI
- Analyse des critères conventionnels de détermination du pays de résidence

Étude de cas : illustrations pratiques

Maîtriser la méthodologie des contrôles fiscaux lors des transferts de résidence

Intégrer les modalités de contrôle des non-résidents
- Contrôle sur pièces
- Taxation d'office (L. 16 du LPF)
- Procédure d'ESFP (L. 12 du LPF)

Cerner les règles d'imposition des revenus et du patrimoine

Imposition des revenus pour les non-résidents
- Revenus de source française
- Régime de taxation des plus-values

ISF et non-résidents
- Le principe de la taxation des biens français
- Biens corporels et incorporels
- Analyse des exonérations spécifiques

Étude de cas : analyse d'une convention fiscale

Imposition des donations et des successions dans un contexte international

Étude des grandes problématiques internationales pour les conseillers patrimoniaux
- Optimiser le recours à l'assurance vie
- Problématiques des sociétés civiles françaises dans un contexte international

Partage d'expériences : échanges sur la situation d'un contribuable souhaitant transférer sa résidence et optimiser sa situation en termes d'IR, d'ISF et de droits de succession

2 jours – 14 heures	Tarif HT : 1 440 € *repas inclus*	**Paris** 15-16 juin 2015 23-24 novembre 2015
Code 30052		

Fondation, fonds de dotation et mécénat

Bénéficier du régime fiscal avantageux du mécénat

En matière de mécénat, les contribuables ont le choix entre plusieurs outils. La mise en œuvre d'une bonne stratégie d'investissements philanthropiques passe par la maîtrise des régimes juridiques et fiscaux applicables.

OBJECTIFS
- Organiser la constitution d'une fondation ou d'un fonds de dotation.
- Gérer une fondation ou un fonds de dotation.
- Maîtriser les dispositifs juridiques et fiscaux encadrant le mécénat.

PRÉREQUIS
Avoir des connaissances dans le fonctionnement des fondations, des fonds de dotation et du mécénat.

PUBLIC CONCERNÉ
- Responsables de mécénat
- Gestionnaires de patrimoine
- Avocats et notaires
- Juristes et fiscalistes

ANIMATEUR
Alexis BECQUART, Avocat Associé, DELSOL AVOCATS

COMPÉTENCES MÉTIER
À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de bénéficier du régime fiscal de faveur du mécénat en choisissant la structure juridique la plus adaptée à votre projet.

PROGRAMME — Expertise

Définir la structure adaptée pour gérer le mécénat
- Faire la différence entre fondation, association et fonds de dotation
- Identifier les différents types de fondations
- Création et fonctionnement d'une fondation
- Création et fonctionnement d'un fonds de dotation
- Maîtriser les règles d'administration

Étude de cas : analyse de statuts types de fondations

Pratique du mécénat

Définir le mécénat
- Cerner les spécificités du mécénat
- Distinguer mécénat et parrainage
- Délimiter la notion d'intérêt général
- Définir le champ d'application du mécénat
- Mécénat des particuliers et mécénat des entreprises

Cerner les étapes du mécénat
- Cibler les objectifs du mécénat
- Établir une procédure de traitement des dossiers
- Sélectionner les projets : déterminer les critères
- Appréhender les différentes modalités : donation, donation temporaire d'usufruit, legs ou assurance vie

Maîtriser les conditions pour profiter du régime fiscal avantageux
- Mesures en faveur des entreprises
- Mesures en faveur des particuliers

1 jour – 7 heures	Tarif HT : 995 € *repas inclus*	**Paris** 20 mars 2015 14 octobre 2015
Code 30062		

Fiscalité des non-résidents

Gérer fiscalement son départ de France

L'appréhension des mécanismes d'imposition inclut une étude des impôts dus par le non-résident selon sa situation, en vue de limiter les conséquences fiscales.

OBJECTIFS
- Maîtriser les principes de détermination de la résidence fiscale.
- Identifier les contraintes et les opportunités d'un départ de France vers des pays membres de l'Union européenne ou vers d'autres pays.
- Cerner au mieux la fiscalité des revenus, du capital et de la succession des non-résidents.

PRÉREQUIS
Avoir des connaissances en ingénierie fiscale du patrimoine ou avoir suivi " Initiation à l'ingénierie patrimoniale " (code 92310 p. 68).

PUBLIC CONCERNÉ
- Avocats
- Experts-comptables
- Conseillers en gestion de patrimoine

ANIMATEUR
Laurent CHEVALIER, Avocat Associé,ASTER AVOCATS

COMPÉTENCES MÉTIER
À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'optimiser la fiscalité des revenus, du capital et de la succession en identifiant les avantages du départ d'une personne physique de France.

PROGRAMME — Perfectionnement

Déterminer le domicile fiscal

Interpréter l'article 4B du CGI
- La notion de foyer / lieu de séjour principal
- La notion d'activité professionnelle principale
- La notion de centre d'activités économiques

Cerner les régimes particuliers

Minimiser les doubles impositions

Lire et appliquer une convention fiscale internationale
- Les incidences des conventions fiscales internationales
- Les critères conventionnels de résidence fiscale

Exercice d'application : mise en œuvre des critères de détermination de la résidence fiscale

Le départ de France : contraintes et opportunités
- Vers des pays de l'Union européenne
- Vers des pays conventionnés
- Vers des pays non conventionnés

Déterminer les impôts dus par un non-résident

Impôt sur le revenu
- Définir les revenus de source française
- Maîtriser les modalités d'imposition et les obligations déclaratives

Plus-values afférentes à des valeurs mobilières de source française : les cessions de participations dans des sociétés françaises

Dividendes et intérêts de source française

Acquérir, détenir et céder un patrimoine immobilier français : le traitement fiscal

ISF

Contrats d'assurance vie

L'imposition des successions : définir les biens taxables

Étude de cas : questions complexes sur l'imposition des non-résidents

1 jour – 7 heures	Tarif HT : 995 € *repas inclus*	**Paris** 1er avril 2015, 13 octobre 2015
Code 30023		

Gérer fiscalement les salariés expatriés

En identifiant les régimes favorables à la mobilité internationale

Quand le contrat de travail prend une dimension internationale, il est au préalable essentiel de préparer la mobilité du salarié au regard des multiples obligations fiscales et notamment déclaratives qui lui incombent.

OBJECTIFS
- Intégrer le mécanisme de détermination de la résidence fiscale et ses conséquences.
- Déterminer les règles applicables aux rémunérations internationales.
- Maîtriser les coûts des transferts de personnel en France et à l'étranger.

PRÉREQUIS
Avoir des connaissances en ingénierie fiscale du patrimoine ou avoir suivi " Initiation à l'ingénierie patrimoniale " (code 92310 p. 68).

PUBLIC CONCERNÉ
- Responsables des ressources humaines et responsables de la gestion des talents
- Fiscalistes
- Conseillers en gestion de patrimoine

ANIMATEUR
Laurent CHEVALIER, Avocat Associé, ASTER AVOCATS

COMPÉTENCES MÉTIER
À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'anticiper l'imposition des salariés en situation de mobilité internationale en vue de bénéficier du meilleur régime fiscal.

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser le cadre fiscal des salariés en mobilité internationale

Cartographier les populations et les enjeux
- Expatriés, impatriés, salariés en mission de courte durée, commuters et dirigeants
- Politiques de rémunération à l'international, impact des stock-options et des actions gratuites
- Enjeux RH, juridiques, sociaux et fiscaux

Déterminer la résidence fiscale
- Notion de résidence fiscale
- Droit interne et droit conventionnel : définir les critères de domiciliation
- Cas du salarié résident : identifier les cas où bénéficier d'une exonération totale ou partielle de ses revenus
- Cas du salarié impatrié : avantages du régime de faveur
- Cas du salarié non résident : régime fiscal et obligations déclaratives

Exercice d'application : détermination de la résidence fiscale et calcul de l'impôt de différents types de salariés expatriés

Remplir les obligations déclaratives et les formalités administratives

Optimiser le coût des transferts internationaux

Mesurer les incidences fiscales de la rémunération choisie
- Salaire, stock-options, actions gratuites et autres rémunérations différées
- Indemnités exonérées de charges, avantages en nature, primes de mobilité
- Bénéficier des régimes spéciaux offerts aux expatriés à l'étranger
- Limiter les situations de double imposition

Exercice d'application : rédaction d'une clause d'égalisation fiscale

Choisir les meilleures options fiscales

1 jour – 7 heures	Tarif HT : 995 € *repas inclus*	**Paris** 24 juin 2015, 14 décembre 2015
Code 30006		

Réussir un investissement immobilier patrimonial

Les rouages financiers, juridiques et fiscaux



Pour investir sans risque dans l'immobilier, il convient d'être vigilant sur les conséquences fiscales et les contraintes juridiques qui peuvent fausser l'économie d'une acquisition.

OBJECTIFS
- Évaluer la rentabilité d'un investissement immobilier et optimiser l'acquisition d'un patrimoine immobilier.
- Maîtriser les différentes modalités de financement d'un investissement.
- Maîtriser les principaux paramètres de la fiscalité immobilière.

PRÉREQUIS
Avoir des connaissances en immobilier.

PUBLIC CONCERNÉ
- Toute personne amenée à conseiller des particuliers sur leurs investissements immobiliers

ANIMATEUR
Grégoire MASURE
Conseiller patrimonial, Diplôme supérieur du Notariat
CGP & Associés

COMPÉTENCES MÉTIER
À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de choisir l'investissement immobilier le plus adéquat selon la situation de votre client.

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser les éléments clés pour bâtir une stratégie immobilière
- Déterminer la place de l'immobilier dans le patrimoine
- Les différentes formules de placements : investissements directs et indirects - pierre papier
- La rentabilité des investissements

Bien choisir le bien immobilier
- Analyser et anticiper les grandes tendances du marché immobilier
- La recherche et l'expertise du bien

Cerner les différentes modalités d'acquisition
- Les procédures d'acquisition : vente de gré à gré / vente aux enchères
  Les modalités d'acquisition du bien
- Investissement direct et indirect
  Test de connaissances : validation des acquis sur les modalités d'acquisition d'un bien immobilier

Financer l'investissement
- Identifier les différents types de prêts
- Optimiser un investissement immobilier grâce au crédit
- Comparer les différentes modalités de financement
  Étude de cas : choix du mode de financement le mieux adapté à la situation du client

Assurer la gestion du bien
- La gestion d'une propriété directe à plusieurs
- Le contrat de bail : professionnel, commercial, d'habitation

Intégrer les principaux paramètres de la fiscalité immobilière
- Lors de l'acquisition : droits d'enregistrement, TVA immobilière
- Pendant la détention
- Lors de la cession

Estimer la performance d'un investissement immobilier

2 jours 14 heures	Tarif HT : 1 550 € *repas inclus*	Paris
Code 92321		9-10 avril 2015 14-15 septembre 2015 10-11 décembre 2015

Évaluer les actifs immobiliers

Techniques de valorisation et aspects comptables

L'évaluation des actifs immobiliers fait appel à la fois à des méthodes traditionnelles et à des méthodes financières. Savoir quelle méthode utiliser selon la nature de l'actif et maîtriser les outils est indispensable pour valoriser l'immobilier.

OBJECTIFS
- Maîtriser les outils nécessaires à l'évaluation d'un actif immobilier.
- Déterminer la valeur intrinsèque d'un immeuble grâce à la méthode des Discounted Cash Flows (DCF).
- Identifier les normes comptables applicables.

PRÉREQUIS
Avoir suivi " Asset management immobilier " (code 91185 p. 73).

PUBLIC CONCERNÉ
- Directeurs des actifs immobiliers
- Responsables des investissements immobiliers
- Gestionnaires d'actifs immobiliers

ANIMATEUR
Jean-Marc DISSOUBRAY
Expert près la Cour d'Appel de Versailles

COMPÉTENCES MÉTIER
À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de maîtriser les différentes méthodes d'évaluation d'un actif immobilier.

PROGRAMME — Expertise

Recourir à l'expertise immobilière
- Les obligations en matière d'expertise pour les sociétés cotés
- L'expertise judiciaire : le principe du contradictoire

Analyser les méthodes traditionnelles d'évaluation

Maîtriser la méthode par comparaison directe au marché
- Sélectionner les biens comparables : la procédure à suivre
- Les critères à prendre en compte
- Recenser les limites de cette méthode

Définir les principes de la méthode par le revenu
- La méthodologie à suivre
- Calcul des revenus générés par l'immeuble et détermination du taux de capitalisation
- Application des nouveaux indices

Cerner les mécanismes de la méthode par le coût de reconstitution

Évaluer l'actif par la méthode du bilan promoteur
Exercice d'application : évaluation d'un actif immobilier par les méthodes traditionnelles

Maîtriser les méthodes d'évaluation pour des immeubles de placement
- Utiliser la méthode par capitalisation
- Maîtriser la méthode des Discounted Cash Flows (DCF)
  Exercice d'application : évaluation d'un immeuble commercial et détermination des facteurs qui font varier la valeur de l'immeuble

Appliquer les nouvelles normes comptables
- Appliquer la norme IAS 16
- Maîtriser les spécificités de la norme IAS 40
- Définir les principes de la norme IAS 36

1 jour 7 heures	Tarif HT : 995 € *repas inclus*	Paris
Code 91130		22 mai 2015 30 novembre 2015

Évaluation immobilière et contrôle fiscal

Maîtriser les règles d'évaluation et faire face à un contrôle fiscal

Face aux fluctuations du marché immobilier, il devient indispensable de maîtriser ce domaine afin de limiter les risques de réhaussement de l'administration fiscale ou de savoir y faire face.

OBJECTIFS

- Déterminer la valeur d'un bien immobilier ou d'une SCI.
- Appréhender les méthodes d'évaluation reconnues par l'administration fiscale.
- Faire face à un contrôle fiscal.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en fiscalité immobilière.

PUBLIC CONCERNÉ

- Conseillers en investissements immobiliers
- Collaborateurs des études notariales
- Juristes fiscalistes

ANIMATEUR

Christophe SIBERCHICOT
Chargé d'enseignement en fiscalité patrimoniale
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'évaluer les biens immobiliers et les SCI afin d'assurer une sécurité juridique et fiscale.

PROGRAMME — Expertise

Déterminer la valeur d'un bien immobilier

Identifier la notion de valeur vénale
- Définitions doctrinale et jurisprudentielle

Déterminer les facteurs physiques
- Le marché immobilier
- Les règles d'urbanisme

Définir les facteurs juridiques
- Le démembrement de propriété
- Les abattements : occupation…

Caractériser les facteurs économiques
- L'impact des investissements locatifs
- Les monuments historiques

Appliquer les règles propres à l'ISF et aux mutations à titre gratuit
- Principes d'imposition des droits démembrés
- L'habitation principale
- Les biens ruraux : bois et forêts, baux à long terme…
- Traitement fiscal des ventes en l'état futur d'achèvement

Dresser la liste des méthodes d'évaluation immobilière reconnues par l'administration fiscale
- Appliquer l'évaluation par la comparaison
- Choisir l'évaluation par le revenu
- Choix du taux de capitalisation
- L'évaluation par le prix de revient
- Réaliser l'évaluation des SCI

  Étude de cas : évaluation d'une SCI propriétaire de plusieurs biens à partir d'un dossier complet : actes, emprunts, comptes courants d'associés, déclaration fiscale 2072…

Faire face à un contrôle fiscal
- Suivre la procédure
- Répondre à l'administration

  Étude de cas : analyse d'un dossier concret ISF, réflexion sur les réponses à donner et les procédures à engager suite à un rehaussement de valeur effectué par l'administration fiscale

1 jour – 7 heures	Tarif HT : 995 € *repas inclus*	**Paris** 18 juin 2015 16 décembre 2015
Code 92320		

Asset management immobilier

Suivre et optimiser la gestion du portefeuille immobilier de ses clients



Garant de la rentabilité des biens immobiliers attendue par les investisseurs, l'asset manager se doit d'être polyvalent. Ainsi, des stratégies de valorisation au reporting, la maîtrise de l'ensemble des outils à sa disposition est indispensable.

OBJECTIFS

- Distinguer les classes d'actifs, les acteurs et les attentes des investisseurs.
- Identifier les différents types d'opérations immobilières.
- Utiliser les outils au service de l'asset management immobilier.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Financement des actifs immobiliers " (code 91127 sur www.efe.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs immobiliers
- Asset managers en immobilier
- Investisseurs en immobilier et chargés d'affaires en immobilier

ANIMATEUR

Guy AMOYEL, expert en financement immobilier
GA FORMATION et CONSEIL

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de définir des stratégies de gestion adaptées au besoin du client.

PROGRAMME — Perfectionnement

Recenser et positionner les métiers, les acteurs et les classes d'actifs

Différencier les métiers liés à l'immobilier
- Property manager, facility manager, investment manager, fund manager et asset manager : rôles respectifs et interactions

Lister les différents secteurs
- Bureau, commercial, industriel, résidentiel, hôtellerie…
- Les cycles de l'immobilier

Relier le profil des investisseurs avec les stratégies d'investissement
- La typologie des investisseurs : investisseurs institutionnels, sociétés foncières, clientèle privée, fonds d'investissement…
- Stratégie d'investissement : évolutions récentes et risques liés
- Acquisition d'un actif ou d'un portefeuille d'actifs, acquisition de titres de sociétés, fonds d'investissement
- Focus sur les perspectives offertes par les OPCI

  Exercice d'application : élaboration d'un tableau récapitulatif des différentes stratégies d'investissement

Définir les outils à disposition de l'asset manager
- Valoriser l'immobilier

  Mise en situation : évaluation d'un immeuble commercial par la méthode DCF et identification des facteurs faisant varier la valeur de l'immeuble
- Calculer la performance et la rentabilité de l'opération

  Exercice d'application : élaboration d'une grille de comparaison des primes de risques de différents immeubles
- Financer l'opération

  Étude de cas : analyse des différentes structures financières mises en place pour l'achat d'un ensemble de bureaux
- Connaître les outils d'analyse et de suivi

2 jours – 14 heures	Tarif HT : 1 725 € *repas inclus*	**Paris** 20-21 mai 2015 3-4 décembre 2015
Code 91185		

Créer et gérer une société civile immobilière

L'impact fiscal des montages SCI

La société civile immobilière est une société civile qui a un objet immobilier. Le recours à ce type de société permet en effet la détention d'un ou de plusieurs immeubles par plusieurs personnes tout en évitant les inconvénients et les blocages liés à l'indivision. La SCI facilite la transmission des biens immobiliers et permet ainsi de conférer des avantages fiscaux et patrimoniaux.

OBJECTIFS

- Cerner les règles juridiques et fiscales applicables aux sociétés civiles immobilières.
- Mesurer les incidences de l'option à l'IS.
- Organiser la sortie des associés.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en fiscalité ou avoir suivi " Fiscalité pour non-fiscalistes " (code 30064 sur www.efe.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de patrimoine et conseillers en investissements financiers
- Avocats et notaires
- Juristes et fiscalistes

ANIMATEUR

Léa FAULCON
Avocat Associé
BLACKBIRD BASCHET

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 30017	9-10 mars 2015 1er-2 juin 2015 15-16 octobre 2015
Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Structurer son patrimoine en société " (code 92317 p. 63) et " Réussir un investissement immobilier patrimonial " (code 92321 p. 72).

PROGRAMME — Perfectionnement

Envisager les différentes utilisations d'une SCI

- Intégrer la SCI dans une stratégie patrimoniale
- Recourir à la SCI pour organiser son patrimoine : acquérir, gérer et transmettre un patrimoine
- Utiliser la SCI dans le cadre d'une opération de crédit-bail
- Assurer la gestion d'immeubles locatifs
- Minimiser la pression fiscale de l'ISF

Maîtriser les règles pour une meilleure gestion juridique

Les différentes formes de structures sociétaires immobilières

Les apports

- Définir les biens qui peuvent être apportés
- Maîtriser les formalités

Rédiger les statuts

- Étudier les clauses les plus sensibles
- Définir l'objet social
- Résoudre le problème d'indivision
- Prévoir les modifications de la répartition des parts

Étude de cas : analyse commentée de statuts

Déterminer le montant optimal pour le capital social

- Choisir entre capital réduit ou libéré progressivement
- Déterminer le schéma à retenir

Exercice d'application : calcul du montant optimal du capital social d'une SCI donnée

Organiser le partage des pouvoirs et de la responsabilité

Cerner les garanties lors de la création

- Définir les garanties exigées par les prêteurs
- Tenir compte du nantissement des parts

Analyser l'impact fiscal des montages SCI

Opter ou non pour l'IS

- IS ou IR : les éléments du choix
- Les effets de levier de l'option à l'IS
- Les évolutions possibles de la structure

Définir le régime d'imposition...

- Des revenus fonciers
- Des plus-values
- Des acquisitions de parts

Tenir compte de la TVA

Déterminer le résultat fiscal

Exercice d'application : préparation de la déclaration 2072

Impact fiscal de la détention d'une société civile immobilière par des actionnaires étrangers

Gérer au mieux, fiscalement et juridiquement, la sortie de la société civile immobilière

Examiner les différentes hypothèses de sortie

- Cession ou transmission des parts
- Retrait d'un associé
- Dissolution

Identifier les précautions à prendre

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de limiter les impacts fiscaux liés aux divers montages de SCI dans le cadre de vos stratégies patrimoniales immobilières.

Maîtriser les bases du droit financier

Les marchés financiers et leurs prestataires



Règlement général de l'AMF, Code monétaire et financier... les règles qui régissent les opérations sur les marchés financiers sont complexes et éparses. La sécurité des opérations et la transparence sur ces marchés ne peuvent cependant être garanties que si les différents acteurs ont une bonne connaissance des textes afin de sécuriser juridiquement les conseils qui sont fournis à la clientèle.

OBJECTIFS

- Maîtriser les fondamentaux en droit financier.
- Identifier au mieux les caractéristiques des instruments financiers, le fonctionnement des marchés financiers et le rôle des intervenants.
- Découvrir les services d'investissement.

PRÉREQUIS

Avoir des conniassances générales en droit.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes non spécialisés en droit financier
- Financiers
- Toute personne devant directement ou indirectement faire face au droit financier dans l'exercice de ses fonctions

ANIMATEURS

Marc MERLO-DEVILLE
Head of private banking - Tax solutions
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING

Véronique BELTRAN PRATS
Juriste en droit bancaire
Ancienne responsable de service juridique au sein d'établissements financiers

2 jours 14 heures

Code 92085

Tarif HT : 1 395 €

repas inclus

Paris
25-26 mars 2015
12-13 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Commercialisation des produits financiers " (code 92261 p. 82).

PROGRAMME — Initiation

Identifier les textes fondamentaux et les autorités de régulation : le rapprochement européen

Maîtriser le fonctionnement du marché financier

Définir les instruments financiers
- Eurolist : le marché unique de titres au sein de la bourse paneuropéenne

Connaître les utilités du marché financier
- La couverture et l'arbitrage
- Les moyens de financement pour les sociétés commerciales
- Les offres publiques
- Les opérations de transfert temporaire de propriété

Exercice d'application : construction d'un tableau synthétique des titres financiers

Découvrir les différents marchés financiers : vers une dérégulation encadrée

Les marchés réglementés
- Les principes et les spécificités de la bourse paneuropéenne
- La présomption de " best execution "
- La contrepartie, le dépôt de garantie et les appels de marge
- Le Service de Règlement Différé (SRD)

Les marchés de gré à gré : le statut d'internalisateur
- Les personnes pouvant y recourir. Les clients concernés
- Obligations de transparence pré et post-transaction
- Mettre en place une surveillance renforcée des procédures de gestion des ordres
- Repérer les attraits spécifiques de ce marché pour l'investisseur

Les marchés organisés
- Les systèmes de négociation alternatifs : Multilateral Trading Facility
- L'Alternext, marché dédié aux valeurs moyennes en croissance

Découvrir le principe d'intermédiation

Les Prestataires de Services d'Investissement (PSI)
- Les services d'investissement : les cas où l'agrément est nécessaire
- Réception et transmission d'ordres, compensation...
- Conseiller en investissements financiers : les conditions d'obtention de ce statut
- La commercialisation
- Le passeport européen

Exercice d'application : élaboration d'un dossier de demande du passeport européen

La surveillance de l'activité : les techniques de prévention des risques

Les relations contractuelles
- Choisir un type de mandat
- Le compte titres et le régime du transfert de propriété des titres

Analyser le cas particulier des services d'investissement par internet

Les obligations et responsabilités

Le devoir d'information et de conseil : fondements et limites
- Les infractions au fonctionnement du marché et à sa transparence

Étude de cas : mise en œuvre de la responsabilité des PSI

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les acteurs et les règles applicables aux marchés financiers.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

Maîtriser les bases du droit boursier

La réglementation AMF pour les corporates



Offre au public de titres financiers, offre publique, rachat d'actions... : les entreprises interviennent régulièrement sur les marchés financiers. Pour éviter tout risque de sanction, il convient de respecter les obligations liées au règlement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

OBJECTIFS

- Identifier les obligations liées au règlement de l'AMF.
- Présenter des dossiers conformes.
- Prévenir tous risques et sanctions.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales en droit des affaires ou avoir suivi " Droit des sociétés pour juristes " (code 20110 sur www.efe.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes non spécialisés en droit boursier
- Financiers
- Toute personne devant directement ou indirectement faire face à une opération boursière dans l'exercice de ses fonctions

ANIMATEURS

Bernard Olivier BECKER
& Oun-Tat TIEU
Associés
SOLFERINO ASSOCIÉS

2 jours 14 heures

Code 92151

Tarif HT : 1 395 €

repas inclus

Paris
23-24 mars 2015
14-15 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Commercialisation des produits financiers" (code 92261 p. 82).

PROGRAMME — Initiation

Cerner le rôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Définir son fonctionnement
- Le champ d'action de l'AMF, ses pouvoirs et son organisation

Analyser sa réglementation
- Les différents niveaux de textes et les dernières évolutions

Identifier les obligations d'information

Lister les obligations d'information pesant sur les émetteurs
- Le contenu de l'obligation d'information et les principes applicables à la communication financière

Lister les obligations pesant sur les tiers
- Les déclarations de franchissement de seuil et d'intention
- Les déclarations des dirigeants
- L'obligation de divulguer la préparation d'une opération sensible

Étude de cas : analyse de cas concrets relatifs au respect des obligations déclaratives

Maîtriser l'offre au public et le placement privé

- La disparition du statut d'émetteur faisant appel public à l'épargne
- La notion d'offre au public de titres financiers
- Les dérogations à l'offre au public de titres financiers
- Le prospectus et la responsabilité des différents intervenants

Étude de cas : analyse des faits générateurs, des dérogations et dispenses à l'obligation d'établir un prospectus

Maîtriser les mécanismes de l'offre publique d'acquisition

Les principes généraux
- La préparation de l'offre publique
- Le contenu et les principales caractéristiques de l'offre publique
- La présentation de l'offre publique
- Le déroulement de l'offre publique

La typologie des offres publiques
- Les offres publiques obligatoires
- Les offres publiques de retrait et retrait obligatoire
- L'expertise indépendante

Exercice d'application : mise en œuvre des principes et des règles applicables aux offres publiques à partir d'un cas concret

Racheter des actions : mode d'emploi

- L'offre publique de rachat d'actions
- Le programme de rachat d'actions

Analyser les abus de marché

Maîtriser la réglementation liée aux abus de marché
- Les opérations d'initié
- La manipulation de cours
- La diffusion d'une fausse information

Détailler le mécanisme de la procédure de sanction
- Les moyens d'action de l'AMF
- Les manquements et des sanctions applicables
- La procédure : ouverture et déroulement

Étude de cas : analyse des bons réflexes à acquérir pour prévenir les délits d'initiés

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les principales obligations des émetteurs.



Pratique du droit bancaire

Prévenir les risques liés à la relation avec la clientèle



La relation du banquier avec sa clientèle tend à se compliquer en raison d'une évolution législative et jurisprudentielle particulièrement dense. Connaître parfaitement les obligations et les devoirs du banquier, au quotidien, que ce soit en matière de comptes bancaires, d'opérations de crédit, d'épargne ou de moyens de paiement est essentielle pour les métiers de l'agence bancaire.

OBJECTIFS

- Maîtriser les opérations bancaires.
- Découvrir et appliquer le droit bancaire au quotidien.
- Déceler les risques bancaires et les éviter.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur le fonctionnement des opérations bancaires.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes juniors des banques et collaborateurs de directions de recouvrement
- Juristes non spécialisés désireux de connaître les bases du droit bancaire
- Conseillers de clientèle des réseaux bancaires et responsables d'agence bancaire

ANIMATEUR

Véronique BELTRAN PRATS
Juriste en droit bancaire
Ancienne responsable de service juridique au sein d'établissements financiers

2 jours 14 heures

Code 92032

Tarif HT : 1 395 €

repas inclus

Paris
30-31 mars 2015
24-25 septembre 2015
10-11 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Responsabilité civile, disciplinaire et pénale du banquier " (code 92006 p. 79).

PROGRAMME — Initiation

Autodiagnostic : le point sur les principes de base du droit bancaire et du droit de la consommation, sur les obligations et les devoirs du banquier

Cerner le cadre de la relation banque/client

Maîtriser l'environnement juridique
- La réglementation applicable
- Les acteurs : banques, clients et autorités de tutelle
- Le nouveau régime des IOBSP
- La loi de séparation et de régulation des activités bancaires
- Les impacts de la loi Hamon du 17/03/14 et le renforcement des sanctions
- Les perspectives législatives nationales et européennes

Analyser le fonctionnement des comptes bancaires
- La notion de compte bancaire : définition, typologie…
- Le droit au compte et les services de base et la tarification
- Ouverture, gestion et clôture du compte : droits et obligations des parties banquier/client

Étude de cas : au vu d'exemples tirés de la jurisprudence ou de l'expérience des participants, analyse des situations à risque et identification des moyens pour éviter les dysfonctionnements

Optimiser la qualité des dossiers de crédits
- Connaître les règles fondamentales des différents types de crédits
- Réforme du crédit à la consommation : ce qu'il faut savoir et ce qui a changé

Exercice pratique : pour chaque type de crédit, établissement d'une liste des obligations précontractuelles du banquier
- Crédit immobilier : déliaison de l'assurance emprunteur
- La directive européenne sur le crédit immobilier: évaluer les impacts opérationnels

Identifier les caractéristiques des moyens de paiement
- Connaître les règles applicables au chèque, virement, carte de paiement…
- La monnaie électronique et les différents acteurs

Garantir la relation banque/client

Distinguer les différentes garanties
- Les garanties à la disposition du banquier : sûretés personnelles ou réelles
- Les obligations et règles de forme inhérentes à chaque garantie

Étude de cas : choix d'une garantie en fonction du type de crédit

Maîtriser le cadre de la responsabilité du banquier

- Les cas de responsabilité civile ou pénale du banquier : soutien abusif, crédit excessif, violation du secret bancaire, dysfonctionnement des comptes…
- Les obligations d'information et de conseil
- Le devoir de mise en garde en matière de crédit : notion de client profane ou averti et les dernières jurisprudences

Étude de cas : analyse de jurisprudences récentes

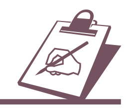
▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'appliquer les règles essentielles qui régissent les opérations de banque.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

TESTEZ-VOUS !



Les établissements de crédit français sont agréés par :

a. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

b. L'Autorité des marchés financiers (AMF)

Solution : a - L'ACPR est chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et des entreprises d'assurances.

L'essentiel du droit bancaire

Cycle long pour maîtriser le cadre juridique des opérations bancaires





En quelques années le droit bancaire a été largement renouvelé. Le juriste évoluant dans le secteur financier doit connaître l'ensemble du dispositif légal, réglementaire et jurisprudentiel, faire preuve d'une grande aptitude rédactionnelle et d'une habileté reconnue dans les négociations. C'est dans ces conditions qu'il peut conseiller utilement et orienter les opérationnels dans leurs prises de décision en toute sécurité juridique.

OBJECTIFS

- Cerner l'environnement juridique des activités bancaires et financières.
- Découvrir le régime juridique des opérations sur argent.
- Anticiper les risques de mise en cause de la responsabilité du banquier.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en droit bancaire ou avoir suivi " Pratique du droit bancaire " (code 92032 p. 77).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes souhaitant se spécialiser en droit bancaire
- Toute personne dont la fonction nécessite une connaissance de l'environnement juridique des activités bancaires

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Juriste spécialisé en droit bancaire**. Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 24

ANIMATEUR

Hervé CAUSSE
Professeur de droit commercial économique et financier
Ecole de Droit - Pôle de recherche " Clermont U "

6 jours 42 heures	**Paris** 8-9 déc. 2014, 19-20 janvier et 16-17 février + 17 avril 2015*
Code 92235	
Tarif HT : 3 360 € *repas inclus*	12-13 mars, 9-10 avril et 18-19 mai + 1er juillet 2015*
	21-22 septembre, 12-13 octobre et 16-17 novembre 2015 + 6 janvier 2016*
	10-11 décembre 2015, 11-12 janvier et 4-5 février + 1er avril 2016*

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mieux sécuriser les opérations bancaires courantes que vous êtes amené à réaliser quotidiennement.

PROGRAMME — Initiation

MODULE 1 Maîtriser l'environnement légal et réglementaire de l'activité bancaire

Identifier les normes applicables à l'activité bancaire

- Analyser les sources du droit bancaire
- Identifier les institutions du secteur bancaire et financier
- Prévenir les multiples sanctions manquements

Distinguer les acteurs du secteur bancaire

- Les acteurs bancaires et financiers
- Panorama sur les acteurs collatéraux
- Les instances européennes renouvelées (BCE, ABE, AEMF) et internationales
- Le rôle et les pouvoirs des autorités de régulations internes
- Les instances spéciales

Cerner les enjeux du contrôle interne et de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

- La cadre de la réglementation prudentielle et spéciale
- Les obligations des professionnels et la collaboration avec les autorités (Tracfin)
- Les contours et impacts du contrôle interne et de conformité
  Étude de cas : analyse des types de contrôles à effectuer lors de l'ouverture d'un compte

MODULE 2 Maîtriser les opérations bancaires

Assimiler les mécanismes de fonctionnement des comptes ouverts à la clientèle

- Distinguer les différents types de comptes
- Respecter le formalisme attaché à la convention de compte
  Étude de cas : identification des spécificités des comptes réglementés à travers quelques exemples

Des instruments de paiement nationaux aux instruments de paiement transfrontières

- Les règles et principes unifiés des instruments de paiement (IP)
- La singularité du chèque
- La réforme de la monnaie électronique
- Le nouveau cadre des virements et prélèvements SEPA
  Exercice d'application : rédaction d'un contrat de mise à disposition d'un instrument de paiement

Maîtriser les aspects juridiques des dossiers de crédit

- Identifier les différents types de crédit
- Constituer un dossier de crédit
- Utiliser les fichiers de crédit et la lutte contre le surendettement
  Étude de cas : montage des dossiers de crédits et dialogue avec le client et les autres acteurs

MODULE 3 Prévenir les risques de mise en cause de la responsabilité du banquier

Cerner les enjeux pour la banque, ses dirigeants et salariés

- Les risques : contentieux, réputation etc.
- Les cas de responsabilités civiles, pénales et professionnelles de l'établissement du secteur financier
- Les risques financiers liés aux responsabilités
- Les dommages-intérêts contractuels, déchéance d'intérêts, amendes administratives
  Étude de cas : analyse commentée d'affaires ayant impliqué de grandes entreprises

Identifier les principaux risques de mise en jeu de la responsabilité civile du banquier

- Les fraudes aux moyens de paiement
- Les défauts d'obligation d'information ou de mise en garde
- Les crédits ruineux, le soutien abusif d'une entreprise en difficulté et la rupture abusive de crédit
- La distribution des produits financiers
  Étude de cas : étude du contentieux de la distribution par la banque des produits d'assurance

La responsabilité pénale : un risque majeur pour la banque

- La cartographie des principaux risques
- L'infraction pénale et les relations contractuelles
- L'infraction pénal et le statut des dirigeants sociaux



e-évaluation amont → formation présentielle → exercices d'intersession → formation présentielle → e-évaluation aval → classe virtuelle*

Responsabilité civile, disciplinaire et pénale du banquier

Prévenir les risques liés aux activités bancaires



Dans le cadre de leurs activités, les banques sont amenées à réaliser de nombreuses opérations courantes : octroi de crédit, prise de garanties, placement de fonds... qui peuvent être une source de risques en matière civile, pénale et disciplinaire. Mettre en place une cartographie des risques opérationnels bancaires est ainsi essentiel à la maîtrise de ces risques.

OBJECTIFS

- Maîtriser les contraintes réglementaires et analyser les risques.
- Prendre des mesures de prévention.
- Mettre en place une organisation permettant de gérer le risque civil et pénal.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Pratique du droit bancaire " (code 92032 p. 77).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques
- Responsables des engagements et contentieux
- Toute personne confrontée au risque de mise en jeu de la responsabilité bancaire et souhaitant améliorer sa politique de prévention

ANIMATEUR

Hugues BOUCHETEMBLE
Avocat à la Cour
KRAMER LEVIN NAFTALIS & FRANKEL LLP

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92006	16-17 février 2015 18-19 mai 2015 16-17 novembre 2015 4-5 février 2016
Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Lutte contre le blanchiment " (code 92008 p. 80).

PROGRAMME — Perfectionnement

Recenser les obligations civiles du banquier et anticiper la mise en cause de sa responsabilité

Identifier les facteurs de risques lors de l'octroi et la rupture du crédit

- Mesurer la portée du devoir d'information, de mise en garde et de conseil
- Décrypter la problématique du financement des emprunts à but défiscalisant
- Déterminer la responsabilité du banquier lors de la prise de sûretés
- Identifier les spécificités en cas de procédure collective
  Étude de cas : analyse de la notion " d'emprunteur averti "
- Analyser la responsabilité du banquier en matière de financements immobiliers défiscalisants
  Étude de cas : analyse de la position de la jurisprudence dans les scandales récents
- La banque et l'obligation de conseil au titre des aspects fiscaux du financement
- Anticiper les difficultés liées aux apporteurs d'affaires (IOBSP)

Analyser les obligations du banquier teneur de comptes

- Cerner les obligations du banquier teneur de compte
- Les spécificités à prendre en compte : droit au compte, incapacités
- Intégrer les obligations de vérification à l'ouverture de compte
  Étude de cas : analyse de la problématique des comptes ouverts aux personnes fragiles : l'abus de faiblesse, les incapacités; savoir réagir en cas d'anomalie
- Identifier les risques en matière de fourniture de services d'investissement
- Cerner les devoirs de la banque en matière de services d'investissement : obligations d'information, de mise en garde et de conseil
- Identifier les obligations imposées par le Règlement Général de l'AMF à l'égard du client
- Déterminer les risques lors de la distribution des produits financiers
- Maîtriser les risques liés à la documentation communiquée au client
  Étude de cas : analyse de la jurisprudence relative au devoir de mise en garde ou de conseil

Identifier et prévenir les risques liés aux emprunts dits " toxiques"

Prévenir et gérer les risques liés aux procédures disciplinaires

- Comprendre le déroulement d'un contrôle et d'une procédure disciplinaire
- Distinguer les comportements à adopter et ceux à proscrire
- Identifier les grandes sources du contentieux disciplinaire : respect de l'agrément et du périmètre d'activité, contrôle interne et de la conformité, les conflits d'intérêts, l'information du client
  Étude de cas : analyse des dernières décisions de sanctions prononcées par l'ACPR/AMF

Identifier les risques pénaux de la banque

- Identifier les facteurs de risque pénal dans les opérations de financement ou d'investissement
- Responsabilité du fait des préposés : conditions de mise en jeu et d'exonération
- Responsabilité pénale des personnes morales et des dirigeants : identifier les cas dans lesquels elle est engagée

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les risques liés aux différentes activités bancaires.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

Lutte contre le blanchiment

Auditer et renforcer son dispositif





Face au durcissement croissant des réglementations nationales et européennes pour lutter contre la délinquance financière, les banques doivent optimiser sans cesse leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment et en prouver l'efficacité au régulateur.
Il est ainsi essentiel d'évaluer ces dispositifs et de les faire évoluer.

OBJECTIFS

- Maîtriser les nouvelles obligations de vigilance et de contrôle.
- Identifier l'ensemble des zones et des facteurs de risque.
- Éviter toute mise en jeu de la responsabilité bancaire.

PRÉREQUIS

Connaître le cadre réglementaire du secteur bancaire ou avoir suivi " Pratique du droit bancaire " (code 92032 p. 77).

PUBLIC CONCERNÉ

- Compliance officers et responsables juridiques
- Chargés de la lutte anti-blanchiment
- Toute personne en charge de l'élaboration et de l'exécution des procédures de lutte contre le blanchiment

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre des parcours métiers **Juriste spécialisé en droit bancaire** et **Ingénieur patrimonial**.
Plus de renseignements sur ces parcours métiers p. 24 et 25

ANIMATEUR

Alain BOLLE
Avocat à la Cour

1 jour 7 heures	**Paris** 1er avril 2015 29 septembre 2015 16 décembre 2015
Code 92008	
Tarif HT : 995 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Responsabilité civile, disciplinaire et pénale du banquier " (code 92006 p. 79).

PROGRAMME — Expertise

Maîtriser le cadre légal de la lutte anti-blanchiment

Recenser les textes et identifier leurs limites
- État des lieux du droit applicable
- La 3e directive et les textes d'application : impacts sur les dispositifs actuels
- Le développement des meilleures pratiques : Groupe d'Action Financière (GAFI), Comité de Bâle, Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), le US sentencing committee...
- Cerner les difficultés d'interprétation et d'application dans les banques

Éviter toute sanction
- Les responsabilités en cas de manquement à ses obligations de prévention
- La déclaration de soupçon et responsabilités civile, disciplinaire et pénale

Concilier secret professionnel et obligations légales
Étude de cas : passage en revue des points faibles les plus courants sur la base des sanctions réglementaires déjà publiées

Recenser les pratiques de blanchiment et de financement du terrorisme les plus fréquentes

Identifier les acteurs et les relais
Connaître les différentes typologies de blanchiment pratiquées
- Les méthodes traditionnelles
- Les nouvelles méthodes de recyclage et les dernières tendances

Étude de cas : analyse commentée d'un schéma traditionnel de blanchiment et de montages financiers suspects

Bâtir et pérenniser un dispositif de lutte contre le blanchiment

Mobiliser l'ensemble des acteurs
- Positionner le correspondant Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers clandestins (TRACFIN)
- Améliorer la coopération entre auditeurs internes, contrôleurs, compliance officers, gestionnaires des risques...
- Délimiter leur périmètre d'intervention
- Définir un plan de formation : personnel à former, contenu, périodicité...

Choisir une organisation efficace pour déceler les risques
- Identifier les risques de blanchiment
- Définir des procédures internes
- Construire un dispositif de détection et de surveillance : les indicateurs d'alerte à mettre en place
- La question de la remontée des dysfonctionnements et des actions correctrices à mener
- La mise en place d'un suivi
- Les outils et techniques d'investigation
- Mettre en place des interfaces entre la banque et les autorités

Identifier les clients et les types d'opérations à surveiller
- Know Your Customer (KYC) : principes et changements introduits par la 3e directive
- Profil et typologie des clients suspects
- Repérer les opérations nécessitant un niveau de vigilance élevé
- Le cas des opérations complexes

Exercice d'application : les contrôles à effectuer lors d'une ouverture de compte

Établir une déclaration de soupçons
- De la détection à la déclaration de soupçons : les étapes à suivre
- Connaître les sanctions en cas d'omission de déclaration
- La procédure de déclaration automatique

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en place des outils de diligence efficaces pour lutter contre le blanchiment.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Statut des intermédiaires en opérations de banque

Maîtriser le cadre réglementaire des IOBSP

L'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) est une activité de plus en plus réglementée. Les nouvelles obligations mises en place par le législateur incitent ainsi les professionnels à bien déterminer leur statut en fonction des différentes catégories afin de se mettre en conformité avec les exigences de l'autorité de contrôle.

OBJECTIFS

- Identifier la nature des opérations réalisables par cette profession.
- Maîtriser les obligations réglementaires liées à ce statut et leur évolution.
- Maîtriser les modalités d'exercice de cette profession.

PRÉREQUIS

Connaître l'environnement réglementaire du secteur bancaire ou avoir suivi "Pratique du droit bancaire " (code 92032 p. 77).

PUBLIC CONCERNÉ

- Intermédiaires en opérations de banque
- Juristes de banque et responsables commerciaux
- Toute personne liée aux activités de vente et promotion de produits bancaires

ANIMATEUR

Stéphanie RAMOS
Consultante en droit bancaire

2 jours
14 heures

Code 92260

Tarif HT : 1 395 €

repas inclus

Paris
4-5 juin 2015
1er-2 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Commercialisation des produits financiers " (code 92261 p. 82).

PROGRAMME — Initiation

Intégrer la réglementation et le dispositif de contrôle du domaine bancaire et financier

- Définir la notion d'établissement de crédit et les obligations associées
- Exposer la réglementation sur les produits bancaires et financiers
- Poser le cadre du contrôle et le rôle des tutelles

Maîtriser le périmètre d'intervention des intermédiaires en opérations de banque

Définir la notion d'intermédiation

- La réglementation applicable
- Le domaine couvert par le statut
- Les éléments de comparaison avec l'assurance

Identifier les produits

- Les produits couverts par l'exercice de la profession d'intermédiaire
- La réglementation applicable aux différents produits

Identifier les services exercés

- La capacité offerte à l'intermédiaire sur les différents services exerçables
- La nature des obligations réglementaires attachées à ces services

Exercice d'application : constitution d'un projet d'établissement d'une activité d'intermédiaire en opérations de banque

Analyser les conditions d'obtention et d'exercice du statut d'intermédiaire en opérations de banque

Devenir intermédiaire en opérations de banque

- Définir ce qu'est l'exercice habituel de cette activité
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité et de compétence professionnelle
- Obtenir des garanties financières et d'assurance

Déclarer son activité

- Obtenir un mandat aupès d'un établissement de crédit
- Mettre en place une activité de démarchage
- S'immatriculer sur le registre unique

Pratiquer son activité

- La relation avec son mandant
- Les modalités de rémunération
- La transparence de l'activité, les règles de bonne conduite et la relation avec les clients
- La contractualisation et les principes de facturation

Exercice d'application : mise en place d'un référentiel de bonnes pratiques pour l'exercice de la profession d'intermédiaire en opérations de banque

Identifier la nature des diligences et des contrôles à mettre en œuvre vis-à-vis des intermédiaires en opérations de banque

Être en relation avec un intermédiaire en opérations de banque

- L'établissement d'un dossier de mise en relation et points de vigilance
- La contractualisation de la relation entre l'établissement de crédit et l'intermédiaire
- Les droits et devoirs réciproques

Cerner le rôle de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS)

- Maîtriser la définition et les principales missions de l'ORIAS
- Tenir le registre unique
- Connaître les modalités de vérification annuelle

Identifier l'action des autorités de tutelle

- Le périmètre d'intervention de chaque régulateur
- Le contrôle des activités par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution (ACPR)
- Le domaine d'intervention de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Étude de cas : analyse d'un dossier de mise en relation avec un intermédiaire en opérations de banque

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser la réglementation applicable à l'activité des intermédiaires en opérations de banque.

Commercialisation des produits financiers

Les obligations liées à l'information des investisseurs





La crise financière a profondément affectée la relation de confiance des investisseurs à l'égard des produits financiers. C'est forte de ce constat que l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a mis en place de nombreuses mesures afin de renforcer la protection de l'épargne, mieux surveiller les risques, et restaurer l'attractivité de la Place financière.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire applicable à la distribution des produits financiers.
- Identifier la nature des responsabilités des différents acteurs.
- Mettre en œuvre les procédures utiles à la gestion des risques liés à la commercialisation.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les bases du droit financier " (code 92085 p. 75).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de la conformité et du contrôle interne et déontologues
- Juristes financiers
- Toute personne participant au développement commercial et aux opérations de marketing

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Juriste spécialisé en droit bancaire**. Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 24

ANIMATEUR

Véronique BELTRAN PRATS
Juriste en droit bancaire
Ancienne responsable de service juridique au sein d'établissements financiers

2 jours 14 heures	**Paris** 28-29 mai 2015 15-16 octobre 2015
Code 92261	
Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Lutte contre le blanchiment " (code 92008 p. 80).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser le cadre réglementaire des produits financiers

Identifier le rôle des tutelles
- Analyser leurs compétences en matière d'agrément et de contrôle des produits financiers : AMF, ACPR, ESMA...

Relever la tendance actuelle des textes réglementaires français et européens

Cerner le périmètre des produits concernés

Maîtriser la réglementation liée à la commercialisation des produits financiers

Cerner le cadre réglementaire
- Les principes généraux liés à la diffusion d'une information claire, précise et non trompeuse
- Définir le conseil en investissement financier et le démarchage
- Évaluer les apports de la directive MIF et anticiper le projet de réforme MIF 2
- Mesurer l'impact de la loi de régulation bancaire et financière et de la directive UCITS IV

Assimiler la réglementation applicable aux acteurs
- Examiner les modalités d'agrément des acteurs liés à la distribution
- Respecter les obligations professionnelles et identifier les règles déontologiques
- Analyser le rôle des associations professionnelles

Analyser les modalités de contrôle, de surveillance et de sanction
- La mission de protection de l'investisseur par les régulateurs
- L'organisation du pôle commun ACPR / AMF

Étude de cas : étude de sanctions portant sur l'information des investisseurs et la pratique du conseil en investissement

Mettre en œuvre un dispositif de commercialisation des produits financiers

Identifier et choisir ses partenaires
- Connaître la nature des diligences préalables
- Mettre en place le processus d'entrée en relation
- La convention distributeur/producteur : maîtriser les règles essentielles

Contractualiser la relation
- Identifier les clauses essentielles
- L'établissement des commissions et règles de facturation
- Gérer les incidences fiscales liées au mode de distribution

Gérer les risques et sécuriser la relation avec les distributeurs
- Définir le périmètre des risques
- Couvrir les risques par l'assurance de responsabilité
- Connaître les modalités de contrôle du distributeur par le producteur

Étude de cas : analyse commentée d'un contrat-type

Diffuser de la documentation commerciale

Construire la documentation commerciale
- Respecter l'équilibre entre risque et performance
- Mesurer les responsabilités entre producteur et distributeur

Proposer la documentation commerciale
- L'incidence des canaux de diffusion : agences, presse, internet et radio...
- Le principe d'évaluation du niveau de connaissance du client

Mettre en œuvre un dispositif de contrôle de la documentation

Étude de cas : étude de publicité des produits financiers, analyse et élaboration d'un DICI

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'appliquer en toute sécurité les obligations liées à la commercialisation des produits financiers.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Maîtriser le droit des produits dérivés

Sécuriser les contrats FBF et ISDA





Les conventions-cadres de la Fédération Bancaire Française (FBF) et de l'Association Internationale des Swaps et Dérivés (ISDA) sont des documents de référence qui servent de support à la réalisation des transactions sur les instruments financiers à terme, en particulier sur les produits dérivés. En maîtriser le régime juridique est un préalable indispensable pour sécuriser ces opérations.

OBJECTIFS

- Maîtriser le dispositif légal et contractuel des produits dérivés.
- Maîtriser les différences entre les normes ISDA et FBF : convention, annexes, confirmation, définition, additif technique.
- Acquérir les réflexes indispensables pour une négociation optimale des contrats et une gestion sécurisée du collatéral.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du droit des marchés financiers ou avoir suivi " Maîtriser les bases du droit financier " (code 92085 p. 75).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes de marché
- Collaborateurs d'un service back ou middle-office
- Responsables des marchés de capitaux

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Juriste spécialisé en droit bancaire**. Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 24

ANIMATEUR

Guillaume JEAUFFROY
Legal Advisor
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CIB

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92064	18-19 mars 2015 29-30 septembre 2015 17-18 décembre 2015
Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Utiliser au mieux les garanties financières " (code 92011 p. 85).

PROGRAMME — Perfectionnement

Cerner le cadre juridique des produits dérivés

Dispositif légal

- La liste des instruments financiers à terme
- Définition et régime juridique des mécanismes de close-out netting et de global netting
- Définition et régime juridique du mécanisme de collatéral
- Règlement EMIR : présentation et impacts

Dispositif contractuel

- Présentation des conventions-cadres ISDA et FBF
- Architecture des conventions
- Approche comparative des normes ISDA et FBF

Précautions à prendre avant d'entamer la négociation

Problématique de droit applicable

- Droit du contrat, droit de la faillite...

Capacité

Sélection du contrat-cadre le plus adapté à partir de sa situation

Maîtriser la documentation FBF

- Présentation et analyse de la documentation FBF
- Étude détaillée de la convention-cadre FBF de 2013
- Présentation de la convention FBF de globalisation et de compensation
- Étude de l'annexe EMIR
- Le cas de l'annexe fiscale

Mise en situation : cas de défaut de sa contrepartie
Exercice d'application : modifications contractuelles conseillées pour adapter et enrichir la convention en fonction de ses besoins

Maîtriser la documentation ISDA

Présentation et analyse de la documentation ISDA

- Le contrat-cadre
- L'annexe : régime de résiliation, déclarations fiscales...
- La confirmation et les définitions ISDA

Délai normal de négociation
Clauses sensibles : comment réduire les risques
Étude détaillée du multi-currency cross-border 1992 ISDA master agreement
Analyse comparative de la convention ISDA 1992 et de la convention ISDA 2002
Étude d'un schedule-type à la convention-cadre ISDA

Mise en situation : cas de changement affectant la contrepartie
Exercice d'application : une négociation pour réduire les risques et sécuriser les clauses essentielles du contrat

- Sociétés affiliées, déclaration supplémentaire, cession de créances...
- Cas de résiliation supplémentaire, cas de défaut croisé, netting, résiliation anticipée automatique ou optionnelle
- Capacité, " Legal opinion "

Analyser les annexes " collatéral "

Définition et intérêt du mécanisme de " collatéral "
Présentation de l'" Annexe Remise en Garantie " FBF
Présentation des annexes CSA du contrat ISDA
Analyse du mécanisme de collatéral

- Calculer un appel de marge
- Gérer le collatéral

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de sécuriser les clauses de vos contrats FBF et ISDA.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Droit des sûretés

Identifier et utiliser les différents types de garanties





Dans un contexte économique délicat, les sûretés sont de plus en plus recherchées. Qu'il s'agisse d'un nantissement sur fonds de commerce, d'un cautionnement ou encore d'une clause de réserve de propriété, ces garanties offrent des prérogatives de plus en plus intéressantes pour les créanciers.

OBJECTIFS

- Identifier les différents types de sûretés et maîtriser leurs caractéristiques principales.
- Maîtriser les points clés qui feront la différence lors de la négociation des sûretés.
- Rédiger les nouvelles clauses apparues dans la pratique.

PRÉREQUIS

Être confronté aux garanties dans sa pratique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Avocats

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Juriste spécialisé en droit des contrats**.

Plus de renseignements sur les parcours métiers p. 11

ANIMATEUR

Frédéric LEPLAT
Avocat à la Cour
DBB LAW
Maître de conférences à l'Université de Rouen

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 20142	1er-2 juin 2015 17-18 septembre 2015 17-18 décembre 2015
Tarif HT : 1 395 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Pratique du cautionnement " (code 20035 p. 86).

PROGRAMME — Initiation

Maîtriser le contrat de cautionnement

Faire le point sur la formation du contrat de cautionnement
- Mentions et formalisme du contrat de cautionnement
- Engagement du patrimoine de la caution et caution réelle
- Caution simple ou solidaire
- Validité de la caution : preuve, vices du consentement...
- Validité du cautionnement et intérêt social

Assurer l'exécution du contrat de cautionnement
- Cautionnement et information
- Devoir de mise en garde
- Étendue du cautionnement

Le bénéfice de subrogation

Exercice d'application : l'exécution du devoir de mise en garde

Faire le point sur les alternatives au contrat de cautionnement

Étudier la garantie autonome
- Autonomie de l'objet de l'obligation du garant
- L'inopposabilité des exceptions
- Moyens de défense : le caractère frauduleux ou abusif

Analyser la lettre d'intention
- Déterminer les termes de la lettre d'intention
- Validité de la lettre d'intention

Exercice d'application : rédaction d'une garantie autonome ou d'une lettre d'intention

Analyser le droit de rétention, le gage et le nantissement

Mettre en place un droit de rétention
- Nature et régime juridique
- Effets et conditions d'exercice

Constituer un gage
- Déterminer l'assiette du gage et la créance gagée
- Gage avec ou sans dépossession
- Publicité du contrat de gage
- Maîtriser les modes de réalisation du gage
- Le droit de rétention

Utiliser un nantissement
- Identifier les conditions de fond et de forme
- Anticiper les effets : droit de préférence, droit de suite et garanties supplémentaires
- Réalisation du nantissement

Exercice d'application : rédaction du gage avec dépossession et publicité

Mettre en œuvre une hypothèque

Distinguer les différentes catégories d'hypothèques
- L'hypothèque conventionnelle
- L'hypothèque judiciaire
- L'hypothèque légale

Identifier les catégories particulières d'hypothèques
- L'hypothèque rechargeable
- Le prêt viager hypothécaire

Tirer le meilleur parti de la propriété sûreté

- Constituer une réserve de propriété
- Faire le point sur la fiducie sûreté

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de sécuriser la négociation et la rédaction de vos sûretés.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Utiliser au mieux les garanties financières

Cautionnement, garantie à première demande et lettre d'intention



L'utilisation de garanties permet à une entreprise engagée dans une opération commerciale de sécuriser le montant de ses engagements. L'anticipation des risques et le bon maniement des garanties augmentent significativement les chances de recouvrer ses créances auprès des partenaires commerciaux. Il importe ainsi de connaître les avantages et les inconvénients des différentes garanties pour pouvoir choisir celle qui semble la plus adaptée à ses besoins.

OBJECTIFS

- Choisir la garantie la plus appropriée.
- Maîtriser la pratique rédactionnelle.
- Prévenir et gérer les difficultés de mise en jeu des garanties.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Pratique du droit bancaire " (code 92032 p. 77).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes, responsables juridiques
- Responsables financiers
- Responsables des engagements

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Juriste spécialisé en droit bancaire**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 24

ANIMATEUR

Olivier VIBERT
Avocat à la Cour
IFL-AVOCATS

2 jours 14 heures

Code 92011

Tarif HT : 1 495 €

repas inclus

Paris
22-23 juin 2015
24-25 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Pratique du cautionnement " (code 20035 p. 86).

PROGRAMME — Perfectionnement

Utiliser au mieux le cautionnement

Garantir la validité de l'acte de caution

- Connaître les mentions obligatoires
- La preuve de l'acte de caution : dernières évolutions
- Faire le point sur la jurisprudence
- Les précautions de rédaction à prendre en conséquence

Étude de cas : repérage des clauses pièges d'actes de caution

Procéder à des vérifications particulières

- Qualité de la caution et des créanciers
- Les informations à fournir par le créancier de la caution
- Respecter le principe de proportionnalité

Identifier les précautions à prendre en tant que bénéficiaire de l'engagement de caution

- Marge de manœuvre du bénéficiaire : quant à la durée, quant au montant et quant aux accessoires
- Les garanties à exiger à la caution

Mettre en jeu la caution

- Le moment pour appeler en garantie
- Identifier les incidents susceptibles d'empêcher la mise en jeu et les éviter
- Incidence de l'ouverture d'une procédure collective contre le débiteur
- Éviter la remise en cause du cautionnement

Étude de cas : identification des bons réflexes à acquérir dans la mise en jeu de la caution dans différentes situations

Rédiger sa garantie à première demande

Identifier les précautions à prendre lors de la rédaction

- Les principales formules rencontrées en pratique
- Les informations à communiquer au garant
- Déterminer la durée de son engagement
- Formuler l'engagement de payer

Exercice d'application : rédaction d'une garantie à première demande

Mettre en œuvre sa garantie

- L'obligation de payer
- Les exceptions pouvant libérer le garant du paiement
- Les voies de recours à disposition
- Recourir à la lettre d'intention

Étude de cas : examen des décisions récentes en matière de garanties à première demande

Recourir à la lettre d'intention

Rédiger une lettre d'intention

- Lettre d'intention ou lettre de confort : choisir une formule
- Mesurer les conséquences du choix

Étude de cas : identification des points perfectibles de différentes lettres d'intention

Les précautions devant entourer la délivrance de la lettre d'intention

- Côté bénéficiaire
- Côté émetteur

Mettre en jeu une lettre d'intention

- Repérer les incidents possibles
- Envisager les différents recours

Étude de cas : choix de la garantie la plus appropriée pour les différentes situations préalablement définies et repérage des pièges

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de repérer les risques liés aux différentes garanties.

Pratique du cautionnement

Rédiger ses actes en respectant les obligations légales



Le cautionnement est une sûreté personnelle qui peut entraîner de graves conséquences pour la caution, c'est pourquoi le législateur a souhaité un formalisme qui est un formalisme de protection. Dès lors, il faut anticiper l'étendue de l'engagement de la caution, les conditions de validité propres au dirigeant ou à la société caution pour maîtriser les risques liés à ce type d'engagement.

OBJECTIFS

- Déterminer l'étendue de l'engagement de caution et comprendre le principe de proportionnalité.
- Mesurer l'impact du droit des sociétés sur l'acte de caution.
- Faire le point sur les difficultés pratiques liées au recouvrement.

PRÉREQUIS

Être confronté dans sa pratique au cautionnement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes de banque
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Juriste spécialisé en droit bancaire**. Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 24

ANIMATEUR

Virginie LARCHERON
Avocat Associée en droit bancaire
LV AVOCATS

2 jours 14 heures	**Paris** 9-10 avril 2015 12-13 octobre 2015
Code 20035	
Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Droit des sûretés " (code 20142 p. 84).

PROGRAMME — Perfectionnement

Apprécier la validité juridique de l'engagement de caution

Déterminer sa nature et identifier ses caractéristiques

Étudier les différents types de cautionnements
- Professionnel
- Crédit à la consommation...

Distinguer le cautionnement réel du cautionnement personnel

Définir les acteurs ayant la capacité de s'engager

Analyser le contenu de la mention manuscrite
- Cerner les mentions obligatoires
- Reconnaître une mention manuscrite inexistante, incomplète ou irrégulière
- Définir la sanction applicable

Déterminer l'étendue de l'engagement de caution
- Les précautions à prendre en tant que bénéficiaire
- Les garanties à exiger de la caution

Maîtriser le principe de proportionnalité en matière de cautionnement

Étude de cas : appréciation du caractère disproportionné ou non du cautionnement

Informer correctement la caution : cerner les exigences posées par l'article L. 341-6 du Code de la consommation

Étude de cas : analyse commentée d'engagements de caution ayant fait l'objet d'un contentieux

Exercice d'application : rédaction d'un acte de cautionnement

Identifier les spécificités propres aux engagements des sociétés et de leurs dirigeants

Distinguer les différents cas d'engagements du dirigeant...
- Le cautionnement de la société par les dirigeants ou les associés
- La caution garantissant des engagements en comptes courants

Des engagements de la société
- L'incidence de la forme sociétaire sur la validité de l'acte
- Les précautions à prendre en tant que société commerciale/en tant que bénéficiaire du cautionnement
- Les événements pouvant affecter le cautionnement

Mesurer l'impact d'une procédure collective ou d'une restructuration sur les engagements de caution

Mise en œuvre et extinction du cautionnement

L'obligation de couverture et de règlement : définir le contenu

Maîtriser les modalités de l'action en paiement de la caution
- La mise en œuvre de droits de poursuite par le banquier
- La preuve de l'acte de caution
- Les exceptions invocables par la caution

Cerner quand un cautionnement est éteint
- Les recours de la caution
- La décharge de la caution

Étude de cas : examen des moyens de défense le plus fréquemment invoqués par les cautions

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de sécuriser vos engagements de caution.

Bordereau Dailly, affacturage, assurance-crédit, escompte

Les techniques de mobilisation du poste client

Face à des financements bancaires classiques plus difficiles à obtenir, les techniques de mobilisation du poste client constituent une source de financement alternative pour les entreprises. Bordereau Dailly, affacturage, assurance-crédit ou escompte, chaque opération a ses spécificités qu'il convient de maîtriser pour les utiliser au mieux.

OBJECTIFS

- Optimiser la gestion et la mobilisation du poste client.
- Maîtriser les aspects juridiques de chaque mode de cession de créances professionnelles.
- Maîtriser les règles de notification, d'acceptation et d'inopposabilité.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Pratique du droit bancaire " (code 92032 p. 77).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes et responsables contentieux
- Responsables des engagements
- Toute personne souhaitant maîtriser le choix et l'utilisation des différents instruments d'optimisation du poste client

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Juriste spécialisé en droit bancaire**. Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 24

ANIMATEUR

Norbert TRICAUD
Avocat Associé
N. TRICAUD AVOCATS

1 jour 7 heures	**Paris** 24 juin 2015 30 novembre 2015
Code 92038	
Tarif HT : 980 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Pratique du cautionnement " (code 20035 p. 86).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser les applications pratiques du bordereau Dailly

Identifier les personnes et les créances concernées

Connaître le formalisme
- Les mentions légales obligatoires
- Les simplifications

Mesurer les effets de la cession
- L'opposabilité au débiteur cédé
- Les droits du cédant
- La cession à titre de garantie
- La comptabilisation des créances cédées

Optimiser l'efficacité du bordereau Dailly

Identifier les précautions indispensables de gestion de la garantie
- Rédiger avec attention la convention cadre
- Apprécier les risques côté cédant / côté cédé
- La domiciliation et la comptabilisation des encaissements
- Comprendre la règle de couverture
- Mettre en place des procédures de contrôle

Étude de cas : repérage des mentions manquantes de conventions

Prévenir les difficultés éventuelles
- Mesurer les incidences de la mise en redressement judiciaire du débiteur
- La réserve de propriété

Choisir l'affacturage : relation juridique entreprise / factor

Valider le contenu du contrat d'affacturage

Étude de cas : repérage des clauses sensibles de différents contrats

Apprécier les risques assumés par le factor
- Mesurer l'étendue des garanties des créances approuvées
- Négocier certaines clauses contractuelles

Les conséquences de l'intervention du factor dans la relation d'une entreprise avec sa banque

Le règlement des litiges clients

Connaître les droits du factor

Opter pour l'assurance-crédit
- Repérer les clauses importantes du contrat
- Maximiser les garanties
- Connaître les règles d'exécution du contrat

Recourir à l'escompte : les différents supports et risques

Exercice d'application : élaboration d'un tableau identifiant les avantages/inconvénients des différentes cessions de créances

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de distinguer les avantages des différentes techniques de cession de créances.

3 QUESTIONS À L'EXPERT



1 • **Qu'est ce qu'un bordereau Dailly ?** C'est un acte de cession de créances professionnelles qui transfère immédiatement la propriété des créances cédées (factures, bons de commandes...) au banquier cessionnaire, et cela de façon simplifiée. On peut la pratiquer sous forme d'escompte ou sous forme de cession à titre de garanties.

2 • **À quoi sert-il ?** Il permet de mobiliser immédiatement un grand nombre de créances, quels que soient leur nature et leur montant. C'est une forme de crédit simplifié.

3 • **Comment est-il mis en œuvre ?** Il convient à la banque et à l'entreprise cliente de signer une convention-cadre de créance professionnelle loi Dailly, en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise, la banque lui déterminera un montant plafond, soit de session d'escompte, soit à titre de garantie loi Dailly..

Gestion du risque financier à l'international

Sécuriser ses opérations commerciales internationales

Qu'il soit politique, financier ou commercial, le risque est inhérent toute transaction commerciale à l'international. Les entreprises exportatrices peuvent limiter ce risque en utilisant des techniques financières et bancaires qu'il convient de maîtriser et de mettre en œuvre, afin de sécuriser au mieux leurs contrats avec les partenaires étrangers.

OBJECTIFS

- Évaluer les risques financiers d'un contrat.
- Déterminer pour chaque cas le moyen de paiement adapté.
- Gérer efficacement ses moyens de garantie.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de l'environnement du commerce international.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables export et commerciaux export
- Gestionnaires administration des ventes export
- Responsables financiers et gestionnaires de contrats

ANIMATEUR

Ange CUBEDDU
Directeur
ADEL CONSULTING

2 jours
14 heures

Code 92237

Tarif HT : 1 395 €
repas inclus

Paris
1er-2 juin 2015
3-4 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Sécuriser un contrat de commerce international " (code 20016 sur www.efe.fr).

PROGRAMME — Initiation

Distinguer les différents types de risques à l'international

Analyser le risque financier et ses diverses composantes
- Identifier les différents risques : commercial, politique, pays, souverain, de change
- Analyser la chronologie des risques dans les ventes internationales
- Décrypter le risque politique : l'impossibilité de transfert des devises, les embargos
- Apprécier le risque : la rating des assureurs-crédits et des agences de notation
- Connaître les instruments de couverture des différents risques
- Identifier le type de recours à mettre en œuvre à l'international

Exercice d'application : choix d'une technique de couverture du risque de non-paiement et du risque de change

Sécuriser le contrat commercial à l'international

Identifier les clauses indispensables à insérer dans un contrat de vente à l'international
- Déterminer le prix et la durée de validité de l'offre
- Choisir une devise de facturation
- Opter pour un mode de paiement clair et des conditions de paiement précises
- La réserve de propriété : connaître la théorie et la réalité à l'international
- Choisir le droit applicable, les tribunaux compétents et la clause d'arbitrage
- Arbitrer entre " last shot " et " first shot "

Étude de cas : analyse commentée des clauses d'un contrat de vente à l'international

Intégrer les Incoterms comme un élément clé du contrat commercial

Utiliser les moyens et techniques de paiement adaptés

Identifier les avantages et les limites des moyens de paiement classiques
- Le virement SWIFT, les lettres de change, les billets à ordre et le chèque

Distinguer encaissement simple et encaissement documentaire
- Encaissement simple : non sécurisé / sécurisé par une assurance crédit ou une garantie
- Encaissement documentaire : remise documentaire ou crédit documentaire

La remise documentaire
- Mécanisme, intérêts et limites
- Les garanties complémentaires à mettre en place

Le crédit documentaire
- L'utiliser comme instrument de paiement et de garantie
- Adapter le crédit documentaire au contrat

Étude de cas : description du schéma simplifié d'un crédit documentaire

Les garanties bancaires de paiement
- Mettre en œuvre la garantie à première demande
- Couvrir le risque pays / banque émettrice en fonction du pays d'importation

Étude de cas : analyse d'une garantie bancaire de paiement

La Standby Letter Of Credit (SBLC)
- Les bénéfices par rapport à une garantie à première demande

Étude de cas : analyse d'une SBLC

Les techniques bancaires et financières spécialisées
- L'affacturage à l'international, le forfaiting ou rachat de créance sans recours

Les polices d'assurance-crédit
- Recenser les risques couverts et choisir le type de police

Exercice d'application : identification des critères de choix entre assurance-crédit et techniques de garantie bancaires

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les différentes techniques de paiement utilisées dans le commerce international.

Garanties financières dans un contexte international

Choisir la solution la plus adaptée



Les entreprises amenées à vendre ou à acheter des marchandises à l'étranger doivent impérativement sécuriser leurs opérations afin de se prémunir contre tout risque de non-paiement ou d'un défaut de livraison en prenant une garantie.

OBJECTIFS

- Identifier et mettre en place les principales garanties.
- Déterminer le rôle des différents intervenants.
- Maîtriser et limiter les risques de contentieux.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Pratique du droit bancaire " (code 92032 p. 77).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Responsables des engagements
- Responsables département international

ANIMATEUR

Frédéric LEPLAT
Avocat à la Cour
DBB LAW

1 jour
7 heures

Code 92030

Tarif HT : 995 €
repas inclus

Paris
16 juin 2015
11 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Pratique du cautionnement " (code 20035 p. 86).

PROGRAMME — Expertise

Identifier l'ensemble des garanties possibles et à venir

- Recourir à l'acte de cautionnement
- Utiliser la garantie à première demande et la contre-garantie
- Se couvrir par des garanties contractuelles

Intégrer la réforme du droit des sûretés

- Les objectifs de la réforme
- Les impacts de la réforme sur les garanties

Identifier le droit applicable selon le type de garantie choisie

Droit du contrat ou de la garantie

- Étudier la solution proposée par la Convention de Rome et par les instances de la Chambre de Commerce et d'Industrie
  Étude de cas : analyse des différentes brochures de la CCI
- Mesurer les avantages et inconvénients d'une clause d'élection de droit convenue a priori

Analyser le lien entre le droit applicable et le régime juridique

- Le fonctionnement de la garantie soumis au droit choisi
  Exercice d'application : rédaction de différentes garanties
- Les conséquences en droit français : analyse des différents rapports juridiques

Mettre en jeu la garantie

- L'appel en garantie fonction du droit applicable
- L'appel en garantie fonction de la nature de la garantie : analyse de chaque garantie
- Éviter les litiges potentiels
  Étude de cas : étude de la jurisprudence sur l'appel en garantie et repérage des sources éventuelles de litiges
- Mesurer l'utilité d'une clause d'arbitrage
- Connaître la compétence des tribunaux : analyse des règles internationales de compétence
- Surmonter les problèmes liés à la détermination du droit applicable
  Partage d'expériences : échanges entre participants afin de tirer les enseignements des mesures prises pour certaines garanties face à des risques potentiels. Réflexion sur les mesures complémentaires à prendre après la formation

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de choisir le type de garantie adapté à votre contrat commercial.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval



QUELQUES MOTS DE +

Focus sur les principales garanties financières

On distingue :
- la garantie de soumission (bid bond ou tender bond) qui vise à s'assurer du sérieux de la soumission et des négociations.
- la garantie de restitution d'acompte (advance payment guarantee) protège l'acheteur qui a versé un acompte afin de s'assurer que cet acompte lui soit restitué si le contrat était interrompu avant son terme.
- la garantie de bonne fin (performance bond) garantit au bénéficiaire une bonne et loyale exécution du contrat, dans les délais impartis.
- la garantie de dispense de retenue de garantie (retention money bond) qui permet d'éviter qu'une retenue de garantie du prix soit pratiquée en fin de travaux.

Parcours métier

Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance

New

En application de l'article L512-5 du Code des assurances, toute personne souhaitant exercer l'intermédiation en assurance doit disposer d'une capacité professionnelle adaptée à son niveau de responsabilité. Cette exigence peut être satisfaite par un stage de formation dont le niveau est défini par la loi.

LES GRANDS BLOCS DE COMPÉTENCES SONT :

1 - Maîtriser la réglementation du secteur de l'assurance
2 - Conseiller les produits d'assurances IARD et de personnes
3 - Proposer des contrats adaptés et gérer la relation client

Option CPFFP



Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance
Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du parcours
Parcours validé par l'ISQ-OPQF (descriptif p. 10)
Prix HT de l'option CP FFP : **900 €**

▪1 Maîtriser la réglementation du secteur de l'assurance

▪2 Conseiller les produits d'assurances IARD et de personnes

▪3 Proposer des contrats adaptés et gérer la relation client



Code 92306

Contactez-nous au 01 44 09 25 08
pour construire votre parcours métier à la carte et bénéficiez d'un tarif dégressif sur les modules de votre choix

Les fondamentaux de l'assurance

Découvrir le marché, les acteurs et assimiler les mécanismes





Connaître le marché de l'assurance, c'est d'abord recenser les forces en présence et appréhender les différentes activités pratiquées. Pour avoir une vision claire du secteur, il convient en outre de décrypter les principes juridiques et de maîtriser les principaux mécanismes d'assurance, de la souscription d'un contrat à sa résiliation, en passant par les règles applicables au paiement de la cotisation.

OBJECTIFS

- Décrypter le marché.
- Maîtriser les bases du droit des assurances.
- Distinguer les différentes catégories de contrats et assimiler leurs mécanismes.

PRÉREQUIS

Évoluer dans le secteur de l'assurance ou travailler avec les acteurs de l'assurance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et leurs collaborateurs
- Collaborateurs au sein du service assurance
- Toute personne intégrant ou travaillant dans une entreprise d'assurances, un cabinet de courtage ou une agence d'assurances, qui souhaite comprendre l'activité d'assurance

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 90

ANIMATEUR

Ronan LE COZ
Avocat
Ancien courtier en assurances

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92140	23-24 mars 2015 18-19 juin 2015 24-25 août 2015
Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	8-9 octobre 2015 7-8 décembre 2015 **Lyon** 18-19 juin 2015 7-8 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gérer au mieux les sinistres " (code 92082 p. 100).

PROGRAMME — Initiation

Étudier l'organisation de l'activité d'assurance en France

Cerner le marché de l'assurance
- Définition et rôle économique de l'assurance
- Connaître la répartition du marché entre assurances de personnes et assurances dommages
- Positionnement du marché français et comparaison avec le marché européen et le marché mondial

Distinguer les acteurs du secteur
- Les différentes structures d'entreprises d'assurances et leurs caractéristiques : sociétés d'assurances, mutuelles et institutions de prévoyance
- Les obligations réglementaires des assureurs : agréments, fonds propres, provisions techniques...
- Le contrôle de la solvabilité des entreprises d'assurances
- Les modes de distribution des produits d'assurance : agents généraux d'assurance, courtiers, producteurs salariés...
- Les intermédiaires d'assurance et leurs obligations

Maîtriser les grands principes juridiques

Examiner les différentes catégories d'assurances
- Distinction et incidences de la gestion en répartition et en capitalisation
- Étudier le principe forfaitaire, le principe indemnitaire et la subrogation de l'assureur

Définir et différencier l'opération d'assurance, de réassurance et de coassurance

Analyser la typologie des contrats

Identifier les assurances de biens et de responsabilités
- Notions de responsabilité : ce qu'elles recouvrent
- Les assurances de responsabilités
- L'assurance automobile
- Les assurances incendie et la Multirisque Habitation (MRH)
- Les assurances risques divers

Étude de cas : analyse de plusieurs contrats d'assurance

Distinguer les types de contrats en assurances de personnes
- Les contrats d'assurance complémentaire maladie et/ou accidents corporels
- L'assurance vie individuelle
- Les assurances collectives vie et santé

Découvrir les mécanismes d'assurance

Assimiler les caractéristiques du contrat d'assurance
- Formation, contenu, durée, modification et résiliation

Exercice d'application : à partir d'exemples, recherche du préavis de résiliation applicable en fonction de la situation présentée

Distinguer les principales clauses du contrat d'assurance
- Risques garantis et exclusions
- Conditions de validité

Exercice d'application : rédaction d'une clause d'exclusion respectant les obligations réglementaires

Maîtriser le mécanisme des primes
- Calculer les primes
- Le paiement

Formaliser les obligations de l'assuré et de l'assureur

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'intégrer les dimensions juridique et technique d'une opération d'assurance.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

BANQUE - ASSURANCE

L'essentiel du droit des assurances

Cycle long pour maîtriser le cadre juridique des opérations d'assurances





Les juristes en droit des assurances doivent savoir analyser les évolutions réglementaires, maîtriser les principes juridiques de formalisation et d'exécution d'un contrat d'assurance. C'est pourquoi cette spécialisation passe par la découverte de l'environnement de l'assurance, l'apprentissage des règles de souscription et la gestion des sinistres.

OBJECTIFS

- Cerner l'environnement juridique et technique des activités d'assurances.
- Découvrir les aspects juridiques de la formalisation et de l'exécution du contrat d'assurance.
- Maitriser les dimensions juridiques de la réalisation du risque assuré.

PRÉREQUIS

Évoluer dans le secteur de l'assurance ou travailler avec les acteurs de l'assurance et avoir des connaissances générales en droit.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juriste souhaitant se spécialiser en droit des assurances ou confirmer sa pratique quotidienne
- Toute personne dont la fonction nécessite une connaissance de l'environnement juridique des opérations d'assurances

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Juriste spécialisé en droit des assurances**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 26

ANIMATEURS

Antonella DI GREGORIO, Avocat à la Cour

Paul Vincent QUILICHINI
Consultant en assurances IARD

6 jours 42 heures	**Paris** 11-12 décembre 2014, 22-23 janvier et 12-13 février + 1er avril 2015*
Code 92241	
Tarif HT : 3 360 € *repas inclus*	2-3 avril, 21-22 mai et 15-16 juin + 14 septembre 2015*
	21-22 septembre, 12-13 oct. et 16-17 novembre + 16 décembre 2015*
	10-11 décembre 2015 14-15 janvier et 4-5 février + 17 mars 2016*

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les éléments clés de la formation du contrat d'assurance ainsi que de son exécution.

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " La lutte anti-blanchiment en assurance " (code 92190 p. 96).

PROGRAMME — Initiation

MODULE 1 Maîtriser l'environnement légal, réglementaire et technique de l'assurance

Identifier les sources du droit des assurances
- Cerner le cadre légal et réglementaire français
- Analyser les conventions professionnelles

Distinguer les grands principes de la couverture des opérations d'assurances
- Connaître la mutualisation des risques
- Gérer les risques
- Découvrir les schémas d'assurance
  Exercice d'application : élaboration d'une grille de criticité des risques

Cerner l'organisation de l'activité d'assurance
- Identifier les différents acteurs du marché
- Maîtriser la distribution de l'assurance
- Identifier les rôles et pouvoirs du régulateur français
- Analyser les missions et interventions des fonds de garantie
  Étude de cas : analyse des derniers textes relatifs à la lutte anti-blanchiment

MODULE 2 Maîtriser les aspects juridiques du contrat d'assurance

Assimiler la définition et la forme du contrat d'assurance
- Étudier l'environnement légal et réglementaire du contrat d'assurance
- Distinguer les intervenants au contrat d'assurance
- Analyser la portée des contrats d'assurance
  Étude de cas : identification des spécificités des contrats assurances de personnes et IARD

Maîtriser la formation du contrat d'assurance

Gérer la phase précontractuelle
- Lister l'obligation d'information des parties au contrat : notice d'informations, conditions générales
- Identifier les sanctions en cas de fausse déclaration ou de déclaration inexacte
  Étude de cas : analyse des situations à risque

Conclure un contrat d'assurance
- Mesurer la valeur et la portée de la note de couverture et des attestations d'assurance
- Les définitions et le périmètre des risques pouvant être garantis
- Les exclusions et déchéances de garanties
- Les plafonds de garanties et franchises
- Les modalités de déclaration et de gestion des sinistres

Anticiper le règlement des différends
- Le choix entre la clause d'arbitrage ou la clause attributive de règlement
- Les conventions de sinistres
  Exercice d'application : analyse et apport de modifications substantielles aux clauses imparfaites présentées

MODULE 3 Maîtriser les aspects juridiques du sinistre

Assimiler la définition et les particularités d'un sinistre
- Les spécificités contractuelles relevant de la branche du risque
- Les incidences de l'article 80 de la Loi de Sécurité Financière (LSF) en matière d'assurance Responsabilité Civile (RC)

Identifier les différentes étapes de la gestion d'un sinistre
- Apprécier les circonstances de la déclaration de sinistre
- Négocier avec l'assureur
  Exercice d'application : au travers d'exemples de sinistres, appréciation des critères objectifs de recevabilité d'une déclaration

Maîtriser les principes du règlement d'un sinistre
- Le principe indemnitaire
- Les limites légales et contractuelles en matière d'indemnisation
  Étude de cas : étude d'un sinistre RC, analyse de la déclaration et de la prise en charge



e-évaluation amont → formation présentielle → exercices d'intersession → formation présentielle → e-évaluation aval → classe virtuelle*

*classe virtuelle d'1h30 de 11h à 12h30 (convocation à 10h30)

Intermédiation en assurance

Maîtriser le cadre juridique de l'activité d'intermédiaire





Les dispositions de la loi de 2005 ont bouleversé l'intermédiation et ont eu des incidences sur tous les intervenants à l'opération d'assurance. Pour déterminer les droits et obligations de chacun, il convient de décrypter les nouvelles règles qui gouvernent désormais la distribution des produits d'assurance en lien avec les nouvelles prérogatives de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

OBJECTIFS

- Intégrer et mettre en œuvre la réglementation concernant l'intermédiation à travers le choix d'un statut à l'ORIAS.
- Maîtriser les modalités d'accès à la profession d'intermédiaire en assurance.
- Maîtriser les dernières obligations de l'intermédiaire vis-à-vis de ses clients au regard des recommandations de l'ACPR.

PRÉREQUIS

Évoluer dans le secteur de l'assurance ou travailler avec les acteurs de l'assurance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et leurs collaborateurs
- Directeurs distribution, responsables assurance
- Toute personne souhaitant maîtriser les règles applicables en matière d'intermédiation en assurance

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre des parcours métiers **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance** (détails p. 90) et **Juriste spécialisé en droit des assurances** (détails p. 26).
Plus de renseignements sur les parcours métiers p. 11

ANIMATEUR

Marie-Christine COLLIN
Directeur conformité
BPCE

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92156	19-20 mars 2015 22-23 juin 2015 23-24 novembre 2015
Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Conclusion et gestion de contrats d'assurance" (code 92081 p. 98).

PROGRAMME — Initiation

Autodiagnostic : chaque participant évalue ses connaissances en matière d'intermédiation

Identifier les étapes de la réforme et leurs impacts

- Cerner la logique de la directive européenne de 2002
- Analyser la loi de transposition du 15/12/05
- Intégrer les dernières évolutions législatives

Distinguer les différentes catégories d'intermédiaires

Maîtriser les spécificités des différents statuts juridiques

- Courtier en assurance et réassurance
- Agent général, mandataire d'assurance
- Mandataire d'intermédiaire d'assurance
- IOBSP, CIF et CGPI

Identifier les particularités

- Cumul des catégories
- Établissements de crédit, professionnels de gestion de patrimoine

Choisir un statut en fonction des objectifs poursuivis

Exercice d'application : sélection de la catégorie la plus appropriée selon le profil de l'intermédiaire

Transparence sur la rémunération : connaître le périmètre des activités et contrats concernés

Maîtriser les conditions d'accès à la profession

- Lister les conditions d'exercice
- Apprécier l'adaptabilité des conditions en fonction du statut
- Évaluer la portée des dérogations

Partage d'expériences : positionnement des établissements extérieurs au secteur de l'assurance qui exercent des activités d'intermédiation

- Maîtriser la procédure d'immatriculation au registre de l'ORIAS
- Analyser l'ordonnance du 30/01/09 en assurance vie

Étude de cas : étude de différents documents et repérage d'informations manquantes

- Identifier les sanctions encourues en cas de manquement à l'obligation d'information et de conseil

Cerner le rôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Connaître les pouvoirs de l'ACPR

- Les missions et le champ de compétence
- Le pôle Banque/Assurance
- Les sanctions et le pouvoir de recommandation

Analyser le contrôle de la commercialisation de l'assurance vie par l'ACPR

- La particularité de l'assurance vie par rapport aux autres supports financiers
- La protection des clients selon leur compétence et expérience
- Le contrôle de l'adéquation du contrat conseillé au profil du client

Intégrer les recommandations de l'ACPR

- La commercialisation des instruments financiers complexes
- La commercialisation des contrats d'assurance vie en UC constituées de titres obligataires
- Le traitement des réclamations
- Les bonnes pratiques en matière de conseil et d'information sur la connaissance client

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous maîtriserez les règles applicables au statut d'intermédiaire en assurance.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Devoir de conseil et d'information des intermédiaires

Sécuriser ses pratiques en assurance





Codifiée à l'article L.520-1 du Code des assurances, l'obligation d'information et de conseil s'impose à tous les distributeurs des produits d'assurance qu'ils soient intermédiaires ou assureurs. Sa mise en œuvre consiste à mieux prendre en compte la situation du client pour lui proposer des contrats adaptés à ses besoins réels. Cela implique la formalisation d'une information claire et transparente afin d'éviter tout risque de contestation.

OBJECTIFS

- Maîtriser les obligations des intermédiaires et assureurs vis-à-vis de leurs clients.
- Adopter les bonnes pratiques de commercialisation.
- Intégrer dans les processus de commercialisation l'ensemble des recommandations de l'ACPR.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Intermédiation en assurance " (code 92156 p. 93).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et leurs collaborateurs
- Directeurs distribution, responsables assurance
- Intermédiaires en assurance : courtiers et agents généraux

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Juriste spécialisé en droit des assurances**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 26

ANIMATEUR

Marie-Christine COLLIN
Directeur conformité
BPCE

1 jour 7 heures	**Paris**
Code 92302	30 mars 2015 15 septembre 2015 3 décembre 2015
Tarif HT : 995 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Contrôle des pratiques commerciales en assurance " (code 92275 p. 103).

PROGRAMME — Expertise

Maîtriser la loi relative à l'intermédiation et ses conséquences

Choisir le statut d'intermédiaire

- Maîtriser les conditions d'accès à la profession d'intermédiaire : niveau de formation exigé, honorabilité, garanties financières, RC professionnelle, etc.
- Analyser les différences de responsabilité entre chaque statut
- Anticiper la perspective de changement avec DIA 2

Exercice d'application : sélection de la catégorie la plus appropriée selon le profil de l'intermédiaire

Mettre en œuvre l'obligation d'information et de conseil

Présenter le statut d'intermédiaire au client

- Le renseignement sur la personne physique ou morale
- La méthode d'étude des offres du marché
- L'existence de liens capitalistiques
- L'immatriculation ORIAS
- La procédure de traitement des réclamations

Formaliser l'obligation de conseil des intermédiaires et des assureurs

- Rédiger un conseil
- Identifier le professionnel soumis à l'obligation de conseil aux clients
- Libeller les questions selon les produits
- Mettre en place un système d'information
- Archiver les documents liés à l'exécution du devoir de conseil

Exercice d'application : formalisation du devoir de conseil conformément à la réglementation

Adopter les bonnes pratiques de commercialisation

Fournir un conseil adapté à la typologie du produit

- Cibler la clientèle en fonction du profil : néophyte, expert...
- Mettre en œuvre les recommandations de l'ACPR

Anticiper les contrôles de commercialisation de l'ACPR sur l'information et le conseil délivrés

- Maîtriser le champ d'intervention et les pouvoirs de la Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales
- Connaître la procédure devant la Commission des sanctions

Étude de cas : analyse de la jurisprudence récente

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous maîtriserez les obligations en matière de distribution des offres en assurance, que vous soyez intermédiaire en assurance ou assureur.

La négociation commerciale

Préserver sa marge en conservant un accord gagnant-gagnant



La réussite d'une négociation repose sur sa préparation. Si connaître son client est le socle d'une négociation gagnante, se préparer est indispensable pour arriver à un accord gagnant. Définir ses objectifs et ses marges de manœuvre, identifier ceux de son interlocuteur, lister les concessions et leurs contreparties, anticiper les objections sont les clés du succès.

OBJECTIFS

- Maîtriser les méthodes, techniques et outils avancés de la négociation.
- Renforcer sa capacité à faire face aux objections et pressions des acheteurs par la mise en œuvre d'une stratégie gagnant-gagnant.
- Mener à bien des négociations difficiles.

PRÉREQUIS

Mener des négociations commerciales dans l'exercice de ses fonctions.

PUBLIC CONCERNÉ

- Commerciaux
- Toute personne amenée à négocier

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Intermédiaire en assurance**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 90

2 jours 14 heures

Code 53198

Tarif HT : 1 270 €

repas inclus

Paris
30-31 mars 2015
2-3 juillet 2015
23-24 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Décoder les comportements et les mensonges " (code 53208 sur www.efe.fr).

PROGRAMME

Préparer sa stratégie de négociation

- Analyser l'environnement de la négociation
- L'historique de la relation avec l'autre partie
- S'informer sur le contexte culturel : les sept modèles interculturels dans le monde
- Identifier les partenaires impliqués dans la négociation
- Définir les rôles dans une négociation multiple
- Élaborer le SWOT de la situation avant l'entrée en négociation
  Exercice d'application : préparation de sa matrice de négociation

Se fixer des objectifs et identifier son interlocuteur

- Déterminer ses propres attentes et son niveau d'exigence
- Diagnostiquer les forces et les faiblesses de chaque partie, élaborer une argumentation
- Prévoir les limites et les zones de concession
- Anticiper les réactions de l'acheteur
  Mise en situation : entraînement à la préparation et à l'ouverture d'un entretien de négociation
- Analyser les réactions et positions en fonction de chaque profil d'interlocuteur
  Jeu de rôles : les participants sont tour à tour acheteur / négociateur et doivent adapter leur communication

Négocier un accord profitable pour les deux parties et sur le long terme

- Poser les bonnes questions selon la méthode CQQCOQP
- Découvrir les véritables besoins et motivations du client
- Répondre au SONCAS du client par la méthode APB
- Traiter ses objections par l'argumentation
- Valoriser les bons arguments aux bons moments en les structurant
- Connaître les cinq règles d'or de la négociation
- Repérer et répondre aux pièges de l'acheteur
- Faire preuve d'assertivité face au client
  Mise en situation : entraînement à la conclusion d'une négociation commerciale

Conclure et gérer la relation client après-vente

- Identifier les leviers de l'influence
- Reconnaître les feux verts de la conclusion
- Utiliser les différentes techniques de conclusion
  Exercice d'application : travail sur les techniques de conclusion des participants
- Analyser et faire le bilan de la négociation
- Être orienté client
- Rester dans le paysage du client et le fidéliser
- Travailler ses références et témoignages
  Partage d'expériences : la collecte de références, de témoignages
- Prendre soin de ses " bons clients "
  Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour améliorer sa maîtrise des outils permettant d'être plus performant au niveau commercial

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez structurer une négociation commerciale pour la conduire avec succès.

LE SAVIEZ-VOUS



Il existe **4 profils** en négociation :

- **L'évitant** qui n'aime pas les tensions et pratique l'évitement.
- **Le guerrier** qui préfère la relation directe plutôt que le contournement ou la ruse. Son but n'est pas forcément de vaincre, mais de ne surtout pas être vaincu.
- **Le diplomate** qui préfère le contournement à l'affrontement, la courtoisie au bras de fer, la parole au cri, la ruse au conflit. Il connait son dossier, sait ce qu'il peut concéder et ce qui n'est pas négociable, c'est un fin stratège.
- Enfin, **l'incontrôlé**. Dominé par ses émotions, il réagit plutôt qu'il n'agit, et peut devenir violent.

BANQUE - ASSURANCE

La lutte anti-blanchiment en assurance

Mettre en place un dispositif efficace et sécuriser ses procédures





L'arsenal juridique en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est désormais complet. Les organismes assureurs et les intermédiaires doivent connaître précisément leurs nouvelles obligations pour sécuriser leur dispositif de lutte anti-blanchiment et éviter ainsi tout risque de sanction.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre juridique de la lutte anti-blanchiment.
- Recenser les obligations des organismes d'assurances et des intermédiaires.
- Mesurer les risques et les sanctions en cas de non-respect de la législation.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des opérations d'assurance (IARD, santé,vie).

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés de la lutte anti-blanchiment
- Responsables juridiques et leurs collaborateurs
- Correspondants fraudes et/ou blanchiment

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre des parcours métiers **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance** (détails p. 90) et **Juriste spécialisé en droit des assurances**.(détails p. 26).
Plus de renseignements sur les parcours métiers p. 11

ANIMATEUR

Laetitia LLAURENS
Avocat à la Cour
LEX PATRIMONIS

1 jour
7 heures

Code 92190

Tarif HT : 980 €
repas inclus

Paris
25 mars 2015
25 juin 2015
4 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Lutte contre la fraude à l'assurance " (code 92243 p. 97).

PROGRAMME — Initiation

Mesurer l'évolution réglementaire de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Examiner les textes applicables
- Les points clés de l'ordonnance du 30/01/09
- Les précisions apportées par les décrets et arrêtés d'application

Décrypter l'organisation de la lutte anti-blanchiment dans le monde, en France
- GAFI, Banque Mondiale et Tracfin

Distinguer les professionnels concernés par les obligations de lutte anti-blanchiment

Identifier les méthodes de blanchiment d'argent sale et de financement du terrorisme
- Les circuits et techniques utilisés

Exercice d'application : élaboration des principes d'une cartographie des risques

Identifier les obligations des assureurs

Recenser les obligations à la charge des assureurs
- Distinguer les obligations de l'organisme d'assurances et de l'intermédiaire

Focus sur la lutte contre la fraude fiscale
- Analyse des situations à risque et l'étendue des obligations de l'assureur

Examiner les procédures à mettre en place
- La surveillance des opérations : détecter les opérations douteuses
- Les obligations en matière de formation
- Sécuriser son dispositif

Test de connaissances : quiz de synthèse sur la procédure de déclaration de soupçon

Comprendre le processus de déclaration de soupçon

Déterminer le rôle du correspondant Tracfin

Distinguer les cas devant faire l'objet d'une déclaration

Définir la procédure de déclaration
- Les opérations soumises à déclaration
- La procédure à suivre et les personnes à contacter
- Le dossier à constituer

Exercice d'application : constitution d'un dossier de déclaration de soupçon

Analyser les risques et les sanctions en cas de non-respect des obligations

Définir les sanctions administratives et professionnelles
- Étendue du pouvoir de sanction de l'autorité de contrôle prudentiel
- Typologies des sanctions prononcées par l'autorité de contrôle
- Processus décisionnel
- Recours

Aborder les sanctions civiles et pénales

Étude de cas : analyse des sanctions prononcées

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de constituer un dossier de déclaration de soupçon.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Lutte contre la fraude à l'assurance

La détecter, la traiter et la prévenir



Seule une fraction très marginale des escroqueries à l'assurance est identifiée par les assureurs. En réalité, les règlements de sinistres frauduleux pourraient atteindre jusqu'à 4 % des primes encaissées. Pour lutter contre la fraude à l'assurance, rien ne vaut une méthodologie éprouvée, des procédures de détection généralisées et des moyens de prévention efficaces.

OBJECTIFS

- Détecter les différents types de fraudes à l'assurance et identifier les situations suspectes.
- Gérer l'instruction des dossiers de fraudes caractérisées.
- Prévenir efficacement la fraude à l'assurance.

PRÉREQUIS

Évoluer dans le secteur de l'assurance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires et inspecteurs sinistres
- Responsables juridiques
- Toute personne souhaitant lutter efficacement contre la fraude à l'assurance dans sa propre structure

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Juriste spécialisé en droit des assurances**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 26

ANIMATEUR

Bertrand NERAUDAU
Avocat à la Cour
SELARL NERAUDAU AVOCATS

1 jour 7 heures	**Paris** 2 juin 2015 9 décembre 2015
Code 92243	
Tarif HT : 975 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gérer au mieux les sinistres " (code 92082 p. 100).

PROGRAMME — Initiation

Définir la fraude à l'assurance

- Reconnaître les mécanismes de fraude

Identifier la typologie de la fraude et des fraudeurs

Distinguer les différentes formes de fraudes
- Fraude d'opportunité, délibérée et planifiée

Analyser le profil des fraudeurs
Quantifier le phénomène
- En assurance de dommages et en assurance de personnes

Étude de cas : analyse des décisions de jurisprudence sur des cas d'escroqueries à l'assurance

Repérer les situations suspectes

- Analyser les documents contractuels
- Détecter les indices laissant présumer la fraude dans les déclarations de sinistres

Exercice d'application : à partir d'exemples en vie et en dommages, recherche des indices qui peuvent alerter sur le risque de fraude d'un assuré

Gérer un dossier de fraude caractérisée

Assimiler la procédure à mettre en œuvre
Recenser les différentes sanctions à la disposition de l'assureur
- Les sanctions civiles
- L'action publique

Adopter les bonnes pratiques pour lutter contre la fraude à l'assurance

Rédaction des documents contractuels : définir les points d'attention
Retenir les moyens à utiliser pour éviter la fraude
- Lors de la souscription du contrat
- Au moment de la déclaration du sinistre

Mise en situation : identification des actions à mettre en œuvre pour réduire les risques de fraude

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier les différents cas de fraude et de mettre en place des outils permettant de les réduire.

3 QUESTIONS À L'EXPERT



1 • **Y-a-t-il une statistique annuelle sur le taux de fraude en assurance ?** Oui, des chiffres existent, l'ALFA (Agence pour la lutte contre la fraude à l'assurance) estime que le taux de fraude annuel se situe entre 4 % et 10 % de l'encaissement en assurance de dommages, ce qui représente entre 1,9 et 4,5 milliards d'euros (Source ALFA).

2 • **Dans quelle branche de l'assurance observe-t-on un taux de fraude élevé ?** La branche dans laquelle on observe le taux de fraude le plus élevé est l'assurance automobile

3 • **Quelles sont les principales sanctions encourues en matière de fraude ?** Il faut distinguer deux types de sanctions : les sanctions civiles, qui entrainent généralement une privation totale du droit à l'indemnité, pouvant aller jusqu'à la nullité du contrat et les sanctions pénales, qui peuvent aller jusqu'à une peine d'emprisonnement ou des amendes (notamment en cas d'escroquerie ou d'incendie volontaires).

Conclusion et gestion de contrats d'assurance

Les précautions à prendre





Le contrat d'assurance est une convention par laquelle l'assureur s'engage à verser à l'assuré une somme d'argent réparant le préjudice subi en cas de survenance d'un sinistre, défini en échange du paiement d'une somme versée, soit à l'origine, soit périodiquement. Ce contrat est cependant soumis à des règles particulières qu'il convient de maîtriser.

OBJECTIFS

- Négocier efficacement un contrat d'assurance.
- Rédiger les clauses essentielles et stratégiques.
- Anticiper le règlement des différends.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les fondamentaux de l'assurance " (code 92140 p. 91).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et leurs collaborateurs
- Collaborateurs au sein du service assurance
- Toute personne amenée à gérer des contrats d'assurance ou appelée à occuper la fonction de responsable assurance

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre des parcours métiers **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance** (détails p. 90) et **Gestionnaire des sinistres IARD** (détails p. 27). Plus de renseignements sur les parcours métiers p. 11

ANIMATEURS

Antonella DI GREGORIO
Avocat à la Cour

Paul Vincent QUILICHINI
Consultant en assurances IARD

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92081	22-23 janvier 2015 21-22 mai 2015 12-13 octobre 2015 14-15 janvier 2016
Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gérer efficacement les contrats d'assurance " (code 92148 p. 99).

PROGRAMME — Initiation

Définir un contrat d'assurance

Maîtriser l'environnement légal et réglementaire
- Les intervenants au contrat d'assurance
- La liberté contractuelle et l'ordre public
- La force obligatoire et l'effet relatif du contrat d'assurance

La qualification et l'interprétation du contrat d'assurance
- Les différents types de contrats d'assurance : spécificités de certaines branches
- Les limites apportées par la loi et le juge

Maîtriser la formation du contrat d'assurance

Gérer la phase précontractuelle
- Lister les obligations d'information des parties au contrat et la notice d'information
- Connaître les sanctions en cas de fausse déclaration ou de déclaration inexacte de la part de l'assuré

Étude de cas : analyse de la jurisprudence et identification des situations à risque

Conclure un contrat d'assurance
- Mesurer la valeur et la portée de la note de couverture et des attestations d'assurance
- Les clauses de renvoi

Intégrer les dispositions essentielles du contrat d'assurance

Les définitions et le périmètre des risques garantis
- Les conditions de garanties, exclusions et déchéances : conditions et portée
- Les plafonds de garantie et les franchises

Les modalités de déclaration et de gestion des sinistres
La date d'effet et la durée de la garantie
La cotisation et l'extinction du contrat : terme, résiliation
La loi applicable et la compétence juridictionnelle
Le cas particulier de la cession ou du transfert du contrat d'assurance

Anticiper le règlement des différends

- Choisir entre la clause d'arbitrage et la clause attributive de compétence
- L'intérêt des conventions de gestion de sinistres

Exercice d'application : sensibilisation des participants à la technique contractuelle. À partir d'exemples de clauses imparfaites, recherche des corrections à apporter

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de cerner les éléments clés du contrat et d'identifier les pièges à éviter.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

TESTEZ-VOUS !



Le contrat d'assurance relève du :

a. Code civil
b. Code des assurances
c. Code de commerce
d. Code de la consommation

Solutions : a, b, d - Le contrat d'assurance relève à la fois des codes civil, des assurances et de la consommation

Gérer efficacement les contrats d'assurance

Enjeux, objectifs et modalités de gestion d'un contrat d'assurance



Le Code des assurances encadre la relation assureur/assuré tout au long de la vie du contrat. Chaque étape, de la souscription à la résiliation, en passant par le règlement d'un sinistre, est soumise à un formalisme particulier. Maîtriser les règles applicables à l'opération d'assurance est le moyen le plus efficace de sécuriser le contrat et d'optimiser sa gestion.

OBJECTIFS

- Maîtriser les mécanismes d'assurance.
- Optimiser la gestion de ses contrats d'assurance, de la souscription à la résiliation.
- Maîtriser les étapes d'un règlement de sinistre pour améliorer ses process.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Conclusion et gestion de contrats d'assurance " (code 92081 p. 98).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables assurance et leurs collaborateurs
- Toute personne souhaitant comprendre les mécanismes applicables à l'assurance

ANIMATEUR

Bertrand NERAUDAU
Avocat à la Cour
SELARL NERAUDAU AVOCATS

2 jours 14 heures	Paris
Code 92148	26-27 mars 2015 15-16 juin 2015 27-28 août 2015
Tarif HT : 1 550 € *repas inclus*	5-6 octobre 2015 17-18 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Lutte contre la fraude à l'assurance " (code 92243 p. 97).

PROGRAMME — Perfectionnement

Autodiagnostic : chaque participant évalue ses pratiques de gestion des contrats d'assurance

Analyser les caractéristiques du contrat d'assurance

Définir le contrat d'assurance
- Environnement légal et réglementaire
- Portée des principales dispositions du Code des assurances
- Lexique des termes usuels en assurance

Recenser les documents composant le contrat d'assurance
- Conditions générales et particulières, annexes...

Déterminer les intervenants au contrat et analyser leurs droits et obligations
- Assurés et bénéficiaires
- Organismes d'assurances : sociétés, mutuelles, institutions de prévoyance...
- Intermédiaires : agents, courtiers, producteurs salariés...

Maîtriser les étapes de la souscription

Identifier les différentes catégories d'assurances
- Distinction entre assurances dommages et assurances de personnes
- Contrats individuels, collectifs et multirisques
- Liste des principales assurances obligatoires

Sélectionner le contrat correspondant à ses besoins
- Identifier les risques à couvrir
- Analyser le contrat proposé
- Être capable de négocier les clauses

Analyser le mécanisme de la formation du contrat
- Points clés de la formation : déclaration du risque et contenu de la proposition d'assurance
- Valeur et portée de la note de couverture et des attestations d'assurance

Exercice d'application : étude de plusieurs contrats et recherche des clauses essentielles

Gérer au mieux ses contrats

- Analyser les modifications en cours de contrat
  Étude de cas : analyse de la jurisprudence
- Comprendre le calcul de la prime
  Exercice d'application : calcul d'une prime d'assurance
- Inventorier les cas de résiliation

Agir efficacement en cas de sinistre

Recenser les obligations de l'assuré
- Délai et forme de la déclaration
- Sanctions en cas de non-respect des obligations

Déterminer les obligations de l'assureur et les modalités de règlement
- Expertise des dommages
- Étendue de la prestation en assurances de personnes / de dommages : distinction principe forfaitaire / indemnitaire
- Incidences de la subrogation de l'assureur en assurances de dommages
- Calcul de l'indemnisation en fonction des limites légales et contractuelles

Connaître les recours en cas de litige

Étude de cas : analyse de différents cas de règlements de sinistres

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser le cadre légal et réglementaire des contrats d'assurance.



BANQUE - ASSURANCE

Gérer au mieux les sinistres

Maîtriser les fondamentaux juridiques d'indemnisation





Le sinistre se manifeste par la réalisation de l'évènement prévu par le contrat d'assurance et qui entraîne la mise en jeu de la garantie. De la déclaration à l'indemnisation, chaque étape du règlement d'un sinistre est encadrée par des règles juridiques strictes qu'il convient de connaître parfaitement. À défaut, le règlement peut être réduit, voire totalement supprimé.

OBJECTIFS

- Identifier les principaux risques juridiques liés à la gestion des sinistres dans le cadre d'un contrat d'assurance.
- Maîtriser les spécificités du droit des assurances en matière de gestion des sinistres.
- Gérer efficacement un sinistre au plan amiable et judiciaire.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Conclusion et gestion de contrats d'assurance " (code 92081 p. 98).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques
- Responsables sinistres ou collaborateurs au sein du service sinistres
- Toute personne confrontée à la gestion de sinistres

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre des parcours métiers **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance** (détails p. 90) et **Gestionnaire des sinistres IARD** (détails p. 27). Plus de renseignements sur les parcours métiers p. 11

ANIMATEURS

Antonella DI GREGORIO
Avocat à la Cour

Paul Vincent QUILICHINI
Consultant en assurances IARD

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92082	12-13 février 2015 15-16 juin 2015 27-28 août 2015
Tarif HT : 1 550 € *repas inclus*	16-17 novembre 2015 4-5 février 2016 **Lyon** 15-16 juin 2015 16-17 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " La lutte anti-blanchiment en assurance " (code 92190 p. 96).

PROGRAMME — Perfectionnement

Découvrir les mécanismes de gestion des sinistres

Assimiler la notion de sinistre
- Spécificités selon le type de contrat d'assurance
- Incidences de l'article 80 de la Loi de Sécurité Financière (LSF) en matière d'assurance Responsabilité Civile (RC)

Repérer les étapes de la gestion d'un sinistre
- Déclarer efficacement un sinistre
- De la constatation du sinistre à la négociation avec l'assureur

Comprendre le règlement du sinistre par l'assureur
- Le principe indemnitaire
- Les limites légales et contractuelles en matière d'indemnisation
- Les évolutions en matière de sinistres RC suite à la LSF

La subrogation de l'assureur : un mécanisme spécifique
- Les conditions et effets de la subrogation de l'assureur
- Maîtriser les difficultés liées aux clauses de renonciation à recours dans les contrats commerciaux
- Le concours des actions de l'assureur subrogé et de l'assuré contre le tiers responsable
- L'action en remboursement des sommes payées par l'assureur : les précautions pour éviter une telle action à son encontre

Étude de cas : analyse de la jurisprudence

Optimiser la procédure et limiter sa responsabilité

Maîtriser la direction du procès : surmonter les difficultés éventuelles
- Difficultés liées aux conflits d'intérêts entre l'assuré et son assureur : choix de l'avocat et réserves de garantie formulées par l'assureur
- Repérer les cas où l'assureur peut être considéré comme ayant renoncé à ses réserves de garantie

La reconnaissance de responsabilité et la transaction par l'assuré
- Portée juridique et conditions de leur opposabilité à l'égard de l'assureur
- Précautions pour éviter un éventuel refus de prise en charge du sinistre par l'assureur

La prescription biennale : identifier les précautions à prendre
- Cadre juridique et actions relevant de la prescription biennale
- Point de départ de la prescription biennale
- Moyens de l'interrompre et de neutraliser ses effets

Exercice d'application : analyse de différents cas de règlement de sinistres et proposition de solutions pour optimiser la gestion des dossiers

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser le processus de gestion d'un sinistre.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Gestion des sinistres contentieux

Préparer et suivre activement la procédure judiciaire



Au système judicaire sont généralement attachées des images de lenteur et de lourdeur. Il est courant de se sentir démuni face à la complexité des procédures à engager. Maîtriser les différentes phases d'une procédure judiciaire est ainsi essentiel, afin d'anticiper les difficultés connues des seuls professionnels du droit et de proposer des solutions permettant de limiter les contentieux coûteux.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principales références pour gérer des affaires contentieuses.
- Définir la stratégie adéquate à élaborer avec le concours des intervenants extérieurs.
- Suivre efficacement ses dossiers contentieux.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Gérer au mieux les sinistres " (code 92082 p. 100)

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques, gestionnaires de contrats
- Rédacteurs sinistres
- Toute personne confrontée à la gestion de sinistres

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre des parcours métiers **Juriste spécialisé en droit des assurances** (détails p. 26) et **Gestionnaire des sinistres IARD** (détails p. 27).
Plus de renseignements sur les parcours métiers p. 11

ANIMATEUR

Annabelle HUBENY-BELSKY
Avocat à la Cour

3 jours 21 heures	**Paris**
Code 92288	19 au 21 mai 2015 16 au 18 septembre 2015 14 au 16 décembre 2015
Tarif HT : 1 995 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Lutte contre la fraude en assurance " (code 92243 p. 97).

PROGRAMME — Expertise

Maîtriser la phase précontentieuse

Identifier le mode de règlement des différends dans le cadre des relations contractuelles

- Effectuer toutes les démarches amiables : forme des courriers, relance téléphonique
- Évaluer la pertinence des poursuites et l'importance du contentieux
- Recourir aux modes alternatifs de règlement des conflits : médiation, arbitrage, conciliation

Étude de cas : analyse de l'application des règles de preuve et de bonne foi

Maîtriser les règles de la procédure civile et pénale

Analyser les mécanismes de la procédure civile

- Connaître le rôle des auxiliaires de justice : avocats, huissiers
- Examiner la portée du jugement avec son articulation
- Lire la signification et son exécution
- Identifier les voies de recours

Maîtriser les principes de la procédure pénale

- Mettre en œuvre une procédure pénale
- Maîtriser les délais de l'extinction des actions
- Déterminer le rôle et l'intervention de l'assureur au procès pénal

Exercice d'application : initiation à la méthode d'analyse des décisions de justice

Initier et engager la phase contentieuse

Initier la procédure

- Consulter les interlocuteurs internes afin de travailler en mode projet
- Respecter les délais de lancement d'une procédure
- Saisir un huissier et lui transmettre les informations nécessaires

Engager la procédure

- Connaître l'organisation judiciaire
- Choisir un avocat : critères et conditions
- Analyser la clause de direction du procès

Étude de cas : analyse des procédures au travers de dossiers sinistres non réglés à l'amiable

Suivre la procédure pas à pas

Mener à bien la procédure judicaire

- Maîtriser le déroulement des audiences
- Valider le dossier de plaidoirie et communiquer les pièces incontournables
- Exécuter ou faire exécuter une décision de justice
- Interjeter appel : maîtriser les délais
- Réaliser un pourvoi en cassation

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier les situations pour lesquelles l'issue est celle de la voie judiciaire et de mener à bien la procédure.



TESTEZ-VOUS !

Dans la liste suivante, quels professionnels sont considérés comme des auxiliaires de justice ?

a. Les avocats
b. Les commissaires aux comptes
c. Les huissiers
d. Les juristes d'entreprises
e. Les notaires

Solutions : a, c, e - Sont considérés comme des auxiliaires de justice, les professions qui concourent au fonctionnement de la justice : avocats, huissiers et notaires notamment.

Contrôle ACPR pour les assurances

S'y préparer en toute sérénité

Après quelques années de travail pour se mettre en place, le service du contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est opérationnel et se voit doté de moyens importants. Pour préparer au mieux ce contrôle, il est nécessaire de bien connaître les missions et obligations de l'ACPR, afin d'identifier les périmètres et enjeux d'une procédure de contrôle.

OBJECTIFS

- Identifier les missions et domaines d'investigation de l'ACPR.
- Maîtriser le périmètre de ses obligations de formalisation, formation et commercialisation.
- Organiser les procédures d'immatriculation et de collaboration de ses réseaux.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Intermédiation en assurance " (code 92156 p. 93).

PUBLIC CONCERNÉ

- Intermédiaires d'assurances
- Responsables réseaux des compagnies d'assurances
- Responsables formation, juridiques et financiers des compagnies d'assurances

ANIMATEUR

Ronan LE COZ
Avocat
Ancien courtier en assurances

1 jour 7 heures	**Paris**
Code 92253	19 mai 2015 24 septembre 2015 15 décembre 2015
Tarif HT : 975 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Contrôle des pratiques commerciales en assurance " (code 92275 p. 103).

PROGRAMME — Initiation

Identifier l'architecture et le rôle de l'ACPR

Connaître l'organisation de l'ACPR
- Collège et commissions

Étude de cas : analyse de la décision de la 14/06/11 portant modification de l'organisation des services de l'ACPR

Identifier les missions en matière de protection de la clientèle

Cerner les moyens mis en œuvre par l'ACPR
Analyser la politique de communication de l'ACPR
- Informer les acteurs de l'assurance sur leurs obligations pour sécuriser les pratiques commerciales

Étude de cas : analyse de la recommandation en matière de commercialisation des contrats d'assurance 2011-R-04 du 17/06/11

Décrypter les différentes phases du contrôle ACPR

- Apprécier la charte de contrôle ACPR et les droits associés
- Identifier la procédure de contrôle
- Phase éventuelle de poursuite
- Maîtriser les grands principes
- Identifier les pouvoirs de l'ACPR

Définir le périmètre d'investigation du contrôle ACPR

Gérer et suivre l'immatriculation et les mises à jour à l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS)
- Agent général, courtier et mandataire d'assureur lié ou non
- Les pièces à fournir et les renseignements exigés lors du contrôle
- La désignation d'un interlocuteur pour l'ACPR

Organiser son réseau commercial salarié
- Réaliser un organigramme détaillé de l'entreprise
- Tenir à disposition la justification de la capacité professionnelle de ses salariés

Organiser son réseau commercial externe
- Sous-agents, apporteurs d'affaires et travailleurs indépendants
- Identifier les pièces contractuelles exigibles
- Former le personnel en adéquation avec les prescriptions définies

Maîtriser les conditions de commercialisation des contrats et produits délivrés
- Matérialiser et créer une procédure du recueil des informations relation client

Étude de cas : analyse des sanctions prononcées à travers un panorama de la jurisprudence récente

Maîtriser les procédures liées au blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

Désigner un déclarant TRACFIN/ACPR
- Mettre en place une procédure de contrôle interne
- Définir les modalités du devoir de vigilance

Contester une sanction rendue par l'ACPR : voies et délais de recours

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de passer un contrôle ACPR dans les meilleures conditions.

Contrôle des pratiques commerciales en assurance

Éviter les sanctions de l'ACPR



L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ainsi que les instances européennes organisent la distribution des produits d'assurance vie et non-vie. Afin de pouvoir justifier des diligences exigées par l'ACP, les distributeurs de produits d'assurance doivent protéger la clientèle mais aussi gérer au mieux les réclamations clients. Pour ce faire, il convient de maîtriser l'évolution de la réglementation ainsi que les recommandations de l'ACPR en la matière afin d'assurer une protection efficace des clients.

OBJECTIFS

- Maîtriser la distribution des produits d'assurance en respectant les droits de l'assuré non professionnel IARD, prévoyance, vie, emprunteur.
- Cerner les contours et l'étendue des pouvoirs de l'autorité de contrôle.
- Maîtriser le contenu des recommandations de l'ACPR en matière d'assurance.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Intermédiation en assurance " (code 92156 p. 93).

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés de clientèle, conseillers en gestion de patrimoine
- Gestionnaires de contrats d'assurance
- Intermédiaires d'assurance, inspecteurs dommages

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre des parcours métiers **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance** (détails p. 90), **Juriste spécialisé en droit bancaire** (détails p. 24) et **Juriste spécialisé en droit des assurances** (détails p. 26).
Plus de renseignements sur les parcours métiers p. 11

ANIMATEUR

Marie-Christine COLLIN
Directeur conformité
BPCE

1 jour
7 heures
Code 92275
Tarif HT : 980 €
repas inclus

Paris
19 mai 2015
15 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " La lutte anti-blanchiment en assurance " (code 92190 p. 96).

PROGRAMME — Perfectionnement

Identifier les différentes sources de droit encadrant les pratiques commerciales

Maîtriser la réglementation relative à la protection de la clientèle

- Le Code monétaire et financier : les pratiques commerciales des banques
- Le Code des assurances : les obligations des professionnels du secteur assurance
- Le Code de la mutualité : le cas spécifique des mutuelles appartenant au livret II
- Le Code de la consommation
- Le Code civil : définition de l'avant-contrat et du consentement

Intégrer les principes du droit de la promotion des ventes

- Loi Châtel, LME : le principe d'une interdiction générale des pratiques déloyales
- La problématique des ventes liées et des ventes avec primes
- Les conventions producteurs/distributeurs

Étude de cas : analyse de la jurisprudence française et communautaire

Analyser les compétences de l'autorité de contrôle

Cerner le rôle et les objectifs de l'autorité de contrôle

- Les missions de l'ACPR

La direction en charge du contrôle au sein de l'ACPR

- Le rôle et les pouvoirs de la Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales (DCPC)

L'élaboration des codes de conduite

- Les différences entre recommandations et positions

Mesurer l'étendue du contrôle des pratiques commerciales en assurance

- Phase précontractuelle : publicité, documents remis aux prospects
- Phase contractuelle : souscription du contrat et exécution du contrat, fin du contrat

Exercice d'application : identification des pouvoirs spécifiques de l'ACPR en matière de pratiques commerciales

Intégrer les codes de bonne conduite

- Instruction n° 2011-I-19 relative à la procédure d'approbation d'un code de bonne conduite
- Approbation par l'ACPR des codes de bonne conduite établis par les associations professionnelles

Les recommandations de l'ACPR

Analyser la commercialisation des contrats d'assurance vie/prévoyance

- Recommandation 2010-R-01 portant sur la commercialisation des contrats d'assurance sur la vie en unités de compte constitués d'instruments financiers complexes.
- Recommandation 2011-R-02 sur les communications à caractère publicitaire des contrats d'assurance vie en unités de compte composées de titres obligataires et autres titres de créance
- Recommandation 2011-R-04 sur la commercialisation des contrats d'assurance vie liés au financement en prévision d'obsèques

Fiabiliser le traitement des réclamations

- Recommandation 2011-R-05 sur le traitement des réclamations

Exercice d'application : impact en pratique des différentes recommandations

Le projet de directive DIA2

Intégrer les nouveaux schémas de commercialisation

- Transparence, rémunération : les projets en discussion
- Convergence des directives DIA2/MIF2

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser le cadre juridique de la commercialisation des produits d'assurance.

Les bases de l'assurance dommages

Maîtriser les assurances de choses et de responsabilité



L'assurance de dommages ou IARD (Incendie, Accident, Risques Divers) a pour objet de garantir la protection des biens, aussi bien des particuliers (habitation, automobile) que des professionnels (entreprises, professions libérales, artisans etc.), en cas de sinistre. Afin de maîtriser le schéma de l'assurance de dommages, il convient d'appréhender ses deux aspects : protection du patrimoine et responsabilité.

OBJECTIFS

- Faire le lien entre risques et patrimoine.
- Analyser et souscrire un risque dommage.
- Identifier les responsabilités pouvant être mises en jeu.

PRÉREQUIS

Évoluer dans le secteur de l'assurance ou travailler avec les acteurs de l'assurance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Commerciaux, courtiers et intermédiaires d'assurances
- Responsables administratifs et financiers et responsables services généraux
- Rédacteurs sinistres et gestionnaires de contrat d'assurances

ANIMATEUR

Ronan LE COZ
Avocat
Ancien courtier en assurances

2 jours 14 heures	**Paris** 30-31 mars 2015 2-3 juillet 2015 26-27 novembre 2015
Code 92249	
Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	**Lyon** 30-31 mars 2015 26-27 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gérer efficacement les contrats d'assurance " (code 92148 p. 99).

PROGRAMME — Initiation

Définir le périmètre de l'assurance dommages

Marché de l'assurance dommages en France et en Europe

Classification de la typologie des contrats dommages

Identifier les caractéristiques communes des contrats dommages

- La formalisation contractuelle, la durée de la police
- Le devoir de conseil
- La cessation du contrat
- Le principe indemnitaire

Test de connaissances : vérification de l'acquisition des connaissances

Distinguer les assurances de biens et de responsabilités

Analyser les assurances de biens

Les différentes polices d'assurance de biens

- Contrat d'assurance dits de " péril dénommé "
- Contrat d'assurance " tout sauf "

Identifier les clients potentiels

- Les assurances du particulier
- Les assurances du professionnel

Mettre en place le contrat d'assurance de biens

- Déterminer les biens assurables et les événements garantis
- Évaluer les capitaux à assurer

Apprécier les différentes clauses et les principes de ces polices

- Limites de garanties imposées par l'assureur
- Franchises relatives, légales et fixes
- Tarification d'une police dommage aux biens et calcul de la prime associée

Clarifier les champs d'application de la réassurance et de la coassurance

- Définition de ces polices
- Identification des droits et obligations de l'assureur et de l'assuré

Étude de cas : analyse de plusieurs contrats d'assurance de biens

Étudier les assurances de responsabilités

Définition et conditions du droit de la responsabilité civile

- Responsabilités contractuelles et extracontractuelles
- Non-cumul des responsabilités

Maîtriser les effets de la responsabilité civile

- Exceptions à la règle
- Conventions portant sur la réparation intégrale du préjudice
- Prescription de l'action en responsabilité

Identifier les différents types de responsabilités

- Responsabilités pour fautes, du fait d'autrui et des choses
- Régimes spéciaux

Repérer les clauses d'exonération ou de limitation de responsabilité

- Jurisprudence associée

Indemniser la réparation du préjudice

- Identifier les différents préjudices
- Assimiler le principe de réparation intégrale du préjudice

Exercice d'application : identification du type de responsabilité mis en jeu à partir de déclarations de sinistres et proposition d'exemples de contrats d'assurance pouvant garantir chaque situation de sinistre

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de conseiller au mieux le client en assurance dommages aux biens.



Maîtriser les fondamentaux de la responsabilité civile

RC délictuelle et RC contractuelle




Décrypter les différentes responsabilités qui pèsent sur les personnes physiques et morales est un préambule incontournable pour quiconque s'intéresse à l'assurance non-vie, afin de maîtriser les méthodes de mise en jeu de la garantie Responsabilité Civile (RC).

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes juridiques de la RC.
- Distinguer les différentes responsabilités.
- Mettre en œuvre les mécanismes de la RC.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les bases de l'assurance entreprise " (code 92250 p. 114).

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs d'organismes d'assurances débutant dans le domaine de la responsabilité civile
- Toute personne souhaitant découvrir les bases juridiques de la responsabilité civile

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Gestionnaire des sinistres IARD**. Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 27

ANIMATEUR

Jean-Marie GUEGUEN
Avocat à la Cour
Cabinet PDGB

2 jours 14 heures

Code 92144

Tarif HT : 1 495 €

repas inclus

Paris
23-24 mars 2015
15-16 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance responsabilité civile " (code 92147 p. 115).

PROGRAMME — Initiation

Délimiter les contours de la responsabilité civile

Examiner les différents ordres de responsabilité

- Civile, pénale et administrative

Identifier les spécificités de la RC

Distinguer les périmètres respectifs de la RC délictuelle et de la RC contractuelle

- Domaine délictuel et quasi-délictuel : articles 1382 à 1386 du Code civil
- Applications jurisprudentielles
- Domaine contractuel : obligation de moyens et obligation de résultat

Analyser les conditions d'application de la responsabilité civile

Déterminer les éléments constitutifs de la RC délictuelle

- Une faute : éléments constitutifs et typologie de la faute civile
- Un préjudice : spécificités du préjudice et de l'obligation de réparation
- Un lien de causalité : théorie et mise en application

Étude de cas : analyse de la jurisprudence récente

Identifier les causes d'exonération

- La force majeure
- Le fait d'un tiers
- La faute de la victime

Étude de cas : analyse de la jurisprudence récente

Étudier la charge de la preuve et la prescription

- L'objet de la preuve
- La charge de la preuve
- Les modes de preuve
- La prescription

Mettre en œuvre les mécanismes de la responsabilité civile

Maîtriser les mécanismes de la RC délictuelle

- Responsabilité du fait personnel
- Responsabilité du fait d'autrui
- Responsabilité du fait des choses

Exercice d'application : analyse des grands arrêts de principe / étude de différents actes dommageables engageant la RC de leurs auteurs

Intégrer les spécificités de la RC contractuelle

- Principe et conditions d'existence d'un contrat valable
- Existence d'une inexécution du contrat imputable au débiteur
- Conditions d'application

Exercice d'application : étude de différents contrats, des obligations des parties et des responsabilités encourues

Distinguer la responsabilité du fait des produits défectueux

- Conditions d'application
- Régime : dommage réparable / causes d'exonération
- Particularités

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les mécanismes de la RC.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

Maîtriser le risque automobile

Les principes juridiques, l'analyse des garanties, le droit à indemnisation





La gestion d'un contrat d'assurance automobile est un enjeu important car il représente un produit d'appel pour conquérir un prospect. Aussi, le contexte réglementaire exige une immersion totale dans la matière : appréhender les incidences de la loi Badinter, maîtriser la mise en œuvre des garanties, connaître les critères de tarification et les conventions applicables en cas de sinistre.

OBJECTIFS

- Cerner les aspects juridiques et économiques de l'assurance automobile.
- Maîtriser les mécanismes des différentes garanties et les critères de tarification.
- Identifier les points clés de la gestion des sinistres corporels.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les bases de l'assurance dommages " (code 92249 p. 104).

PUBLIC CONCERNÉ

- Rédacteurs et gestionnaires assurance automobile
- Responsables des assurances
- Toute personne souhaitant comprendre les mécanismes de l'assurance automobile

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre des parcours métiers **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance** (détails p. 90) et **Gestionnaire des sinistres IARD** (détails p. 27). Plus de renseignements sur les parcours métiers p. 11

ANIMATEUR

Jean-Christophe LEROUGE
Spécialiste des risques auto et habitation

2 jours
14 heures

Code 92177

Tarif HT : 1 550 €
repas inclus

Paris
1er-2 avril 2015
3-4 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gestion des sinistres automobiles matériels " (code 92281 p. 110).

PROGRAMME — Perfectionnement

Étudier le cadre légal et les enjeux de l'assurance automobile

Identifier les grandes étapes législatives
- Lois de 1958 et de 1985
- Définition d'un véhicule terrestre à moteur au sens strict de la loi Badinter

Identifier les spécificités du contrat automobile
- Les pièces incontournables à exiger de son assureur : le relevé d'information
- La vie du contrat en cas de cession du véhicule
- Les modalités de résiliation contractuelle, le préavis

Mesurer les enjeux du secteur
- Le marché, les acteurs et la sinistralité

Identifier les différentes garanties et comprendre leurs mécanismes

Analyser la garantie de responsabilité civile
- Obligation d'assurance et le rôle du bureau central de tarification
- Définition de la garantie, extensions et exclusions
- Focus : distinction garantie défense recours / protection juridique
- Intervention du fonds de garantie

Exercice d'application : mise en jeu de la garantie de responsabilité civile

Examiner les garanties dommages facultatives
- Incendie, vol, dommages tous accidents, bris de glaces...

Déterminer le rôle de la garantie du conducteur
- Protection du conducteur, garantie des véhicules professionnels, assistance

Apprécier les critères de tarification, maîtriser le bonus-malus

Distinguer les critères liés au véhicule garanti
- Usage du véhicule, zone de circulation...

Déterminer les éléments relatifs au conducteur
- Conducteur novice/expérimenté, conducteur habituel/occasionnel...

Maîtriser les mécanismes du bonus/malus
- Véhicules soumis et contrats concernés
- Évolution du bonus, application du malus, usage spécifique du " tous déplacements professionnels "
- Règle de la descente rapide

Calcul de la prime et chargement

Étude de cas : analyse de différents tarifs selon les caractéristiques du conducteur et du véhicule

Optimiser son efficacité dans la gestion d'un sinistre automobile

Maîtriser le champ de la loi Badinter
- Le droit à indemnisation du conducteur
- Article du Code de la route opposable au conducteur
- Connaître les conventions et leurs mécanismes
- Cerner les autres possibilités d'indemnisation : hors convention
- Analyser les différentes étapes : de la déclaration du sinistre à l'indemnisation des dommages
- Déclaration, évaluation des dommages et expertise, assiette du recours
- Tour d'horizon des termes d'expertise spécifiques au contexte du risque automobile : VRADE, RSV, RIV
- Règlement de l'assuré : en fonction de son droit à indemnisation / des garanties incluses dans son contrat

Exercice d'application : analyse d'un sinistre pour déterminer le droit à indemnisation en fonction des circonstances de l'accident, des responsabilités retenues et des garanties au contrat

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'appliquer les règles propres à l'assurance automobile.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

L'assurance Multirisque Habitation

Analyser les mécanismes de la MRH, de la souscription à la gestion d'un sinistre





L'assurance Multirisque Habitation (MRH) comporte de nombreuses garanties régies par des règles juridiques différentes. Certaines sont obligatoires, d'autres facultatives, les unes couvrent la responsabilité de l'assuré et des tiers, tandis que d'autres garantissent les biens. Une gestion efficace de ce contrat implique une connaissance approfondie de l'application des garanties.

OBJECTIFS

- Décrypter les caractéristiques d'un contrat MRH.
- Identifier les différentes garanties et maîtriser leur mise en œuvre.
- Maîtriser le processus de règlement d'un sinistre habitation.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les bases de l'assurance dommages " (code 92249 p. 104).

PUBLIC CONCERNÉ

- Rédacteurs et gestionnaires assurance habitation
- Responsables des assurances, gestionnaires surveillance de portefeuille
- Toute personne souhaitant comprendre les mécanismes applicables à l'assurance habitation

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre des parcours métiers **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance** (détails p. 90) et **Gestionnaire des sinistres IARD** (détails p. 27). Plus de renseignements sur les parcours métiers p. 11

ANIMATEUR

Jean-Christophe LEROUGE
Spécialiste des risques auto et habitation

2 jours 14 heures

Code 92179

Tarif HT : 1 550 €
repas inclus

Paris
4-5 juin 2015
14-15 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Maitriser les conventions CIDRE et CIDE-COP " (code 92283 p. 113).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser les mécanismes de l'assurance habitation

Déterminer les caractéristiques de l'assurance habitation
- Assurances de choses et de responsabilités
- Une obligation d'assurance : la loi Quillot
- Cumul d'assurance
- Apprécier l'importance de la qualité juridique de la personne assurée

Identifier les garanties couvrant les dommages aux biens
- Les biens garantis
- Les événements couverts : incendie, dégât des eaux, vol, catastrophe naturelle, attentat, bris de glaces...
- Les frais et pertes pécuniaires pris en charge
- Distinguer garanties obligatoires / garanties facultatives et garanties annexes

Exercice d'application : exemples de sinistres avec détermination de la garantie mise en jeu

Analyser les garanties de responsabilité
- Responsabilité civile d'occupant
- Responsabilité civile vie privée
- Personnes assurées/tiers

Étude de cas : analyse des exclusions relatives aux garanties de responsabilité

Recenser les critères retenus pour établir un tarif
- Critères de tarification : situation géographique, nombre de pièces...
- Détermination de la cotisation

Mesurer les incidences du non-paiement de la cotisation
- Procédure mise en œuvre en cas de non-paiement

Étudier l'évolution des garanties et des cotisations
- Indexation

Examiner les valeurs utilisées
- Valeur de remplacement, valeur de reconstruction, valeur à neuf...
- Définition de la vétusté

Passer en revue la vie d'un contrat de la souscription à la résiliation

Étude de cas : analyse des différents cas de résiliation à l'initiative de l'assureur / de l'assuré

Analyser la gestion d'un sinistre habitation

Recenser les obligations de l'assuré
- La forme et le délai de la déclaration du sinistre par l'assuré
- Les sanctions en cas de non-respect
- Les mesures d'urgence : les mesures dites " conservatoires "

Vérifier la validité du contrat et la prise en charge d'un sinistre
- Paiement des cotisations, étendue des garanties, exclusions...
- Proposition de règlement par compensation
- Recenser les obligations de l'assureur
- Expertise : le rôle de l'expert et l'étendue de sa mission
- Contre-expertise : les cas de recours
- Les modalités d'indemnisation : les différents types de réparations

Exercice d'application : gestion du dossier de règlement d'un sinistre habitation

Prévenir la fraude à l'assurance dans les dossiers Multirisque Habitation

- Identifier les motivations de la fraude
- Repérer les signaux d'alerte

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les opérations de gestion d'un contrat MRH.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Maîtriser l'assurance de protection juridique

Les garanties des assurés et la gestion des sinistres



Le contrat d'assurance de protection juridique se démocratise et devient un bien de consommation courante. Qu'il s'agisse de vendre ce contrat, de l'acheter ou de le gérer, il est indispensable de comprendre les mécanismes qui le gouvernent et de connaître parfaitement le contenu des garanties et leur mise en jeu.

OBJECTIFS

- Cerner les domaines d'intervention de l'assurance de protection juridique.
- Décrypter les mécanismes fondamentaux.
- Gérer un sinistre de protection juridique.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les fondamentaux de la responsabilité civile " (code 92144 p. 105).

PUBLIC CONCERNÉ

- Rédacteurs et gestionnaires assurance de protection juridique
- Responsables des assurances
- Toute personne souhaitant comprendre les mécanismes applicables à l'assurance de protection juridique

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre des parcours métiers **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance** (détails p. 90) et **Juriste spécialisé en droit des assurances** (détails p. 27).
Plus de renseignements sur les parcours métiers p. 11

ANIMATEUR

Anthony MITTON
Consultant en assurances

1 jour 7 heures	**Paris**
Code 92191	27 mars 2015 1er octobre 2015
Tarif HT : 980 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gestion des sinistres contentieux " (code 92288 p. 101).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser le cadre réglementaire et les principes de fonctionnement de l'assurance de protection juridique

Analyser la réglementation
- Point sur les textes applicables et les perspectives d'évolution

Distinguer les trois formes de garanties proposées
- La garantie défense pénale et recours après un accident
- La protection juridique couvrant un domaine d'intervention
- La protection juridique générale

Étude de cas : analyse de différents contrats d'assurance pour comprendre ce qui différencie une garantie défense recours d'une assurance de protection juridique

Identifier les principes fondamentaux de l'assurance de protection juridique
- Indépendance de l'assureur, direction du procès et déontologie applicable
- Libre choix de l'avocat par l'assuré

Maîtriser les aspects techniques du contrat d'assurance

Identifier le champ d'application du contrat
- Les domaines couverts, les personnes assurées
- Les services proposés et les risques pris en charge

Cerner l'étendue des garanties et les conditions de mise en œuvre
- La nature du litige
- La nature et le montant des frais et honoraires garantis
- Les limites des garanties : seuils d'intervention et plafonds de prise en charge
- Le fait générateur, le délai de carence
- Les limites territoriales
- La prescription applicable et les exclusions

Exercice d'application : à partir d'exemples, distinction des situations qui peuvent donner lieu à une prise en charge par l'assureur de protection juridique

Gérer un sinistre de protection juridique

Étudier les sinistres couverts

Analyser les prestations garanties : phase amiable
- Le conseil juridique, l'assistance et l'information

Examiner le rôle de l'assureur lors de la phase judiciaire
- L'intervention de l'avocat et des autres auxiliaires de justice
- La prise en charge des frais : frais et honoraires d'experts et d'huissiers, interventions d'avocats devant un tribunal et frais de procédure

Comprendre la procédure d'arbitrage en cas de désaccord entre l'assuré et l'assureur
- La définition et les étapes de la procédure

Exercice d'application : gestion d'un sinistre à partir d'un cas concret

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de distinguer les clauses relatives au contrat de protection juridique.

QUELQUES MOTS DE +



Les garanties de l'assurance protection juridique

L'assurance de protection juridique est un contrat d'assistance visant à régler différents litiges de la vie professionnelle et personnelle à l'aide d'un service juridique dédié et par le biais d'un avocat dont les honoraires sont pris en charge selon les modalités contractuelles.
La protection juridique peut être proposée, dans un contrat support (assurance multirisques habitation par exemple) ou dans un contrat autonome.

Gestion des sinistres responsabilité civile

Optimiser ses recours





Afin de défendre au mieux les intérêts de son client, il convient de maîtriser les clauses et subtilités des contrats d'assurance Responsabilité Civile (RC) et de connaître les dernières évolutions jurisprudentielles en la matière. Ainsi, la mise en cause du client n'en sera que plus difficile, les recours tentés par contre auront toutes les chances d'aboutir.

OBJECTIFS

- Faire face à une mise en cause et gérer efficacement le sinistre.
- Apprécier les différentes responsabilités pour mettre en œuvre un recours.
- Recenser les différents postes de préjudices indemnisables et leur fonctionnement.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les fondamentaux de la responsabilité civile " (code 92144 p. 105).

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés d'indemnisation habitation, gestionnaires de contrats habitation
- Gestionnaires surveillance de portefeuille
- Responsables indemnisation dommages aux biens

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre des parcours métiers **Juriste spécialisé en droit des assurances** (détails p. 26) et **Gestionnaire des sinistres IARD** (détails p. 27).
Plus de renseignements sur les parcours métiers p. 11

ANIMATEUR

Stéphane MARLIO-MARETTE
Associé
ALLIASSUR

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92277	20-21 mai 2015 28-29 septembre 2015 10-11 décembre 2015
Tarif HT : 1 595 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance responsabilité civile " (code 92147 p. 115).

PROGRAMME — Expertise

Distinguer les périmètres respectifs de la RC délictuelle et contractuelle

Panorama des risques RC : cerner les nouveaux risques
- Les risques en développement : produits défectueux, troubles anormaux de voisinage
- Les conditions de mise en jeu de la responsabilité civile

Maîtriser les mécanismes des différentes RC délictuelles
- RC du fait personnel et du fait d'autrui
- RC du fait des choses et du fait des animaux
- RC des propriétaires de bâtiment

Examiner les conditions de la RC contractuelle
- Les conditions d'existence
- Les conditions d'application
- Les limites et exonération

Exercice d'application : exemple de mise en jeu de la responsabilité du transporteur en cas d'accident de personnes

Analyser les étapes de gestion d'un sinistre RC particulier

Vérifier l'imputabilité des garanties à l'évènement déclaré
- Dégager les exclusions et limitations de garantie dans le temps et dans l'espace

Prendre les mesures conservatoires

Identifier qui fait quoi en cas de sinistre
- Les formes à respecter dans la déclaration de sinistre
- Panorama des sanctions susceptibles d'être invoquées par l'assureur
- Les actions à mener en cas de refus de garantie ou d'absence de réponse de la compagnie adverse

Exercice d'application : à partir d'une situation concrète, constitution d'un dossier de déclaration de sinistre

Apprécier les responsabilités et mettre en œuvre les recours

Mesurer les évolutions jurisprudentielles

Apprécier la nécessité de recourir à l'expertise amiable ou judiciaire
- Optimiser ses relations avec l'expert et l'avocat et orienter leur compte-rendu

Étude de cas : exemples de constitution de dossiers sinistres et conception de sa check-list

Proposer une indemnisation aux victimes

Déterminer les préjudices matériels indemnisables

Évaluer les préjudices

Proposer une indemnité
- Règlement immédiat et règlement différé

Connaître les effets du sinistre sur le contrat d'assurance RC
- Revalorisation du montant de la prime
- Possibilité de résiliation par l'assureur

Exercice d'application : application de règlements de sinistres avec recours aboutis

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de traiter de façon efficace les mises en cause reçues.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Gestion des sinistres automobiles matériels

Appliquer la convention IRSA

La gestion conventionnelle des accidents auto vise à simplifier et accélérer l'indemnisation des préjudices matériels pour satisfaire la clientèle. Il convient préalablement d'appréhender la notion d'accident de la circulation depuis la loi Badinter pour maîtriser les cas particuliers et présenter efficacement son recours.

OBJECTIFS

- Maîtriser les mécanismes de la convention IRSA, savoir déterminer les responsabilités.
- Maîtriser la méthodologie de règlement des sinistres matériels automobiles.
- Maîtriser l'évolution réglementaire depuis la loi Badinter.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser le risque automobile " (code 92177 p. 106).

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés d'indemnisation automobile matérielle
- Chargés de clientèle
- Intermédiaires d'assurance

ANIMATEUR

Paul Vincent QUILICHINI
Consultant en assurances IARD

2 jours 14 heures	**Paris** 30-31 mars 2015 2-3 juillet 2015 26-27 novembre 2015
Code 92281	
Tarif HT : 1 550 € *repas inclus*	**Lyon** 30-31 mars 2015 26-27 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gestion d'un préjudice corporel automobile " (code 92280 p. 111).

PROGRAMME — Perfectionnement

Intégrer la notion d'accident de la circulation depuis la loi Badinter

Déterminer l'implication d'un véhicule terrestre à moteur

- Le rôle perturbateur d'un véhicule sans contact
- L'engin de chantier : fonction circulation ou outil de travail
- Les cas particuliers

Maîtriser les principes de la convention IRSA

Décrypter les objectifs de cette convention

- Indemnisation directe de l'assuré
- Gestion de la convention vis-à-vis de l'assuré

Intégrer les dispositions générales

- Évaluer les dommages du véhicule et provisionner son dossier
- Modalités d'exercice des recours et de son assiette
- Dommages à une chose inerte
- Barème de répartition des recours entre adhérents
- Accident entre deux véhicules

Intégrer les spécificités

- Les accidents en chaîne
- Les carambolages entre 3 et 7 véhicules
- Les carambolages de plus de 7 véhicules
- Le cas particulier des véhicules épaves

Gérer et régler les litiges

- Procédure d'escalade, arbitrage

Exercice d'application : identification des cas d'accidents automobiles rentrant dans le cadre de la convention et exercice du recours avec un non-assuré

Analyser le champ d'action du fonds de garantie automobile

- Le responsable inconnu
- Le responsable connu mais non assuré
- Les délais à respecter
- Les dommages indemnisables
- Le principe de subsidiarité du fonds

Maîtriser les recours en droit commun

Exploiter le Code de la route

Apprécier la faute

- Recours contre un propriétaire privé d'une chose
- Recours contre un propriétaire public : l'État
- Recours contre des dépositaires : hôteliers, garagistes
- La faute inexcusable du piéton

Étude de cas : analyse d'un recours exercé à la suite d'un accident avec un non-assuré

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'appliquer la convention IRSA et d'instruire les recours.

3 QUESTIONS À L'EXPERT



1 • **Qu'est-ce que la convention IRSA ?** La convention IRSA (convention d'indemnisation directe de l'assuré et de recours entre les sociétés d'assurance automobile) est une convention qui permet aux sociétés d'assurances adhérentes de gérer conventionnellement les sinistres matériels auto. Environ 80 % des sociétés adhèrent à celle-ci.

2 • **À quoi sert-elle ?** Elle permet de gérer les sinistres : détermination des responsabilités et des recours entre compagnies.

3 • **À qui s'applique t-elle ?** Elle s'applique aux sociétés adhérentes et permet l'indemnisation des assurés par leur propre assureur, selon leur droit à recours déterminé par le barème conventionnel

Gestion d'un préjudice corporel automobile

Appliquer la convention IRCA et la nomenclature Dintilhac



La loi Badinter oblige les assureurs à faire une offre d'indemnisation aux victimes d'accidents de la circulation. La convention IRCA (Indemnisation et Recours Corporel Automobile) détermine ainsi l'assureur qui doit prendre l'initiative de l'offre et réglemente les recours potentiels. Il est donc désormais indispensable de maîtriser les qualifications de poste de préjudices et leur évaluation pour réussir une indemnisation.

OBJECTIFS

- Maîtriser l'environnement juridique d'une indemnisation corporelle automobile.
- Maîtriser la méthodologie de règlement des dossiers corporels.
- Analyser les implications.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser le risque automobile " (code 92177 p. 106).

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés d'indemnisation automobiles corporels
- Gestionnaires de contrats automobiles
- Juristes, intermédiaires d'assurance

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Gestionnaire des sinistres IARD**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 27

ANIMATEUR

Paul Vincent QUILICHINI
Consultant en assurances IARD

2 jours 14 heures

Code 92280

Tarif HT : 1 495 €
repas inclus

Paris
19-20 mai 2015
8-9 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gestion des sinistres contentieux " (code 92288 p. 101).

PROGRAMME — Initiation

Analyser les principes généraux de la convention IRCA

Intégrer les dispositions générales
- Chapitre 1 : le mandat
- Chapitre 2 : les recours en contribution
- Chapitre 3 : règlement des litiges

Maîtriser le barème des responsabilités
Étude de cas : analyse du champ d'application de la convention IRCA

S'approprier le contenu du rapport Dintilhac

Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime
- Les pièces indispensables à l'indemnisation

Maîtriser la nomenclature des préjudices corporels depuis Dintilhac
- Les préjudices économiques ou patrimoniaux
- Les préjudices définitifs après consolidation
- Les préjudices personnels ou extrapatrimoniaux : temporaires, avant et après consolidation
- Les préjudices liés à des pathologies évolutives

Exercice d'application : pratique des barèmes d'indemnisation de victimes, analyse d'un rapport médical et expertise amiable et contradictoire

Faire face à une lettre de contestation d'une victime

- Ajuster son offre d'indemnisation
- Réaliser une contre-proposition
- Adapter son discours au client afin de prendre en compte la dimension humaine
- Prendre en compte de l'entourage proche de la victime

Exercice d'application : détermination des délais pour présenter une offre d'indemnisation et de l'incidence sur le montant de l'indemnité en cas de non respect des délais

Mémoriser les postes de préjudices Dintilhac

- Positionner les postes de préjudices au sein des deux groupes économiques ou personnels

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de négocier avec succès une offre d'indemnisation à l'amiable ou judiciaire dans le cadre d'un préjudice corporel automobile.

TESTEZ-VOUS !



La Convention IRSA est-elle applicable dans l'hypothèse suivante : collision entre une voiture et un train ?

a. Oui
b. Non

Solution : b - Non. Selon l'article 1.2, la Convention s'applique en cas d'accident de la circulation impliquant au moins 2 véhicules terrestres à moteur soumis à l'obligation d'assurance...

Gestion des sinistres corporels hors automobile

Évaluer et régler les sinistres corporels



D'une manière générale, la gestion d'un sinistre corporel implique, pour le gestionnaire, le traitement de dossiers de plus en plus complexes qui mettent en jeu des montants d'indemnisation importants. Il doit ainsi être capable d'évaluer médicalement, financièrement et socialement un préjudice corporel et de décès, afin de mettre en œuvre efficacement les garanties prévues dans le contrat d'assurance.

OBJECTIFS

- Identifier les différents types de sinistres corporels et positionner l'accident dans son environnement social, médical et juridique.
- Évaluer et régler les sinistres corporels au regard des différents postes de préjudice physique.
- Maîtriser les conditions d'intervention des organismes sociaux.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les fondamentaux de la responsabilité civile " (code 92144 p. 105).

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés d'indemnisation de préjudices corporels non automobiles
- Juristes, intermédiaires d'assurance
- Collaborateurs d'organismes d'assurances débutant dans le domaine du dommage corporel

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Gestionnaire des sinistres IARD**. Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 27

ANIMATEUR

Stéphane MARLIO-MARETTE
Associé
ALLIASSUR

3 jours 21 heures	**Paris**
Code 92300	25 au 27 mars 2015 22 au 24 juin 2015 25 au 27 novembre 2015
Tarif HT : 1 995 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gestion des sinistres automobiles matériels " (code 92281 p. 110).

PROGRAMME — Perfectionnement

Identifier les garanties et les contrats mobilisables

- La prévoyance : individuelle, collective
- Les responsabilités civiles

Étude de cas : analyse de contrats de prévoyance et de responsabilité civile

Positionner l'accident corporel dans son environnement social, médical et juridique

- Maîtriser les conditions juridiques d'indemnisation
- Suivre les étapes clés d'un dossier corporel
- Connaître le fonctionnement de l'expertise médicale corporelle

Étude de cas : analyse d'exemples de traitement d'un dossier corporel

Maîtriser le contenu du rapport Dintilhac

Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime

- Les pièces indispensables à l'indemnisation

Maîtriser la nomenclature des préjudices corporels depuis Dintilhac

- Les préjudices économiques ou patrimoniaux
- Les préjudices définitifs après consolidation
- Les préjudices personnels ou extrapatrimoniaux
- Les préjudices liés à des pathologies évolutives

Exercice d'application : présentation des barèmes d'indemnisation de victimes et analyse d'un rapport médical et d'expertise amiables et contradictoires

Définir le recours des tiers payeurs

- Maîtriser le fondement du recours des tiers payeurs en cas d'accident
- Identifier les tiers payeurs admis à faire valoir leurs créances
- Définir l'assiette et les modalités du recours de la loi du 21/12/06

Étude de cas : analyse d'exemples de recours à des tiers payeurs

Évaluer le préjudice en cas de décès

- L'intervention des tiers payeurs en cas de décès
- Déterminer les ayants droit admis à faire valoir leur indemnisation
- Distinguer les préjudices soumis ou non au recours des tiers payeurs
- Appliquer les méthodes de calcul du préjudice patrimonial
- Maîtriser les modalités d'indemnisation : capital ou rente

Étude de cas : analyse d'exemples de jurisprudence sur la détermination du préjudice des victimes indirectes en cas de décès de la victime directe

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'assurer le suivi des dossiers d'indemnisation d'un préjudice corporel.

Maîtriser les conventions CIDRE et CIDE-COP

Gérer efficacement les sinistres dégâts des eaux



Les assurés ont besoin d'être fidélisés lors de la réalisation d'un évènement. C'est justement quand un incident arrive que l'assureur doit rendre le service après-vente le plus rapide et efficace. Aussi, afin de gérer au mieux les sinistres dégâts des eaux, il convient de maîtriser les différentes conventions associées aux types de sinistres déclarés.

OBJECTIFS

- Décrypter les caractéristiques d'un contrat MRH.
- Identifier les différentes garanties et maîtriser leur mise en œuvre.
- Maîtriser le processus de règlement d'un sinistre habitation.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les bases de l'assurance dommages " (code 92249 p. 104).

PUBLIC CONCERNÉ

- Rédacteurs et gestionnaires assurance habitation
- Responsables des assurances, gestionnaires surveillance de portefeuille
- Toute personne souhaitant comprendre les mécanismes applicables à l'assurance habitation

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Gestionnaire des sinistres IARD**. Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 27

ANIMATEUR

Stéphane MARLIO-MARETTE
Associé
ALLIASSUR

2 jours
14 heures

Code 92283

Tarif HT : 1 595 €
repas inclus

Paris
8-9 juin 2015
17-18 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gestion des sinistres responsabilité civile " (code 92277 p. 109).

PROGRAMME — Expertise

Analyser la garantie dégât des eaux

Définir les événements dégâts des eaux communément garantis
- Les exclusions
- Les biens assurés et garanties annexes
- Les mesures de sécurité obligatoires et les mesures conservatoires à prendre

Analyser les raisons de la création des conventions
- Les principes généraux

Recevoir une déclaration de sinistre
- Le constat
- Les délais de déclaration : forme et contenu
- L'importance de la qualité juridique du déclarant

Exercice d'application : exemples de sinistres avec des constats amiables appréciant des qualités juridiques différentes

Gérer un sinistre dégât des eaux

Enregistrer les déclarations de sinistres
- Le constat amiable
- Les délais, la forme et le contenu de la déclaration
- L'expertise amiable ou contradictoire
- Le rôle de l'expert
- Les assurances cumulatives
- Le contenu du rapport d'expertise

Estimer les dommages et provisionner son dossier sinistre
- Le cas des embellissements et du mobilier
- La renonciation à recours : valeur à neuf, pertes indirectes, honoraires d'experts

Étude de cas : analyse d'un formulaire de constat amiable

Maîtriser l'application de la convention CIDRE

Analyser les différents points clés de la convention et ses annexes
- Présenter les objectifs et du champ d'application de la convention
- Évaluer les dommages entrant dans le cadre de la convention et définir leur répartition conventionnelle
- Connaître la mise en œuvre et les cas d'abandon des recours
- Définir le plafond de la convention
- Identifier les sinistres répétitifs ou progressifs

Exercice d'application : détermination du périmètre du sinistre entrant ou pas dans le champ de la convention

Maîtriser l'application de la convention CIDE-COP

Définir le périmètre de cette convention
- Identifier l'historique de cette convention
- Définir les objectifs et le champ d'application de la convention
- Mettre en œuvre les recours
- Maîtriser l'action en remboursement

Exercice d'application : identification du lésé suivant la nature du bien endommagé

Gérer les sinistres hors convention

- Conditions CIDRE/CIDE-COP non réunies
- Instruction selon les dispositions RC délictuelle ou RC contractuelle
- Chiffrage des dommages par voie d'expertise en fontion de la nature du bien endommagé
- Règlement contractuel et exercice du recours

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de gérer dans son intégralité un sinistre dégât des eaux.

BANQUE - ASSURANCE

Les bases de l'assurance entreprise

Assurer les biens, les responsabilités et les personnes de l'entreprise



L'activité de l'entreprise expose nécessairement son patrimoine humain, matériel et intellectuel au risque aléatoire. La survenance d'un sinistre peut avoir de lourdes conséquences sur sa survie et entraîne souvent sa fermeture de façon temporaire ou définitive. C'est pourquoi il est primordial de savoir identifier les risques inhérents, pour mettre en place, gérer et optimiser un contrat risque d'entreprise.

OBJECTIFS

- Apprécier les principes fondamentaux de cette branche de risque.
- Identifier les événements assurables de la protection des biens et responsabilité civile.
- Lister et intégrer les couvertures offertes aux salariés.

PRÉREQUIS

Évoluer dans le secteur de l'assurance ou travailler avec les acteurs de l'assurance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Rédacteurs et gestionnaires de contrats d'entreprises
- Commerciaux, conseillers clientèle et intermédiaires d'assurances
- Chefs de produit marché des professionnels et entreprises

ANIMATEUR

Ronan LE COZ
Avocat
Ancien courtier en assurances

2 jours
14 heures

Code 92250

Tarif HT : 1 495 €
repas inclus

Paris
16-17 mars 2015
11-12 juin 2015
1er-2 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance responsabilité civile " (code 92147 p. 115).

PROGRAMME — Initiation

Cerner l'environnement d'une entreprise

- Le marché de l'assurance entreprise en France
- L'état des lieux de la sinistralité selon le Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles (BARPI)
- La présentation du schéma des risques de l'entreprise
- Identifier les différentes branches en assurances dommages

Souscrire un risque entreprise

Définir le cadre légal
- L'obligation d'information et de conseil

Maîtriser les principes de la formalisation contractuelle
- Le principe indemnitaire, la détermination des capitaux et les règles Plan de Conservation et Règles de Souscription (PCRS)

Identifier les biens assurables
Maîtriser les principes de fonctionnement du contrat entreprise
Analyser les conditions de résiliation

Assimiler le principe de la réassurance et de la coassurance

- Définir le contexte et le champ d'intervention
- Analyser les droits et obligations de l'assureur et de l'assuré
- Repérer la notion de grands risques

Exercice d'application : à partir d'exemples, indication conjointe des droits et des obligations de l'assuré et de l'assureur

Recenser les garanties dommages d'un contrat d'assurance entreprise

Les assurances de responsabilités

Définir le droit de la responsabilité civile
- Les conditions et les conséquences de la responsabilité

Identifier les différentes natures de responsabilités
Étudier les nouvelles responsabilités pour les entreprises
- La responsabilité civile du mandataire social
- La responsabilité environnementale
- La faute inexcusable

Les assurances de biens

Acquérir les notions fondamentales de l'assurance en juste valeur
- Assurer le bâtiment : surface développée des murs extérieurs
- Assurer le contenu : seuil et limite fixés selon le Traité des Risques d'Entreprises (TRE)

Identifier les garanties de base
- Incendie, explosion et risques annexes

Cerner les garanties légales et obligatoires
Analyser les extensions de garanties

Les assurances de personnes

Définir le marché de l'assurance collective en France
Identifier les personnes liées au contrat
- Souscripteur, assuré et bénéficiaire

Mettre en place une police d'assurance collective dans l'entreprise

Étude de cas : analyse de plusieurs contrats d'assurance dommage entreprise

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation vos serez capable de mettre en place, de gérer et d'optimiser un contrat risque d'entreprise.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Assurance responsabilité civile

Analyser les mécanismes de RC professionnelle et entreprise





Selon que l'on soit particulier, entreprise ou association, les responsabilités encourues ne sont pas les mêmes et n'ont pas les mêmes incidences en termes d'assurance. Maîtriser l'assurance de Responsabilité Civile (RC), c'est connaître parfaitement ses mécanismes et savoir les mettre en œuvre, de l'action directe de la victime à la subrogation de l'assureur, en passant par le principe indemnitaire.

OBJECTIFS

- Délimiter le risque de responsabilité civile assurable.
- Identifier les différentes assurances de RC.
- Maîtriser les mécanismes des garanties de RC du particulier, des entreprises et des associations.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les fondamentaux de la responsabilité civile " (code 92144 p. 105) ou " Les bases de l'assurance dommages " (code 92249 p. 104).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Collaborateurs au sein du service assurance
- Toute personne amenée à gérer des contrats d'assurance de RC ou appelée à occuper des fonctions de responsable assurance

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 90

ANIMATEUR

Olivier BARRIO
Consultant en assurances
Ancien responsable d'un département indemnisation non auto au sein d'une compagnie d'assurances

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92147	10-11 février 2015 21-22 mai 2015 24-25 août 2015
Tarif HT : 1 550 € *repas inclus*	19-20 novembre 2015 1er-2 février 2016 **Lyon** 21-22 mai 2015 19-20 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " La faute inexcusable de l'employeur " (code 92251 p. 117) ou " Assurance et risques environnementaux " (code 92256 p. 122).

PROGRAMME — Perfectionnement

Acquérir la méthodologie de mise en jeu de la responsabilité civile

Recenser les différents régimes de responsabilités

Définir les contours de la responsabilité civile

Maîtriser les principes de la responsabilité pour faute

- Éléments constitutifs, classification des fautes et preuve à apporter

Étudier la notion de présomption de responsabilité

- Étendue de la responsabilité de plein droit
- Causes d'exonération

Examiner les caractéristiques de la responsabilité contractuelle

- Fondements et domaines d'application

Exercice d'application : distinction des critères de mise en jeu de la responsabilité contractuelle

Maîtriser les mécanismes fondamentaux de l'assurance de responsabilité

Cerner le rôle de l'assurance de responsabilité civile

Comprendre l'action en responsabilité

- La notion de sinistre en assurance de responsabilité
- La garantie dans le temps en assurance de responsabilité : risque du particulier et risque de l'entreprise
- Les limitations de garantie : franchise, plafond de garantie et limitation contractuelle d'indemnité
- L'action directe de la victime, subrogation de l'assureur : conditions de mise en œuvre
- La prescription applicable

Analyser la réparation du préjudice

- La réparation intégrale de la victime
- Le principe indemnitaire, ses incidences et ses limites

Étude de cas : analyse de la jurisprudence relative à l'application du principe indemnitaire

Définir l'étendue de l'assurance de RC des particuliers

Évaluer l'étendue de la responsabilité civile vie privée

- Dommages couverts, personnes assurées et exclusions

Étudier la mise en jeu de la garantie

Exercice d'application : gestion d'un sinistre

Examiner les responsabilités des entreprises et des professionnels et leurs assurances

Distinguer les risques de l'entreprise

- Risques assurables, non assurables et facteurs aggravants

Maîtriser l'assurance de RC exploitation

- Définition et recensement des risques couverts
- Application de la garantie dans le temps
- Couverture géographique du contrat

Maîtriser l'assurance de RC après livraison et/ou après travaux

- Étendue des responsabilités
- Définition de la notion de livraison

Découvrir l'assurance de RC des dirigeants d'entreprise

- Objet de la garantie et risques exclus

Étude de cas : étude de plusieurs contrats d'assurance dédiés aux risques d'entreprises

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les principes de l'assurance de RC.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Assurance multirisque professionnelle

Réaliser une bonne souscription des risques ACPS

L'assurance multirisque est un contrat qui permet aux professionnels de couvrir l'ensemble des risques liés à l'exercice de leur activité. Pour proposer des garanties adaptées à ces besoins, les compagnies d'assurance doivent être en mesure d'apprécier la vulnérabilité de chaque risque à sa juste valeur.

OBJECTIFS

- Mesurer les dangerosités et prévenir le risque.
- Analyser et maîtriser le contenu d'un contrat multirisque commerce.
- Identifier les événements assurables et les dommages immatériels.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les bases de l'assurance dommages " (code 92249 p. 104).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires dommages
- Souscripteurs
- Mandataires, courtiers et agents généraux

ANIMATEUR

Michel LEGALL
Consultant en assurance des dommages

2 jours
14 heures

Code 92291

Tarif HT : 1 595 €
repas inclus

Paris
4-5 juin 2015
7-8 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance responsabilité civile " (code 92147 p. 115).

PROGRAMME — Expertise

Définir le champ d'application et les normes d'acceptation

Identifier la cible pour classer le risque
- Distinguer l'activité principale de l'activité secondaire
- Analyser les métriques du risque pour les commerces de proximité
- Déterminer la vulnérabilité du risque RC pour les professions libérales
- Identifier la dangerosité du stockage pour les artisans

Analyser les vulnérabilités pour identifier les moyens nécessaires à mettre en place
- Cerner les activités présentant une forte vulnérabilité en vol
- Identifier les activités avec une forte vulnérabilité en incendie
- Résoudre l'intensité en proposant des axes de prévention et de protection
- Rédiger les clauses de prévention

Exercice d'application : rédaction d'une synthèse des vulnérabilités en fonction de la présentation de plusieurs activités

Intégrer la démarche de souscription

Décrypter la matérialité du risque
- Assurer des risques communs ou contigus
- Identifier et lister les critères de souscription des biens immobiliers

Analyser la qualification des biens mobiliers
- Déterminer la typologie du bien assuré : biens confiés, biens loués
- Tarifer selon la juste valeur

Exercice d'application : à partir d'une situation à risque, établissement d'une configuration préliminaire de présentation du risque devant mener à l'élaboration d'une proposition d'assurance

Identifier les événements assurables et leurs exclusions

Analyser les garanties de la multirisque professionnelle
- Incendie et événements annexes
- Dégâts des eaux et perte de liquide
- Bris de machine, tous risques informatiques
- Vol et détérioration immobilière

Identifier les spécificités des dommages immatériels
- Discerner les garanties des sinistres par ricochet
- Perte d'exploitation, frais et pertes diverses, valeur vénale du fonds de commerce

Exercice d'application : à partir d'un sinistre, élaboration d'une bonne souscription du risque

Maîtriser les mécanismes juridiques des assurances de responsabilité

Intégrer les différentes formes de responsabilité
- Responsabilité civile bailleur
- Responsabilité civile exploitation
- Responsabilité après livraison des produits et travaux

Exercice d'application : règlement d'un sinistre dans lequel apparait la responsabilité du bailleur

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de proposer des garanties et des mesures de prévention adaptées à un contrat d'assurance multirisque professionnelle.

La faute inexcusable de l'employeur

Décrypter les fondements juridiques et gérer le risque

La faute inexcusable, de plus en plus souvent retenue par les tribunaux, représente une menace réelle et lourde de conséquences financières pour l'employeur. Pour gérer efficacement ce risque, il convient de comprendre parfaitement les conditions de qualification d'une faute inexcusable de l'employeur, les risques judiciaires, le rôle de l'assurance et les mécanismes d'indemnisation de la victime.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes juridiques applicables.
- Déterminer l'étendue de la responsabilité de l'employeur en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.
- Définir les suites judiciaires, l'intervention de l'assureur et l'étendue de l'indemnisation.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les fondamentaux de la responsabilité civile " (code 92144 p. 105) ou " Assurance responsabilité civile " (code 92147 p. 115).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes et gestionnaires de sinistres responsabilité civile
- Intermédiaires d'assurance et responsables des ressources humaines
- Toute personne confrontée à des dossiers mettant en cause la responsabilité de l'employeur à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle

ANIMATEUR

Céline DUBAIL
Avocat en droit des assurances
DUBAIL AVOCATS

2 jours 14 heures	**Paris** 2-3 avril 2015 5-6 octobre 2015
Code 92251	
Tarif HT : 1 595 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi "Responsabilité civile et pénale en santé sécurité " (code 40084 sur www.efe.fr).

PROGRAMME — Expertise

Maîtriser les fondements juridiques de la faute inexcusable

- Définir l'accident du travail, la maladie professionnelle et la faute inexcusable
- Retenir les conditions pour qualifier la faute inexcusable

Étude de cas : analyse d'exemples jurisprudentiels où la faute inexcusable n'a pas été retenue

Examiner le cas particulier de l'amiante

- Distinguer l'utilisation de l'amiante comme matière première et de façon accessoire
- Analyser l'évolution vers une responsabilité renforcée de l'employeur

Déterminer les conditions d'exonération partielle ou totale

- Recenser des exemples de reconnaissance de la faute inexcusable de la victime

Décrypter la procédure en reconnaissance de faute inexcusable

- Étudier la mise en œuvre de la procédure
- Comprendre la conciliation préalable
- Maîtriser la phase contentieuse
- Analyser les moyens de défense de l'employeur

Exercice d'application : suivi des étapes d'un dossier sinistre

Examiner les incidences en cas de procédure pénale parallèle

Analyser les conséquences pour la victime et l'employeur

- Faire le point sur l'indemnisation de la victime
- Évaluer les impacts pour l'employeur

Exercice d'application : à partir d'exemples, mesure des incidences de la qualification de faute inexcusable

Délimiter la couverture assurantielle

Revenir sur l'évolution historique de l'assurabilité du risque

- Les impacts des décisions de jurisprudence

Connaître le marché et les acteurs en présence

Définir comment est assurée la faute inexcusable

- Contrats et garanties proposées

Étudier le rôle de l'assureur dans la procédure

Étude de cas : étude de plusieurs contrats d'assurance

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les mécanismes d'indemnisation des victimes.



QUELQUES MOTS DE +

Quelle évolution de la faute inexcusable de l'employeur ?

Le champ d'application de la faute inexcusable inclut désormais la survenance des risques psychosociaux. La souffrance psychologique du salarié à la suite d'une surcharge de travail, d'un recours systématique aux heures supplémentaires et/ou à de nombreux déplacements, d'un changement de management, d'un stress au travail, ou d'un harcèlement moral donne lieu à des condamnations en faute inexcusable de l'employeur.

Analyser les mécanismes de l'assurance construction

Cadre juridique, principes et règlement de sinistre



Pour déchiffrer l'assurance construction et être ainsi en mesure de gérer efficacement un contrat de cette branche, il faut avant tout identifier les responsabilités de chacun des intervenants à l'acte de construction. L'étude approfondie de l'assurance décennale et de l'assurance dommages ouvrage peut alors être effectuée de façon optimale.

OBJECTIFS

- Délimiter les risques liés à la construction d'un ouvrage.
- Identifier les assurances correspondantes.
- Maîtriser les mécanismes des différentes garanties.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les bases de l'assurance dommages " (code 92249 p. 104).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Collaborateurs au sein du service assurance
- Toute personne amenée à gérer des contrats d'assurance construction

ANIMATEUR

Jean-Francis BINET
Consultant en assurance construction
Ancien directeur assurances risques construction au sein d'un groupe immobilier

2 jours 14 heures	**Paris** 9-10 février 2015 28-29 mai 2015 6-7 juillet 2015 5-6 octobre 2015 10-11 décembre 2015 9-10 février 2016 **Lyon** 28-29 mai 2015 10-11 décembre 2015
Code 92176	
Tarif HT : 1 570 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance responsabilité civile décennale " (code 92290 p. 119).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser le cadre juridique de l'assurance construction

Décrypter la législation applicable
- Loi du 04/01/78, réforme du 08/06/05 et décret du 22/12/08

Délimiter le champ de l'assurance construction
- Distinguer l'assurance de dommages à la charge du maître d'ouvrage et l'assurance de responsabilité à la charge de l'entreprise de construction
- Définir les notions d'ouvrage et de bâtiment
- Identifier les intervenants à l'opération de construction : maître d'ouvrage, constructeurs, non-constructeurs, fabricants d'Éléments Pouvant Entraîner la Responsabilité Solidaire (EPERS)...
- Les effets de la réception de l'ouvrage

Exercice d'application : identification des dommages relevant de l'assurance construction

Analyser les principes de responsabilité et les mécanismes d'assurance

Distinguer les obligations du constructeur à l'égard des acquéreurs
- La garantie de parfait achèvement
- La garantie de bon fonctionnement
- La responsabilité décennale

Étude de cas : analyse de la jurisprudence relative à la responsabilité du constructeur

Étudier l'étendue du contrat de responsabilité civile du constructeur
- Les risques garantis, extensions et exclusions
- Les dommages aux existants

Analyser le contrat d'assurance de responsabilité décennale
- La présomption de responsabilité
- Les dommages couverts, personnes assurées et exclusions
- Les causes d'exonération

Exercice d'application : distinction des dommages qui relèvent de l'assurance de responsabilité civile et de l'assurance décennale

Examiner le contenu de l'assurance dommages ouvrage
- Le point de départ et la mise en œuvre des garanties
- La franchise

Identifier les spécificités de la " Tous Risques Chantiers " (TRC)
Appréhender la subrogation
Exercice d'application : étude de plusieurs contrats d'assurance dommages ouvrage avec analyse des garanties et des exclusions

Identifier les étapes d'un règlement de sinistre construction

Maîtriser la mise en œuvre des garanties
- Délai, forme et contenu de la déclaration de sinistre
- La préparation du dossier destiné à l'assureur

Connaître la procédure d'expertise
- La dispense d'expertise : identifier les cas
- La détermination de l'indemnité par l'expert
- Le règlement d'un sinistre par voie judiciaire : juridiction compétente, expertise judiciaire en évaluation des dommages par les tribunaux

Étudier la prescription en assurance
Exercice d'application : gestion d'un sinistre

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les mécanismes de l'assurance construction.



Assurance responsabilité civile décennale

Maîtriser l'obligation d'assurance des constructeurs

Le législateur français a souhaité assurer au propriétaire d'un immeuble, une protection forte contre les dommages importants qui peuvent apparaître dans les dix années qui suivent la construction de l'ouvrage. La responsabilité légale décennale consacre, elle, le principe de présomption de responsabilité. Aussi est-il primordial de maîtriser les responsabilités de chacun afin de souscrire la meilleure couverture.

OBJECTIFS

- Évaluer les dangerosités et prévenir le risque.
- Maîtriser le régime de la responsabilité civile décennale.
- Analyser l'étendue de l'assurance de responsabilité décennale.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Analyser les mécanismes de l'assurance construction " (code 92176 p. 118).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Gestionnaires de contrats en risques construction
- Rédacteurs sinistres

ANIMATEUR

Jean-Francis BINET
Consultant en assurance construction
Ancien directeur assurances risques construction au sein d'un groupe immobilier

2 jours
14 heures

Code 92290

Tarif HT : 1 550 €
repas inclus

Paris
16-17 mars 2015
11-12 juin 2015
23-24 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance dommages ouvrage " (code 92289 p. 120).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser l'obligation d'assurance décennale

Décrypter les notions incontournables
- Intégrer les grands principes et l'étendue de l'article 1792 du Code civil
- Délimiter le domaine de la garantie : la déclaration d'ouverture de chantier

Cerner le champ d'application de l'assurance décennale
- La délimitation du risque : ouvrages soumis, non soumis et désordres sur existants
- Les dispenses accordées
- Les assujettis

Mettre œuvre la garantie dans le temps
- Maîtriser les clauses types
- La reprise du passé de la garantie subséquente
- Analyser les effets de la loi de sécurité financière

Étude de cas : analyse de la jurisprudence

Apprécier les régimes de la responsabilité civile décennale des constructeurs

Maîtriser le régime spécifique de la responsabilité des constructeurs
- Les principes juridiques spécifiques
- Les principes juridiques de responsabilité propre à chaque constructeur

Analyser le régime de responsabilité de droit commun
- Le régime de responsabilité contractuelle et extracontractuelle

Maîtriser les responsabilités des sous-traitants et fabricants
- La responsabilité des sous-traitants : entreprise principale, maître d'ouvrage
- La responsabilité des fabricants : fournisseur, fabricant d'EPERS

Étude de cas : analyse des responsabilités mises en jeu sur différents sinistres déclarés

Souscrire les assurances des constructeurs et gérer les sinistres

Identifier les assurances obligatoires
- Les types de travaux
- Le cas particulier des travaux de réhabilitation
- Le plafonnement de l'assurance décennale

Distinguer les assurances facultatives
- Les garanties facultatives au sein de la couverture obligatoire
- Les contrats d'assurance facultatifs

Exercice d'application : gestion du règlement d'un sinistre mettant en jeu la garantie obligatoire et/ou les garanties facultatives sans/avec la souscription d'une assurance dommages ouvrage par le maître d'ouvrage

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier les responsabilités pouvant être mises en jeu dès l'ouverture d'un chantier et de maîtriser le principe de la couverture d'assurance responsabilité civile décennale.

3 QUESTIONS À L'EXPERT



1 • **Qu'est ce qu'une assurance responsabilité civile décennale ?** C'est une assurance obligatoire qui couvre tout constructeur lié directement au maître d'ouvrage.

2 • **Qui doit la souscrire ?** Tous les constructeurs qui exécutent un travail de construction et qui sont liés au maître d'ouvrage par un contrat de loueur d'ouvrage.

3 • **Quels types de risques couvre-t-elle ?** Elle couvre tous les dommages immobiliers graves subis par la construction.

Assurance dommages ouvrage

Maîtriser les particularités d'une police dommages ouvrage

L'assurance dommages ouvrage a pour objet le préfinancement des dommages dont sont responsables les constructeurs, les fabricants et les importateurs au sens des articles 1792 et suivants du Code civil. Il s'agit d'une assurance de chose qui présente des enjeux importants. Aussi est-il essentiel de maîtriser les garanties et les délais de mise en œuvre de cette couverture.

OBJECTIFS

- Identifier les divers mécanismes juridiques et leurs conséquences assurantielles.
- Maîtriser l'actualité jurisprudentielle et réglementaire liée à la construction et ses risques assurables.
- Intégrer les modalités d'exercice de cette activité.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Analyser les mécanismes de l'assurance construction " (code 92176 p. 118).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes, gestionnaires de contrats en risques construction
- Chargés d'indemnisation confirmés
- Commerciaux

ANIMATEUR

Marie-Alexandra VANKEMMELBEKE
Avocat en droit immobilier et construction
CORTEN

2 jours
14 heures

Code 92289

Tarif HT : 1 570 €
repas inclus

Paris
23-24 mars 2015
25-26 juin 2015
3-4 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance responsabilité civile " (code 92147 p. 115).

PROGRAMME — Expertise

Maîtriser la réglementation liée à l'obligation d'assurance Dommages Ouvrage (DO)

Cerner les contraintes et les enjeux de l'obligation d'assurance DO
- Analyser le cadre juridique applicable
- Identifier les personnes assujetties et les bénéficiaires
- Identifier les difficultés liées à la souscription de la police
- Cerner les limites des attestations d'assurance et des notes de couverture
- Gérer le refus d'un assureur : le rôle du Bureau Central de Tarification (BCT)
- Déterminer les conséquences civiles et pénales du défaut de souscription

Exercice d'application : appréciation des garanties offertes par des attestations d'assurance et des notes de couverture

Définir le contenu de l'assurance dommages ouvrage
- Déterminer les ouvrages garantis
- Identifier les dommages garantis
- Connaître les clauses types et les garanties optionnelles
- Maîtriser le montant de la garantie dommages ouvrage et l'affectation de l'indemnité
- Apprécier les exclusions ou restrictions de garantie

Déterminer l'application de la garantie dans le temps
- Connaître le point de départ de la garantie
- Apprécier la durée de la garantie

Test de connaissances : quiz sur les causes pouvant faire l'objet d'une couverture en dommages ouvrage

Maîtriser la mise en œuvre de l'assurance dommages ouvrage

Déclarer correctement un sinistre
- Connaître le contenu de la déclaration de sinistre
- Déclarer le sinistre en temps voulu
- Faire échec à la prescription biennale

Maîtriser les étapes de la mise en œuvre de la garantie dommages ouvrage
- Apprécier le respect des obligations de l'assureur : désignation d'un expert, notification d'une position de garantie, proposition d'une indemnité, règlement de l'indemnité
- Connaître les sanctions applicables pour dépassement des délais obligatoires ou proposition manifestement insuffisante

Exercice d'application : identification de la typologie des motifs légitimes de refus de garantie

Gérer les difficultés éventuelles
- La récusation d'un expert
- Le refus de l'indemnisation proposée
- Le contentieux en contestation de la position de l'assureur ou du montant de l'indemnité proposée

Exercer les recours subrogatoires de l'assureur
- Connaître le mécanisme de la subrogation et de sa mise en œuvre
- Identifier les limites du recours subrogatoire

Jeu de rôles : simulation de la gestion d'une déclaration de sinistre rendant l'habitation impropre à sa destination (équipe " assureur " / équipe " assuré ")

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser la commercialisation et de gérer une police dommages ouvrage.

Gérer les risques de l'entreprise en assurance

Cartographie, traitement et arbitrage



La maîtrise des risques est plus que jamais au cœur des préoccupations de l'entreprise. Pour qu'un dispositif de gestion des risques soit efficace, il doit revêtir certaines caractéristiques et ses fondements doivent être solides. C'est à ces conditions qu'il peut être moteur dans le développement de l'entreprise et contribuer à sa pérennité.

OBJECTIFS

- Identifier et évaluer les risques de l'entreprise.
- Élaborer une stratégie de traitement des risques.
- Contrôler et auditer le système mis en place.

PRÉREQUIS

Avoir des compétences techniques en assurance ou avoir suivi " Les bases de l'assurance entreprise " (code 92250 p. 114).

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants et risk managers
- Gestionnaires des risques
- Toute personne amenée à gérer les risques au sein d'un département, d'un service ou d'une organisation

ANIMATEUR

Laurence BAILLIF
Conseil en gestion des risques et crises
ADVALEA

2 jours
14 heures

Code 92084

Tarif HT : 1 550 €
repas inclus

Paris
30-31 mars 2015
8-9 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Conformité du contrôle interne en assurance " (code 92083 p. 158).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser les concepts clés de la gestion des risques

Distinguer les différents risques
- Définir les risques
- Distinguer danger, risque, péril, aléa

Identifier les objectifs à atteindre
- Les raisons pour gérer les risques : obligations réglementaires, pression des actionnaires, recherches de performances...
- Les objectifs à atteindre : efficacité économique, respect des lois et règlements, éthique, continuité d'activité...
- Établir un référentiel : Committee of Sponsoring Organizations (COSO), ISO 31000...
- L'apport attendu d'un outil Système d'Information de Gestion des Risques (SIGR)

Recenser et hiérarchiser les risques

Analyser les méthodes d'identification des risques
- Présentation des méthodes et de leurs modalités de mise en œuvre
- Complémentarité des approches qualitatives et quantitatives

Quantifier et hiérarchiser les risques
Exercice d'application : identification et hiérarchisation des risques

Traiter les risques pour être en mesure d'arbitrer

Définir les outils
- Présentation des huit outils qui peuvent être utilisés
- Les modalités de leur mise en œuvre : protection, prévention, évitement, duplication, transfert, transfert à une captive, financement...

Faire le bon choix
- Choisir des outils : arbitrer entre les options possibles
- Repérer le moment pour traiter les risques : avant ou après sinistre

Exercice d'application : à partir de cas concrets, sélection des outils de gestion des risques adaptés

Contrôler et auditer le dispositif de gestion des risques

Découvrir le contrôle interne et l'audit
- Rôles et missions du contrôle interne, objectifs de l'audit
- Définir les moyens à mettre en œuvre

Mesurer l'efficacité du dispositif
- Le reporting
- Rechercher des indicateurs pertinents, définir des tableaux de bord...
- La fréquence de mise à jour
- Évaluer l'efficience du dispositif de gestion des risques

Mise en situation : entraînement à la définition des indicateurs, élaboration et analyse des indicateurs

Mettre en place et faire vivre le dispositif

Maîtriser l'organisation à mettre en œuvre
- Les acteurs de la gestion des risques
- Gestion des risques et gouvernance

Analyser la méthodologie
- Choisir des outils et arbitrer entre les options possibles
- Repérer le moment pour traiter les risques : avant ou après sinistre

Exercice d'application : sur un cas pratique, proposition d'options pour animer le processus, trois ans après sa mise en œuvre

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'adopter de bons réflexes pour une gestion optimale des risques au sein de votre entreprise.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

Assurance et risques environnementaux

Maîtriser l'assurance des risques liés à l'environnement

Face aux obligations réglementaires nées du " principe pollueur-payeur ", la prévention et la réparation des atteintes à l'environnement sont devenues la préoccupation des chefs d'entreprise. Pour assurer correctement ces risques, il convient de maîtriser la législation européenne et française en matière d'atteintes à l'environnement mais également d'apprécier les couvertures d'assurance environnementale.

OBJECTIFS

- Acquérir une approche juridique et réglementaire du risque environnemental.
- Maîtriser les spécificités de la responsabilité civile liée à l'environnement.
- Maîtriser la prise en charge et les garanties associées de ces nouveaux risques.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les fondamentaux de la responsabilité civile " (code 92144 p. 105).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de sinistres
- Agents généraux, courtiers chargés de comptes et chargés de clientèle
- Risk managers, juristes d'entreprise assurance/environnement

ANIMATEUR

Anne-Gwenn BARBERO ALEXANDRE
Souscripteur environnement

2 jours
14 heures

Code 92256

Tarif HT : 1 595 €
repas inclus

Paris
26-27 mars 2015
12-13 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Se perfectionner au droit de l'environnement industriel " (code 40011 sur www.efe.fr).

PROGRAMME — Expertise

Analyser les risques d'atteinte à l'environnement

- Connaître l'historique des risques d'atteinte à l'environnement
- L'évolution de la législation environnementale

Identifier les différentes atteintes à l'environnement

- Les atteintes accidentelles, graduelles, chroniques, historiques

Intégrer le principe du " pollueur-payeur "

- Au niveau mondial, européen, français

Maîtriser la réglementation européenne et nationale en matière de risques environnementaux

Législation européenne

- Directives SEVESO I, II et III

Législation française

- Législation sur les ICPE

Législation sur les déchets

Les garanties financières

Identifier les responsabilités et les obligations liées aux risques environnementaux

Les différents types de responsabilité

- Civile, délictuelle pour faute et sans faute

La responsabilité environnementale

- Les différents dommages environnementaux
- La notion d'exploitant
- Les activités visées
- La responsabilité sans faute et pour faute
- Les exclusions
- Les exonérations de responsabilité
- L'effet non rétroactif et la prescription

Étude de cas : analyse des décisions de jurisprudence sur la mise en cause de la responsabilité environnementale de l'exploitant

Couvrir les risques environnementaux

Le management des risques

Les garanties proposées sur les contrats spécifiques " risques environnementaux "

- Garantie de responsabilité civile atteinte à l'environnement
- Garanties de remise en état
- Garanties de responsabilité environnementale
- Autres garanties

Les principales exclusions

L'application des garanties dans le temps

Les conditions de souscription

- Évaluation des risques et limites des engagements

Exercice d'application : à partir d'un cas fictif, évaluation des risques et réponses aux questions du client

La co-réassurance des risques environnementaux

- Le transfert des risques environnementaux
- Les pools environnementaux

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous maîtriserez les différents mécanismes d'assurance mis en œuvre pour couvrir les risques environnementaux.

Gestion d'un sinistre catastrophes naturelles

Mettre en œuvre le règlement du sinistre selon le type de garantie



En dépit du progrès technique, la multiplication des événements naturels apparaît comme un phénomène irréversible. Les dommages de plus en plus importants que ces risques génèrent, représentent un impact financier important pour les victimes qu'il s'agisse des entreprises ou des particuliers. Il devient urgent et indispensable de comprendre la typologie de ces événements afin de maîtriser en aval le processus d'indemnisation tel qu'il est organisé par les pouvoirs publics et les assureurs.

OBJECTIFS

- Distinguer les différents régimes d'indemnisation en présence d'un événement naturel : catastrophes naturelles, événements climatiques divers, calamités agricoles.
- Délimiter les dommages assurables selon le type de garantie.
- Maîtriser les mécanismes de solidarité nationale.

PRÉREQUIS

Maîtriser les fondamentaux de l'assurance ou avoir suivi " Les bases de l'assurance dommages " (code 92249 p. 104).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de sinistres IARD
- Gestionnaires de parcs immobiliers
- Agents généraux, courtiers et leurs collaborateurs

ANIMATEURS

Rudolph TRGINA
Consultant en assurance

Jean-Christophe LEROUGE
Spécialiste des risques automobile et habitation

2 jours 14 heures

Code 92299

Tarif HT : 1 550 €

repas inclus

Paris
1er-2 juin 2015
1er-2 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance et risques environnementaux " (code 92256 p. 122).

PROGRAMME — Perfectionnement

Analyser les différents types de risques naturels

Définir le risque de catastrophes naturelles
- Le régime légal des catastrophes naturelles

Analyser le risque d'événements climatiques
- Le triptyque tempête/grêle/neige

Identifier les autres risques d'événements climatiques
- Les avalanches, glissements de terrain, coulées de boue, etc.
- Exercice d'application : identification de la garantie applicable en fonction d'un risque naturel défini

Maîtriser la règlementation en matière de risques naturels

Analyser l'évolution législative
- Les lois du 13/07/82 et du 25 /06/90
- La réforme du régime des catastrophes naturelles

Décrypter l'évolution jurisprudentielle
- Étude de cas : analyse de la jurisprudence judiciaire et administrative

Identifier les outils de prévention des risques naturels
- Le fonds Barnier
- Le plan de prévention des risques
- La mission risques naturels

Étudier le fonds de garantie des calamités agricoles
- Les principes de fonctionnement du fonds

Intégrer la tarification du risque de catastrophes naturelles
- Les modalités de calcul
- Le rôle du Bureau Central de Tarification (BCT)

Connaître le mécanisme de la réassurance des risques naturels
- Test de connaissances : la réglementation applicable en matière de risques naturels

Indemniser un sinistre catastrophes naturelles et/ou événements climatiques

Maîtriser les conditions de l'indemnisation
- La déclaration du sinistre : délai et preuve
- Les vérifications préalables : biens garantis, étendue de la garantie et exclusions
- Les mesures de sauvegarde
- Le déclenchement de la garantie en présence d'un arrêté interministériel et en son absence

Mesurer les effets de l'indemnisation
- Les obligations de l'assureur : délais d'indemnisation
- Les limites légales et contractuelles : franchises, PPR et plafonds
- La prescription
- Du règlement d'un sinistre au règlement d'un conflit
- Exercice d'application : règlement d'un sinistre fictif catastrophes naturelles et événements climatiques

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous maîtriserez les différents mécanismes d'assurance mis en œuvre pour couvrir les risques naturels.

Appliquer le Traité des Risques d'Entreprises

Qualifier et tarifer le risque incendie

Déterminer avec précision la qualité d'un risque de l'entreprise visitée nécessite de s'approprier une méthodologie de tarification. Aussi, pour déterminer le taux applicable, il est nécessaire de maîtriser le Traité des Risques d'Entreprises (TRE), mais aussi de cerner la logique d'une visite de risque.

OBJECTIFS

- Déterminer si le risque relève du TRE ou d'un autre document de tarification.
- Apprécier et qualifier les caractéristiques analytiques d'un risque vis-à-vis de l'incendie.
- Identifier les différents paramètres de tarification : tomes 1 et 3 du TRE.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les bases de l'assurance entreprise " (code 92250 p. 114)

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés de clientèle
- Gestionnaires de contrats entreprises
- Intermédiaires d'assurance, inspecteurs dommages, risk managers

ANIMATEUR

Michel LEGALL
Consultant en assurance des dommages

3 jours 21 heures

Code 92282

Tarif HT : 1 995 €
repas inclus

Paris
1er au 3 avril 2015
12 au 14 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance et risques environnementaux " (code 92256 p. 122).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser les grands principes de l'incendie

Analyser les matériaux et leur résistance au feu
- Les aliments au feu : les solides, les liquides inflammables, les gaz
- L'incendie et la construction : la réaction et la résistance au feu des matériaux et des aménagements
- Les moyens d'extinction, les classes de feu

Identifier les réglementations applicables à l'incendie
- Code du travail, Code de la construction, réglementation ATEX
- Règles APSAD
- Les ICPE, le cas particulier des ERP, les IGH

Exercice d'application : détermination du pouvoir calorifique, de la charge calorifique et des moyens d'extinction adaptés

Maîtriser le champ d'application du TRE

Distinguer les risques concernés
- Tour d'horizon sur la tarification analytique
- Valeur du contenu assuré
- Exclusions de garanties non rachetées par le Traité
- Tour d'horizon sur les autres Traités : TRI, les pertes d'exploitation

Déterminer les dommages assurables et conditions de garantie
- Événements et biens assurables : étude des aménagements dans les bâtiments loués, des approvisionnements

Exercice d'application : étude de propositions pour déterminer si le risque ainsi que l'activité relève du TRE

Maîtriser la logique tarifaire du TRE

Analyser les facteurs de risques et leurs conséquences tarifaires
- Notion de communauté, contiguïté et proximité
- Identifier la nature des éléments de construction pour comprendre leur influence au développement du feu
- Le chauffage et les locaux à atmosphère explosive
- Les installations électriques

Identifier les éléments de prévention et de protection
- Distinguer la protection de la prévention
- Les moyens de premiers secours
- Les installations d'extinction automatique

Étude de cas : visite virtuelle d'entreprises et analyse de rapports de vérification de risques

Déterminer les taux

Apprécier le mode de calcul du taux net
- Prendre en compte les éléments de tarification
- Évaluer les moyens de prévention et de protection adaptés au risque
- Déterminer et tarifer les autres éléments et extensions de garanties

Exercice d'application : exemple de tarification sur des risques simples avec des activités uniques ou multiples avec le principe des taux moyens

Calculer la cotisation du risque

Adapter les garanties selon les besoins de l'assuré
- Calculer la cotisation TTC
- L'influence du contenu sur le tarif : les stockages de matières premières, les emballages, les produits finis, les liquides
- L'influence de la configuration des locaux sur le tarif

Exercice d'application : à partir d'un cas concret sur une activité donnée, calcul de la cotisation du risque

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de tarifer une proposition de risque entreprise.

Assurance vie : cadre juridique et fiscal

De la tarification du risque au versement du capital





Tables de mortalité, clause bénéficiaire, participation aux bénéfices, régime fiscal : le contrat d'assurance vie fait référence à des dispositions réglementaires et techniques spécifiques. Produit d'épargne ou de prévoyance, la gestion de ces contrats exige une parfaite connaissance des mécanismes de l'assurance vie, de la tarification du risque au versement du capital.

OBJECTIFS

- Intégrer les aspects juridiques et techniques de l'assurance vie.
- Distinguer les différents contrats et maîtriser leurs mécanismes.
- Analyser les spécificités fiscales.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales en fiscalité des particuliers ou avoir suivi " Maîtriser les bases de la fiscalité personnelle " (code 30072 p. 67).

PUBLIC CONCERNÉ

- Rédacteurs et gestionnaires assurance vie individuelle
- Commerciaux et conseillers clientèle
- Toute personne souhaitant maîtriser les mécanismes applicables à l'assurance vie

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre des parcours métiers **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance** (détails p. 90) et **Juriste spécialisé en droit des assurances** (détails p. 26).
Plus de renseignements sur les parcours métiers p. 11

ANIMATEURS

Christophe PIOT
Juriste Expert
GENERALI

Laetitia LLAURENS
Avocat à la Cour
LEX PATRIMONIS

2 jours 14 heures

Code 92178

Tarif HT : 1 570 €
repas inclus

Paris
23-24 mars 2015
25-26 juin 2015
24-25 août 2015
23-24 novembre 2015
Lyon
25-26 juin 2015
23-24 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance vie et clause bénéficiaire " (code 92245 p. 126).

PROGRAMME — Perfectionnement

Étudier le cadre légal et technique de l'assurance vie

Cerner l'environnement juridique
- Le traitement particulier de l'assurance vie
- La stipulation pour autrui
- L'obligation d'information, le devoir de conseil...
- La renonciation et ses effets

Déterminer les intervenants au contrat
- Souscripteur, assuré, bénéficiaire et assureur

Étudier la clause bénéficiaire
- Objectif, libellé et effets de l'acceptation

Exercice d'application : correction de clauses bénéficiaires imparfaites

Découvrir les bases techniques de l'assurance vie
- Les tables de mortalité
- Provisions mathématiques, taux technique et participation aux bénéfices
- Prime unique / prime périodique et incidences du non-paiement
- Avance, rachat, réduction et résiliation
- Les différents supports : euros, unités de compte et multisupports

Distinguer contrats d'épargne / contrats de prévoyance

Identifier les contrats en cas de vie
- Capital différé, rente temporaire/viagère immédiate ou différée
- Les formules mixtes

Connaître les contrats en cas de décès
- Temporaire, vie entière

Recenser les garanties complémentaires
- Invalidité, incapacité de travail...

Maîtriser les caractéristiques techniques des contrats d'assurance " modernes "

Exercice d'application : à partir de plusieurs exemples, détermination du contrat le mieux adapté aux besoins du souscripteur

Maîtriser les aspects fiscaux

Analyser le régime fiscal des prestations en cas de vie
- Distinction des règles applicables selon la date de souscription / la durée du contrat
- Intégration des intérêts dans les revenus, prélèvement libératoire

Exercice d'application : calcul du pourcentage d'imposition sur les sommes perçues en fonction de différentes situations

Identifier les contributions sociales
- Le traitement des prélèvements sociaux : en cours de contrat sur la prestation
- Traiter la fiscalité du contrat en présence d'un non-résident

Mesurer les impacts de l'assurance vie sur l'impôt sur la fortune
- Déclaration de la valeur de rachat et imposition des sommes perçues

Maîtriser les règles applicables en cas de décès
- Règle générale : exonération des droits de succession

Examiner le cas particulier des contrats souscrits au profit de personnes handicapées

Analyser les enveloppes fiscales spécifiques
- Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP), NSK...
- L'euro-croissance, l'euro-diversifié, le contrat vie génération

Étude de cas : analyse de la jurisprudence marquante en assurance vie

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'appliquer les règles juridiques et le régime fiscal de l'assurance vie.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Assurance vie et clause bénéficiaire

Sécuriser la transmission du patrimoine



L'un des rôles majeurs de l'assurance vie est de transmettre un patrimoine à la personne de son choix, quelle qu'elle soit. Pour conseiller efficacement les assurés et éviter les pièges d'une désignation qui n'aurait aucun effet, il est nécessaire d'en maîtriser la définition juridique et les conséquences associées.

OBJECTIFS

- Cerner l'intérêt juridique et fiscal de la désignation d'un bénéficiaire.
- Distinguer les droits et obligations du bénéficiaire.
- Analyser les incidences de la désignation.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Assurance vie : cadre juridique et fiscal " (code 92178 p. 125).

PUBLIC CONCERNÉ

- Rédacteurs et gestionnaires assurance vie individuelle
- Commerciaux et conseillers clientèle
- Toute personne souhaitant maîtriser la désignation bénéficiaire et ses effets

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Ingénieur patrimonial**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 25

ANIMATEURS

Christophe PIOT
Juriste Expert
GENERALI

Olivier BARRIO
Responsable d'un département de gestion

1 jour
7 heures

Code 92245

Tarif HT : 995 €
repas inclus

Paris
3 juin 2015
14 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance vie : les unités de compte " (code 92293 p. 127).

PROGRAMME — Expertise

Distinguer les différents modes de désignation d'un bénéficiaire

Maîtriser la législation applicable
- Capacité de désignation du souscripteur incapable et capacité du bénéficiaire à recevoir
- La stipulation pour autrui

Déterminer les intervenants au contrat
- Souscripteur, assuré, bénéficiaire, assureur...

Étudier les différents modes de désignation du bénéficiaire
- La désignation nominative et la formulation impersonnelle
- La désignation par testament
- La désignation obligatoire du souscripteur : le cas du contrat Homme clé
- La désignation des contrats dits d'associés

Exercice d'application : correction de clauses bénéficiaires imparfaites dans leur formulation

Mesurer les impacts de la désignation

Définir les avantages d'une transmission de patrimoine par le biais de l'assurance vie

Déterminer les droits du bénéficiaire
- Les règles de dévolution successorale

Examiner les incidences fiscales de la désignation
- La désignation à titre gratuit ou à titre onéreux

Maîtriser le démembrement de la clause bénéficiaire

L'interposition de bénéficiaires

Mesurer les effets de l'acceptation ou de la révocation du bénéficiaire

Définir l'acceptation
- Le moment de l'acceptation
- Les modalités et les effets de l'acceptation

Exercice d'application : distinction des effets de l'acceptation selon le moment où elle intervient

Retenir les cas de révocation du bénéficiaire
- L'analyse des textes
- Les effets de la révocation

Étude de cas : analyse de décisions de jurisprudence

Contrat d'assurance vie non réclamé

Examiner la procédure mise en place

Étudier les démarches de l'assureur
- Les méthodes mises en œuvre pour rechercher le bénéficiaire lors du décès de l'assuré

Connaître la procédure de recherche d'un bénéficiaire
- Le rôle d'Agira
- Les modalités de saisine
- La déshérence

COMPÉTENCES MÉTIER

A l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les droits et devoirs du bénéficiaire, tout en mesurant les conséquences de cette désignation.

QUELQUES MOTS DE +



Le devoir de conseil renforcé

En assurance vie, le devoir de conseil à la charge d'un professionnel consiste en pratique à éclairer son client sur les caractéristiques du produit proposé mais également pour le professionnel à personnaliser ses suggestions en fonction des objectifs et des besoins du client. Il s'impose selon des modalités analogues aux compagnies d'assurances comme à tous les intermédiaires (courtiers, agents généraux et mandataires...).

Assurance vie : les unités de compte

Maîtriser l'environnement juridique des contrats à capital variable

Les contrats en unités de compte sont définis par rapport à une valeur de référence qui peut être mobilière ou immobilière. Ces supports d'investissement peuvent offrir des rendements élevés, mais ils présentent, en contrepartie, un risque de perte en capital. Aussi est-il primordial de maîtriser leur environnement juridique, afin de mieux sécuriser les investissements des sociétaires.

OBJECTIFS

- Identifier les caractéristiques intrinsèques des supports financiers éligibles à un contrat en unités de compte.
- Maîtriser le fonctionnement et les mécanismes de gestion des unités de compte.
- Intégrer les obligations liées aux unités de compte dans ses pratiques commerciales.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Assurance vie : cadre juridique et fiscal " (code 92178 p. 125).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires assurance vie
- Chefs de produits, agents généraux et courtiers
- Toute personne souhaitant commercialiser les contrats d'assurance vie

ANIMATEUR

Laetitia LLAURENS
Avocat à la Cour
LEX PATRIMONIS

2 jours 14 heures

Code 92293

Tarif HT : 1 595 €

repas inclus

Paris
8-9 juin 2015
3-4 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gérer les fonds en euros des contrats d'assurance vie " (code 92279 p. 128).

PROGRAMME — Expertise

Concevoir des contrats en unités de compte adossés à des valeurs mobilières

Identifier les critères d'éligibilité
- La règle de l'article R131-1 du Code des assurances
- Distinguer les fonds en unités de compte et en euros
- Identifier les titres relevant de l'article R332-2 du Code des assurances
- Cerner la notion de protection suffisante de l'épargne
- Intégrer le devoir de prudence de l'assureur

Sélectionner les titres de capital et de créances
- Décrypter leurs spécificités
- Analyser la notion de garantie étatique
- Cerner le principe de sélection du marché et de fongibilité

Identifier les parts ou actions d'organismes de placement collectif éligibles
- Décrypter leurs spécificités
- Intégrer les avantages du recours aux OPC coordonnés
- Identifiés les risques liés aux OPC contractuels
- Maîtriser l'impact de la gestion alternative sur l'éligibilité à un contrat d'assurance

Sélectionner les unités de compte constituées de titres composites
- Connaître les positions et recommandations des autorités de contrôle sur les fonds dédiés
- Appliquer les règles déontologiques et de bonne conduite élaborées par la FFSA
- Identifier les caractéristiques des obligations corporate éligibles et des unités de compte complexes

Exercice d'application : identification des différents titres de valeurs mobilières éligibles

Proposer les contrats en unités de compte adossés à des valeurs immobilières

Distinguer les différents types de valeurs immobilières
- SCPI, SCI, OPCI, SII

Analyser les sociétés non cotées admissibles
- Respecter l'interdiction de prise en compte de valeur de référence unique
- Intégrer le principe de la diversification du parc immobilier

Intégrer les possibilités de remplacement des parts de la société immobilière non cotée par des valeurs équivalentes
- Mettre en œuvre le principe de gestion

Maîtriser les pratiques commerciales liées aux unités de compte

Maîtriser l'obligation d'information à destination des souscripteurs
- Cerner les différentes phases d'information et leur contenu

Décrypter les différentes typologies de mode de gestion par un tiers
- De la gestion déléguée à la gestion pilotée
- De la gestion conseillée à la délégation d'arbitrage

Test de connaissances : quiz sur les droits, obligations et responsabilités du tiers gestionnaire

Modifier les supports des contrats en unités de compte

Maîtriser l'environnement juridique
- Utiliser la faculté de modification légale et contractuelle

Étude de cas : analyse commentée de la jurisprudence Aviva
- Connaître les particularités de modification lors de fusion et scission d'OPC
- Suivre les évolutions des caractéristiques intrinsèques des supports financiers

Étude de cas : analyse commentée de la jurisprudence Luxalpha/KBL Richelieu

Connaître les modalités d'information des souscripteurs/adhérents

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de sélectionner les unités de compte d'un contrat d'assurance et de suivre leur évolution.

Gérer les fonds en euros des contrats d'assurance vie

Maîtriser la gestion financière d'un fonds en euros

Outre les unités de compte, les souscripteurs de contrats d'assurance vie ont la possibilité de retenir comme support de placement les fonds en euros. Ce sont des placements qui sont garantis par l'assureur. Pour appréhender leur fonctionnement, il convient d'en maîtriser les mécanismes, les stratégies établies ainsi que l'environnement institutionnel dans lequel ils évoluent.

OBJECTIFS

- Maîtriser le fonctionnement d'un fonds en euros.
- Cerner la construction technique d'un fonds en euros.
- Maîtriser son environnement institutionnel et réglementaire.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Assurance vie : cadre juridique et fiscal " (code 92178 p. 125).

PUBLIC CONCERNÉ

- Conseillers en gestion de patrimoine et en investissements financiers
- Distributeurs de contrats d'assurance vie et gérants de portefeuille juniors
- Toute personne souhaitant commercialiser des contrats d'assurance vie euros en conformité avec la réglementation et le devoir de conseil

ANIMATEUR

Philippe MALZAC
Consultant en gestion de patrimoine

2 jours
14 heures

Code 92279

Tarif HT : 1 595 €
repas inclus

Paris
28-29 mai 2015
16-17 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Contrôle des pratiques commerciales en assurance " (code 92275 p. 103).

PROGRAMME — Expertise

Maîtriser les principes de fonctionnement des fonds en euros

Cerner la place des fonds en euros dans les marchés financiers
- Le marché actuel, un placement privilégié
- La différenciation fonds en euros / Unités de Compte
- L'état des lieux des encours gérés en UC et en euros

Construire un portefeuille de fonds en euros
- Composer et répartir les actifs : taux, actions, immobilier, etc.
- Analyser les caractéristiques des actifs éligibles : obligations, actions, immobilier
- Mesurer l'impact financier de l'évolution de ces actifs sur la compagnie d'assurances
- Déterminer le rendement minimal d'un fonds en euros : la notion de participation aux bénéfices et de taux minimum garanti
- Construire un taux de rendement servi par l'actif général

Exercice d'application : construction d'une allocation fictive d'un fonds en euros

Utiliser les outils de la gestion actif-passif

Maîtriser les risques
- Panorama général des risques inhérents à l'activité assurantielle
- Le risque de liquidité : risque stratégique, crise de liquidité
- Le risque de change : positions de change économique et comptable
- Le risque de taux d'intérêt : gaps de taux stratégiques et dynamiques
- Le risque de crédit : notion de rating, ratio de solvabilité et probabilité de défaut

Définir une stratégie de gestion
- Déterminer une allocation stratégique et une tactique optimale
- Piloter et suivre le taux de rendement
- Évaluer les engagements, les actifs éligibles et le résultat distribuable

  Exercice d'application : construction d'un fonds en euros en fonction des contraintes assurantielles
- Analyser les impacts d'une baisse des taux d'intérêt sur un fonds en euros
- Mesurer les incidences financières et commerciales auprès des assureurs

Maîtriser l'environnement institutionnel et réglementaire

Identifier les principaux acteurs
- La compagnie d'assurances
- La banque
- La société de gestion
- L'autorité de tutelle : l'ACPR
- La détermination du mandat de gestion
- La présentation des droits et devoirs de chacun des acteurs
- Le devoir de conseil et la protection de l'épargnant

Intégrer les contraintes réglementaires
- Définir la contrainte réglementaire incontournable : Solvency 2
- Analyser les caractéristiques générales de Solvency 2
- Connaître les outils de mesure et de pilotage
- Mesurer l'impact de la règle prudentielle sur les classes d'actifs éligibles

  Exercice d'application : mise en exergue des principaux paramètres prudentiels définissant Solvency 2
- Analyser l'impact de la règle de solvabilité sur la composition des fonds propres de la compagnie d'assurances

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les mécanismes de construction d'un fonds en euros et d'identifier son positionnement stratégique au sein d'une compagnie d'assurances.

Assurance emprunteur

Analyser les étapes clés du contrat en couverture de prêt



Pour conseiller efficacement ses clients et gérer au mieux un contrat d'assurance en couverture de prêt, il est nécessaire de maîtriser le marché de l'assurance emprunteur, d'apprécier les opportunités offertes les délégations d'assurance et de connaître les mécanismes des différentes garanties.

OBJECTIFS

- Déterminer le marché de l'assurance emprunteur.
- Maîtriser la réglementation applicable.
- Analyser les étapes clés du contrat de la souscription au règlement de sinistre.

PRÉREQUIS

Évoluer dans le secteur de l'assurance ou de la banque ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'assurance " (code 92140 p. 91).

PUBLIC CONCERNÉ

- Rédacteurs, juristes et gestionnaires assurance emprunteur
- Commerciaux et conseillers clientèle
- Toute personne souhaitant comprendre les mécanismes de l'assurance en couverture de prêt

ANIMATEUR

Véronique BELTRAN PRATS
Juriste en droit bancaire
Ancienne responsable de service juridique au sein d'établissements financiers

2 jours
14 heures
Code 92244
Tarif HT : 1 495 €
repas inclus

Paris
8-9 juin 2015
19-20 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gérer au mieux les sinistres " (code 92082 p. 100).

PROGRAMME — Initiation

Examiner le marché de l'assurance emprunteur

Cerner le marché de l'assurance de prêt
- Définition et rôle économique de l'assurance emprunteur
- Distinction prêt à la consommation/prêt immobilier/prêt professionnel
- Taux Annualisé Effectif Global (TAEG), Taux Effectif Global (TEG), taux variable…
- Positionnement du marché français, comparaison avec le marché européen et mondial

Distinguer les acteurs du secteur

Maîtriser le contexte juridique

Décrypter et mettre en œuvre la loi Lagarde

Analyser la législation applicable
- Libéralisation de la commercialisation de l'assurance emprunteur
- Renforcement de la concurrence
- Amélioration de l'information et du conseil

Mettre en application les nouvelles obligations
- Optimiser la "déliaison" du prêt et de l'assurance
- Cerner la notion de "garanties externes équivalentes"
- Identifier les risques juridiques liés au refus des garanties externes équivalentes

Étude de cas : analyse de l'avis du CCSF du 18/12/12 sur l'équivalence du niveau de garantie en assurance de prêt immobilier

Identifier les différentes formules d'assurance et solutions pour couvrir un prêt
- Contrat collectif / contrat individuel / nantissement d'un capital…

Définir les intervenants au contrat et analyser leurs droits et obligations
- Assuré(s), assureur, souscripteur, adhérent, courtier ou bénéficiaire
- Les obligations des intermédiaires en assurance
- La répartition de l'assurance en cas de pluralité d'emprunteurs

Déterminer l'importance de la déclaration de santé
- Questionnaire médical, gestion du secret médical
- Rôle du médecin conseil

Mesurer les apports de la nouvelle convention s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé (AERAS)

Mise en situation : les bonnes pratiques lorsqu'un emprunteur présente un risque de santé aggravé

Gérer le contrat d'assurance emprunteur

Recenser les garanties pouvant être proposées
- Décès, invalidité, incapacité de travail, perte d'emploi…

Distinguer les différentes limitations contractuelles
- Franchise, délai de carence…
- Limitations propres à certaines garanties

Étude de cas : étude de plusieurs contrats d'assurance en couverture de prêt

Définir les étapes clés de la souscription du contrat
- Devoir de conseil et d'information

Maîtriser les mécanismes de gestion des sinistres
- Prestations prévues
- Formalités et délais pour déclarer le sinistre
- Définition de l'antériorité, incidences d'une fausse déclaration
- Prescription applicable et gestion d'un contentieux

Étude de cas : analyse des dernières décisions de jurisprudence relatives à l'assurance emprunteur

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les mécanismes de l'assurance emprunteur.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Maîtriser le système de protection sociale

Intégrer l'organisation du régime général de la Sécurité sociale

Le régime général de la Sécurité sociale est complexe, qu'il s'agisse de son organisation ou de ses modalités de prise en charge. Pour comprendre les méandres de notre système de protection sociale, il est nécessaire de débuter par le rôle des différents régimes qui coexistent, puis de détailler les risques couverts, pour en décrypter les prestations servies.

OBJECTIFS

- Analyser les risques pris en charge par le régime général.
- Retenir le fonctionnement de l'assurance maladie obligatoire.
- S'approprier les mécanismes de versement des prestations.

PRÉREQUIS

Évoluer dans le secteur de l'assurance ou travailler avec les acteurs de l'assurance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de contrats complémentaires santé et prévoyance collective
- Juristes
- Toute personne souhaitant comprendre l'organisation et le calcul des prestations versées par la Sécurité sociale

ANIMATEUR

Marjorie BESSE
Avocat à la Cour
CABINET BESSE

1 jour
7 heures

Code 92248

Tarif HT : 975 €
repas inclus

Paris
27 mars 2015
30 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance complémentaire santé " (code 92284 p. 136).

PROGRAMME — Initiation

Découvrir l'organigramme de la Sécurité sociale
- Régime général, régime agricole, régimes des Travailleurs Non Salariés (TNS), régimes spéciaux…

Étudier les missions de la Sécurité sociale
- Maladies, accidents du travail et maladies professionnelles, famille, vieillesse…

Distinguer les sources de financement
- Cotisations, Contribution Sociale Généralisée (CSG) et Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), taxes…

Test de connaissances : quiz pour s'assurer de la bonne compréhension de l'organisation de la Sécurité sociale

Recenser les risques pris en charge par l'assurance maladie obligatoire

Cerner les dépenses prises en charge
- Médecine, soins, pharmacie, analyses, hospitalisation…

Examiner les modalités
- Conditions
- Tarifs conventionnés et dépassements
- Avance des frais et tiers-payant

Distinguer les bénéficiaires
- Assuré social
- Définition des ayants droit

Analyser la Couverture Maladie Universelle
- Objectifs, fonctionnement, bénéficiaires de la CMU

Test de connaissances : appréhension des dernières grandes réformes de l'assurance maladie

Intégrer les conditions et modes de calcul des prestations servies

Déterminer l'étendue des prestations en nature
- Frais indemnisés
- Conditions à remplir
- Parcours de soins coordonnés
- Exceptions
- Ticket modérateur, participation forfaitaire et franchise médicale

Analyser les spécificités des prestations en espèces
- Règles applicables aux indemnités journalières
- Délai de carence, limites, affections de longue durée…

Exercice d'application : à partir de plusieurs exemples, calcul de la prise en charge de la Sécurité sociale

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les spécificités des différentes branches de la Sécurité sociale.



TESTEZ-VOUS !

Le sigle CMU signifie :

a. Couverture Maladie Unique
b. Couverture Médicale Universelle
c. Couverture Maladie Universelle

Solution : c - La couverture maladie universelle de base (CMU) offre une prise en charge au titre des prestations en nature de l'assurance maladie.

Prévoyance des travailleurs non salariés

Maîtriser le dispositif de la loi Madelin



Le Code de la sécurité sociale prévoit que les artisans, commerçants et professions libérales soient soumis au régime de protection sociale des Travailleurs Non Salariés (TNS), également appelé régime social des indépendants. Tout intermédiaire d'assurance pour les TNS doit ainsi maîtriser le dispositif de la loi Madelin, afin de proposer une couverture prévoyance adaptée aux besoins de sa clientèle.

OBJECTIFS

- Maîtriser les mécanismes de calcul de prestations des régimes obligatoires de prévoyance des TNS.
- Intégrer la loi Madelin et les aspects juridiques et fiscaux des régimes obligatoires des TNS.
- Maîtriser les règles de souscription lors de l'adhésion.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Assurances de personnes " (code 92189 p. 134).

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés de clientèle, commerciaux
- Gestionnaires de contrat vie
- Intermédiaires d'assurance

ANIMATEUR

Marc MARCHAL
Consultant en technique assurance

2 jours
14 heures
Code 92276
Tarif HT : 1 550 €
repas inclus

Paris
28-29 mai 2015
7-8 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance vie : cadre juridique et fiscal " (code 92178 p. 125).

PROGRAMME — Perfectionnement

Définir la notion et le statut de TNS

Maîtriser les aspects juridiques des régimes spécifiques
- La notion de TNS
- L'organisation des régimes des TNS : RSI CANCAVA et RSI ORGANIC
- La détermination du régime de rattachement par catégorie professionnelle
- Positionnement du RSI depuis le 01/01/08

Analyser les particularités des régimes obligatoires
- Les exploitants individuels : artisans et commerçants
- Déterminer le statut du gérant : majoritaire, égalitaire ou minoritaire
- L'arrêt de travail et l'indemnité journalière
- L'invalidité : barème d'invalidité
- Le décès : capital ou rente
- La protection sociale des professions libérales

Exercice d'application : détermination du montant maximum d'indemnité versé par le régime obligatoire d'un chirurgien dentiste (CARCD) se retrouvant en incapacité temporaire totale de travail

Maîtriser les règles de souscription d'un contrat Madelin

Décrypter le champ d'application de la loi Madelin
- Le critère fiscal BIC, BNC
- Les catégories professionnelles concernées
- La place du conjoint du TNS adhérent
- Les dirigeants visés par l'article 62 du CGI
- Le lien entre l'article 62 du CGI et la loi Madelin

Exercice d'application : constitution d'un dossier de souscription d'un contrat Madelin

Identifier les conditions de souscription d'un contrat Madelin
- Les contrats groupe
- Le principe d'adhésion facultative
- La gestion des fonds inscrits au contrat

Vérifier le respect des bonnes pratiques lors de l'adhésion
- Les justificatifs à produire
- Les obligations légales lors de la signature du bulletin d'adhésion

Maîtriser l'approche fiscale des prestations versées
- Déterminer le plafond de déduction de prévoyance Madelin et des prestations perçues

Identifier les limites de ce régime
- La cessation d'activité du TNS faisant suite à une liquidation judiciaire
- Le départ à la retraite

Exercice d'application : détermination du montant maximum d'indemnité versé par le régime obligatoire (RSI) d'un commerçant se retrouvant en incapacité partielle de travail

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de proposer des contrats de prévoyance adaptés aux besoins de votre clientèle.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

Prévoyance collective

Maîtriser l'environnement juridique et fiscal

La prévoyance dite lourde, à savoir les garanties couvrant l'incapacité, l'invalidité et le décès, fait majoritairement l'objet de contrats collectifs qu'une entreprise peut souscrire, pour couvrir l'ensemble ou une catégorie bien définie de ses salariés. Aussi faut-il maîtriser l'environnement juridique et fiscal de la prévoyance collective afin d'être en mesure de mettre en place ces régimes.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre juridique de la souscription des contrats collectifs.
- Gérer ses contrats pour répondre aux obligations sociales et fiscales.
- Maîtriser les évolutions légales et jurisprudentielles.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Assurances de personnes " (code 92189 p. 134).

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés d'études juridiques et actuarielles
- Gestionnaires de contrats collectifs
- Intermédiaires d'assurance

ANIMATEUR

Marc MARCHAL
Consultant en technique assurance

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92278	8-9 juin 2015 17-18 septembre 2015 17-18 décembre 2015
Tarif HT : 1 550 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Prévoyance des travailleurs non salariés " (code 92276 p. 131).

PROGRAMME — Perfectionnement

Mettre en place un régime collectif

Intégrer le fonctionnement des entreprises et branches professionnelles
- Obligations conventionnelles et accords d'entreprise
- Décision unilatérale de l'employeur
- Modification et dénonciation du régime

Promouvoir cet outil de dialogue social, de motivation et de fidélisation du salarié
- L'accord référendaire
- Un élément de rémunération globale

Exercice d'application : identification des modalités de mise en place d'un contrat de prévoyance

Maîtriser les effets des dispositions réglementaires

Analyser les conséquences des lois Évin et Veil
- Les incidences lors de la souscription
- Les engagements de longue durée
- L'obligation de maintien des prestations
- Le respect de l'obligation de conseil : remise de la notice d'information
- Le nouvel article 31 de la loi Évin : la prolongation des carrières

Intégrer les dispositifs des circulaires et de l'accord national interprofessionnel
- Les modalités d'application de l'ANI : indemnité de départ à la retraite, portabilité du droit de prévoyance et santé
- La circulaire du 30/01/09 de la Sécurité sociale
- La circulaire de l'Acoss et décret du 09/01/12 : les nouveaux critères objectifs

Intégrer les principes de règlement des prestations

Calculer les prestations des garanties prévoyance : décès, incapacité et invalidité
- Les éléments de recevabilité d'une demande d'indemnisation
- Les pièces justificatives à fournir
- Le délai de prescription
- La vigilance sur le respect des clauses bénéficiaires

Exercice d'application : étude et proposition d'indemnisation sur analyse de déclarations de sinistre et conditions particulières

Identifier le régime fiscal et social des cotisations et prestations

Mesurer les contrôles nécessaires à une bonne gestion des contrats
- Évaluer les conséquences du dépassement des limites de versement
- Connaître la fiscalité et les charges sociales applicables sur les prestations : en cas de maladie et d'accident de la vie privée ou professionnelle

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de souscrire et de gérer un contrat prévoyance collective.

QUELQUES MOTS DE +



Un contrat de prévoyance pour quelles garanties ?

La prévoyance recouvre un ensemble de garanties destinées à assurer aux salariés une indemnisation complémentaire à celles versées par le régime obligatoire de la Sécurité sociale en cas : d'invalidité, d'incapacité, d'absence pour arrêt maladie, ou encore de décès. Un certain nombre de conventions de branche et d'accords professionnels ont ainsi mis en place, à travers l'offre d'un contrat de prévoyance d'entreprise, des garanties pour assurer la couverture de ces différents risques.





16ES RENCONTRES ANNUELLES DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



PRÉVOYANCE COLLECTIVE & RETRAITE

ACTUALITÉ JURIDIQUE ET FISCALE 2015

17 & 18 NOVEMBRE 2015

Mutations structurelles, nouvelles jurisprudences, réforme de la protection sociale complémentaire… Comment **tirer profit de ces évolutions** ? Comment utiliser cet atout pour **accroître votre performance** ?

Pour répondre à ces questions et à d'autres que vous vous posez, **EFE** organise ses **16es rencontres annuelles de la protection sociale complémentaire, animées par des experts reconnus**, permettant de vous mettre à jour des évolutions législatives et réglementaires en cours et d'intégrer la jurisprudence récente dans le domaine de la prévoyance collective et des régimes de retraite.



Pour vous inscrire, contactez-nous :
01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr

Plus de 1 250 participants en 15 ans !
Et vous ?

À l'issue de cette conférence, vous saurez concrètement :

- analyser les évolutions juridiques et fiscales de la prévoyance collective
- mesurer les impacts des récentes réformes sur vos activités
- détecter les conséquences probables sur la prise en charge de la dépendance

Parmi les témoignages…

" Une excellente synthèse des orientations de la réforme des régimes de retraite. " **ALLIANZ**

" Des échanges techniques très enrichissants sur la fiscalité des régimes complémentaires." **SIACI SAINT HONORÉ**

" Très intéressant d'avoir fait intervenir la Direction de la sécurité sociale, ce qui a permis de confronter les points de vue entre l'administration et les professionnels de terrain. " **EUROP ASSISTANCE**

BANQUE - ASSURANCE

Assurances de personnes

Décrypter les mécanismes fondamentaux santé, prévoyance collective et GAV



Santé, prévoyance, accidents de la vie... les assureurs proposent de multiples produits pour prendre en charge les risques qui atteignent les personnes. Pour décrypter ces contrats, il est indispensable de maîtriser les règles qui les gouvernent et leurs mécanismes de fonctionnement.

OBJECTIFS

- Identifier les risques pris en charge par les régimes obligatoires.
- Découvrir les mécanismes des contrats complémentaires santé.
- Décrypter le fonctionnement de la prévoyance collective.

PRÉREQUIS

Évoluer dans le secteur de l'assurance ou travailler avec les acteurs de l'assurance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Gestionnaires de contrats complémentaires santé, prévoyance collective et Garanties des Accidents de la Vie (GAV)
- Toute personne souhaitant comprendre les mécanismes applicables aux assurances de personnes

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 90

ANIMATEUR

Anthony MITTON
Consultant en assurances

2 jours
14 heures

Code 92189

Tarif HT : 1 550 €
repas inclus

Paris
19-20 mars 2015
25-26 juin 2015
26-27 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance complémentaire santé " (code 92284 p. 136) ou " Prévoyance collective " (code 92278 p. 132).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser l'organisation de la protection sociale en France

Étudier l'évolution du système de protection sociale français au fil du temps

Cerner l'organisation de la protection sociale aujourd'hui : analyse des différentes composantes

- Les soins de santé et l'assurance maladie
- L'assurance vieillesse
- La politique familiale, l'action sanitaire et sociale et l'indemnisation du chômage

Distinguer les risques pris en charge par la Sécurité sociale au titre des différents régimes d'assurance maladie

- Les régimes de base : les prestations en nature / en espèces
- Les régimes complémentaires
- La Couverture Maladie Universelle (CMU)

Test de connaissances : quiz pour s'assurer de la bonne compréhension de l'organisation de la protection sociale en France

Cerner le rôle et les enjeux de la protection sociale complémentaire

Définir l'assurance complémentaire santé

- L'étendue des garanties et les exclusions
- Les conditions de souscription
- La tarification
- Les prestations prises en charge

Examiner l'assurance de prévoyance : incapacité, invalidité et décès

- Étudier les mécanismes du contrat, les limites des garanties et les risques couverts
- Décrypter les différentes prestations : rente, capital...

Étude de cas : étude de plusieurs contrats complémentaires santé

Distinguer les spécificités de l'assurance collective

Étudier les contrats de groupe

- Analyser les aspects réglementaires
- Analyser les dommages couverts, les personnes assurées et les exclusions

Identifier les spécificités de l'assurance emprunteur

Maîtriser les principes des contrats collectifs au profit des salariés

Analyser les mécanismes de la garantie des accidents de la vie

Définir la GAV : le socle des garanties minimales

- Les mécanismes du contrat
- Les personnes assurées

Analyser les risques couverts

- Les événements accidentels garantis

Identifier les prestations garanties

- Les préjudices indemnisés
- Les délais d'indemnisation

Exercice d'application : gestion d'un sinistre GAV

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de distinguer les spécificités des assurances de personnes.

Assurance dépendance

Analyser et évaluer le risque de perte d'autonomie

Assurer les charges financières liées à la perte d'autonomie est devenu une nécessité pour faire face aux réalités démographiques et économiques d'aujourd'hui. Aussi, piloter l'assurance dépendance nécessite une connaissance de ce marché spécifique ainsi que des compétences pour modéliser la tarification en fonction des garanties définies.

OBJECTIFS

- Décrypter l'environnement socio-économique, juridique et technique de l'assurance dépendance.
- Distinguer les besoins et analyser les offres du marché.
- Maîtriser les contraintes actuarielles de l'évaluation du risque.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Assurances de personnes " (code 92189 p. 134).

PUBLIC CONCERNÉ

- Rédacteurs et gestionnaires assurance dépendance
- Commerciaux et conseillers clientèle
- Toute personne souhaitant comprendre les mécanismes applicables à l'assurance dépendance

ANIMATEUR

François LUSSON
Actuaire Associé
ACTENSE

1 jour
7 heures

Code 92074

Tarif HT : 980 €
repas inclus

Paris
16 mars 2015
14 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Assurance complémentaire santé " (code 92284 p. 136).

PROGRAMME — Perfectionnement

Cerner l'environnement de l'assurance dépendance

Comprendre l'enjeu sociétal
- Le vieillissement de la population et les progrès de la médecine

Faire un point sur la législation et les perspectives d'évolution
- Le 5e risque : point sur les projets de réforme de la dépendance

Définir la dépendance
- L'appréciation de la perte d'autonomie : totale, partielle
- Les spécificités du risque

Analyser le marché

Identifier les besoins
- Les formules proposées et les différentes garanties : rente, capital et services
- Les couvertures individuelles versus les contrats collectifs
- Le panorama des innovations : services à la personne, assistance, structures dédiées...

Étude de cas : examen et comparaison des différentes offres du marché

Maîtriser les aspects techniques

Évaluer le risque dépendance
- Maîtriser les notions clés de la tarification : probabilité de survenance, évolution du risque dans le temps

Analyser les provisions à constituer
- Définir les provisions et comprendre leurs mécanismes

Piloter le risque
- Mettre en place un suivi du risque

Exercice d'application : entraînement au calcul d'une cotisation sur un cas simplifié

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'analyser un contrat d'assurance dépendance et d'identifier les paramètres à utiliser pour évaluer et piloter le risque.

3 QUESTIONS À L'EXPERT



1 • **Qu'est-ce que le risque dépendance ?** La perte d'autonomie totale ou partielle intervient quelques années avant le décès probable, donc le plus souvent après 80 ans. Son évaluation est périlleuse, mais année après année, les assureurs la cernent de mieux en mieux. Essentiellement en dépendance totale à ce jour.

2 • **Comment peut-il être couvert ?** Les contrats d'assurance incluant une tarification et un engagement viagers, sous réserve du paiement de leurs primes mensuelles, sont les plus en mesure de répondre aux besoins de l'assuré. La rente versée est forfaitaire (et non indemnitaire), et permet de compléter les revenus de l'assuré.

3 • **Qu'en est-il de la réforme du financement de la dépendance, promise par les différents gouvernements ces dernières années ?** Les réformes annoncées et attendues depuis 2007 ont durablement ralenti les initiatives des assureurs en matière de conception de produits individuels de dépendance. La prochaine réforme n'a pas prévu d'intégrer la couverture autonomie au travers de contrats d'assurance comme solution à encourager. Raison de plus pour ne pas attendre.

Assurance complémentaire santé

De la couverture au versement de la prestation





L'assurance maladie est une couverture qui devient essentielle aujourd'hui, le déremboursement de nombreuses prescriptions par la Sécurité sociale étant une réalité. Aussi et afin de mieux orienter le client en fonction de ses besoins, il est primordial de maîtriser les différentes garanties ainsi que le fonctionnement des mécanismes de base des prestations en nature.

OBJECTIFS

- Décrypter les garanties du contrat complémentaire santé individuelle.
- Maîtriser le fonctionnement de base des prestations en nature.
- Maîtriser l'ensemble des contrats existants sur le marché.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser le système de protection sociale " (code 92248 p. 130).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de contrats santé
- Chargés de clientèle
- Téléconseillers

PARCOURS MÉTIER

Cette formation peut être suivie dans le cadre du parcours métier **Intermédiaire en assurance : capacité professionnelle en assurance**.
Plus de renseignements sur ce parcours métier p. 90

ANIMATEUR

Mylène RIDEL
Conseil en assurances

2 jours 14 heures	**Paris** 4-5 juin 2015 3-4 décembre 2015
Code 92284	
Tarif HT : 1 495 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Prévoyance collective " (code 92278 p. 132).

PROGRAMME — Initiation

Analyser le marché de l'assurance santé en France

Identifier l'évolution des prestations des régimes obligatoires
- Projection sur l'évolution des dépenses de santé
- Notions de taux de couverture et de cœfficients
- La classification commune des actes médicaux (CCAM) dentaires

Maîtriser les prestations des régimes obligatoires
- L'organisation et les branches du régime obligatoire
- Les prestations servies par le régime de base
- Les conditions de remboursement : ticket modérateur, tiers payant, franchises médicales

Identifier les dernières évolutions réglementaires des contrats santé
- Les contrats solidaires et responsables
- L'augmentation de la Taxe sur les Contrats d'Assurance santé (TCA)

Exercice d'application : calcul du ticket modérateur et du remboursement obligatoire

Identifier les critères essentiels de la souscription du contrat santé

Analyser les conditions d'octroi des garanties
- Les obligations de l'organisme assureur : rappel de la loi Évin
- La poursuite éventuelle des garanties antérieures : délais d'attente et abrogation des délais
- La mise en jeu des garanties

Étude de cas : analyse de contrats complémentaire santé et des conditions particulières

Identifier les différents types de contrats santé

Intégrer l'offre produits
- Les contrats collectifs
- La mise en place de l'accord national interprofessionnel

Contrats responsables
- Les différents postes de garantie : hospitalisation, pharmacie, maternité, prothèses

Étude de cas : analyse des garanties proposées en hospitalisation et en dentaire

Contrats spécifiques
- Les bénéficiaires et les prestations de la CMU complémentaire
- Les aides à l'acquisition d'une complémentaire santé

Examiner la fiscalité des contrats complémentaire santé
- Les aides fiscales et sociales des contrats collectif à adhésion obligatoire

Exercice d'application : calcul des prestations dues à partir de contrats complémentaire santé proposés

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'expliquer les garanties et fonctionnement du contrat santé.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

QUELQUES MOTS DE +



Vers une généralisation de la couverture santé

La généralisation de la complémentaire santé d'entreprise prévue par l'accord national interprofessionnel (ANI) à compter du 01/01/16 et mise en place dans le cadre de la loi sur la sécurisation de l'emploi du 14/05/13, va modifier le paysage de la couverture complémentaire d'entreprise. L'article 2 de l'ANI étend la durée de portabilité de la couverture santé et prévoyance à 12 mois contre 9 précédemment et parallèlement un délai de 1 an (01/06/14 en santé et 01/06/15 en prévoyance) est accordé aux branches professionnelles pour mettre en place un système de mutualisation au financement du maintien de ces mêmes garanties.

Généralisation de la complémentaire santé

Les garanties à mettre en place



Avec la généralisation de la couverture complémentaire en santé au 1er janvier 2016, une meilleure connaissance du marché de l'assurance santé s'impose à la fois aux entreprises et aux organismes assureurs. Qu'il s'agisse de défendre son portefeuille santé individuelle ou de développer une stratégie gagnante en santé collective, il est essentiel pour chaque acteur, de maîtriser les aspects sociaux et fiscaux, juridiques et assurantiels, techniques et commerciaux de ce marché en pleine mutation.

OBJECTIFS

- Identifier les bonnes cibles : couple produits/cibles.
- Élaborer un audit de la protection sociale des acteurs de l'entreprise.
- Mettre en place les solutions adaptées.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Assurances de personnes " (code 92189 p. 134).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de marché, chefs de produits
- Gestionnaires de contrats collectifs
- Intermédiaires d'assurance

ANIMATEUR

Marc MARCHAL
Consultant en technique assurance

1 jour 7 heures	Paris
Code 92298	26 mars 2015 29 juin 2015 18 novembre 2015
Tarif HT : 975 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Prévoyance collective " (code 92278 p. 132).

PROGRAMME — Initiation

Définir les segments de cibles d'entreprises

Distinguer les profils d'entreprises
- Les entreprises individuelles et de 1 à 9 salariés
- Les TPME de 9 à 49 salariés
- Les entreprises de plus de 50 salariés

Identifier les différents statuts sociaux des acteurs de l'entreprise
- Les dirigeants TNS, les dirigeants TS, les mandataires sociaux
- Les différentes catégories objectives de salariés

Étude de cas : analyse des différents statuts sociaux du gérant de SARL

Auditer la protection sociale des acteurs de l'entreprise

Recenser les régimes concernés
- Les conventions collectives
- Les accords de branches : les différentes clauses de migration, de désignation, de recommandation
- Les accords d'entreprise
- La décision unilatérale de l'entreprise (DUE)

Intégrer les dispositifs de l'accord national interprofessionnel de 2013
- Les modalités d'application de l'ANI : la généralisation de la complémentaire, la mutualisation de la portabilité des droits, la calendrier prévisionnel
- La circulaire du 30/01/09 de la Sécurité sociale
- Les critères d'un contrat collectif à adhésion obligatoire
- La circulaire de l'Acoss et décret du 09/01/12 : les nouveaux critères objectifs de catégories objectives de personnel

Mettre en place un accord collectif

Lister les documents à présenter lors d'un contrôle URSSAF
- Le formalisme de la DUE et sa remise aux salariés
- Les documents précontractuels : notice d'informations, CG, grille des garanties
- La charge de la preuve du chef d'entreprise de l'intermédiaire d'assurances
- L'obligation d'information et de conseil

Maîtriser le régime fiscal et social des cotisations

- Les avantages pour l'entreprise
- Les avantages pour le salarié

Exercice d'application : calcul des limites fiscales et sociales en santé prévoyance

Maîtriser les étapes de la vente

Vendre les contrats santé collective
- Le sourcing des entreprises concernées
- Le cheval de Troie ou le porteur d'un contrat individuel
- La recommandation

Connaître le calendrier des actions

Appliquer les dispositions du décret du 09/01/12
- Rédiger les avenants concernant les contrats santé cadres
- Mettre en place des contrats santé pour les non-cadres
- Mettre en place la mutualisation de la portabilité des droits en santé

Intégrer les évolutions de l'ANI du 11/01/13
- Les nouveaux accords publiés en 2014
- Les accords arrivant à échéance en 2014

Exercice d'application : identification des créations d'entreprises relavant d'un accord de branche signé antérieurement

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'évaluer le coût de la complémentaire santé obligatoire et de mettre en place des garanties adaptées aux besoins des entreprises.

Les fondamentaux de la comptabilité vie

États financiers, provisions techniques et états réglementaires



Toute entreprise d'assurances est tenue de transmettre régulièrement à l'autorité de contrôle des informations financières et comptables. Pour remplir les états réglementaires et répondre ainsi à ces obligations, la maîtrise des écritures comptables est indispensable. En assurance vie, provisions, placements ou participation aux bénéfices doivent être systématiquement évalués et enregistrés.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principales écritures et leurs mécanismes d'enregistrement.
- Maîtriser la comptabilisation des placements.
- Passer les provisions techniques et les participations aux bénéfices.

PRÉREQUIS

Avoir une connaissance des bases de la comptabilité générale ou avoir suivi " Les bases de la comptabilité générale " (code 60035 sur www.efe.fr) ou " Les documents comptables d'une société d'assurances " (code 92238 p. 140).

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs des fonctions comptabilité, finance, audit et contrôle de gestion
- Toute personne appelée à prendre des fonctions de gestionnaire de recouvrement, d'inspecteur comptable ou amenée à intégrer le service comptabilité d'une compagnie d'assurances

ANIMATEURS

Jean-Pierre BOUTARD
Commissaire aux comptes
FIDUCIAL AUDIT

Martine PUZO CHAMBE
Expert-comptable
MPU SAS

1 jour – 7 heures	Paris
Code 92070	2 avril 2015 1er juin 2015 1er octobre 2015 14 décembre 2015
Tarif HT : 975 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

Calculatrice indispensable

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Approfondir la comptabilité des assurances " (code 92154 p. 142).

PROGRAMME — Initiation

Maîtriser l'environnement réglementaire

Visualiser la présentation générale des états financiers
- Bilan et compte de résultat

Découvrir les spécificités en comptabilité vie

Les provisions techniques
- Provisions mathématiques
- Frais d'acquisition reportés
- Provisions globales de gestion
- Provisions de sinistres à payer
- Provisions de participation aux bénéfices
- Provisions pour aléas financiers

Passer les écritures liées à la participation aux résultats des assurés
Exercice d'application : calcul de la Participation Bénéfice (PB) minimale à distribuer

Passer les écritures relatives aux contrats en unités de compte

Comptabiliser les placements
- Les différentes catégories de placements
- Les principales écritures à l'acquisition, à l'inventaire et à la cession
- La provision pour dépréciation durable et pour risque d'exigibilité

Exercice d'application : calcul d'une répartition des produits financiers entre résultat technique et non technique, détermination de la valeur actuelle d'une obligation zéro-coupon et établissement des états financiers à partir d'une balance simplifiée

Renseigner l'annexe

- Présentation
- Principes et règles principales d'évaluation
- Informations relatives au bilan et au résultat
- Autres informations

Exercice d'application : élaboration d'un tableau de rapprochement des comptes de participation aux bénéfices de l'annexe

Compléter les principaux états réglementaires

- Résultats par catégories
- Couverture des engagements réglementés
- Marge de solvabilité
- États trimestriels T2 et T3
- Autres états

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les règles spécifiques du plan comptable applicable aux entreprises d'assurances.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Les fondamentaux de la comptabilité non-vie

Provisions, placements et états réglementaires



Les entreprises d'assurances sont tenues d'appliquer un plan comptable spécifique à leur activité. Ainsi, la ventilation des charges, l'évaluation des provisions, l'enregistrement des placements, sont autant de particularités propres au secteur de l'assurance qu'il importe de parfaitement maîtriser pour passer les principales écritures comptables.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principales écritures et leurs mécanismes d'enregistrement.
- Maîtriser la comptabilisation des placements.
- Passer les provisions techniques non-vie.

PRÉREQUIS

Avoir une connaissance des bases de la comptabilité générale ou avoir suivi " Les bases de la comptabilité générale " (code 60035 sur www.efe.fr) ou " Les documents comptables d'une société d'assurances " (code 92238 p. 140).

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs des fonctions comptabilité, finance, audit et contrôle de gestion
- Personne appelée à prendre des fonctions de gestionnaire de recouvrement, d'inspecteur comptable ou amenée à intégrer le service comptabilité d'une compagnie d'assurances

ANIMATEURS

Jean-Pierre BOUTARD
Commissaire aux comptes
FIDUCIAL AUDIT

Martine PUZO CHAMBE
Expert-comptable
MPU SAS

1 jour 7 heures	**Paris**
Code 92071	3 avril 2015
Tarif HT : 975 €	2 juin 2015
repas inclus	2 octobre 2015
	15 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

Calculatrice indispensable

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Approfondir la comptabilité des assurances " (code 92154 p. 142).

PROGRAMME — Initiation

Maîtriser l'environnement réglementaire

Visualiser la présentation générale des états financiers
- Bilan et compte de résultat
- Tableau des engagements reçus et donnés

Découvrir les spécificités de la comptabilité non-vie

Les provisions
- Provisions pour primes non acquises
- Frais d'acquisition reportés
- Provisions de sinistres à payer
- Sinistres connus et sinistres tardifs
- Recours
- Provision d'égalisation
- Provision pour risques en cours

Exercice d'application : calcul d'une provision pour risques en cours
- Provisions pour risques croissants

Comptabiliser les placements
- Les différentes catégories de placements
- Les principales écritures à l'acquisition, à l'inventaire et à la cession
- La provision pour dépréciation durable et pour risque d'exigibilité

Exercice d'application : calcul d'une répartition des produits financiers entre résultat technique et non technique, détermination de la valeur actuelle d'une obligation zéro-coupon et établissement des états financiers à partir d'une balance simplifiée

Renseigner l'annexe

- Présentation
- Principes et règles principales d'évaluation
- Informations relatives au bilan et au résultat
- Autres informations

Compléter les principaux états réglementaires

- Résultats par catégorie
- Réassurance et coassurance
- Couverture des engagements réglementés
- Marge de solvabilité
- Résultats par exercice de survenance
- Autres états

Exercice d'application : établissement d'un compte de résultat technique

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les règles spécifiques du plan comptable applicable aux entreprises d'assurances.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

Les documents comptables d'une société d'assurances

Lire et interpréter les états comptables et financiers



Les documents comptables étant de plus en plus détaillés et les obligations de transparence plus lourdes, il est primordial de savoir mesurer les impacts financiers de ses décisions. Pour se développer, tout intermédiaire d'assurance doit comprendre les mécanismes financiers, identifier les leviers de la performance financière, savoir faire un rapide diagnostic et une analyse financière.

OBJECTIFS

- Acquérir le vocabulaire et les mécanismes comptables et financiers.
- Intégrer et analyser un bilan et un compte de résultat.
- Apprécier la rentabilité et l'équilibre financier de votre structure.

PRÉREQUIS

Avoir une connaissance des bases de la comptabilité générale ou avoir suivi " Les bases de la comptabilité générale " (code 60035 sur www.efe.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs et intermédiaires d'assurance
- Agents généraux et courtiers
- Comptables et commerciaux en assurance

ANIMATEUR

Martine PUZO CHAMBE
Expert-comptable
MPU SAS

2 jours
14 heures

Code 92238

Tarif HT : 1 495 €
repas inclus

Paris
28-29 mai 2015
16-17 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

Calculatrice indispensable

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Approfondir la comptabilité des assurances " (code 92154 p. 142).

PROGRAMME — Initiation

Visualiser la présentation générale des états financiers

- Le cycle économique du secteur de l'assurance
- Les principes généraux du plan comptable de l'assurance
- Les principales écritures de la comptabilité d'assurance : écritures courantes, écritures d'inventaire
- Les documents comptables incontournables en assurance : bilan, compte de résultat et annexe

Identifier et analyser le compte de résultat

Intégrer les notions du compte de résultat technique

- Primes et autre produits techniques
- Sinistres et autres charges techniques
- Affectation du résultat financier
- Charges d'exploitation : passage de nature à destination
- Coassurance et réassurance

Interpréter les éléments du compte de résultat non technique

- Résultat financier
- Résultat exceptionnel
- Autres charges et produits

Exercice d'application : calcul de répartition du résultat financier

Lire et apprécier le bilan

- Placements financiers et provisions techniques
- Capitaux propres et marge de solvabilité
- Créances et dettes
- Comptes de régularisation

Exercice d'application : calcul de la provision pour risque d'exigibilité

Situer et définir l'annexe des comptes

- Description et composition
- Repérer les liens avec le bilan et le compte de résultat

Optimiser son analyse par la connaissance des autres états liés aux documents comptables

- Cerner les informations du rapport de solvabilité
- Identifier les états de l'Autorité de Contrôle Prudentiel
- Comprendre le rapport de contrôle interne et de réassurance

Exercice d'application : réalisation d'un calcul sur la marge de solvabilité selon S1

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de ce stage, vous serez capable de comprendre les documents comptables et d'en faire un réel outil d'aide aux décisions stratégiques.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Comptabilité des intermédiaires en assurance

En maîtriser les spécificités

Le monde du courtage est amené à travailler de plus en plus avec l'ensemble des acteurs de l'assurance : compagnies, mutuelles et institutions de prévoyance. Il doit faire face à un environnement financier complexe et évolutif où la connaissance de la comptabilité en général et des spécificités attachées à la variété de ces acteurs est devenue incontournable.

OBJECTIFS

- Acquérir le vocabulaire et maîtriser les mécanismes comptables et financiers.
- Intégrer et analyser les grands principes spécifiques à la profession.
- Lire les différents états de synthèse.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les documents comptables d'une société d'assurances " (code 92238 p. 140).

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs des services comptables des cabinets de courtage
- Courtiers d'assurance
- Comptables

ANIMATEUR

Martine PUZO CHAMBE
Expert-comptable
MPU SAS

2 jours
14 heures

Code 92239

Tarif HT : 1 550 €

repas inclus

Paris
11-12 juin 2015
7-8 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

Calculatrice indispensable

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Approfondir la comptabilité des assurances " (code 92154 p. 142).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser les obligations comptables et financières des entreprises de courtage

- Les obligations comptables et financières des entreprises
- Les intérêts pour l'entreprise

Cerner l'environnement comptable général

- Les principes comptables de base
- Les principaux cycles de l'entreprise
- Les documents comptables à analyser
- L'existence de tableaux de bord

Test de connaissances : quiz pour s'assurer de la bonne compréhension de l'environnement comptable et financier

Identifier les spécificités comptables attachées au courtage d'assurance

Enregistrer les rémunérations perçues

- Commissions courantes et à inventaire

Déterminer le fait générateur des commissions et honoraires

Valider le type de mandat d'encaissement et de gestion

Réaliser l'évaluation du portefeuille d'assurance

Passer et analyser les écritures de fin d'exercice

Acquérir une méthodologie de lecture des opérations comptables incontournables

- Les charges comme contrepartie des services rendus
- Les annulations et impayés
- Les rétrocessions
- Les provisions de gestion
- Le paiement des sinistres

Découvrir les règles de la fiscalité relatives au courtage

Exercice d'application : à partir d'exemples concrets, réalisation des opérations comptables courantes

Analyser les schémas comptables illustrant les spécificités

- Analyser et interpréter les charges de l'exercice
- Examiner les provisions de fin d'exercice
- Évaluer le besoin de trésorerie et la relation avec l'assureur

Exercice d'application : estimation des commissions en fin d'exercice

Analyser les états de synthèse

- Exploiter le bilan
- Interpréter le compte de résultat
- Présenter l'annexe des comptes annuels
- Cerner le rôle du contrôle interne dans la gestion d'un cabinet de courtage

Exercice d'application : mise en place d'un contrôle interne dans un cabinet de courtage

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les opérations comptables associées à votre activité d'intermédiaire en assurance.

Approfondir la comptabilité des assurances

Comptes individuels, consolidés et combinés



La comptabilité des assurances est un domaine spécifique dont les mécanismes des comptes individuels doivent être parfaitement maîtrisés, pour savoir ensuite établir les états financiers consolidés du groupe. Cette compétence permet de mesurer la situation budgétaire de l'entreprise mais de cerner aussi les avantages induits de la combinaison des comptes annuels.

OBJECTIFS

- Maîtriser les difficultés comptables courantes.
- Maîtriser les principes de la consolidation.
- Se préparer aux changements à venir : Solvabilité 2 et IFRS.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les fondamentaux de la comptabilité vie " (code 92070 p. 138) ou " Les fondamentaux de la comptabilité non-vie " (code 92071 p. 139).

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs des fonctions comptabilité, finance, audit et contrôle de gestion
- Commissaires aux comptes et experts-comptables
- Toute personne appelée à prendre des fonctions de gestionnaire de recouvrement, d'inspecteur comptable ou amenée à intégrer le service comptabilité d'une compagnie d'assurances

ANIMATEUR

Jean-Pierre BOUTARD
Commissaire aux comptes
FIDUCIAL AUDIT

1 jour 7 heures	**Paris** 10 juin 2015, 25 septembre 2015, 1er décembre 2015
Code 92154	
Tarif HT : 980 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

Calculatrice indispensable

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Comptabiliser et gérer les placements et produits dérivés " (code 92073 p. 143).

PROGRAMME — Perfectionnement

Approfondir la maîtrise des comptes individuels

Partie financière
- Dépréciation des obligations
- Traitement comptable des OATi
- Recommandations de l'autorité de contrôle sur les produits structurés

Partie technique non-vie
- Analyse rétrospective des provisions
- Détermination des provisions mathématiques de rentes

Exercice d'application : calcul pratique de la taxe sur les boni

Partie technique vie
- Le cas particulier des nouveaux contrats : plan d'épargne retraite populaire, euros diversifiés
- Calcul de la participation minimale aux bénéfices

Établir les comptes consolidés/combinés en assurance

Présentation générale
- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

Les retraitements particuliers
- Réserve de capitalisation
- Provision pour risque en cours
- Frais d'acquisition reportés

Exercice d'application : identification des sources d'impôts différés et établissement de la preuve d'impôts

Cerner les enjeux des réformes en cours

Solvabilité 2
- Les trois piliers de la directive
- Les modules de calcul de marge de solvabilité : Solvency Capital Requirements et Minimum Capital Requirement
- Les éléments éligibles et leur classement

Introduction aux normes IFRS
- La norme sur les instruments financiers
- La norme sur les contrats d'assurance
- La consolidation des organismes de placement collectif en valeurs mobilières

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les règles applicables à la consolidation et à la combinaison des comptes.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Comptabiliser et gérer les placements et produits dérivés

Typologie, cadre réglementaire et traitement comptable

Pour être admis en représentation des engagements de l'assureur, les placements sont soumis à différentes règles qu'il est impératif de connaître pour être en mesure d'optimiser la gestion des actifs d'une entreprise d'assurances.

OBJECTIFS

- Surmonter les difficultés de traitement de certains actifs et de certaines opérations.
- Identifier les différents placements financiers du marché.
- Établir les comptes sociaux et états réglementaires en toute conformité.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les fondamentaux des instruments financiers " (code 92018 p. 36) ou " Approfondir la comptabilité des assurances " (code 92154 p. 142).

PUBLIC CONCERNÉ

- Auditeurs internes, contrôleurs de gestion
- Responsables comptables
- Responsables techniques et financiers

ANIMATEUR

Jean-Marie IDELON-RITON
Expert-Comptable
CTF

2 jours
14 heures

Code 92073

Tarif HT : 1 595 €
repas inclus

Paris
19-20 mai 2015
6-7 juillet 2015
24-25 septembre 2015
1er-2 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

Calculatrice indispensable

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Solvency 2 " (code 92152 p. 155) ou " MCEV, IFRS et Solvabilité 2 " (code 92257 p. 156).

PROGRAMME — Expertise

Distinguer la gamme des produits financiers

Identifier les différents instruments financiers

- Actions et assimilés : actions, bons de souscriptions d'actions
- Titres de créances : obligations, titres de créances négociables, emprunts d'État, titres participatifs, titres subordonnés
- Placements collectifs : OPC, organismes de titrisation
- Instruments financiers à terme

Découvrir le cadre réglementaire de la gestion des actifs

- Connaître la classification des différents types de placements
- Dispersion : cerner les limites selon le type d'émetteur
- Répartition : cerner les limites selon le type d'actif
- Congruence : identifier les règles pour les devises

Procéder au traitement comptable des placements

Maîtriser les règles générales

- Repérer les différents comptes intervenant dans une opération

Comptabiliser les produits de taux

- Titres amortissables : obligations convertibles, échangeables, à taux variables, révisables

Comptabiliser les actions et les autres actifs non amortissables

- FCC, titres participatifs, immeubles, dépôts et prêts

Comptabilisation des actifs représentant des contrats en Unités de Compte (UC)

- Le principe général des contrats en UC

Comptabilisation d'options put/call

- Repérer les limitations légales
- Les différentes stratégies et les principes comptables

Étude de cas : exemples de comptabilisation des instruments financiers à terme

Identifier certains traitements spécifiques

Surcote/décote

Exercice d'application : calcul d'une surcote/décote

Réserve de capitalisation

Exercice d'application : calcul d'une réserve de capitalisation avec l'impact des dotations à la réserve de capitalisation et pilotage

Provision pour dépréciation durable

Exercice d'application : application des méthodes de calcul des provisions à caractère durable et identification des difficultés pratiques d'application

Provision pour risques d'exigibilité

Cerner les informations financières

- Bilan / compte de résultat / annexe
- États trimestriels T2/T3 et réglementaires C5, C6BIS
- Rapport de solvabilité

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de traiter comptablement les différents placements financiers.

Les fondamentaux de la comptabilité d'une mutuelle

Maîtriser les principales écritures et leurs mécanismes d'enregistrement

Les mutuelles ont l'obligation de transmettre régulièrement à l'autorité de contrôle des informations financières et comptables. La maîtrise des écritures comptables est indispensable pour évaluer et enregistrer les provisions, les placements et être ainsi en mesure de remplir les états réglementaires.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes de la comptabilité d'une mutuelle.
- Décrypter les méthodes d'évaluation des placements et des provisions.
- Analyser les résultats.

PRÉREQUIS

Avoir une connaissance des bases de la comptabilité générale ou avoir suivi " Les documents comptables d'une société d'assurances " (code 92238 p. 140).

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants et administrateurs de mutuelles
- Responsables comptables et financiers
- Responsables gestion actif/passif

ANIMATEUR

Jean-Marie IDELON-RITON
Expert-comptable
CTF

2 jours
14 heures

Code 92193

Tarif HT : 1 495 €
repas inclus

Paris
4-5 juin 2015
23-24 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

Calculatrice indispensable

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Les mutuelles face à Solvabilité 2 " (code 92195 p. 157).

PROGRAMME — Initiation

Intégrer l'essentiel de la comptabilité générale

Identifier les notions principales de la comptabilité
- La fonction comptable et les grands principes

Intégrer le principe de passation des écritures
- Plan comptable général, mécanismes comptables et système d'enregistrement des opérations

Lire et exploiter les documents de synthèse
- Les différents documents comptables, le compte de résultat, le bilan et les équilibres financiers

Étude de cas : analyse d'un compte de résultat et d'un bilan et étude de quelques ratios

Cerner le cadre juridique de la comptabilité d'un organisme mutualiste

Examiner les sources législatives et réglementaires de la comptabilité d'une mutuelle

Cerner la logique d'enregistrement comptable des opérations d'assurance
- Distinguer les principes généraux du plan comptable de l'assurance : prudence, continuité d'exploitation, spécialisation des exercices, convergence entre actif et passif...
- Recenser les différentes classes de compte

Identifier les composantes du compte de résultat et du bilan
- Les mécanismes du compte de résultat
- L'analyse des postes du bilan
- Le tableau des engagements reçus et donnés
- L'annexe aux comptes annuels

Exercice d'application : lecture et analyse du bilan d'une mutuelle

Retenir les principes d'évaluation des placements et des provisions

Assimiler les principes de comptabilisation des placements
- Les principes d'enregistrement comptable
- La détermination de la valeur des titres au bilan

Déterminer les engagements
- Les principales provisions techniques, leur évaluation et l'analyse des résultats

Exercice d'application : calcul d'une provision technique

Découvrir les éléments clés de l'analyse des résultats

Distinguer les différentes opérations comptables
- Les opérations courantes de l'exercice
- Les opérations d'inventaire
- L'analyse des résultats : les marges et les ratios
- Les principaux états à transmettre à l'autorité de contrôle

Acquérir une méthodologie de lecture du bilan et des postes les plus significatifs
- Les fonds propres et le ratio de solvabilité
- Les provisions techniques
- Les placements
- Les créances et dettes
- Les autres actifs

Interpréter le compte de résultat
- Résultat technique / non technique et annexe

Recenser les principaux états servant à l'analyse du résultat

Mise en situation : détermination de la situation financière d'une structure mutualiste à partir de cas fictifs proposés par l'animateur

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de comprendre les états financiers d'une mutuelle et d'en apprécier la solidité financière.

Contrôle de gestion en assurance

Mesurer et analyser la performance d'une entreprise d'assurances



La direction générale d'une société d'assurances doit mettre en place une stratégie d'entreprise et s'assurer de sa performance. Le rôle du contrôleur de gestion est de favoriser ce pilotage en effectuant des contrôles, des mesures et des analyses de l'activité sur lesquels la direction générale pourra s'appuyer. Il doit pour cela mettre en place des outils qui lui permettent de mesurer l'écart entre les prévisions et les résultats de l'entreprise.

OBJECTIFS

- Acquérir les bases du contrôle de gestion, outil de pilotage.
- Intégrer les spécificités liées au secteur de l'assurance.
- Mettre en place des indicateurs de performance.

PRÉREQUIS

Avoir des bases en comptabilité générale ou avoir suivi " Les bases de la comptabilité générale " (code 60035 sur www.efe.fr) ou " Les documents comptables d'une société d'assurances " (code 92238 p. 140).

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs des fonctions comptabilité, finance, audit, contrôle de gestion et actuariat
- Personne appelée à intégrer le service contrôle de gestion d'une compagnie d'assurances

ANIMATEUR

Pascal DURAND
Actuaire conseil

2 jours
14 heures

Code 92301

Tarif HT : 1 495 €

repas inclus

Paris
15-16 juin 2015
19-20 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Approfondir la comptabilité des assurances " (code 92154 p. 142).

PROGRAMME — Initiation

Cerner l'environnement réglementaire

- Analyser le bilan et le compte de résultat
- Intégrer les règles de Solvabilité 1 et 2

Maîtriser les spécificités du contrôle de gestion en assurance non-vie

Suivre l'activité

- Croissance des primes, des affaires nouvelles, du portefeuille
- Taux de rétention des primes et de résiliation
- Ratio de sinistralité (S/P)
- Coût moyen et fréquence des sinistres
- Frais d'acquisition, d'administration, de gestion des sinistres

Analyser la performance

- Ratio combiné
- Résultats financier et technique, résultats brut/net de réassurance
- ROE (Return on Equity)

Exercice d'application : calcul des indicateurs clés d'une société d'assurances non-vie

Maîtriser les spécificités du contrôle de gestion en assurance vie

Piloter l'activité

- Croissance des primes
- Collecte nette
- Taux de chute
- Taux de collecte
- Rendements comptable et réel

Analyser la performance

- Embedded Value
- Marges technique, administrative et financière
- ROE (Return on Equity)

Exercice d'application : calcul des indicateurs clés d'une société d'assurance vie

Renseigner un tableau de bord et maîtriser les frais de gestion

Construire et utiliser des outils de pilotage

- Présenter et développer un tableau de bord
- Mettre en place un système d'information décisionnel

Maîtriser les frais de gestion

- Les frais de gestion : charge par nature et par destination
- Les provisions pour frais de gestion

Exercice d'application : élaboration d'un tableau de bord pertinent pour une société d'assurances

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les règles spécifiques du contrôle de gestion des entreprises d'assurances.

BANQUE - ASSURANCE

Pratiquer la fiscalité en assurance

Déterminer l'IS et remplir la liasse fiscale



Tous les acteurs du marché de l'assurance (compagnies d'assurances, mutuelles et institutions de prévoyance) étant désormais soumis à l'Impôt sur les Sociétés (IS) au même titre que les compagnies d'assurances, il est essentiel de cerner les spécificités de l'environnement fiscal de son entité. Pour savoir remplir les états fiscaux et optimiser ses pratiques, la maîtrise des nouvelles obligations est indispensable.

OBJECTIFS

- Maîtriser les spécificités de l'environnement fiscal d'une compagnie d'assurances.
- Acquérir ou parfaire la méthodologie de détermination du résultat fiscal.
- Établir l'ensemble des états fiscaux, de la déclaration de résultat aux annexes fiscales.

PRÉREQUIS

Avoir une connaissance des bases de la fiscalité ou avoir suivi " Fiscalité pour non-fiscalistes " (code 30064 sur www.efe.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Comptables
- Fiscalistes intégrant le secteur de l'assurance ou de la mutualité

ANIMATEURS

Sylvie VAGUIERI
Avocat Associé
FIDAL

Martine PUZO CHAMBE
Expert-comptable
MPU SAS

1 jour
7 heures

Code 92079

Tarif HT : 975 €
repas inclus

Paris
10 juin 2015
30 novembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Opérations de restructuration " (code 30022 sur www.efe.fr).

PROGRAMME — Initiation

Cerner les particularités de la détermination du résultat soumis à l'IS dans le secteur de l'assurance et des mutuelles

- Principes d'évaluation et de taxation des actifs financiers : revenus et plus-values
- Traitement fiscal des provisions techniques : retraitements extra-comptables et états de suivi à annexer
- Traitement fiscal des plus-values à long terme

Déterminer le résultat fiscal et optimiser l'IS

- Effectuer le retraitement fiscal des provisions courantes et des charges à payer
- Retraitements spécifiques des provisions techniques : provision globale de gestion
- Maîtriser les règles de taxation des actifs financiers : plus ou moins-values latentes des organismes de placement collectif
- Impôts non déductibles
- Charges non déductibles
- Règles de déductibilité des charges financières
- Nouveau régime fiscal des subventions
- Le régime de la réserve spéciale de solvabilité
- Régime des déficits reportables
- Obligations déclaratives : remplir les états et liasses
  Exercice d'application : établissement des annexes fiscales d'une liasse fiscale
- Intégrer les résultats de filiales en France et à l'étranger
- Régime de groupe, taxation des dividendes, nouvelles dispositions concernant l'avoir fiscal, les bénéfices perçus de filiales à l'étranger : art. 209 B

Exclusion du droit fixe en matière de droit d'enregistrement et de TPF
Les états de suivi à annexer à la liasse fiscale
Exercice d'application : renseignement des principaux états fiscaux de la liasse (2058 A, B, 2059 A, B, C)

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de maîtriser les principes généraux du traitement fiscal des entreprises d'assurances.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les cotisations d'assurance ne sont pas soumises à la TVA. Elles incluent en revanche une taxe fiscale, dont le taux légal varie selon la nature des contrats d'assurance. Les sociétés d'assurances reversent les montants des taxes collectées au Trésor public.

Dans la plupart des cas, votre cotisation comprend également des contributions qui servent à financer divers fonds ou organismes de solidarité nationale auxquels elles sont reversées : par exemple, Sécurité sociale, Fonds de garantie des assurances obligatoires, Fonds de garantie contre les actes de terrorisme et autres infractions, Fonds national de gestion des risques en agriculture.

Source : FFSA

Gérer les taxes majeures en assurance

Établir les différentes déclarations



Nombreuses et variées sont les taxes applicables aux activités et produits d'assurance. Pour être en conformité avec la législation fiscale, une parfaite connaissance de l'assiette et du taux des différentes taxes, ainsi que des exonérations autorisées est indispensable.

OBJECTIFS

- Maîtriser les spécificités de l'environnement fiscal d'un organisme d'assurances.
- Identifier les risques attachés aux différentes taxes.
- Acquérir ou parfaire la méthodologie de leur détermination.

PRÉREQUIS

Avoir une connaissance des bases de la fiscalité ou avoir suivi " Fiscalité pour non-fiscalistes " (code 30064 sur www.efe.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Comptables
- Fiscalistes intégrant le secteur de l'assurance ou de la mutualité

ANIMATEUR

Sylvie VAQUIERI
Avocat Associé
FIDAL

1 jour 7 heures

Code 92080

Tarif HT : 975 €
repas inclus

Paris
30 juin 2015
9 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Contribution économique territoriale "(code 30010 sur www.efe.fr).

PROGRAMME — Initiation

Identifier les taxes pour lesquelles l'assureur intervient en qualité de collecteur

Les taxes d'assurance
- Lister les opérations d'assurance concernées : analyser le cas de la coassurance et de la réassurance
- Connaître les exonérations prévues, l'assiette de la taxe et le taux d'imposition
- Connaître le taux de taxe en matière de protection juridique en auto
- Répondre aux obligations déclaratives et paiement
- Le cas des taxes sur les contrats en Libre Prestation de Service (LPS)

Exercice d'application : application des taxes d'assurance

La TVA
- Les opérations assujetties
- Mesurer la portée de l'exonération en assurance : opérations concernées (art. 261 C-2) et notion de présentation d'assurances
- L'externalisation d'une partie des prestations d'assurance : exonération ou assujettissement des prestations des apporteurs d'affaires
- Les conséquences de l'exonération des opérations d'assurance : les dernières évolutions jurisprudentielles en la matière
- Les modalités de déduction : détermination du prorata de déduction en matière de TVA
- Les refacturations intra-groupe et les possibilités d'optimisation : la création d'un groupement (art. 261 B du CGI)
- L'assujettissement à la taxe sur les salaires

Exercice d'application : identification d'opérations soumises aux taxes d'assurance

Recenser les taxes constitutives de charges pour l'assureur

La taxe sur les salaires
- Les entités redevables : sociétés d'assurances, mutuelles de droit commun et mutuelles relevant du Code de la mutualité

La contribution économique territoriale
- Les modalités de calcul de la contribution économique territoriale : déterminer la période de référence
- Connaître la base de taxation
- Optimiser la déclaration des bases

Exercice d'application : identification des éléments exclus de la base CVAE
- Les modifications de structure (fusions, apports partiels d'actif et cessions de portefeuille) : identifier le redevable
- L'optimisation des créations et des fermetures d'établissements
- Les obligations déclaratives, le paiement de la taxe, des acomptes et de la cotisation minimale
- Les possibilités de dégrèvement : le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée
- Maîtriser le délai et les modalités pratiques du dégrèvement

La contribution sociale de solidarité des sociétés " Organic "
- Base taxable : nouvelle définition
- Particularités
- Nouvelles obligations déclaratives et de paiement

La taxe sur les boni de liquidation

▶ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'établir les différentes déclarations.



Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

Optimiser la TSCA et limiter son coût pour l'entreprise



Sous réserve des exonérations expressément prévues, toute convention d'assurance conclue avec une société ou une compagnie d'assurances ou avec tout autre assureur français ou étranger est soumise, quels que soient le lieu et la date auxquels elle est ou a été conclue, à une taxe annuelle obligatoire, perçue sur le montant des sommes stipulées au profit de l'assureur. Elle est régie par les dispositions des articles 991 à 1004 du CGI. Ainsi depuis sa création en 1944, tout risque assuré en France donne naissance à cette taxe allant de 0 à 30 % de la prime versée en fonction de la nature du risque.

OBJECTIFS

- Cerner le régime fiscal de la TSCA pour en limiter ses enjeux.
- Limiter le coût pour l'entreprise qui doit s'en acquitter.
- Maîtriser et définir les risques et acquérir les mécanismes de la TSCA.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en fiscalité ou avoir suivi " Pratiquer la fiscalité en assurance " (code 92079 p. 146).

PUBLIC CONCERNÉ

- Conseillers en gestion de patrimoine
- Juristes et fiscalistes
- Avocats, notaires, experts-comptables et commissaires aux comptes

ANIMATEUR

Avocat fiscaliste

1 jour
7 heures

Code 30116

Tarif HT : 995 €

repas inclus

Paris
11 mars 2015
21 septembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Gérer les taxes majeures en assurance " (code 92080 p. 147).

PROGRAMME — Perfectionnement

Conventions concernées en fonction de leur nature et des règles de territorialité

Champ d'application et nature des conventions concernées
- Définir le caractère de contrats d'assurance
- Cas des actes qualifiés " assurance crédit " et " police d'assurance "
- Focus sur le contrat de caution indirecte
- Qualifier les contrats de polices ordinaires, provisoires, flottantes ou d'abonnement
- Identifier les conventions hors du champ d'application : dispositions indépendantes, cession de police...

Appliquer les règles de territorialité
- Définir la notion du lieu du risque
- Bénéficier des exonérations territoriales
- Appliquer les règles de territorialité de la TSCA
- Cas particuliers : missions diplomatiques, organisations internationales, fonctionnaires des organismes internationaux, assurance automobile...
- Focus sur les risques situés en France et à l'étranger
- Cas spécifique des réassurances

Organismes et contrats exonérés de la taxe

Bénéficier des exonérations dans le cas des contrats d'assurance sur la vie
- Contrats concernés pour les contrats en cas de vie, en cas de décès et d'assurances mixtes
- Sort des contrats de capitalisation et des contrats de rente viagère
- Modalités d'application de l'exonération
- Garanties supplémentaires et opérations d'assurances réalisées dans le cadre d'un PEP

Cas des assurances de groupe et opérations collectives
- Identifier les entités concernées dans le cas d'une souscription par une entreprise, un groupe d'entreprises ou par un groupement professionnel représentatif d'entreprises
- Appliquer les conditions particulières à l'application de l'exonération
- Focus sur la souscription par une organisation représentative d'une profession non salariée
- Affectation des primes ou cotisations

Maîtriser les règles applicables aux contrats d'indemnité de cessation d'activité
Étude de cas : exemple chiffré de cas de contrats souscrits auprès des institutions de prévoyance et des mutuelles

Identifier toutes les modalités d'imposition

Assiette et fait générateur
- Prendre en compte les primes et les majorations de primes
- Sort des accessoires des primes de type frais de recouvrement, frais de gestion ou honoraires de révision des contrats
- Traiter les sommes diverses d'indemnités de résiliation et les sommes récupérées par les sociétés d'assurance sur leur débiteurs
- Fait générateur : identifier la date d'échéance des primes ou des cotisations

Exercice d'application : calcul de la TSCA et identification de la date du fait générateur

Paiement et liquidation de la taxe
- Appliquer le tarif prévu par l'article 1001 du CGI
- Focus sur les cas précis de risques multiples et de primes libellées en devises étrangères
- Cas particulier du paiement par l'assuré en cas de souscription directe à l'étranger ou lorsque l'intermédiaire n'est pas tenu au paiement lui-même

Obligations des redevables
- Tenir un répertoire dont le relevé doit être déposé à la fin de chaque trimestre
- Déposer une déclaration d'existence
- Focus sur les assureurs hors EEE : désigner un représentant et demander l'agrément

Gérer le contrôle, les cas de recouvrement et limiter les risques de contentieux

▶ COMPÉTENCES METIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de maîtriser le régime fiscal de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance en appréhendant son fonctionnement et ses enjeux.

Initiation aux techniques actuarielles

Assurances dommages, vie et collectives de prévoyance

L'actuariat est au cœur des activités des entreprises d'assurances. Pour décrypter les mécanismes de tarification, le provisionnement et dialoguer efficacement avec les actuaires, il est indispensable de maîtriser les méthodes et les outils actuariels.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes de l'actuariat des contrats d'assurance vie, dommages et collectives de prévoyance.
- Découvrir comment l'actuaire évalue les risques, calculer les tarifs et les provisions.
- Analyser les composantes de la rentabilité des différents contrats et l'impact des techniques actuarielles.

PRÉREQUIS

Évoluer dans le secteur de l'assurance ou travailler avec les acteurs de l'assurance et avoir des connaissances générales en droit.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne intégrant ou travaillant dans une compagnie d'assurances, mutuelle ou institution de prévoyance qui souhaite connaître les méthodes de détermination des tarifs et des provisions

ANIMATEURS

Véronique LAMBLÉ
Actuaire, Présidente, APRECIALIS

Christian HARIG
Associé, CERCLE DES ASSUREURS EN COMPAGNIE

Pierre FABER
Actuaire, ETELIA

6 jours 42 heures	**Paris**
Code 11602	2-3 juin, 16-17 juin et 23-24 juin 2015
Tarif HT 2 jours : 1 550 €	6-7 octobre, 13-14 octobre et 18-19 novembre 2015
Tarif HT 4 jours : 2 440 €	
Tarif HT 6 jours : 3 170 €	
repas inclus	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

Calculatrice indispensable

PROGRAMME — Initiation

MODULE 1 Initiation aux techniques actuarielles en assurance dommages

Le domaine d'activité de l'actuaire
- Le marché de l'assurance non-vie
- La vérification des données

L'analyse de la sinistralité
- L'analyse par exerecice de survenance
- Méthodes de prévision et de provisionnnement déterministes
- Les méthodes probabilistes
  Exercice d'application : exemple de mise en œuvre d'un Chain-Ladder
- L'impact de la coassurance et de la réassurance

L'adéquation des actifs
- Les risques sur les actifs
- L'équilibre actif/passif
  Exercice d'application : calcul de la duration d'un passif

La tarification

L'environnement Solvency II

MODULE 2 Initiation aux techniques actuarielles en assurance vie

Techniques actuarielles appliquées aux assurances vie et capitalisation
- Notions fondamentales de l'actuariat en assurance vie
- Applications aux assurances en cas de décès, de vie

Applications aux assurances en toutes circonstances
- Le terme, la rente certaine
  Étude de cas : incidence des variations des paramètres sur la rentabilité

Analyse de la rentabilité d'un contrat d'assurance sur la vie

Tarifs, provisions et outils de pilotage : comment l'actuaire vie les détermine ?
Le calcul des tarifs
L'élaboration et le suivi
Exercice d'application : simulations illustratives grâce à un logiciel de tarification simplifié

MODULE 3 Initiation aux techniques actuarielles en assurances collectives de prévoyance

Les différents régimes : caractéristiques et fonctionnement
- Le régime obligatoire de la Sécurité sociale
- Les régimes complémentaires obligatoires

Les régimes complémentaires
- Le régime fiscal et social
- Les grandes réformes de la protection sociale

Les grands principes de la tarification

Suivi des régimes : les grands principes des comptes et réserves
Étude de cas : analyse d'un compte de résultat

Calcul technique des différentes garanties

COMPÉTENCES METIER

À l'issue de la formation, vous serez capable de maîtriser le langage et les termes techniques utilisés par l'actuaire.

Statistiques en assurance dommages

Analyser et exploiter les données



Les statistiques sont à l'origine de tout mécanisme d'assurance puisqu'elles permettent de déterminer la probabilité de réalisation d'un risque et, par là même, de juger de son assurabilité. Établir une base de données fiable exige des précautions à chaque étape de sa constitution et optimiser les fonctionnalités d'un tableau de bord implique un savoir-faire quant à l'interprétation des données.

OBJECTIFS

- Suivre les risques et les portefeuilles.
- Développer une approche formalisée et critique des données.
- Déterminer les profils des portefeuilles par marché et par segment de souscription.

PRÉREQUIS

Il est recommandé de maîtriser les fonctions de base du tableur Excel.

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires souscripteurs
- Comptables
- Toute personne amenée à traiter et à analyser des données production ou sinistre en IARD

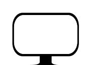
ANIMATEUR

Laurent BERTHAUT
Actuaire conseil

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92072	18-19 juin 2015 14-15 décembre 2015
Tarif HT : 1 570 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**



Salle de formation équipée d'un ordinateur par participant

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Techniques actuarielles " (code 11602 p. 149).

PROGRAMME — Perfectionnement

Optimiser l'utilisation des données

Définir et collecter les données

Vérifier et repérer les anomalies

- Tests et contrôles
- Pièges à éviter et facteurs de corruption de l'information

Effectuer des traitements et corrections

Exercice d'application : identification et correction d'anomalies dans une base de données

Définir un protocole pour valider les données et assurer la régularité du suivi

Constituer une base de données

- Choix des variables et de l'échantillon et conservation

Exercice d'application : sur une base de données type d'assurance, application des différentes étapes du protocole de validation

Présenter et interpréter les données

Élaborer et présenter des tableaux de bord

- Caractéristiques d'un bon tableau de bord
- Axes d'analyse : commercial / opérationnel / financier
- Définir des indicateurs
- Choisir les règles de décision : seuil critique / actions
- Assurer la cohérence entre les tableaux

Les graphiques et les commentaires de tableaux

Exercice d'application : analyse de statistiques, présentation des points clés tels que les tableaux croisés dynamiques, les graphiques...

Appliquer la statistique descriptive à une variable

- Variables aléatoires
- Distributions statistiques
- Indicateurs de tendance centrale et de dispersion
- Estimation et intervalles de confiance
- Homogénéité / hétérogénéité des populations
- Caractéristiques d'une série chronologique

Exercice d'application : représentation des distributions, calcul et analyse des tendances centrales, des dispersions et des intervalles de confiance, analyse de séries de données et conclusions

Appliquer la statistique descriptive à plusieurs variables

- Tableaux croisés dynamiques
- Dépendance entre variables : repérage et mesure
- Corrélations et interactions entre variables
- Statistique univariée versus statistique multivariée
- Représentations graphiques

Exercice d'application : repérage graphique des dépendances, mesures et études croisées de différentes variables

Mesurer les implications des écarts : segmenter, définir des marges de sécurité...

▶ COMPÉTENCES METIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'analyser l'assurabilité d'un risque.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Maîtriser la gestion actif-passif en assurance

Modélisation et optimisation de la GAP

Si les enjeux de la Gestion Actif-Passif (GAP) sont multiples : analyser les engagements et les résultats techniques d'une entreprise d'assurances, détecter sa sensibilité aux risques, optimiser la gestion de ses portefeuilles de contrats..., tous ont pour objectif de veiller à l'équilibre financier de la compagnie et de coordonner ses politiques financières et techniques.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principes, objectifs et techniques de la GAP
- Mesurer et gérer les risques liés au bilan.
- Optimiser l'allocation des ressources tout en maîtrisant la modélisation, la mise en place opérationnelle et le suivi.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la comptabilité des assurances ou avoir suivi " Approfondir la comptabilité des assurances " (code 92154 p. 142).

PUBLIC CONCERNÉ

- Actuaires
- Auditeurs et contrôleurs de gestion
- Toute personne amenée à prendre des fonctions de GAP

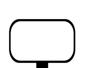
ANIMATEUR

Frédéric ALEXIS
Actuaire conseil
Ancien gestionnaire actif-passif au sein d'un établissement bancaire

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92078	22-23 juin 2015 17-18 décembre 2015
Tarif HT : 1 570 € *repas inclus*	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**



Salle de formation équipée d'un ordinateur par participant

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Solvency 2 " (code 92152 p. 155).

PROGRAMME — Perfectionnement

Cerner les enjeux et objectifs de la GAP

Intégrer les spécificités des comptes d'assurances

Identifier les principaux risques et la différence vie/non-vie

Répondre aux exigences réglementaires

- Solvabilité 2
- International Financing Reporting Standards (IFRS)

Connaître les missions et les fonctions de la GAP

Découvrir la modélisation financière (DFA)

Maîtriser les principes de la GAP

- Choisir entre les différentes structures de modèles
- Évaluer les besoins spécifiques de modèles pour actifs pour une compagnie
- Modéliser le passif
- Calibrer un modèle

Mettre en place un système performant de mesure, de gestion et d'allocation des fonds propres

- Mesurer le besoin en fonds propres en fonction du profil de risque
- Définir les indicateurs de rentabilité à mettre en place

Exercice d'application : exemples de simulations et de scénarios

Définir et optimiser les stratégies d'actif et de passif

- Augmenter le retour sur fonds propres : modéliser la solvabilité future en fonction de l'allocation stratégique
- Adopter une stratégie d'allocation globale des actifs : diversifier son allocation
- Choisir les moyens pour la couverture des risques
- Évaluer un programme de réassurance
- Comparer différentes stratégies

Étude de cas : analyse d'une stratégie d'actif et de passif

Maîtriser les extensions de la GAP

- Intégrer l'allocation de capital pour mesurer les performances et définir une stratégie optimale
- Maîtriser les particularités de la GAP des fonds de pension

COMPÉTENCES METIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'intégrer les spécificités de la GAP.

Pratiquer la réassurance

Principes, tarification et gestion technique

Clauses de traités, tarification, comptabilisation des opérations : la réassurance fonctionne en application de règles qui lui sont propres. Les maîtriser, c'est devenir un interlocuteur averti des réassureurs en ayant une vision claire et synthétique des mécanismes régissant la réassurance.

OBJECTIFS

- Étudier les techniques du proportionnel et du non-proportionnel.
- Maîtriser les différentes méthodes de tarification.
- Déterminer le résultat technique de la réassurance.

PRÉREQUIS

Posséder les bases des mathématiques financières pour suivre le module 2 et les bases de la comptabilité pour suivre le module 3. Pour les non-initiés, le suivi du module 1 est un prérequis nécessaire à l'assimilation optimale des modules 2 et 3.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne intégrant ou travaillant dans une mutuelle, une compagnie d'assurances et de réassurance, un cabinet de courtage qui souhaite comprendre l'activité de réassurance

ANIMATEURS

Évelyne MLYNARCZYK
Consultante spécialiste de la réassurance

David DUBOIS
Directeur du développement
RGA INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY LIMITED

6 jours 42 heures	**Paris**
Code 11603	19-20 mai, 2-3 juin et 23-24 juin 2015
Tarif HT 2 jours : 1 550 €	30 septembre-1er octobre, 13-14 octobre et 17-18 novembre 2015
Tarif HT 4 jours : 2 440 €	
Tarif HT 6 jours : 3 170 €	
repas inclus	

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

Calculatrice indispensable

PROGRAMME — Perfectionnement

MODULE 1 Principes de fonctionnement de la réassurance

S'approprier les bases de la réassurance

- Définition et finalités de la réassurance

Comprendre les mécanismes et les techniques de base de la réassurance

Connaître les différents modes de réassurance

- Facultative / obligatoire

Distinguer les différentes natures de réassurance

- Proportionnelle / non proportionnelle

Le plein de conservation et le plein de souscription

MODULE 2 Initiation aux techniques de tarification réassurance

Méthode statistique ou burning cost

Tarification d'un excédent de sinistre (XS) pour une branche à développement court

Exercice d'application : tarification d'un traité XS incendie par risque

Tarification d'un XS pour une branche à développement long

- Actualisation et extrapolation des sinistres

Exercice d'application : tarification d'un traité XS RC automobile

Limites de l'approche statistique

Méthodes probabilistes

- Intérêt de la méthode : tranches non travaillantes
- Notions statistiques utilisées
- Tarification selon le modèle Pareto / Poisson

Exercice d'application : tarification d'un traité XS incendie par risque

Tarification selon la loi log-normale

- Modélisation de la charge de sinistre annuelle et tarification de clauses spécifiques
- Tarification marché : prix par véhicule pour les XS RC Automobile

Exercice d'application : tarification d'un traité XS RC automobile

MODULE 3 Gestion technique des opérations de réassurance

Introduction

- Les tecniques de réassurance
- Le contrat de réassurance
- Les missions de la comptabilité et les types de comptes

Application technique des traités proportionnels

Primes

- Par exercice / par année comptable
- Entrées et sorties de portefeuille

Commissions

- Fixes et variables
- Surcommissions

Sinistres

- Réglés / suspens
- Méthodes de rattachement

Provisions

- Primes
- Sinistres : SAP et IBNR / IBNER

Clauses

- Participation aux bénéfices
- Report de perte

Étude de cas: étude de contrat de réassurance : analyse et commentaires

Application technique des traités non proportionnels

Primes

- Primes fixes et variables
- PMD
- Clause de reconstitution de garantie et prime de reconstitution

Sinistres

- FGU - à charge - réglés - suspens
- Aggregate : franchise et limite
- Interlocking clause
- Clause de stabilisation et clause de rente

Étude de cas: analyse des diverses clauses présentées

Maîtriser les bases de la réassurance

Pour optimiser les relations avec son réassureur

L'assureur est quotidiennement confronté à des risques qui peuvent mettre son activité en péril et l'entraîner à la faillite. Pour garantir les risques auxquels il s'est engagé, l'assureur fait appel à des partenaires et principalement aux réassureurs. Cette cession de risque nécessite ainsi de comprendre les enjeux et les besoins des assureurs vis-à-vis de la réassurance et d'en maîtriser les techniques.

OBJECTIFS

- Situer la réassurance dans l'environnement assurantiel.
- Maîtriser les mécanismes de base et le fonctionnement de la réassurance.
- Optimiser les relations avec son réassureur.

PRÉREQUIS

Maîtriser les aspects techniques des produits d'assurance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Souscripteurs directs et souscripteurs réassurance
- Chargés d'études techniques
- Comptables réassurance et médiateurs

ANIMATEUR

Laurent BATISSE
Actuaire conseil

2 jours 14 heures

Code 92286

Tarif HT : 1 495 €

repas inclus

Paris
19-20 mai 2015
1er-2 octobre 2015
3-4 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Les clauses de réassurance " (code 92287 p. 154).

PROGRAMME — Initiation

Définir la réassurance

Distinguer la réassurance de l'assurance
- Connaître l'origine et la place de la réassurance dans le marché de l'assurance
- Découvrir le marché de la réassurance avec ses intermédiaires et ses cycles
- Cerner l'utilité de la réassurance et analyser les sinistres cédés aux réassureurs
- Mesurer l'importance du choix de son réassureur au travers des ratings

Identifier les différentes branches de réassurance
- La réassurance vie et non-vie
- La réassurance financière

Intégrer les fondements juridiques et techniques de la réassurance
- Maîtriser la réglementation des conventions de réassurance
- Identifier le rôle de l'autorité de contrôle prudentiel sur les réassureurs
- Évaluer l'impact de la réassurance sur la politique de souscription d'un assureur

Identifier la notion de plein
- Maîtriser la notion de plein de rétention
- Protéger sa souscription et son plein de souscription

Test de connaissances : validation des acquis au travers d'un QCM

Maîtriser les techniques de réassurance

Identifier les trois modes de réassurance
- Analyser les caractéristiques de la réassurance obligatoire : les traités
- Étudier les principes de la réassurance facultative
- Comprendre les fondements de la réassurance facultative-obligatoire

Différencier les deux types de réassurance
- La réassurance proportionnelle
- La réassurance non proportionnelle

Pratiquer la réassurance proportionnelle et mesurer ses avantages et inconvénients
- Le traité en participation ou quote-part
- Le traité en excédent de pleins ou surplus

Maîtriser les particularités de la réassurance non proportionnelle
- L'engagement du réassureur et le risque
- La prime de réassurance, mise en place et forme
- Le sinistre individuel, l'événement et leurs définitions
- Analyser les spécificités d'un traité en excédent de sinistre - XS ou XL
- Étudier les particularités d'un traité en excédent de perte - Le Stop-loss

Étude de cas : analyse des diverses techniques proportionnelles et non proportionnelles

Maîtriser le fonctionnement d'un plan de réassurance

Construire un programme de réassurance
- Comprendre l'articulation des traités les uns par rapports aux autres
- Choisir les techniques à utiliser pour la construction d'un programme
- Analyser un plan de réassurance dommage

Découvrir le plan de réassurance d'un assureur
- Analyser un plan de réassurance
- Découvrir ce qui constitue le plan idéal d'un assureur
- Intégrer les problématiques d'offre et de demande

Étude de cas : analyse du fonctionnement d'un programme de réassurance

▶ COMPÉTENCES METIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'analyser un contrat de réassurance et de conduire la relation avec votre réassureur.

Les clauses de réassurance

Maîtriser les clauses des traités de réassurance

La mise en place d'un plan ou d'un programme de réassurance est nécessaire pour permettre à l'assureur d'honorer l'ensemble des engagements qu'il a pris vis-à-vis des assurés. Il est alors essentiel de savoir combiner les différentes formes de réassurance et de maîtriser les diverses clauses qui constituent les contrats signés avec les réassureurs.

OBJECTIFS

- Identifier les différents types de clauses des contrats de réassurance.
- Maîtriser les termes techniques et la finalité des clauses contractuelles.
- Proposer des alternatives qui correspondent à ses besoins.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Maîtriser les bases de la réassurance " (code 92286 p. 153).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de traités réassurance
- Comptables techniques
- Souscripteurs réassurance dommages chargés d'études techniques

ANIMATEUR

Mouhamadou El Habib DIOP
Actuaire conseil
YADIKONE CONSULTING

2 jours 14 heures

Code 92287

Tarif HT : 1 550 €

repas inclus

Paris
18-19 juin 2015
7-8 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

PROGRAMME — Perfectionnement

Analyser les clauses d'un contrat de réassurance

Définir la nature juridique et la structure du contrat

- Identifier les conditions générales et les conditions particulières
- Reconnaître les clauses communes à tous les types de contrats

Intégrer les problématiques de cohérence des clauses dans le cadre d'un programme de réassurance

- Cerner les spécificités liées au proportionnel et au non-proportionnel
- Découvrir les différents types de clauses
- Analyser les contrats qui constituent un même programme de réassurance

Étude de cas : étude de contrats de réassurance

Délimiter la couverture de réassurance : les clauses de définition

Apprécier les clauses de définition du risque

- Définir l'objet de la couverture de réassurance
- Identifier les risques à couvrir
- Fournir aux réassureurs les données cohérentes avec les définitions retenues

Identifier les clauses de définition du sinistre

- Différencier le SMP du SRE et du capital assuré
- Comprendre ce qui constitue le sinistre individuel
- Définir le sinistre événementiel avec la clause de définition de l'événement

Analyser les clauses d'exclusions

- Comprendre l'utilité des listes d'exclusions
- Adapter une liste d'exclusions

Test de connaissances : validation des acquis au travers d'un QCM

Étudier les principales clauses spécifiques des traités

Cerner les clauses communes aux différents traités de réassurance

- Les clauses régissant la gestion comptable et financière des contrats
- Les clauses régissant les problèmes de conflit, les erreurs et les omissions
- Le droit de regard
- Les clauses d'intermédiaires et les clauses d'apérition

Analyser les principales clauses des traités proportionnels

- Négocier une commission fixe ou variable
- Cerner l'impact d'une clause de participation aux bénéfices
- Se positionner sur le choix d'une clause " non claim bonus "

Analyser les principales clauses des traités non proportionnels

- Comprendre ce que l'on qualifie " d'aggregate " : franchise et limite du contrat
- Utiliser la clause de reconstitution de garantie

Délimiter les clauses spécifiques aux XS à développement long

- Reconnaître et appliquer la clause de stabilisation
- Comprendre le besoin de clause de rente
- Identifier les clauses qui s'intéressent aux intérêts alloués aux victimes et à l'indexation des rentes

Identifier le besoin de clauses spécifiques à certaines branches ou problématiques

- Découvrir l'utilité de la clause de superposition ou " interlocking clause "
- Identifier les particularités liées à certaines branches ou à certains marchés

Étude de cas : analyse des différentes clauses présentées

▶ COMPÉTENCES METIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de maîtriser et d'analyser les clauses contractuelles de réassurance et de négocier au mieux toutes les modifications à apporter à celles-ci.

Solvency 2

Maîtriser ses incidences sur la gestion des risques



La réglementation impose désormais aux assureurs de constituer des réserves afin de couvrir à tout moment, les engagements souscrits auprès des assurés. Pour être en conformité avec cette nouvelle exigence, il convient dès maintenant de passer à la phase opérationnelle de mise en œuvre de la réforme.

OBJECTIFS

- Cerner les enjeux, les objectifs et les impacts de Solvency 2.
- Maîtriser les méthodes d'évaluation pour une meilleure prise en compte des risques réels.
- Faire le lien avec les autres référentiels.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la comptabilité des assurances ou avoir suivi " Approfondir la comptabilité des assurances " (code 92154 p. 140).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables comptables et financiers, commissaires aux comptes et experts-comptables
- Risk managers, responsables gestion actif/passif
- Toute personne amenée à collaborer au projet Solvency 2

ANIMATEUR

Jean-François DECROOCQ
Partnet
VACOR

2 jours 14 heures	**Paris**
Code 92152	1er-2 juin 2015
Tarif HT : 1 570 €	1er-2 octobre 2015
repas inclus	17-18 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " MCEV, IFRS, Solvabilité 2 " (code 92257 p. 156).

PROGRAMME — Perfectionnement

Autodiagnostic : mesure de l'avancée du projet Solvency 2 dans sa propre structure

Analyser l'architecture du futur système de solvabilité

Cerner les enjeux de Solvency 2
- Intégrer les objectifs des autorités
- Identifier les points clés de la proposition de directive

Étudier le contenu des trois piliers
- Exigences quantitatives : règles sur les fonds propres, provisions techniques et risques liés à l'actif
- Activités de contrôle et de supervision

Exercice d'application : détermination des provisions en prévoyance

Mesurer les incidences de l'Own Risk Solvency Assessment (ORSA)
- Maîtriser les principes et les objectifs de l'ORSA
- Méthodologie de mise en œuvre de l'ORSA

Analyser les apports des études d'impact
- Les enseignements des derniers QIS
- Les enjeux du QIS 5
- Connaître le calendrier

Mesurer les adaptations nécessaires et déterminer les étapes de mise en œuvre

- Examiner les critères de gouvernance et distinguer le rôle des différents acteurs
- Comprendre la nouvelle approche des risques et son incidence sur l'organisation de l'entreprise
- Apprécier les exigences en matière de contrôle interne
- Identifier l'interaction contrôle interne, audit interne et gestion des risques

Exercice d'application : conduite d'un projet de contrôle interne pour Solvency 2

Maîtriser la gestion des risques sous Solvency 2

Distinguer les différents risques
- Souscription, marché, crédit, liquidité et opérationnel

Déterminer les caractéristiques d'un système de gestion des risques efficace
- Identifier et évaluer les risques : cartographie et suivi des actions correctives
- Élaborer des plans d'action de réduction des risques
- Mettre en place un dispositif de gestion des incidents
- Reporting

Intégrer la démarche de gestion des risques dans les processus de l'entreprise
- Identifier les différents modèles d'évaluation
- Distinguer formule standard / modèle interne

Exercice d'application : construction d'un modèle interne en assurance vie

Déterminer les fonds propres éligibles

Distinguer les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires
- Lister les critères de classification des éléments éligibles de capital
- Les différents niveaux de classement et les critères

Analyser la structure du Solvency Capital Requirements (SCR) et du Minimum Capital Requirement (MCR)
- Exigence de fonds propres supplémentaires à la demande du régulateur

Exercice d'application : calibrage des fonds propres pour respecter le SCR

Étudier l'approche groupe

COMPÉTENCES METIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'intégrer les nouvelles obligations de solvabilité.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

BANQUE - ASSURANCE

MCEV, IFRS et Solvabilité 2

Intégrer les différentes approches bilantielles



À chacun des référentiels Market Consistent Embedded Value (MCEV), International Financial Reporting Standards (IFRS) et Solvabilité 2 est associé un bilan fournissant un éclairage sur la situation de l'assureur à la date d'inventaire. Si les nouvelles normes s'appuient largement sur un cadre conceptuel commun, leur mise en œuvre engendre parfois des écarts d'évaluation importants.

OBJECTIFS

- Définir les objectifs et les composantes de la MCEV.
- Décrypter les normes IFRS et notamment IFRS 4.
- Analyser les principes fondamentaux de Solvabilité 2 et leurs incidences sur les comptes des assureurs.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Solvency 2 " (code 92152 p. 155).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables comptables et financiers
- Risk managers, responsables gestion actif / passif
- Toute personne qui souhaite comprendre les mécanismes de la MCEV, des normes IFRS et de Solvabilité 2, et leur niveau d'adéquation

ANIMATEUR

Mouhamadou El Habib DIOP
Actuaire conseil
YADIKONE CONSULTING

1 jour 7 heures

Code 92257

Tarif HT : 995 €

repas inclus

Paris
20 mars 2015
7 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Maîtriser la gestion actif-passif en assurance " (code 92078 p. 151).

PROGRAMME — Expertise

Déterminer les principaux enjeux de la MCEV

Définir l'Embedded Value, intégrer ses objectifs

Identifier l'approche Traditional Embedded Value : TEV

- Principes et lacunes de la TEV

Distinguer les spécificités de l'European Embedded Value : EEV

Analyser la Market-Consistent Embedded Value : MCEV

- Définitions : capital requis, excédent de capital, free surplus, Present Value of Future Profits (PVFP), valeur temps des options et garanties, coût frictionnel, risques " non couvrables "
- La communication de la MCEV et ses limites

Étude de cas : analyse de la MCEV d'une société

Examiner les caractéristiques des normes IFRS

Connaître la genèse des normes IFRS

Retenir les principales définitions

Étudier les mécanismes comptables

Décrypter les principes clés de la norme IFRS 4

- Le contrat d'assurance au sens IFRS 4, le risque d'assurance significatif et les contrats concernés
- LAT, Shadow accounting
- IFRS 4 phase 1 et normes d'assurance phase 2
- Classification des mesures, méthode de valorisation du portefeuille, PB discrétionnaire

Maîtriser les principes clés de Solvabilité 2

Revenir sur Solvabilité 1

- Notions de base et critiques : quantitatives / qualitatives

Mesurer les enjeux de la réforme Solvabilité 2

- Objectifs, champ d'application et architecture

Intégrer les étapes franchies au travers des QIS

Identifier les apports du QIS 4 au QIS 5

- Minimum Capital Requirement (MCR) : définition et modalité de calcul
- Solvency Capital Requirements (SCR) : définition et architecture globale et SCR projeté
- Marge du risque
- Risques de souscription vie et non-vie
- Risque de souscription santé
- Risques de défaut des contreparties, de marché, de taux d'intérêt, d'action...
- Risque opérationnel

Exercice d'application : exemple de calcul de SCR

MCEV vs IFRS vs S2 : comparer les principaux points

Distinguer le schéma respectif de chacune de ces normes

- Instances, objectifs, acteurs concernés et niveaux d'application

Analyser les points communs et les divergences

- Primes futures, taux d'actualisation, best estimate, prime de liquidité et marge pour risque / pour service
- Valeurs de marché des actifs et provisions techniques
- Réassurance, taxes, hypothèses démographiques, PB discrétionnaire

Étudier la communication imposée par ces référentiels

- Les rapports, leurs utilisations, leurs fréquences...

Définir le planning à venir

Recenser les questions en suspens

▶ COMPÉTENCES METIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de distinguer les convergences et divergences des différents référentiels et de faire le lien entre eux.



Les mutuelles face à Solvabilité 2

Mesurer l'impact des règles prudentielles



La conformité aux nouvelles exigences définies par la directive Solvabilité 2, constitue un enjeu majeur pour les mutuelles. Gestion d'actifs, mesure de la qualité de gestion des risques et prise en compte de l'exigence croissante de transparence financière, sont les projets clés de cette directive.

OBJECTIFS

- Cerner les enjeux, les objectifs et les impacts de Solvabilité 2.
- Analyser les nouvelles obligations de solvabilité.
- Maîtriser les méthodes d'évaluation pour une meilleure prise en compte des risques réels.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la comptabilité des mutuelles ou avoir suivi " Les fondamentaux de la comptabilité d'une mutuelle " (code 92193 p. 144).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables comptables et financiers, commissaires aux comptes et experts-comptables
- Responsables gestion actif / passif
- Toute personne amenée à collaborer au projet Solvabilité 2 dans une mutuelle

ANIMATEUR

Jean-François DECROOCQ
Partnet
VACOR

2 jours 14 heures

Code 92195

Tarif HT : 1 595 €

repas inclus

Paris
22-23 juin 2015
10-11 décembre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Le contrôle interne dans une mutuelle " (code 92194 p. 159).

PROGRAMME — Expertise

Autodiagnostic : mesure de l'avancée du projet Solvabilité 2 dans sa propre structure

Analyser l'architecture du futur système de solvabilité

S'approprier les enjeux de Solvabilité 2
- Intégrer les objectifs des autorités
- Identifier les points clés de la proposition de directive

Étudier le contenu des trois piliers
- Exigences quantitatives : règles sur les fonds propres, provisions techniques et risques liés à l'actif
- Activités de contrôle et de supervision
- Discipline de marché

Exercice d'application : l'approche quantitative des provisions techniques à constituer

Assimiler les apports des études d'impact
- Les enseignements des QIS 3 et QIS 4 et QIS 5

Connaître le calendrier

Articuler la compatibilité de Solvabilité 2 avec les autres référentiels
- Comparer Solvabilité 2 aux exigences réglementaires actuelles
- Définir les zones de convergence ou de divergence entre Solvabilité 2 et les normes IFRS 4 phase 2
- Faire le lien avec le projet Bâle 2 des banques

Mesurer les adaptations nécessaires et déterminer les étapes de mise en œuvre

- Examiner les critères de gouvernance et distinguer le rôle et les missions des dirigeants
- Intégrer la nouvelle approche des risques (ORSA) et son incidence sur l'organisation de la mutuelle
- Apprécier les exigences en matière de contrôle interne
- Identifier l'interaction contrôle interne, audit interne et gestion des risques

Exercice d'application : conduite d'un projet de contrôle interne pour Solvabilité 2

Maîtriser la gestion des risques sous Solvabilité 2

Distinguer les différents risques
- Souscription, marché, crédit, liquidité et opérationnel

Déterminer les caractéristiques d'un système de gestion des risques efficace
- Identification et évaluation des risques : cartographie et suivi des actions correctives
- Plans d'action de réduction des risques
- Mise en place d'un dispositif de gestion des incidents
- Reporting

Intégrer la démarche de gestion des risques dans les processus de la mutuelle

Identifier les différents modèles d'évaluation
- Distinguer formule standard / modèle interne

Déterminer les fonds propres éligibles

Distinguer les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires

Lister les critères de classification des éléments éligibles de capital

Analyser la structure du Solvency Capital Requirements (SCR) et du Minimum Capital Requirement (MCR)
- Exigence de fonds propres supplémentaires à la demande du régulateur

Exercice d'application : calibrage des fonds propres pour respecter le SCR. Détermination du MCR.

Étudier l'approche groupe

▶ COMPÉTENCES METIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mesurer les impacts et les attentes de Solvabilité 2 dans une structure mutualiste.



e-évaluation amont → formation présentielle → e-évaluation aval

Conformité du contrôle interne en assurance

Principes, mise en œuvre et évaluation

Mécanisme organisationnel visant à protéger le patrimoine de l'entreprise en limitant les risques d'erreurs et de fraudes comptables : le contrôle interne est un outil de gouvernance d'entreprise. Aussi une fois mis en place, il convient de savoir évaluer son dispositif pour qu'il soit toujours conforme aux exigences de l'environnement réglementaire.

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités du contrôle interne en assurance.
- Adopter les outils et techniques nécessaires à une mise en œuvre efficace.
- Évaluer l'efficacité de la cellule de contrôle interne.

PRÉREQUIS

Connaître les métiers et les spécificités des opérations d'assurance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs financiers
- Responsables juridiques
- Risk managers, inspecteurs et responsables de l'audit et du contrôle interne

ANIMATEUR

Virginie DELACOUR
Consultante senior
TUILLET RISK & MANAGEMENT

1 jour
7 heures

Code 92083

Tarif HT : 980 €
repas inclus

Paris
25 mars 2015
20 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Solvency 2 " (code 92152 p. 155).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser le cadre général

- Contexte législatif : loi de Sécurité Financière, obligations propres à l'assurance, rapport sur le contrôle interne pour l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), situation dans les autres pays
- L'impact de la réforme Solvabilité 2 : un levier du contrôle interne
- Problématiques spécifiques aux activités d'assurance et dispositifs auxquels les professionnels sont soumis : CAC, ACPR

Définir le contrôle interne

Présenter le référentiel Committee of Sponsoring Organizations (COSO)

Découvrir les techniques de contrôle interne

- Séparation des fonctions et piste d'audit
- Formalisation et supervision des délégations
- Contrôles ciblés d'opérations et restriction des accès
- Description des traitements informatiques et logiciels
- Protection physique, autocontrôle, documentation et reporting

Application aux processus d'une activité d'assurance

- Processus support : stratégie, contrôle de gestion, comptabilité, placements…
- Processus métiers : marketing, commercialisation, gestion des contrats et des sinistres, provisionnement…

Étude de cas : exemples de processus mis en place dans certaines entités

Mettre en œuvre et évaluer le contrôle interne dans une société d'assurances

Autodiagnostic : mesure des risques de sa propre structure

Maîtriser les risques

- Cartographier les risques conformément au dispositif de gestion des risques de Solvabilité 2
- Gérer les risques
- Optimiser le contrôle interne

Étude de cas : exemple de restitution de travaux de cartographie et d'analyse des risques

Organiser le contrôle interne

- Piloter le contrôle interne à travers et sensibiliser au contrôle interne
- Créer un système d'autoévaluation du contrôle interne

Effectuer les restitutions

- Reporting des activités de contrôle interne
- Communication sur le contrôle interne : audités, gouvernance d'entreprise et comité de contrôle interne
- Utilisation des travaux pour le rapport sur le contrôle interne

Évaluer l'audit interne

- La direction de l'audit interne : normes et pratiques
- Les techniques d'évaluation spécifiques à l'assurance : zones de risque

▶ COMPÉTENCES METIER

À l'issue de cette formation, vous aurez la visibilité sur l'ensemble des exigences liées au contrôle interne dans le secteur de l'assurance et son articulation avec les autres acteurs de la maîtrise des risques au sein de l'entreprise.

3 QUESTIONS À L'EXPERT



1 • **Quel est le rôle du contrôle interne ?** Le rôle du contrôle interne d'une entreprise est de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte d'objectifs en matière de réalisation et d'optimisation des opérations de fiabilité des informations financières et de conformité aux lois et réglementations en vigueur.

2 • **Quelles sont les particularités du contrôle interne pour les compagnies d'assurances et les mutuelles ?** Le pilier 2 de Solvency 2 incite les compagnies d'assurances et les mutuelles à mettre en place un contrôle interne efficace pour l'ensemble de leurs activités y compris les activités essentielles externalisées.

3 • **Qui peut le mettre en œuvre ?** Toute personne de l'entreprise, quel que soit son niveau hiérarchique, contribue à la bonne mise en œuvre du contrôle interne.

Le contrôle interne dans une mutuelle

Adopter les bonnes pratiques

Les mutuelles sont désormais tenues de disposer d'un dispositif de contrôle interne permanent et de transmettre tous les ans un rapport de contrôle interne à l'autorité de contrôle. Il est donc indispensable que les organismes mutualistes valident leur dispositif de contrôle interne pour éviter tout risque de sanction.

OBJECTIFS

- Analyser la fonction du contrôle interne.
- Déterminer les procédures à mettre en œuvre et les moyens à mobiliser pour sécuriser le contrôle interne.
- Maîtriser les méthodes pour faire vivre le dispositif.

PRÉREQUIS

Connaître la réglemenation applicable aux mutulles.

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants et administrateurs de mutuelles
- Responsables comptables, financiers et audit
- Toute personne intéressée par la mise en œuvre du contrôle interne dans un organisme mutualiste

ANIMATEUR

Virginie DELACOUR
Consultante senior
TUILLET RISK & MANAGEMENT

1 jour
7 heures

Code 92194

Tarif HT : 980 €
repas inclus

Paris
2 avril 2015
13 octobre 2015

Renseignements & inscriptions : **01 44 09 25 08**

Cette formation en Intra : **01 44 09 21 95**

EXPERTISE +

Nous vous conseillons aussi " Les mutuelles face à Solvabilité 2 " (code 92195 p. 157).

PROGRAMME — Perfectionnement

Maîtriser le cadre général

Distinguer le contexte législatif
- Loi de Sécurité Financière, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, Solvabilité 2...

Définir le contrôle interne et découvrir ses implications pratiques
- Cerner les problématiques spécifiques aux activités des mutuelles
- Appréhender le référentiel Committee of Sponsoring Organizations (COSO)

Mise en œuvre du contrôle interne : déterminer la méthodologie

Assimiler les conditions de réussite
- Déterminer les personnes concernées dans la mutuelle
- Étudier le périmètre de la responsabilité des dirigeants
- Positionner le dispositif de contrôle interne dans l'organisation
- Communiquer en interne sur les objectifs, les procédures mises en place et le suivi

Identifier les moyens à mobiliser
- Formation à prévoir, outils informatiques...

Étude de cas : analyse des conditions à réunir pour sécuriser le dispositif de contrôle interne

Rédiger le rapport de contrôle interne : les clés de la réussite

Réaliser un état des lieux des risques
- Les étapes à suivre pour identifier et évaluer les risques
- L'analyse de risques spécifiques : sous-traitance, réassurance, délégation de gestion à un autre organisme...

Piloter le dispositif de contrôle interne
- L'adaptation du dispositif à l'évolution de la cartographie des risques
- Le suivi des risques : mesures correctrices à mettre en œuvre

Distinguer le rapport de contrôle interne du rapport de solvabilité

Exercice d'application : mesure des risques d'un organisme mutualiste

▶ COMPÉTENCES METIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'apprécier le degré de déploiement du dispositif de contrôle interne d'une mutuelle.

VOTRE FORMATION ÉTAPE PAR ÉTAPE



1 VOTRE INSCRIPTION

- en ligne sur www.efe.fr
- par e-mail : inscriptions@efe.fr
- par téléphone : **01 44 09 25 08**
- par courrier : **EFE - 35 rue du Louvre 75002 PARIS**
- par fax : **01 44 09 22 22**

2 LE SUIVI DE VOTRE INSCRIPTION



- Un **accusé de réception** dans les 24 h pour confirmer votre inscription
- **Votre convocation** 15 jours avant la formation précisant les lieu, horaires et plan d'accès
- Un **formulaire de recueil des besoins** envoyé en amont pour exprimer vos attentes



Un imprévu ?

Faites-vous remplacer ou reportez votre inscription jusqu'à 15 jours avant votre formation

3 L'ORGANISATION DE VOTRE DÉPLACEMENT



- Pour réserver votre chambre d'hôtel, contactez notre centrale de réservation BBA :
  - Par téléphone au **01 49 21 55 90**
  - Par e-mail : solution@netbba.com
  - Par fax au **01 49 21 55 99** en précisant que vous participez à une formation EFE
- **Accessibilité et régimes spéciaux :** prévenez-nous lors de votre inscription







4 VOUS ÊTES ARRIVÉ... ALL INCLUSIVE !



- **L'accueil** - À Paris et Lyon, nos hôtesses vous accueillent et vous guident vers votre salle de formation.
- **Les horaires** - Nos formations débutent à 9h et se terminent à 17h30. Les horaires du dernier jour sont adaptables en fonction des impératifs de transport de chacun. Nous vous garantissons une durée de formation de 7 heures par jour.
- **Pauses-café et déjeuners inclus** - Petit-déjeuner d'accueil et 2 pauses dans la journée avec café, thé, jus de fruits et mignardises. Profitez d'un déjeuner dans un restaurant du quartier pour échanger avec l'animateur et les autres participants de la formation.

5 VOTRE SALLE DE FORMATION AMÉNAGÉE POUR FAVORISER L'APPRENTISSAGE ACTIF

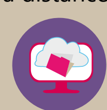


- **Salles à la lumière du jour** dont la disposition favorise l'apprentissage et les échanges entre participants
- **Retrouvez votre kit formation en salle** : copie du support de formation imprimé, bloc-notes et stylo, bouteilles d'eau...
- **Des aménagements spécifiques en fonction du thème de la formation :** ordinateurs individuels, écrans TV et espaces dédiés à la ludo-pédagogie

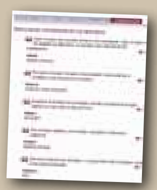
6 ... ET POUR FINIR !



- **Pour les formations Blended Learning :** e-évaluation aval, classe virtuelle, communauté d'apprenants... poursuivez votre formation à distance.
- **À J+3, remplissez votre bilan qualité en ligne** pour accéder à votre support de formation dématérialisé.



- **Un responsable de secteur vous contacte** immédiatement si la formation n'a pas répondu à vos attentes pour trouver des solutions alternatives.
- **Figurez dans notre LEARNING ADVISOR®** en donnant votre avis !



- **Un autre besoin de formation ?**



- **Un collègue à parrainer ?**

Contactez notre service relation clients au **01 44 09 25 08**
infoclient@efe.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION



Bulletin à photocopier et à retourner au service inscriptions
EFE - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22 - E-mail : inscriptions@efe.fr

L'entreprise

Nom de l'entreprise : ______
N° SIRET : ______
Code APE/NAF : ______
Adresse : ______

Code postal : ______ Ville : ______
Pays : ______

Personne chargée de l'inscription
Mme ❑ Mlle ❑ M. ❑
Nom : ______ Prénom : ______
Fonction : ______
Tél. : ______ Fax : ______
E-mail(1) : ______
Adresse : ______

Code postal : ______ Ville : ______

Participant 1

Mme ❑ Mlle ❑ M. ❑
Nom : ______ Prénom : ______
Fonction : ______
Tél. : ______ Fax : ______
E-mail(1) : ______
Adresse : ______

Code postal : ______ Ville : ______

Participant 2

Mme ❑ Mlle ❑ M. ❑
Nom : ______ Prénom : ______
Fonction : ______
Tél. : ______ Fax : ______
E-mail(1) : ______
Adresse : ______

Code postal : ______ Ville : ______

(1) Indispensable pour vous adresser la convocation à la formation

Membre de la Fédération de Formation Professionnelle habilité à délivrer une attestation descriptive de formation

Formation

Titre : ______

Code : ______
Date(s) : ______
❑ Paris ❑ Lyon

Prix HT : ______

Facturation / Financement

Adresse de facturation **(indispensable)** :

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur votre facture ?
Oui ❑ Non ❑
Si oui, numéro : ______

EFE se réserve le droit d'exclure le participant à la formation si le client n'a pas transmis son bon de commande à EFE avant le début de la formation.

Le financement de votre formation passera-t-il par un OPCA ?
Oui ❑ Non ❑
Numéro de prise en charge : ______
Adresse de votre OPCA : ______

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à EFE au premier jour de la formation, EFE se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

Règlement

❑ Ci-joint un chèque de ______ € TTC à l'ordre d'EFE Cursus
❑ par virement à notre banque : BNP PARIBAS ELYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou, 75008 Paris,
Compte n° 30004 00819 00011882412 61,
libellé au nom d'EFE Cursus

Le soussigné accepte les conditions générales de vente au verso.
Nom : ______ Prénom : ______
Date ______

Signature et cachet de l'entreprise

CU1592 WEB

Toute facture tient lieu de convention de formation simplifiée.
Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 06/08/04, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services d'EFE. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés.
Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET

- Le présent document, ci-après " Conditions Générales de Ventes " (" CGV "), s'applique à toutes les offres de formation proposées par la Société, filiale du groupe ABILWAYS et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielles et les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et À Distance - FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.
- L'offre de services développée est conforme à la circulaire n° 2001/22 du 20 juillet 2001 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle relative aux formations ouvertes et à distance " FOAD " (e-learning).
- La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (fax, transmission électronique, courrier). Pour chaque action de formation, le Client reçoit deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire nous est impérativement retourné signé et revêtu du cachet commercial du Client.
- Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.
- Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la Société, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
- La Société se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la Société et le Client.

2. TARIF

- Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la Société et sur le catalogue de formations de l'année en cours.
- L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client de la Société est l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation.
- Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de l'inscription.
- Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.
- Nos tarifs sont forfaitaires. Dans le cas d'une formation présentielle, ou comportant une partie présentielle, ils comprennent la documentation pédagogique remise pendant la formation.

3. RÈGLEMENT

- Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription*, ou à réception de la facture, comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de la Société EFE CURSUS sauf autres dispositions particulières.

* Excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent " après service fait ".

- Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la Société donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.
- En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à la Société au premier jour de la formation, la Société se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.
- La Société se réserve le droit :
  - d'exclure le participant à la formation si le Client n'a pas transmis son bon de commande à la Société avant le début de la formation ;
  - d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
  - de suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité ;
  - de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4. ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS

Formulées par écrit :

- l'annulation de formations présentielles donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.
- les annulations de formation e-learning, même comprenant un présentiel, font l'objet d'une indemnité correspondant au coût de l'inscription à ladite formation.
- le dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.
- Pour les formations présentielles, les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.
- Pour les formations de e-learning, des remplacements de participants sont admis à condition d'en informer la Société sept jours à l'avance, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants. À défaut, une indemnité correspondant au coût de l'inscription à ladite formation sera due à la Société.
  Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, la Société se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue.
  Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.
- La Société se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

5. E-LEARNING

- En cas de commande d'un produit " e-learning ", les conditions spécifiques d'accès aux modules, ainsi que leurs caractéristiques sont détaillées aux " CONDITIONS PARTICULIÈRES E-LEARNING ", qui font l'objet d'un document séparé, et annexé aux présentes, communiqué, dans leurs dernières versions, sur le site Internet de la Société.
- L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion aux présentes CGV.

6. RESPONSABILITÉ - INDÉMNITÉS

- L'employeur - ou selon le cas le participant - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'êtres causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de la Société. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la Société pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la Société ne puisse être recherchée ou inquiétée.
- La responsabilité de la Société envers le Client est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est en tout état de cause limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.
- En aucun cas, la responsabilité de la Société ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.
- Dans tous les cas, la responsabilité de la Société est exclue en cas de force majeure.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la Société que pour les fins stipulées à la commande.
- La Société détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale…) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.
- Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la Société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit.
- Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

8. - COMMUNICATION

- Le Client accepte d'être cité par la Société comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de la Société.
- À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article 7 ci-dessus, la Société peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

9.- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

- Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la Société met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la Société. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de la Société, via une demande en ligne (correctionbdd@efe.fr) ou par courrier à : EFE CURSUS - 35 Rue du Louvre - 75002 Paris - France en indiquant vos nom, prénom et adresse.
- Nos adresses peuvent faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'une location à d'autres Sociétés à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez vous opposer à la transmission de ces données, selon les modalités ci-dessus.

10. - CONTESTATION ET LITIGES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Paris.

ANNEXE - CONDITIONS PARTICULIÈRES E-LEARNING

1- OBJET DU CONTRAT

- Les présentes conditions régissent l'accès et l'usage par les Clients de la Société de sa plate-forme pour l'exécution des prestations de e-learning énumérées à l'article « OBJET » des CGV, de façon non exhaustive.
- L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion aux CGV.

2- ACCÈS AU SERVICE

a. Prérequis technique

- Le Client devra s'assurer préalablement, et durant toute l'utilisation du service, de la compatibilité permanente de son environnement technique avec la plate-forme employée par la Société.
- Il ne pourra pas se prévaloir, postérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s).

b. Accès au(x) module(s)

- La personne physique inscrite par le Client à la formation (le " bénéficiaire ") accède au module via un accès distant sur la plate-forme.
- Après réception du bon de commande signé par le Client et du règlement, la Société transmet au bénéficiaire les identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) permettant l'accès à la plate-forme de formation avec « la traçabilité du travail effectué » (durées et horaires de connexion) et les notations conséquentes aux exercices proposés.
- Si la formation est prise en charge en totalité ou en partie par un organisme collecteur, l'identifiant et le mot de passe seront adressés à l'utilisateur après réception, par la Société de l'accord de prise en charge.

3- MODALITÉS D'UTILISATION DU SERVICE

a. Droit d'usage personnel

- Les identifiants livrés par voie électronique au bénéficiaire sont personnels et confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés et/ou partagés avec une autre personne salariée ou non du Client ou revendus, sauf à notifier expressément, avant la première connexion, le changement de bénéficiaire dans les conditions prévues à l'article " ANNULATION CHANGEMENT REPORT " des CGV.
- En cas de perte de ses identifiants par le bénéficiaire, le Client s'engage à informer la Société sans délai. À défaut, le Client répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des identifiants.
- En cas de cession ou de partage constatés des identifiants, la Société se réserve le droit de suspendre l'accès à la plate-forme, sans indemnité ni préavis.

b. Durée et garantie du service

- Les accès à la formation commandée sont valables pour la durée spécifiée lors de la commande, et sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il n'y a pas de limitation concernant la durée de chaque connexion, sauf panne éventuelle ou spécificités techniques du réseau internet.
- Le Client s'engage à informer la Société dans un délai de 24 heures de tout dysfonctionnement technique.

1. *Dysfonctionnement technique*. La Société s'engage à remédier à tout dysfonctionnement technique dans un délai de 24 heures ouvrées. Passé ce délai, la Société prolongera la durée d'accès au module pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité. Néanmoins, la Société ne saurait être tenue pour responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès internet ou de rupture de la connexion notamment due :
   - à un cas de force majeure
   - à des coupures de courant
   - à des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès.
2. *Maintenance*. La Société se réserve la possibilité d'effectuer toute opération de maintenance sur son serveur et s'efforcera :
   - de prévenir le Client au moins 24 heures à l'avance
   - de limiter le temps d'interruption du service au strict minimum
   - de proroger l'accès au module pour une durée correspondant à celle de l'interruption de service.

   Le Client s'engage à ne pas réclamer d'indemnité à ce titre et déclare par ailleurs accepter tant les caractéristiques que les limites du service fourni par la Société.

c. Non-conformité et anomalies

- Par " non-conformité " on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et le bon de commande signé par le Client.
- Par " anomalie " on entend tout incident, blocage, dégradation des performances, panne, non-respect des fonctionnalités définies dans la documentation mise à la disposition du Client et des utilisateurs sur le site internet empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s). La Société ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s).
- Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) par rapport à la documentation précitée doit être formulée par écrit dans les 8 jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s). Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seule la Société peut intervenir sur le(s) module(s). Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.
- Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :
  - les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de la Société
  - les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par la Société
  - les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations ou à des manipulations non-conformes à la documentation disponible sur le site internet.

4 - LIMITE DES RESPONSABILITÉS

- La Société s'efforce d'assurer au mieux l'accès permanent à ses sites internet ainsi que l'exactitude et la mise à jour des informations disponibles sur ses sites mais n'est tenu que d'une obligation de moyens envers le Client. La responsabilité de la Société ne saurait être recherchée en cas de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles.
- Le Client ou le bénéficiaire, professionnels du droit ou non, sont seuls responsables tant du choix des modules achetés, que de l'usage et des interprétations qu'ils en font, des résultats qu'ils obtiennent, des conseils et actes qu'ils en déduisent et/ou émettent. En aucun cas le contenu des sites objets des présentes n'a vocation à remplacer ou se substituer à la consultation d'un conseil.
- En tout état de cause, si la responsabilité de la Société était retenue, le montant de sa garantie est limité selon les termes de l'article RESPONSABILITÉ des CGV.

5 - DROIT DE RÉTRACTATION DU CLIENT PERSONNE PHYSIQUE

- Conformément à la réglementation du Code du travail, le Client personne physique (à savoir le bénéficiaire entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais) est libre de se rétracter dans les conditions légales et d'annuler sa commande dans un délai de 10 jours francs à compter de sa réception. Aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation.

6 - CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- Pour pouvoir suivre les formations dispensées par la Société, il est nécessaire de s'identifier grâce aux identifiants de connexions fournis lors de l'inscription. Afin que le bénéficiaire n'ait pas à s'identifier à chaque page visitée, il est fait usage d'un « cookie », fichier enregistré sur sa machine le temps de sa visite sur le site. Ce fichier ne contient pas d'information nominative (seulement un identifiant de session) et est détruit dès la fermeture du navigateur.
  Aucun autre " cookie " n'est employé par la Société.
- La protection des données personnelles est assurée selon les dispositions de l'article " Confidentialité et Propriété Intellectuelle " des CGV.



EFE CURSUS - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22
E-mail : efe@efe.fr - Site : http//www.efe.fr

*Vous acceptez les conditions particulières qui figurent sur le site http//www.efe.fr

Blog et newsletter : 2 outils pour rester à la pointe de l'actualité de votre secteur !

Vous souhaitez profiter de l'expertise de nos professionnels au travers d'interviews et d'analyses de sujets d'actualité ?

Abonnez-vous gratuitement à notre newsletter **Analyses Experts - L'actualité en Banque - Assurance** et partagez vos meilleures pratiques et votre vision de la pratique des métiers de la banque-assurance sur le blog de la banque-assurance !



Les différentes thématiques abordées :

- Intermédiation en assurance
- Prévoyance collective et retraite
- Lutte contre le blanchiment
- Techniques actuarielles...





EFE sur votre mobile





EFE
35, rue du Louvre
75002 Paris
tél : 01 44 09 24 24

Pour tout renseignement ou projet formation
Tél. : 01 44 09 25 08
e-mail : infoclient@efe.fr

EFE est une marque du groupe



WWW.EFE.FR